



SOCIÉTÉ
DES
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

LE DÉBAT DES HÉRAUTS D'ARMES

~~1286~~

LE DÉBAT
DES
HÉRAUTS D'ARMES
DE FRANCE ET D'ANGLETERRE

SUIVI DE
THE DEBATE BETWEEN THE HERALDS
OF ENGLAND AND FRANCE
BY JOHN COKE

ÉDITION COMMENCÉE
PAR LÉOPOLD PANNIER
ET ACHEVÉE PAR M. PAUL MEYER



PARIS
LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, 56
—
M DCCC LXXVII

Publication proposée à la Société, le 19 avril 1875.

Approuvé par le Conseil le 28 juillet 1875, sur le rapport
d'une Commission composée de MM. Baudry, Luce et Michelant.

Commissaire responsable :

M. MICHELANT.

16499

6/10/91

PQ

1453

D3

1877

PRÉFACE

Lorsque la Société des anciens textes français eut le malheur de perdre M. L. Pannier, son secrétaire adjoint, et l'un de ses membres fondateurs, décédé à Paris le 8 novembre 1875, le *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre* venait d'être mis sous presse¹. Le 18 novembre de la même année, le conseil de la Société me confia le soin d'achever l'édition commencée, exprimant en même temps le désir que la préface de cet ouvrage contint une notice sur le membre dévoué qui venait de lui être ravi. Les liens d'amitié qui m'avaient uni à Pannier depuis l'époque de son entrée à l'École des Chartes me déterminèrent à accepter une tâche pour laquelle toutefois je me sentais bien peu préparé, et dont je n'avais pas tout d'abord mesuré l'étendue. Les recherches très variées, et pour moi toutes nouvelles, qu'a nécessitées l'annotation, des occupations nombreuses et urgentes, ont longtemps retardé l'achèvement d'une publication qui, je le crains bien, est encore loin de la perfection à laquelle Pannier aurait su l'amener.

Doué d'un esprit très ouvert et d'une remarquable aptitude aux recherches de l'érudition, notre regretté

¹ Voy. au *Bulletin* le procès-verbal de la séance du 17 octobre 1875.

confrère s'était senti de bonne heure attiré vers des études très diverses. Sans se vouer exclusivement à la philologie, il avait acquis de l'ancien français et de l'art d'éditer les textes une connaissance peu commune, qu'atteste son édition d'une des versions françaises de la légende de saint Alexis, publiée par lui sous la direction de M. G. Paris. Un ouvrage plus important qui s'imprime en ce moment dans la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, le *Recueil des anciens lapidaires français*, montrera de plus avec quelle méthode il savait débrouiller les questions d'histoire littéraire les plus compliquées.

Les recherches bibliographiques convenaient à son esprit patient et consciencieux. Peu après que l'incendie de la Bibliothèque du Louvre eut anéanti les originaux des *Vies des poètes français* de Guillaume Colletet, il publia son *Essai de restitution du manuscrit de Colletet*¹ qui permit d'apprécier à sa juste mesure une perte que d'abord on avait pu croire plus considérable. Il avait projeté de composer sur divers sujets des bibliographies spéciales que la mort ne lui permit pas d'achever. Les deux qu'il publia pendant la dernière année de sa vie sont d'excellents spécimens de ce qu'il savait faire en ce genre. L'un est l'*État des inventaires sommaires et des autres travaux relatifs aux diverses archives de la France au 1^{er} janvier 1875*². L'autre est la *Note sur les cartes et plans de Paris et de l'Ile-de-France exposés dans la galerie Mazarine de la Bibliothèque nationale*, qui fut publiée à l'occasion de l'exposition de géographie³.

Ce dernier travail se rattachait à une série d'études

¹ *Revue critique*, 1870, II, 324-38 (numéro complémentaire paru en 1872.)

² *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXVI (1875), 1-80.

³ *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, II (1875), 118-127.

sur l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, pour lesquels Pannier rassemblait sans relâche des matériaux dont il ne put utiliser qu'une faible partie. Son histoire de Saint-Ouen, commencée alors qu'il était encore sur les bancs de l'École des Chartes¹, et son mémoire sur Méry-sur-Oise² sont d'excellentes monographies, composées en grande partie à l'aide de pièces d'archives.

Mais les travaux les plus considérables qu'il eût accomplis ou projetés se rapportent aux XIV^e et XV^e siècles, époque où l'abondance des documents inédits réserve aux chercheurs tant de découvertes. Sa thèse de l'École des Chartes sur Pierre Bersuire, le traducteur de Tite Live, est un travail, à la fois biographique et littéraire, où abondent les faits nouveaux³. Il faut encore rattacher au même ordre d'études la publication de l'inventaire des bijoux du duc de Guyenne, troisième fils de Charles VI, précédée d'une longue et intéressante notice sur ce personnage⁴. Enfin, dans les dernières années de sa vie, il s'occupait activement de préparer pour la Société de l'Histoire de France une édition des lettres de Louis XI. Ce long et difficile travail, commencé jadis par M^{lle} Dupont, devait encore une fois passer en de nouvelles mains, et a été récemment confié à deux confrères de Pannier, MM. Vaesen et Charavay.

Ces travaux si variés avaient dans la pensée de Pannier un lien commun : le désir de connaître et de faire

¹ *La noble Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile*, d'après les documents originaux. Paris, Franck, 1872, in-8°.

² *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, I (1874), 229-290.

³ La première partie seule, contenant la biographie des personnages, a été publiée en 1872, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXIII, 325-364.

⁴ *Revue archéologique*, 1874.

connaître la France d'autrefois, en un mot l'amour de tout ce qui est français. Il y avait une intention patriotique au fond de tout ce qu'écrivait Pannier. Cette intention, bien connue de tous ses amis, quoiqu'il n'en fit point étalage, se fait jour dans un charmant petit livre qu'il publia peu de mois avant sa mort et qui contient la traduction en vers d'une farce du xv^e siècle¹. C'est le premier et l'unique volume de la « Bibliothèque de Jacques », de ce qui devait être une élégante petite collection composée expressément pour ses enfants et dont les volumes ne devaient être distribués qu'à quelques amis. Dans l'une des notes de cet opusculé, il développe cette pensée qui est venue à beaucoup, mais que peu songent à mettre en pratique, qu'il y aurait avantage à faire connaître de bonne heure aux enfants ce qui dans les œuvres de nos ancêtres peut être mis à leur portée, afin de renouer, comme il le dit, une tradition trop longtemps interrompue.

Ceux qui ont assisté aux progrès de ce savant si modeste et si bienveillant, qui ont été les témoins de ses efforts vers le mieux, les confidents de ses aspirations généreuses, savent que tout ce qu'il a fait, pendant les huit ou dix années de sa vie d'érudit, ne donne qu'une bien faible idée de ce que nos études nationales pouvaient attendre de lui.

I. — Le Débat français.

Un ouvrage composé au xv^e siècle pour mettre en relief la supériorité de la France sur le plus puissant des États voisins ne pouvait manquer d'intéresser vivement

¹ *Le Pâté et la Tarte*, farce du xv^e siècle, mise en langage moderne. A Saint-Prix, chez tous les libraires. In-16, 56 p. Imprimerie Gouverneur. Tiré à 120 exemplaires.

Pannier. Aussi, dès qu'il connut le *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre*, — plusieurs années avant la fondation de la Société des anciens textes français, — il forma le projet d'en donner une édition.

Le mérite d'avoir en quelque sorte découvert ce curieux petit traité appartient à un Anglais, M. H. Pyne, qui en publia, en 1870, une traduction anglaise, faite sur un exemplaire conservé au Musée Britannique¹. C'est par cet ouvrage que Pannier eut connaissance du Débat². Il se livra aussitôt à des recherches étendues sur toutes les parties du sujet qui venait de lui être révélé, particulièrement — et c'est en effet par là qu'il fallait commencer — sur la bibliographie du Débat. Il trouva qu'il existait en tout quatre exemplaires du texte imprimé, y compris celui du Musée Britannique, et trois copies manuscrites. Pannier avait l'habitude de prendre note des recherches qu'il faisait, alors même que le résultat en était négatif. J'ai eu communication de ces notes, j'ai pu me convaincre qu'il avait cherché où il fallait, de sorte qu'un hasard imprévu pourrait seul faire trouver soit un nouvel exemplaire du texte imprimé — ce qui n'aurait pas une grande importance — soit un nouveau manuscrit. En fait, depuis que je m'occupe de terminer l'édition commencée par Pannier, ce hasard ne s'est pas produit.

Lorsque la Société des anciens textes fut fondée, au commencement de l'année 1875, Pannier se hâta d'ache-

¹ *England and France, in the fifteenth century*. The contemporary Tract entitled « The Debate between the Heralds of France and England » presumed to have been written by Charles d'Orléans : translated for the first time into english, with an introduction, notes, an inquiry into the authorship, etc., by Henry PYNE. London, Longmans, Green and Co, 1870, in-8°, xx-225 pages.

² J'en tire la preuve des notes que Pannier a laissées sur ce sujet et qui remontent à l'époque de la publication de M. Pyne.

ver cette édition du Débat, qui devait être l'une de nos premières publications. Il établit son texte aussi bien qu'il le pouvait faire à l'aide des trois manuscrits qu'il avait sous la main à la Bibliothèque nationale, où il était employé. Pressé par le temps, il avait remis au moment de la correction des épreuves la comparaison avec l'ancien imprimé. Cette comparaison a été le premier travail que j'ai dû faire, lorsque les épreuves du Débat sont venues entre mes mains, et il en est résulté, comme on devait s'y attendre, un assez grand nombre de modifications au texte établi par Pannier.

Si le Débat était resté ignoré jusqu'au moment où il fut traduit par M. Pyne, on connaissait du moins, par les bibliographes anglais, la réponse faite à cet écrit, au milieu du xv^e siècle, par un auteur obscur et de toute façon médiocre, John Coke, sur qui on trouvera plus loin quelques renseignements nouveaux. Cette réponse, intitulée, à l'imitation du Débat français : *The Debate betwene the Heraldes of England and Fraunce*, est un petit livre dont il n'existe aucun exemplaire dans nos bibliothèques de Paris, mais que possèdent plusieurs des grandes bibliothèques de l'Angleterre¹. M. Pyne² fait mention de cette réponse et l'apprécie à sa valeur. Pannier désirait vivement l'étudier, ne la connaissant que par quelques extraits que j'avais pris à son intention au Musée Britannique. Mais, après qu'il eut proposé à la Société la publication du Débat français³, M. le baron J. de Rothschild acquit un exemplaire de l'opuscule de John Coke qu'il voulut bien autoriser Pannier à faire

¹ Ainsi, il y a deux exemplaires au Musée Britannique, l'un dans la bibliothèque Grenville, l'autre dans la bibliothèque du roi, un à la bibliothèque de l'Université de Cambridge, etc.

² P. xiii, xiv de son Introduction.

³ Séance du 19 avril 1875 ; voir le *Bulletin* à cette date.

copier pour être réimprimé à la suite du Débat français¹. La copie de ce précieux petit volume venait d'être achevée lorsque Pannier nous fut enlevé. La publication du traité anglais de Coke ne pouvait se passer d'un commentaire étendu qui a exigé de ma part de bien longues recherches. Là est la principale cause du retard qu'a souffert le présent volume. Bien que de prime abord l'édition d'un texte anglais semble assez étrangère au but que poursuit la Société des anciens textes français, nos lecteurs jugeront sans doute, comme Pannier, que, dans le cas présent, le Débat anglais était le complément nécessaire de l'édition du Débat français.

Le *Débat des Hérauts d'armes* nous est parvenu sans nom d'auteur. M. Pyne a cru pouvoir l'attribuer à Charles d'Orléans, et cette conjecture lui a paru assez probable pour mériter de prendre place sur le titre de sa traduction. Toutefois, les arguments sur lesquels il la fonde sont loin d'être décisifs. « Si l'on compare les poèmes de Charles
« d'Orléans avec le Débat, dit M. Pyne², on trouvera que
« malgré la différence des sujets qui est telle qu'on ne peut
« guère s'attendre à rencontrer des passages qui se corres-
« pondent, néanmoins les mêmes idées, les mêmes formes
« caractéristiques d'expression se présentent de part et
« d'autre; c'est la même espèce de superstition et dans la
« même proportion, la même étroitesse dans les sympa-
« thies, la même naïveté dans la croyance que la popu-
« lation française ne pourrait subsister par elle-même
« sans le soutien de la noblesse. Il y a aussi dans le

¹ Voy. au *Bulletin* la séance du 17 juin 1875. — M. de Rothschild a bien voulu faire les frais de la reproduction en fac-simile, exécutée par Pilinski, des deux premières pages de l'imprimé anglais ci-après, p. 53-54.

² *England and France*, p. 131.

« Débat des passages presque poétiques et une légère
 « touche de cette mélancolie qui parfois obscurcissait le
 « brillant esprit de Charles d'Orléans, lorsque, dans les
 « chants de sa captivité, il faisait allusion à la France. »

On voit, sans qu'il soit besoin d'insister, combien ces traits sont vagues, combien peu surtout ils sont propres soit à Charles d'Orléans, soit à l'auteur du Débat. Pour donner plus de corps à ses rapprochements, M. Pyne se prend à une des plus connues parmi les poésies de Charles, la célèbre complainte de France, et en extrait quatorze mentions d'objets ou d'idées qui se retrouvent aussi dans le Débat. Ce sont, pour ne citer que les premières de ces mentions : 1^o les fleurs de lys ; 2^o l'oriflamme ; 3^o la sainte ampoule ; 4^o les reliques des églises de France ; 5^o les corps de six apôtres dans l'église de Toulouse ; 6^o l'assistance rendue par la France au Saint-Siège, etc. M. Pyne n'a pas songé qu'il eût été bien difficile, au xv^e siècle, de faire l'éloge de la France sans mentionner tout cela. Et puis, poussé par le désir de rendre ses rapprochements plus frappants, il a un peu plus que de raison interprété son texte. Ainsi, il est bien vrai que le Débat fait mention des corps des apôtres conservés à Toulouse (§ 107), mais il y a simplement dans Charles d'Orléans ces vers d'une portée beaucoup plus générale :

Et plus qu'a nul [*Dieu*] t'a voulu sa richesse
 De reliques et corps sains departir ¹.

Un autre argument que M. Pyne se plaît à regarder comme décisif, et auquel pour ma part je ne puis attribuer aucune force, est tiré du passage où l'auteur du Débat s'exprime ainsi (§ 133) : « Vous tuastes et meur-

¹ Édition Guichard, p. 182.

« tristez le roy Richart qui estoit marié o la fille de
 « France ; et, depuys, ce mauvaiz cas n'a point esté van-
 « gié, a quoy tous roys et princes lui ¹ devroient estre
 « aidans ; et ce il pourra loisiblement faire quant son
 « bon plaisir sera. » Sur quoi M. Pyne² remarque que si
 les Anglais ont jugé à propos de tuer leur roi, c'est affaire
 à eux. Aucun étranger, surtout un demi-siècle après
 l'évènement, n'avait droit de se dire lésé par ce meurtre.
 Cependant, dit M. Pyne, il est un étranger qui a mani-
 festé le même sentiment que l'auteur du Débat, et cet
 étranger c'est encore Charles d'Orléans, qui ferait allusion
 à la mort de Richard II dans ces vers de sa ballade sur
 l'expulsion des Anglais de Guyenne :

N'ont pas Anglois souvent leurs roys trahis ?
 Certes ouyl : tous en ont congnoissance³.

Là dessus M. Pyne s'efforce de démontrer : 1° que les trahisons auxquelles le poète fait allusion se bornent à la trahison qui causa la mort de Richard ; 2° que Charles d'Orléans était le seul Français qui pût avoir un motif de se sentir atteint par cet acte, d'où la conclusion que Charles d'Orléans et l'auteur du Débat sont un seul et même personnage. J'avoue que je doute également de l'interprétation et de la conclusion. Quand Charles d'Orléans dit que les Anglais ont *souvent trahi leurs rois*, il ne peut pas avoir eu en vue un seul acte de trahison. Et en admettant même qu'il ait visé spécialement le meurtre de Richard, la conclusion me paraîtrait dépasser de beaucoup la portée des prémisses. J'admets volontiers que l'auteur du Débat invoque un très mauvais argu-

¹ Au roi de France, mentionné dans la phrase qui précède.

² *England and France*, p. 170 et suiv.

³ Édition Guichard, p. 101.

ment lorsqu'il suppose que le meurtre du souverain légitime d'un pays donne au roi de France le droit d'envahir ce pays, mais on a fait bien des guerres qui n'avaient pas un motif plus sérieux, et l'auteur du Débat lui-même invoque, pour justifier une invasion française en Angleterre, un motif moins avouable encore, lorsqu'il dit (§ 135) que le roi de France « devrait desirer la conquête « [de l'Angleterre]... pour les grans richesses de quoy « vous vous vantez, car ung prince, a conquerir pouvre « pays, ce n'est point de conquête; ne n'y doit adven- « turer sa noblesse ne chevalerie, maiz a conquerir si « riche país comme vous dites, il doit tout adventurer. » L'auteur du Débat n'était pas délicat en fait de griefs, et il n'y a par conséquent aucune induction précise, quant à la composition de l'ouvrage, à tirer de ceux qu'il imagine.

Je conclus en disant qu'il n'y a, jusqu'à présent du moins, aucune raison d'attribuer le Débat à Charles d'Orléans. Pannier était du même avis. J'en trouve la preuve dans une de ses notes, datée du 20 septembre 1875, quelques semaines avant sa mort, où il s'exprime ainsi : « L'auteur était peut-être Normand et même Rouennais. « Il s'étend longuement, dans le manuscrit *C*, sur le ga- « liotage de Rouen, et c'est à Rouen que le livre fut im- « primé. » Mais il ajoutait que la base de cette supposition n'était pas parfaitement solide, puisque ce passage, ne se trouvant pas dans les manuscrits *A B* (j'ajoute qu'il manque aussi dans l'imprimé), pourrait bien avoir été interpolé.

Pannier, s'il lui avait été donné de terminer l'édition qu'il n'a pu que commencer, aurait certainement cherché à découvrir l'auteur du Débat, et, grâce à sa patience et à sa grande connaissance de l'histoire et de la littérature du xv^e siècle, il l'aurait peut-être trouvé. Je n'ai pu songer

à m'engager dans une recherche que je n'avais aucune chance de mener à bonne fin. Je me bornerai à dire sur cette question que non-seulement je ne partage pas l'opinion de M. Pyne — contre laquelle, si une réfutation en règle avait été nécessaire, il eût été possible de faire valoir encore plus d'un argument, — mais qu'il me semble même très improbable que le *Débat* ait pour auteur un grand personnage, ou simplement un seigneur. Je croirais plus volontiers — c'est une impression plutôt qu'une opinion arrêtée — qu'il a été composé par un héraut d'armes. L'idée même du *Débat*, dont les deux interlocuteurs sont des hérauts, l'éloge qui est fait (§ 2) de l'office du héraut, le ton de courtoisie cérémonieuse qui règne par tout le livre, me semblent donner à cette hypothèse quelque vraisemblance. J'avais pensé un instant que le *Débat* pourrait être ajouté au bagage littéraire du héraut Berry, à cause d'une certaine coïncidence entre ce qui se lit sur l'Irlande dans le *Débat*¹ et dans le traité de géographie de ce héraut, mais un examen plus attentif m'a éloigné de cette hypothèse.

Si nous ne savons par qui le *Débat* a été écrit, nous pouvons du moins déterminer avec assez de précision la date de sa composition. En deux endroits (§§ 58 et 62), l'auteur parle de Charles VII comme du roi régnant. L'ouvrage est donc antérieur à 1461. Il est postérieur à 1453, puisqu'il y est fait mention (§ 62) de la capitulation de Bordeaux. D'un endroit où il est dit que le roi de France est seigneur de Gênes, M. Pyne conclut que l'époque de la composition du *Débat* doit être circonscrite entre 1458 et 1461, parce que c'est pendant ces trois

¹ § 54, cf. la note où est cité un passage d'un ouvrage du héraut Berry.

années que la république de Gênes reconnut la suzeraineté du roi de France. Mais je n'oserais voir là un synchronisme très-sûr, parce que, comme je l'ai fait remarquer dans la note sur le § 90, déjà Charles VI avait été suzerain de Gênes, et les prétentions de Charles VII sur cet État sont bien antérieures à 1458. M. Pyne dit encore¹ que si la question valait la peine d'être minutieusement étudiée, on pourrait, ce lui semble, prouver que le Débat a été composé de juillet 1458 à juillet 1459. J'avoue que je ne connais pas assez l'histoire de cette époque pour découvrir les faits qui pourraient justifier cette opinion. J'ajouterai même qu'une mention, à laquelle toutefois je ne veux pas attribuer une valeur décisive, me conduirait plutôt à rapporter la composition du Débat à 1456 ou à l'une des deux années précédentes. Au § 107, il est parlé du « saint suaire où Nôtre Seigneur fut ensuairé, qui est à Toulouse ». Or, cette relique célèbre fut, en 1456, enlevée de Toulouse et transportée à Cadouin². Mais il se peut que l'auteur n'ait pas été aussitôt informé de cette translation, qui fut faite subrepticement.

Il me semble inutile de charger cette préface de l'analyse d'un écrit court et de lecture facile comme est le Débat. Je me bornerai à en indiquer la disposition, qui est toute symétrique, et telle qu'un auteur qui n'eût pas été écrivain de profession n'en aurait probablement pas eu l'idée. Le héraut d'Angleterre et le héraut de France, plaidant par-devant dame Prudence, entreprennent tour à tour, le premier brièvement, le second fort longuement, de démontrer que leurs pays respectifs doivent être « approchés d'Honneur » de préférence à tous autres royaumes chré-

¹ *England and France*, note de la page 127.

² Voir la note de ce §.

tiens ; et les causes de supériorité qu'ils invoquent sont rangés sous trois chefs : *plaisance, vaillance, richesse*. Sous le premier, ils énumèrent des avantages précieux sans doute, mais dont il semble que le nombre pourrait être augmenté : *belles dames, belles chasses et beau déduit*. Il y a là une recherche évidente du nombre trois. Le chapitre consacré à *vaillance* se subdivise également en trois parties, puisque chacun des deux hérauts fait valoir les « vaillances » de son pays au temps passé, au temps moyen ou de mémoire d'homme, et enfin au temps présent. C'est dans cette partie naturellement que se manifestent le plus clairement les tendances de l'auteur et le caractère politique de l'ouvrage. Enfin, la richesse de chacun des deux pays se divise également en trois espèces : richesse sur la terre, sous la terre, environ la terre.

D'un auteur qui écrit pour démontrer la supériorité de sa patrie sur une nation rivale, on ne peut attendre une impartialité complète, et il n'est pas niable que celui à qui nous devons le Débat a parfois poussé à l'excès le parti pris de tout louer en France, que plus souvent encore il a fait valoir contre l'Angleterre des arguments assez faibles ; qu'il a traité inégalement les deux personnages qu'il met en scène, mesurant trop parcimonieusement la parole au héraut anglais, tandis que le héraut français remplit de son plaidoyer l'opuscule presque entier. Mais, ce point concédé, il faut reconnaître que la thèse soutenue par l'auteur était juste dans l'ensemble, au temps où il vivait, et qu'il a su la défendre sans se départir d'une courtoisie qui un siècle plus tard fera complètement défaut à son contradicteur, John Coke, l'auteur du Débat anglais. On peut même s'étonner qu'au lendemain d'une guerre qui, pendant plus d'un siècle, avait dévasté la France, il n'y ait pas plus d'amertume dans l'argumentation du héraut français contre

l'Angleterre. Cette modération relative s'explique par deux motifs. Le premier, c'est qu'en dépit des guerres sans cesse renaissantes, il paraît y avoir toujours eu entre les deux peuples une certaine sympathie, entretenue par des relations commerciales et littéraires qui reprenaient avec une nouvelle intensité à chaque moment de trêve. Au XII^e siècle, et encore au XIII^e, les Universités de Paris et d'Oxford échangent des professeurs et des élèves. L'Angleterre et la France sont, pour les lettrés, une patrie commune. La fertilité et la beauté calme des campagnes anglaises, la richesse du pays, l'accueil bienveillant, la *bonne chière*, comme on disait jadis (*cheerfulness*), qui était faite aux étrangers, excitaient chez ceux-ci des sentiments qu'un Français¹ a su rendre avec vérité :

Anglia, terra ferax et fertilis angulus orbis,
 Fertilior cornu, copia sacra, tuo,
 Anglia, dulce solum quod non aliena recensque
 Sed sua dulcedo pristina dulce facit,
 Anglia plena jocis, gens libera, nata jocari,
 Tota jocosa, velim dicere tota jocus,
 Quæ nichil a Gallis, sed Gallia mutuatur inde
 Quicquid lætitiæ, quicquid amoris habet;
 Insula prædives quæ toto non eget orbe,
 Et cujus totus indiget orbis ope,
 Insula prædives cujus miretur et optet
 Delicias Salomon, Octavianus opes²;
 Insula quam quondam fecere sibi specialem
 Divitiæque sinum deliciæque larem.

¹ Le moine Richard de Cluni, mort après 1188. Les vers qui suivent sont tirés d'une pièce publiée par M. Wattenbach, d'après une copie faite par K. Pertz, dans le *Neues Archiv. d. Gesellschaft f. æltere Deutsche Geschichtskunde*, I, 600. C'est M. Delisle qui a montré qu'ils avaient pour auteur Richard de Cluni; voy. *Bibl. de l'École des Chartes*, XXXVII, 423.—Pertz n'avait pas indiqué la source de la pièce par lui copiée, et M. Wattenbach n'a pu la déterminer. C'est le manuscrit 281 de Corp. Chr. Coll. Cambridge.

² Nouveau témoignage sur le trésor d'Octavien; voy. ci-après, p. 185, note.

Peu à peu, les guerres affaiblirent ces sentiments de mutuelle sympathie, moins cependant que ce qu'on pourrait croire. Nous avons dans notre ancienne littérature des recueils de dictons qui ont une origine populaire, même lorsqu'ils sont rédigés en latin, et où on voit résumée sous une forme brève l'opinion que nos ancêtres s'étaient formée sur leurs voisins. Il y a dans ces dictons une appréciation singulièrement défavorable de différents peuples, des Allemands, par exemple, et des Italiens. Aux Anglais, on ne reproche qu'un défaut pour lequel le moyen âge avait de l'indulgence : *Anglia potat*¹; ou encore : *Li mieldre buveor en Angleterre*². Guillaume de Normandie, qui était, par ses relations, presque Anglais, confirme l'opinion populaire lorsqu'il dit en son *Besant*³ qu'Orgueil a marié en Angleterre ses trois filles aînées, Envie, Luxure, *Ivresse*. Plus tard, l'accusation d'envie reparaitra : le proverbe « onques envie ne mourut », sera appliqué par Jean le Bel (éd. Polain, I, 14 et 33), et par Froissart (éd. Buchon, II, 266 a) aux Anglais; mais, en somme, encore au XIII^e siècle, les reproches que leur adresse la poésie française portent plutôt sur des ridicules que sur des imputations de quelque gravité. On tournait en dérision leur mauvais français⁴; on trouvait une source inépuisable de plaisanteries dans un passage de la légende

¹ Wright et Halliwell, *Reliquiæ antiquæ*, I, 5 (Musée Brit., Vesp. B. XIII). *Archives des Missions*, 2^e série, III, 183 (Ms Digby, 53. Bodléienne.)

² Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes*, II, 281.

³ Édition Martin, v. 2000-3; cf. la note de l'éditeur sur ce passage.

⁴ Dans la *Pais aux Anglois*, et la *Chartre de la pais aux Anglois*, voyez *Hist. littér. de la France*, XXIII, 449-54, et, plus tard, dans le rôle prêté au roi d'Angleterre et autres personnages anglais, par l'auteur du *Mystère anonyme de saint Louis*; voyez l'édition de ce mystère publiée par M. Fr. Michel, pour le Roxburghe Club (1871), p. 55-60, 62-3, etc.

de saint Augustin, l'apôtre de l'Angleterre, où il est raconté que les habitants du pays de Dorchester, pour avoir insulté le saint qui les évangélisait, se virent, eux et leurs descendants, croître un appendice caudal. Les Anglais « coués », *Anglici caudati*, sont d'un fréquent usage dans la littérature satirique du moyen âge¹. Ce n'est guère qu'au XIV^e siècle qu'apparaît un dicton sur la fausseté des Anglais². Froissart ne devient sévère pour le peuple qu'il avait d'abord si fort admiré que dans une des dernières rédactions de sa chronique, et c'est un fait unique, le meurtre de Richard II, qui a produit ce changement de sentiments³. A tout prendre, il n'y a, dans les récriminations de la France contre l'Angleterre, pendant le moyen âge, rien qui indique une antipathie réelle entre les deux peuples. C'est là une première raison de la modération relative de l'auteur du Débat. Il y en a une autre, qui est en quelque sorte professionnelle, et où se révèle, selon moi, la qualité de l'auteur, héraut d'armes, si ma conjecture est fondée. Pour lui, l'état de guerre, avec toutes ses conséquences, était aussi naturel que l'état de paix; les luttes sanglantes étaient un passe-temps légitime, nécessaire même pour donner occasion à la noblesse de prouver sa vaillance par de « belles apertises d'armes », comme disait Froissart, et de gagner honneur. Il importe assez peu qu'on soit victorieux ou vaincu, pourvu qu'on soit brave : « Ce n'est point reprouche en ce monde a un roi s'il pert bataille, ains a grant honneur d'avoir eu hardement de combattre avecque son ennemy » (§ 45). Il ne serait même pas à désirer qu'on fût toujours victorieux, « car si l'un gai-

¹ Voy. Du Cange, CAUDATI, A. de Montaiglon, *Anciennes Poésies françaises*, VI, 347, etc.

² Le Roux de Lincy, *l. l.*; *Leys d'Amors*, II, 70.

³ Voy. S. Luce, *Chron. de Froissart*, Introduction, pp. LXX-LXXVIII.

« gnoit toujours, la guerre seroit tantost faicte et finée, « *qui ne seroit pas l'avantaige de l'office du dit herault* « (le héraut d'Angleterre) *ne du mien* » (§ 49). Ce sont les idées que nous voyons mises en action dans les récits de Froissart, celles qui, à Créci et à Poitiers, ont failli amener la perte de la France. Là où elles règnent, il n'y a pas place — et c'est une sorte de compensation — pour ces haines profondes qui, à la même époque, déchiraient les cités italiennes.

Si partisan des guerres que soit notre auteur, surtout des expéditions lointaines qu'il appelle guerres de magnificence (§ 33), il savait pourtant s'intéresser aux arts de la paix.

La partie consacrée à la comparaison de la France et de l'Angleterre au point de vue de la richesse, est la plus intéressante du livre, et pourra fournir quelques données utiles à l'histoire économique de notre pays. L'auteur fait entrer sous la rubrique « richesse » des éléments qu'un économiste de nos jours n'y ferait pas figurer, tels que le nombre, beaucoup plus élevé en France qu'en Angleterre, des archevêchés et des évêchés (§ 103); mais il n'a pas tort d'énumérer les reliques (§ 107), qui, par l'affluence des pèlerins qu'elles attiraient, étaient pour la France une source assurée de richesse. Dans toute cette partie, notre auteur fait preuve d'un esprit observateur et réfléchi, et déploie une connaissance peu commune assurément des deux pays qu'il compare. C'est pourtant la France qu'il connaît le mieux. Il avait été en Angleterre, où il avait visité d'anciennes abbayes : nous avons sur ce point son propre témoignage (§ 38). Il connaissait Londres, certainement (§ 124), peut-être le comté de Derby (voy. § 97 et la note), mais je doute beaucoup qu'il eût visité les principales cités de l'Angleterre. S'il avait vu Salisbury, Canterbury, Winchester, York, Durham,

Peterborough, il y a apparence qu'il n'aurait pas écrit le § 106.

L'auteur du Débat était un lettré. Il avait lu beaucoup et savait faire usage des livres sans les copier servilement, comme le fit plus tard son contradicteur, John Coke. Les livres qu'il cite sont ceux-ci :

Une chronique d'Angleterre désignée sous le nom de *Brut* (§§ 29, 45, 135);

Le Livre de la Chasse, de Gaston Phœbus (§ 15);

Le Trésor, de Brunet Latin (§ 35);

Le Songe du Vergier (ibid.);

La Consolation, de Boëce (§ 45);

Le roman d'*Alexandre*, probablement la rédaction en prose (§ 133);

L'Arbre de Batailles (§ 134).

M. Pyne (p. 120) suppose qu'il avait lu l'*Histoire des neuf preux*, mais, ainsi que je l'ai fait remarquer dans la note sur le § 4, les neuf preux ont été énumérés en divers ouvrages bien avant la composition de l'ouvrage en prose où leurs hauts faits sont racontés. Il avait lu aussi quelque compilation historique sur l'histoire de France, où était racontée la légende des fleurs de lys apportées à Clovis par un ange (§ 34). Il ne paraît pas avoir fait usage de Froissart.

Parmi les livres qu'il mentionne, il n'en est qu'un sur lequel il soit besoin de quelques explications. L'*Historia Britonum* de Geoffroi de Monmouth porte dans beaucoup de manuscrits le titre de *Brutus*. Par suite, divers abrégés de l'histoire d'Angleterre, pour la rédaction desquels ce livre a été mis à contribution, ont pris le nom de *Brut*. Celui de ces abrégés que notre auteur avait lu, et dont j'ai rapporté quelques morceaux dans les notes, est une composition dont les manuscrits abondent dans les bibliothèques du Royaume-Uni. On trouvera

sur cette chronique une notice étendue dans le Bulletin de la Société (année 1878). Je me borne à dire ici qu'il en existe deux rédactions qui l'une et l'autre conduisent l'histoire d'Angleterre jusqu'en 1333, du moins dans la plupart des manuscrits. La seconde rédaction diffère totalement de la première à partir du règne d'Édouard II; en outre, on y trouve intercalées, à la fin des règnes de Henri III, Édouard I^{er} et Édouard II, des prophéties de Merlin, ce qui n'a pas lieu dans la première¹. Cette seconde rédaction, mise en anglais, a passé tout entière dans les *Chronicles of England*, plusieurs fois imprimées depuis Caxton (1480), et, par suite, citées fréquemment sous le nom de *Caxton's Chronicle*.

Les manuscrits du Débat des hérauts d'armes qui ont servi à la présente édition, les seuls en même temps qui aient été connus de Pannier et de moi, sont au nombre de trois :

A. — Bibl. nat. fonds français 5837 (ancien 10354 de l'ancien fonds). Vélin, 28 ff. plus un feuillet de garde au commencement, sur lequel on lit, d'une écriture du xvi^e siècle, *le livre de passetemps*; hauteur 0^m,240, largeur 0^m,169; écriture de la fin du xv^e siècle. Il n'y a pas de rubrique initiale pouvant servir de titre ni d'explicit. Une miniature surmontée de l'écu de France occupe la plus grande partie de la première page. On y voit un personnage assis sous un dais. Au-dessus de sa tête est

¹ La première rédaction paraît s'être arrêtée primitivement à la mort de Henri III (1272). Du moins, il existe à Paris un manuscrit de cette rédaction qui s'arrête à cette date. Il y a aussi un manuscrit de la seconde rédaction qui ne va pas au-delà de la mort d'Édouard I^{er}.

un chapeau de cardinal; à sa droite se tient le héraut de France et à sa gauche le héraut d'Angleterre. Dans la marge inférieure est peint un écu qui paraît être de fantaisie.

B. — Bibl. nat. fonds français 5838 (ancien 10354³ de l'ancien fonds) provenant de Cangé dont l'élégante écriture se reconnaît dans une note écrite à la première page, à une place réservée pour une miniature qui n'a pas été exécutée. Vélin, 32 feuillets; hauteur 0^m,228, largeur, 0^m,170; écriture toute semblable à celle du manuscrit *A*, peut-être de la même main. Comme c'est l'écriture régulière et élégante d'un copiste de profession, partant dépourvue de caractère personnel, il est difficile de rien affirmer à cet égard.

C. — Bibl. nat. fonds français 5839 (ancien 10354³ de l'ancien fonds), provenant, comme *B*, de Cangé. Vélin, 39 feuillets; hauteur 0^m,222, largeur 0^m,140. Écriture cursive de la fin du xv^e siècle. A la fin : *Explicit le livre de passe temps*. Au dessous de cet explicit quelques mots, écrits par un ancien possesseur, ont été grattés, puis le nom TRUMEAU.

Dans le catalogue des livres de Châtre de Cangé¹, on voit figurer, à une assez grande distance l'un de l'autre, ces deux articles, qui se rapportent indubitablement à nos deux manuscrits *B* et *C* :

P. 267. Preséance de la France sur l'Angleterre. In-4^o sur velin, ancien ms.

P. 310. Dispute entre les herauts de France et d'Angleterre, au sujet de la Preséance. In-4^o, ms. sur velin.

¹ Catalogue des livres du cabinet de M***. Paris, 1733, in-12. — Sur l'histoire de cette précieuse collection, voy. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, I, 411.

L'édition imprimée est un petit in-4° de 21 ff. répartis en cinq cahiers signés *a b c d*, le dernier cahier n'ayant que trois feuillets; 36 ou 37 lignes par page; gothique. La première page est occupée par une gravure représentant une cavalcade sortant d'une forêt (à droite) et se rencontrant avec deux cavaliers venant en sens contraire (à gauche). Au-dessus de la gravure ce titre, sur une seule ligne :

Le debat des heraulx d'armes de frāce et d'ēgleterre.

Le texte commence au verso.

Au v° du dernier feuillet :

Cy finist le debat des heraulx darmes de france et den-
gle | terre autrement dit passe temps. nouvellement imprime
a | Rouen par Richard Auzoult pour thomas laisne libraire
de | mourant audit lieu.

Pannier avait constaté l'existence de quatre exemplaires de cet imprimé :

1. — Bibliothèque Sainte-Geneviève, recueil coté *Œ* 754, xv^e siècle, relié aux armes de Jacques-Auguste de Thou, ayant fait partie des 1600 volumes légués à l'abbaye de Sainte-Geneviève par l'archevêque de Reims, Le Tellier. Les pièces contenues dans le même recueil, ayant toutes un caractère historique ou politique, sont au nombre de vingt-trois, rangées à peu près par ordre chronologique. Le Débat est la seconde de ces pièces. La première est le traité de paix entre Louis XI et le duc d'Autriche, du 24 décembre 1482, imprimé gothique sans titre, de 29 ff. non numérotés (le 25^e feuillet est refait à la main), s. l. n. d. Incipit : [*P*]hilippes de Creuecuer seigneur desquerdes... Explicit : *Cy finist le traictie de la paix.*

Le dernier et le plus récent est une pièce de 11 ff. in-4°,

intitulée : | Double d'une | lettre missive, en- | voyée par le seigneur Ni- | colas Nicolai geogra- | phe du roy | a monseigneur du Buys, vicebaillif de | Vienne. A Lyon, chez Guillaume Rouille, à l'escu de Venise, 1550.

2. — Musée Britannique, C. 32, g. 4. C'est d'après cet exemplaire qu'a été faite la traduction de M. Pyne.

3. — Bibliothèque de la ville de Lyon; voy. Guigard, *Bibliothèque héraldique*, p. 20.

4. — *Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le baron J. P*****. Paris, Potier, 1869, n° 480. Ce volume a été racheté par le propriétaire, M. le baron Pichon, qui le possède encore.

Un cinquième exemplaire doit exister en quelque bibliothèque publique ou privée de Belgique, car M. Kervyn de Lettenhove, au t. XII de son édition de Froissart, p. 337, s'exprime ainsi : « On lit aussi dans le « Débat des Hérauts de France et d'Angleterre que le « port de l'Ecluse est l'un des plus beaux de la Chrétienté et l'un de ceux où les navires sont le mieux en « sûreté¹. » C'est bien certainement notre Débat que M. Kervyn allègue : voyez la présente édition, § 70. Le livre était assez rare pour mériter une indication plus précise. M. G. Raynaud, qui a bien voulu faire à ma demande quelques recherches dans les bibliothèques de Belgique et de Hollande, n'y a trouvé aucun exemplaire du Débat.

L'édition du Débat est enregistrée dans le *Manuel* de Brunet, à partir de la troisième édition. Elle ne figure pas dans le *Bibliographe normand* de Frère.

La présente édition reproduit le manuscrit C corrigé,

¹ Tous ces renseignements sont tirés des notes laissées par Pannier. Les mêmes notes portent la preuve qu'il avait dépouillé en vue du Débat tous les répertoires bibliographiques et une quantité considérable de catalogues.

lorsqu'il y a lieu, à l'aide des deux manuscrits *A B* et de l'imprimé; toutes les leçons non introduites dans le texte sont notées à titre de variantes, quelle qu'en soit la provenance. Toutefois je n'ai pas cru devoir pousser le scrupule jusqu'à mentionner toutes les fautes de l'imprimé, qui sont fort nombreuses, et particulièrement les omissions fréquentes qu'on y peut constater, et qui souvent ne sont que de simples bourdons.

Lorsque Pannier se décida à prendre *C* comme manuscrit principal, il ne pouvait le comparer qu'aux deux autres manuscrits puisqu'il avait remis à plus tard, ainsi que je l'ai dit plus haut, le soin de collationner l'imprimé. Examen fait de ce dernier texte, il m'a paru que le choix fait par Pannier pouvait être maintenu. *A B* offrent souvent des formes orthographiques, ou pour mieux dire, *graphiques*, assez peu usitées; *C* présente une graphie plus usuelle. Un motif plus grave est que ce dernier manuscrit donne un long passage qui manque dans *A B*, et qu'on ne peut considérer comme interpolé, à savoir les §§ 75-9. Les deux mss. *A B*, qu'ils soient du même scribe ou non, sont frères. Un coup d'œil jeté sur les variantes suffit à montrer combien ils s'accordent en tout. Ils ont les mêmes lacunes, et ces lacunes sont nombreuses. La plupart du temps elles ont été comblées, soit en marge (voy. p. 15, note 7, p. 16 n. 4), soit, ce qui a lieu pour le manuscrit *B*, à l'aide de feuillets ajoutés à la fin du volume (p. 19 n. 11), ou intercalés (p. 26 n. 16). Ils ont notamment une lacune considérable, embrassant les § 67 à 91, qui n'est réparée que dans *B* et encore ne l'a-t-elle été que partiellement (voir p. 26 n. 16 et 29 n. 1). Les passages ajoutés à *B* et qui manquent dans *A* sont d'une écriture différente de celle du copiste qui a exécuté le manuscrit, et par suite il n'y a pas lieu de tirer de ces passages une objection contre la parenté intime d'*A* et de

B. Au contraire, *C* est tout à fait indépendant d'*A B* et par conséquent, *a priori*, il a autant d'autorité, à lui tout seul, que les deux autres manuscrits. Reste *I* (l'imprimé). Si on pouvait établir qu'*I* est également indépendant d'*A B* et de *C*, le choix des leçons serait déterminé avec certitude ; la bonne leçon serait à peu près sûrement celle qui réunirait deux de nos trois textes (je compte *A* et *B* pour un seul texte). Mais le grand nombre de leçons souvent mauvaises ou médiocres qu'*I* a en commun avec *A B* me fait supposer que, sans être dérivé immédiatement du même original, il leur est apparenté. Ainsi *A B* avaient omis les vingt-cinq §§ compris entre les nos 67 à 91 exclusivement. Dans *B*, les §§ 67 à 74 et 80 à 91 ont été rétablis postérieurement, mais cinq §§, nos 75 à 79 inclusivement, ne l'ont pas été : or de ces cinq §§ il en est trois, 77 à 79, qui manquent aussi dans *I* (et par conséquent ne se lisent que dans *C*). Par suite l'accord d'*I* avec *A B* ne suffit pas pour infirmer la leçon de *C*, et c'est pourquoi j'ai souvent maintenu celle-ci contre la leçon commune à *A B I*.

II. — Le Débat anglais.

« Afin d'échapper à oisiveté, nourrice des vices, et de
 « plaire à ceux qui aiment à lire les anciennes histoires
 « des nobles hommes qui ont régné vertueusement en
 « leur temps, et dont la renommée durera jusqu'à la fin
 « du monde, pour que leurs œuvres vertueuses et leurs
 « actes chevaleresques entraînent les cœurs des hommes
 « à suivre leurs exemples, je John Coke, clerc des recon-
 « naissances de notre souverain seigneur le roi, vulgaire-
 « ment nommé clerc des statuts de l'estaple de Westmin-
 « ster, un jour, à Bruxelles en Brabant, étant alors
 « secrétaire de la très-honorable et célèbre compagnie des

« marchands aventuriers¹ de la nation d'Angleterre, je
 « trouvai par hasard, dans la boutique d'un imprimeur,
 « une petite brochure en français, intitulée *le Débat des*
 « *Hérauts d'Angleterre et de France*, où étaient énu-
 « mérés les avantages des deux royaumes susdits, et les
 « victoires et prouesses de divers nobles princes qui, dans
 « les temps passés, ont régné sur ces pays. L'ayant lue,
 « je vis que le héraut français attribuait (absolument sans
 « raison) les honneurs à la France, et, en toutes choses,
 « calomniait ce très-noble royaume et peuple d'Angle-
 « terre. Je vis en outre que ledit livre était composé avec
 « une profonde malveillance, ne suivant en rien les vraies
 « chroniques ni de l'un ni de l'autre des deux royaumes.
 « En conséquence, afin de faire paraître la vérité aux
 « yeux des lecteurs de ce livre, j'ai fouillé les histoires
 « d'Eutrope, de Colman, de Bède, de Gildas, d'Orose,
 « de Lucain, la *Cronica cronicarum*, les chroniques
 « de la Petite Bretagne, les chroniques de Brabant, la
 « *Mer des histoires*, Froissart, Enguerran de Mons-
 « trelet, Gaguin, Hardyng, Fabyan, et autres auteurs
 « qui ont écrit les actes et les gestes des royaumes devant
 « dits, et j'en ai extrait la vérité concernant ledit débat ;
 « de quoi j'ai fait le petit traité qui suit, priant humble-
 « ment les lecteurs dudit ouvrage de corriger avec bienveil-
 « lance les fautes qui s'y rencontreront, excusant mon
 « ignorance, qui n'est pas petite, et d'avoir pour agréable
 « le présent travail et œuvre de John Coke, qui peut-être
 « a visé plus haut que ses forces, mais, comme dit Pro-
 « perce, *in magnis voluisse sat est.* »

C'est en ces termes que John Coke nous révèle les cir-

¹ Marchands qui font le commerce au loin. Sur cette puissante compagnie, qui au temps de Coke était établie à Anvers, voyez Du Cange, *ADVENTURARIA SOCIETAS*, et la table des *Annals of Commerce* de Macpherson, au mot *MERCHANT-ADVENTURERS*.

constances qui l'ont déterminé à entreprendre la réfutation du Débat français, et nous fait connaître son nom et sa profession. Si on ajoute à ces notions la date de l'explicit (31 octobre 1549), bizarrement imprimée en anglais, en français et en flamand¹, on aura tout ce que les bibliographes anglais, en petit nombre², qui se sont occupés de John Coke ont su de ce personnage. Grâce à des recherches qu'a bien voulu exécuter pour moi, au *Record Office*, à Londres, M. William Hardy, actuellement directeur de cet établissement, je suis en état d'ajouter à la biographie de Coke quelques faits précis.

Coke s'intitule « cleric des reconnaissances³, de notre « souverain seigneur le roi, vulgairement nommé cleric « des statuts de l'estaple de Westminster ». *Estaple*, en anglais *staple*, désignait originairement un marché ou un entrepôt de marchandises, mais s'appliquait plus spécialement, au temps de Coke, à un marché réservé à la vente des marchandises destinées à l'exportation⁴. A ce marché se rendaient les marchands étrangers, et c'est là qu'ils payaient les droits de sortie. L'estaple de Westminster, auquel appartenait J. Coke, était spécialement un marché pour les laines. Une juridiction particulière était annexée à l'estaple. On l'appelait la cour du maire de l'estaple (*the court of the mayor of the staple*). Elle se composait d'un maire élu pour un an, de deux constables nommés à vie, les uns et les autres choisis par la communauté des marchands du lieu où se tenait l'estaple. La loi qu'ils appliquaient était la loi des marchands (*lex*

¹ P. 125 de la présente édition.

² Dibdin, *Typographical antiquities*, IV, 238; *Bibliomania*, 13; Payne Collier, *A Bibliographical and critical account of the rarest books in the english language*; 1865, I, 146.

³ Il y a dans le texte le singulier : « clarke of the recognisaunce », mais le titre officiel, en latin, est « clericus recognitionum ».

⁴ Voir, p. 144-6, la note sur le § 96 du Débat français.

mercatoria, en anglais *the law merchant*). Lorsque le procès avait lieu entre étrangers, le jury était composé d'étrangers; si l'une des parties était étrangère, le jury était composé par moitié d'étrangers. L'un des offices du maire de l'estaple était de recevoir les reconnaissances des dettes, en conformité avec un statut de la vingt-troisième année du règne de Henri VIII. Ces renseignements sont tirés des *Institutes* d'Edward Coke, IV^e partie, ch. XLVI.

John Coke fut pourvu de l'office de clerc des reconnaissances de l'estaple de Westminster par lettres patentes du 14 février de la vingt-septième année de Henri VIII (1536), dont la découverte est due à M. W. Hardy, et qui seront publiées ci-après en appendice à la préface. Par cet acte, il fut nommé conjointement avec un certain Richard Riche, qui avait déjà occupé seul le même office pendant plusieurs années. La teneur de ces lettres indique quelle était la nature des affaires qui appartenaient à l'office du « clericus recognitionum domini Regis ». Le *Record Office* possède une liasse de pièces rédigées et signées par John Coke en cette qualité. On en trouvera une à l'appendice. Je la publie, d'après la copie que M. W. Hardy a bien voulu m'en faire faire, comme spécimen. C'est une lettre par laquelle J. Coke informe le chancelier du roi que Henri Cruche de Gresley, écuyer, n'a pas payé à l'époque fixée une somme dont il s'était reconnu débiteur envers Edward Appleton, et le prie de contraindre ledit Henri à payer sa dette.

Aux lettres patentes accordées à Richard Riche et à J. Coke est jointe une note qu'on trouvera imprimée à la suite des lettres elles-mêmes, où on lit que, le 1^{er} décembre de la seconde année du règne d'Édouard VI (1549), Richard Riche et John Coke restituèrent à la chancellerie royale les lettres patentes qui les avaient institués, ce qui équi-

vaut à dire qu'ils résignèrent leur office. L'ouvrage étant daté à l'explicit de 1549, et, d'ailleurs, mention y étant faite à deux reprises (§§ 115 et 116) du roi Édouard VI, comme actuellement régnant, on voit que c'est pendant la dernière année de son office que Coke l'a composé.

M. Pyne s'exprime ainsi au sujet de l'opuscule dont nous offrons à nos lecteurs une nouvelle édition :

« Coke imite le style de ses contemporains Bale et
« Ponet, et traite d'une manière également outrageante
« la nation française, le pape et l'Église de Rome. Mais,
« ne possédant ni science ni jugement, beaucoup de ce
« qu'il écrit est trivial et sans portée. Il ne nous dit
« presque rien de la condition actuelle de son pays, ni de
« ce qui se passait autour de lui, et certes il ne serait pas
« aisé de désigner un ouvrage, ayant la prétention d'être
« original, et traitant de la vie anglaise et des manières
« anglaises il y a plus de trois siècles, qui fût aussi peu
« intéressant¹. »

Ces derniers mots ne sont pas exempts d'une certaine exagération. Si peu versé que je sois dans l'histoire économique de l'Angleterre, il me semble qu'il y a quelques témoignages intéressants à glaner dans l'écrit de Coke, là où il parle de ce qu'il savait, c'est-à-dire de l'industrie et du commerce de l'Angleterre au temps où il vivait : voyez notamment §§ 153 et suiv. Mais, pour le reste, il est impossible de ne pas partager l'opinion de M. Pyne. Coke était un esprit borné et vulgaire. Quoique sur certains points de fait il ait raison contre son adversaire, il lui est dans l'ensemble très-inférieur. Comme l'auteur du *Débat français*, dont il adopte le plan, et qu'il suit pas à pas, il recherche dans l'histoire les titres de noblesse

¹ *England and France*, p. xiv.

des deux nations mises en parallèle; mais s'il rejette à bon droit plusieurs des fables que l'auteur français, comme ses contemporains, plaçait aux premiers temps de nos annales, il ne s'aperçoit pas que les légendes bretonnes, auxquelles il ajoute foi entière, n'ont guère plus d'authenticité que les légendes françaises. Faisant parade d'une science d'emprunt puisée à la hâte dans des lectures mal digérées, il est pédant sans être savant. Il est si peu attentif qu'il ne sait se maintenir dans la donnée du Débat, telle qu'il l'a d'abord acceptée. Ainsi il fait dire par le héraut français que l'Angleterre est, depuis le temps du roi Jean, tributaire de la cour de Rome (§ 16), ce qui, en effet, se trouve dans le Débat français (§ 42, cf. la note) et était vrai avant la Réforme; à quoi il répond, oubliant que le Débat français date du xv^e siècle: « Que toutes
« les nations savent que le très-puissant roi d'Angleterre
« est empereur dans son propre royaume et ne relève de
« personne; il est le chef suprême de son Église d'Angle-
« terre et d'Irlande... » C'est une réplique aisée.

Il n'y a rien dans le lourd et ennuyeux pamphlet de J. Coke qui rappelle l'esprit, un peu vain parfois, mais toujours élégant et chevaleresque, de l'auteur français. Toute courtoisie s'est évanouie, et on ne le voit nulle part mieux que dans les conclusions si différentes auxquelles arrivent les deux adversaires. Dans l'ouvrage anglais, dame Prudence, juge du procès, s'exprime ainsi: « Ma sentence est que le royaume d'Angleterre devra
« être approché d'Honneur de préférence à la France;
« et prendre place à sa droite; que vous, sire héraut de
« France, dans toutes les assemblées où il y aura lieu
« de montrer honneur, reconnaissez à tout jamais votre
« devoir, donnant place au héraut d'Angleterre. »

Combien l'auteur français avait su prêter à dame Prudence un langage plus approprié! Se gardant de toute

parole qui aurait pu être blessante pour aucune des deux parties, dame Prudence avait adressé aux deux hérauts de gracieux compliments, et, remettant à plus tard le prononcé du jugement, après audition des hérauts des autres rois chrétiens, « car il en y a qui ont fait de grans faiz et « de guerres magnifiques, et par especial sur les Sarrasins « et a l'aumentacion de Crestianté », elle avait conclu en ordonnant aux deux hérauts de mettre par écrit les raisons qu'ils avaient alléguées, « desquelles raisons sera « fait ung beau petit livre qui se nommera *Passe-temps*, « qui sera moult prouffitable a jeune noblesse et a pour- « suivans en vostre office ».

Puisque le plan adopté par L. Pannier comportait une nouvelle édition du Débat anglais, il était nécessaire que l'ouvrage réédité, quoique peu digne des soins de la critique, fût présenté au lecteur dans de telles conditions qu'il devînt aisé de l'apprécier définitivement à sa juste valeur. Il fallait rechercher et indiquer les livres à l'aide desquels J. Coke a pu, tout le long de son opuscule, faire le savant. Cette recherche n'est pas bien difficile, car il a eu soin de nous faire connaître ses sources en plus d'un endroit de son livre, notamment dans le prologue rapporté ci-dessus. Je suis persuadé qu'il n'en a omis aucune ; bien plus, qu'il en a mentionné auxquelles il n'a jamais eu accès. Coke aime à étaler son érudition, ne soupçonnant pas combien il est facile de le dépouiller de ce vernis superficiel. Ainsi il parle, comme s'il le connaissait, de Colman (§§ 1, 55, 56) ; mais c'est un nom cité de seconde main¹ ; c'est également de seconde main qu'il cite Eutrope, Bède, Gildas, Isidore, et d'autres encore.

Coke a mis à contribution des livres anglais, français

¹ Voir p. 165, la note du § 55.

et un livre flamand. Il savait le latin : les actes qu'il rédigeait en sa qualité officielle sont en latin; il cite du latin à plusieurs reprises, mais je ne crois pas qu'il ait fait usage, pour la composition de son opuscule, d'anciens livres latins. Commençons par les livres anglais :

HARDYNG est un auteur du xv^e siècle qui a écrit, en vers anglais, une chronique d'Angleterre qui s'étend des origines à l'année 1461. Il nous apprend qu'il avait assisté, dans sa jeunesse, à la bataille d'Azincourt, car on lit en tête du chapitre ccciv, où il est parlé de cette bataille : « How the King came homeward trough Normandy and Picardie, and smote the battaill of Agyncort, *wher I was with my maister.* » C'est avec une modestie bien justifiée qu'il se dit, à la fin de son ouvrage :

All destitute of language and science
And desolate of rethoryke eloquence.

On ne peut, en effet, rien imaginer de plus plat et de plus ennuyeux que son récit. Deux éditions, parues la même année, en 1543, semblent avoir satisfait la curiosité du public anglais, car il faut descendre jusqu'à 1812 pour en trouver une troisième, qui a été faite à l'aide des deux anciennes et d'un manuscrit, par Sir Henry Ellis. Les deux anciennes éditions, faites l'une sur l'autre, diffèrent par quelques variantes purement orthographiques. Elles se distinguent à première vue par le titre, qui offre dans chacune une disposition particulière. Dans celle que je considère comme la première, la date est en chiffres romains; elle est en chiffres arabes dans la seconde. L'une et l'autre ont, à partir du règne d'Édouard IV jusqu'au commencement du règne de Henri VIII, une continuation en prose par Grafton. L'édition que je considère, — et pour cette raison même, — comme la seconde, a de plus

que la première vingt-neuf pages relatives au règne de Henri VIII. C'est la première édition, à en juger par quelques formes de noms de lieux qui lui sont propres, que J. Coke a eue sous les yeux. J'ai consulté l'une et l'autre édition au Musée britannique, mais j'ai cité dans les notes le texte de la seconde (identique, je le répète, sauf quelques variantes orthographiques, à la première), parce que c'était la seule que j'eusse à ma disposition à Paris (Bibl. nat., réserve Na 6)¹.

On verra par le commentaire que c'est à cette médiocre source que Coke a puisé à peu près toutes ses notions sur l'histoire d'Angleterre; avec peu d'intelligence, si c'est à lui et non à son imprimeur qu'il faut attribuer certaines méprises assez étranges, celle notamment qui fait mourir l'empereur Constantin à Nicomédie « in Catholage, » quand il y a dans Hardyng que l'empereur étant mort à Nicomédie, fut inscrit « *dans le catalogue des saints* » (voy. § 50 et la note).

FABYAN († vers 1512) est un historien plus savant dont la chronique a été imprimée plusieurs fois au xvi^e siècle, depuis 1516, et réimprimée en dernier lieu (1811) par Sir H. Ellis. Coke ne lui a emprunté qu'un petit nombre de faits, et quelques noms d'auteurs plus anciens qu'il cite sans dire où il les a pris. (Voyez les notes des §§ 27, 44, 56, 57, 145, 170.)

¹ The chronicle of Jhon Hardyng, in metre, from the first begynnyng of Englande unto the reigne of Edwarde the fourth where he made an end of his chronicle. And from that tyme is added with a continuacion of the storie in prose to this our tyme, now first emprinted, gathered out of diuerse and soundrie authours of moste certain knowelage (sic) and substanciall credits that either in latin or els in our mother toungue haue writen of the affaires of Eng-lande. LONDINI. In officina Richardi Graftoni. Mense Ianuarii. 1543. Cum priuilegio ad imprimendum solum. In-8°, 8 ff. non numérotés et ff. i-clx. — La première édition n'a que cxlvi ff.

The Brytayne Cronicles (§§ 54 et 65) désignent vraisemblablement les *Chronicles of England*, qui, imprimées pour la première fois par Caxton, en 1480, ont eu plusieurs éditions au xvi^e siècle¹. Coke en a peu fait usage : Hardyng lui suffisait. J'ai trouvé cependant, trop tard pour le mentionner dans le commentaire, un passage de ces chroniques qui est clairement la source de quelques lignes du *Debate*. Je le transcris en note².

Passons maintenant aux sources françaises. Orose et Lucain, mentionnés conjointement aux §§ 1 et 182, sont les titres respectifs des deux parties d'une compilation historique rédigée en français au xiv^e siècle³, et qui a été imprimée pour la première fois en 1491 par A. Vérard. Coke cite expressément cette compilation aux §§ 147 et 183 (voir les notes de ces paragraphes).

Coke a emprunté un grand nombre de faits à Froissart, qu'il lisait dans le texte français, sans doute dans une édition imprimée, et non dans la traduction de Lord Berners, comme le montrent certaines particularités relevées aux notes des §§ 89 et 91. J'ai donné la concordance du Débat avec diverses éditions de Froissart.

¹ Voyez ci-dessus, p. xix. Pour la bibliographie de ces éditions, voy. Dibdin, *Typographical antiquities*, II, 69, 72, et le *Manual* de Lowndes, sous CHRONICLES.

² ...He (king Arthur) conquered in batayle a Romayn that was called Froll, and gate of hym the realme of Fraunce, and slew hym with his own handes. And also he faught with a gyaunt that was called Dinabus and slewe hym that had ravysshed fayre Eleyn that was kynge Howelles nece kynge of lytell Brytayn. And after he slewe in batayle the emperour of Rome that was called Lucie, that had assembled against kynge Arthur for to fyght with hym so moche people of Romayns and Phethis and Sarasyns that no man coude nombre them, and he discomfited them all as the story telleth. (Édit. de Wynkyn de Worde, 1528, fol. cxiii d). Cf. J. Coke, § 52 : « He slewe Froyle kyng of Fraunce, and Denabus the gyant... »

³ Il y en a à la Bibliothèque nationale un exemplaire daté de 1364, fonds fr. 246; autres exemplaires sous les n^{os} 39-40, 64, 251, ce dernier du xiv^e siècle.

Monstrelet, Gaguin, la Mer des histoires, sont encore indiqués par Coke (§ 1) au nombre de ses sources. Il paraît en effet avoir emprunté à Gaguin la fable des trois crapauds qui auraient précédé les fleurs de lis, dans les armes des rois de France (§ 29 et la note); mais je ne vois pas ce qu'il peut avoir tiré de Monstrelet et de la Mer des histoires. Ce dernier ouvrage est une compilation de formidable étendue : on m'excusera de ne l'avoir pas lu pour y rechercher les emprunts de Coke.

Au § 59 (voyez la note), Coke, qui n'était pas très-versé paraît-il, dans la géographie de son pays, a emprunté aux *Chroniques de Normandie* l'idée qu'à la bataille de Hastings — disons plutôt de Senlac — plusieurs des hommes de Guillaume se seraient noyés dans la Tamise.

Parmi les chroniques françaises que Coke mentionne en son premier paragraphe, figure la *Cronica cronicarum*, c'est-à-dire, pour citer le titre plus au long : *Cronica cronicarum abrégé et mis par figures, descentes et rondeaulx*, ouvrage imprimé en forme de rouleau par Jean Petit, en 1521, et plusieurs fois réimprimé depuis. Je n'ai point trouvé dans le *Debate* de trace certaine d'emprunts faits à cette compilation.

Coke, homme de peu de goût et de peu de critique, avait du moins beaucoup de lecture. Il énumère au § 182 toute une série de romans, qu'il traite fort dédaigneusement, et dont on peut supposer qu'il connaissait un peu plus que les titres. On remarquera dans ce nombre la mention de *Jehan de Paris*.

C'est à Bruxelles qu'il avait trouvé l'exemplaire du Débat français qui excita sa verve; c'est en flamand qu'est conçue la date de son livre, telle qu'on la peut lire à l'explicit. Aussi n'est-il pas surprenant qu'il fasse mention de divers livres flamands. Il avait lu l'histoire de Beuve de Hanstone en anglais, en flamand (*douche*) et

en français (§ 58, voir la note). Il avait lu aussi, et il cite la *Cronyke van Brabant*, imprimée à Anvers en 1497. La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de cette chronique, qui manque au Musée Britannique, et j'ai pu y vérifier les emprunts de Coke (notes des §§ 32 et 33).

La présente édition du *Debate* de John Coke reproduit exactement l'ancienne édition, sauf distinction du *v* et de l'*u*, addition d'apostrophes et correction des fautes d'impression, la leçon corrigée étant dans ce cas rejetée en note. Je dois faire remarquer qu'on rencontrera certaines fautes de l'ancienne impression non corrigées : celles d'abord qui m'auront échappé, mais d'autres aussi que je n'ai pas dû corriger parce qu'elles se trouvaient dans les livres que l'auteur a consultés. Ainsi, au § 170, l'ancienne impression porte *super Esdrial* ; j'ai corrigé *Esdriam*, et non *Esdram*, parce qu'il y a *Esdriam* dans le texte imprimé de Fabyan que Coke avait sous les yeux.

J'ai cru devoir, pour la commodité des renvois, diviser les deux Débats en paragraphes numérotés. Ces paragraphes correspondent, autant que possible, aux alinéas des originaux.

J'ai dû rédiger en anglais la table du Débat anglais. Il était nécessaire que non-seulement les noms propres, mais aussi les noms communs enregistrés dans cette table, eussent leur forme anglaise, ce qui a naturellement amené l'emploi de la langue anglaise pour toute la table, sauf de temps à autre addition du correspondant français, imprimé en italiques. Pour cette table comme pour l'annotation du Débat, j'ai eu mainte fois recours à l'obligeance de plusieurs de nos confrères anglais de la Société des anciens textes. C'est pour moi un plaisir autant qu'un devoir de reconnaître ici l'aide que j'ai trouvé auprès de Miss L. T. Smith, de MM. F. J. Furnivall et H. Bradshaw.

P. S. — Tout ce qui précède était imprimé, lorsque M. Neubauer, sous-bibliothécaire de l'Université d'Oxford, me signala dans le catalogue, tout récemment publié, du fonds Rawlinson, à la Bodléienne, un quatrième manuscrit du Débat, le n° 539 de ce fonds. J'ai profité de quelques jours de vacances que j'avais entre Noël et le 1^{er} janvier, pour aller examiner ce manuscrit. C'est un petit livre en papier, de 190 millimètres de hauteur sur 125 de largeur, comprenant 70 feuillets à 18 lignes par page, et écrit à la fin du xv^e siècle. Il porte, en haut du premier feuillet, cette sorte d'intitulé écrit au xvii^e siècle : « Contention recreative des heraulx « de France et d'Angleterre debatans et racionantz « d'une part et d'autre sur la preference de leur pays. » Deux signatures qui se trouvent sur le même feuillet accompagnées, l'une de la devise : « Chascung desire » et de la date 1603, l'autre de la date 1672, donnent à croire qu'il a appartenu au xvii^e siècle, à une famille de Beaujeu. On lit encore sur le même feuillet ces mots : « A « monsieur Foucaut, conseiller d'Estat, rue Neuve Saint-« Paul, près Saint-Paul, à Paris. » C'est donc un nouveau manuscrit à joindre à tous ceux que l'on sait avoir appartenu au célèbre intendant ¹.

Ce manuscrit est un mauvais exemplaire ² d'une bonne leçon. Il se rattache de plus ou moins près à notre manuscrit *C*. Comme lui, il est dépourvu de rubriques ; comme lui aussi, il est complet. J'ai vérifié qu'il ne présentait pas les lacunes qu'on remarque soit dans *AB* soit dans l'ancien imprimé. En voici le début, qui omet les douze premières lignes du texte :

¹ Voy. sur les collections de Nicolas-Joseph Foucault, les recherches de M. L. Delisle, *Cabinet des mss.*, I, 375-8.

² Cette appréciation pourra sembler sévère, à en juger d'après les morceaux ci-après transcrits, qui sont passablement corrects, mais ailleurs il y a de grossières fautes de copie.

Toutes les chouses faictes en grant magnificence et tendans a honneurs par vous doivent estre preconizées, herauldées et publiées en divers royaumes et pays, et pour donner¹ courage a plusieurs princes et nobles chevaliers de faire de haultes entreprises, par quoy il soit d'eulx longue fame et renommée, et devez² en armes departir les honneurs a qui ilz appartiennent. Et pour ce que je vous voy a present ung pou de loisir et pour passer temps joieusement, je vous viens faire une question. Vous poés, dist Prudence, souventesfois avoir veu en maintes poinctures et tapisseries l'ymage d'Onneur figuré en grant magnificence a merveilles et assis en une chiere parée de fins drap d'or; sur sa teste plusieurs couronnes, ayant une riche daiselet, en une main une retondité, en l'autre l'espée d'onneur, et de sa personne vestu en abit royal.

Item, a l'un de ses coustez sont mises les figures de Alixandre, de Julius Cesar, de Judas Macabeus, de David et de Charlemaine, de Roland et de Oliver et de plusieurs notables chevaliers.....

Voici encore un passage que je transcris parce qu'il a dû être publié (ci-après p. 30) d'après le seul manuscrit C :

(77). Item, il semble que vous ayez oublié que nul (*ou mil!*) temps couroit du temps Charles roy de France le quint, qui fut moult sage prince, et mist galiotage sus et fist le clos de Rouhan. Et par le moyen du dit galiotage toute l'escluse d'Angleterre eut moult à souffrir, et ancours y appareissent les mistres, les rouynes. Estes vous racors que l'amiral de France vint avec ledit galiotage et print la ville de Ounichessé (!), et la mist a feu et a flambe et la destruxit entierement, qui a present est bonne ville? Ledit galiotage fut cause en partie dont vous perdistes Normandie, car vostre roy Eudouart ne pouvoit trover gens pour passer la mer et garder

¹ Il y a dans *A B I ... et pays ; donnez...*, leçon que j'ai adoptée, parce que la leçon de C, *donner*, n'offrirait pas de sens; mais *pour donner*, du ms. d'Oxford, offrirait un bon sens: il faudrait seulement supprimer *et* qui précède.

² Omission des mots *dire vérité*.

Normandie, et chacun estoit fort enbesoigné pour garder le leur et sa maison. Vostre roy Eudouart se tenoit en la ville de Norton pour ce que c'est la ville qui est ou milieu d'Angleterre, comme l'en dit, et avoit ses espies de tous costez pour savoir la descendue dudit galiotage qui descendit en pluseurs lieux, mais onques ne le peut atrapper ne seureprendre, car il descendoit d'une marée et s'en retournoit de l'autre.

Item, ung point de guerre qui est bien digne de memoire : le maistre du galiotage, ung premier jour de may, entreprist d'entrer en la riviere de Thamise et porter le may a ceulx de Londres, et entra en la ville jusques au pont, et a canons enflammez et fusées ardens les festoia, et fut l'escarmouche grande. Puis, parce que¹ la mer se retiroit, s'en partist de la dicte ville, et au dessoubs sainte Katherine assembla² une de ses galées. Lors il fit descendre tout son escupaige, et de force d'avirons fist faire ung petit parc environ lad. galée, et la garda a puissance contre la ville de Londres jusques a ce que la mer revint. Et quant il sentit que sa gallée estoit desassemblée et flotoit, chacun print son aviron, si s'en vint sain et saulve et toute sa compaignie.

M. de Montaignon me communique un article extrait du catalogue des manuscrits du château d'Anet, mis en vente en 1724, et qui avaient formé la bibliothèque de Diane de Poitiers³. Cet article est ainsi conçu : « Prératives de la France et de l'Angleterre, en forme de dialogue entre le Héraut de France et celui d'Angleterre sous Charles VII. Ms. sur vélin in-folio. » Cet exemplaire du Débat français est certainement distinct des quatre signalés ci-dessus (trois à la Bibliothèque nationale et un à la Bodléienne), dont aucun ne peut être qualifié d'in-folio.

¹ Préférable à la leçon de C.

² Comme C.

³ Voy. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, I, 189.

APPENDICE

I

*Lettres patentes concédant à Richard Riche et à John Coke
l'office de clerc des reconnaissances de l'Etaple de Westminster.*

(14 février 1536.)

Rex, omnibus ad quos, etc., salutem. Cum in statuto in parlamento apud le Blake Fryers, in London, tercio die novembris, anno regni nostri vicesimo primo inchoato, etc. — Cumque nos statutum predictum inviolabiliter observari volentes, vicesimo sexto die marcii, anno regni nostri vicesimo tercio, per litteras nostras patentes, de gracia nostra specialia ac ex certa sciencia et mero motu nostris, quantum in nobis tunc fuit, dederimus et concesserimus dilecto nobis Ricardo Riche generoso, sollicitatori nostro, per nomen dilecti subditi nostri Riche generosi seu quocumque alio nomine seu cognomine idem Ricardus nominaretur seu appellaretur, officium clerici nostri omnium predictarum recognicionum, coram prefatis capitalibus justiciariis nostris seu eorum altero, et in eorum ausencia et extra terminum, coram majore Stapuli Westmonasterii, et recordatore civitatis nostre Londonii, secundum formam et effectum in eodem expressos sive declaratos, pro debitis recuperandis, capiendis seu recognoscendis, ac officium clerici nostri faccionis, scripcionis ac irrotulacionis earundem recognicionum in forma in dicto statuto faciendi, scribendi et irrotulandi, secundum vim, formam et effectum in eodem statuto expressos et declaratos, ac ipsum Ricardum Riche officiarium sive clericum nostrum omnium predictarum recognicionum pro debitis recuperandis in

forma predicta capiendis, recognoscendis, faciendis, scribendis ac irrotulandis, fecerimus ordinaverimus, et constituerimus per litteras nostras predictas, ac de uberiori gracia nostra speciali per litteras nostras predictas dederimus et concesserimus quod ipse, sive sufficiens deputatus suus, sive sufficientes deputati sui, a predicto primo die aprilis haberet et perciperet pro faccione, scripcione et irrotulacione cujuslibet talis recognicionis in forma predicta capiende sive recognoscende, tres solidos et quatuor denarios, et pro certificacione ejusdem recognicionis viginti denarios, necnon omnia alia feoda, advantagia et proficua eidem officio quoquo modo spectantia sive de jure pertinencia, habenda, gaudenda, exercitanda et percipienda officii predicti, necnon omnes et omnimodas denariorum summas sive feoda et alia proficua predicta prefato Ricardo Riche, per se sive sufficientem deputatum suum sive deputatos suos pro termino vite ejusdem Ricardi, de dono nostro, absque aliquo servicio, redditu, compoto, seu aliquo alio nobis seu successoribus nostris reddendis, solvendis seu faciendis, prout in litteris nostris predictis plenius continetur. Et quia prefatus Ricardus litteras nostras predictas sibi in forma predicta confectas in cancellariam nostram restituit ibidem cancellandas, ad intencionem et effectum quod nos alias litteras nostras patentes de officio predicto eidem Ricardo ac cuidam subdito nostro JOHANNI COKE, in forma sequenti concedere dignaremur, nos nedum premissa, verum etiam bonum et fidele servicium quod predictus Ricardus nobis ante hec tempora impendit considerantes, ac pro eo quod littere patentes predicte dicto Ricardo in forma predicta confecte in predicta cancellaria nostra ad intencionem et effectum supradictum cancellate existunt, ut certam habemus scienciam, de gracia nostra speciali ac ex certa sciencia et mero motu nostris, dedimus et concessimus, ac per presentes, quantum in nobis est, damus et concedimus prefatis Ricardo Riche sollicitatori nostro et JOHANNI COOKE, seu quibuscumque aliis nominibus seu cognominibus iidem Ricardus et Johannes nominantur seu appellantur, seu eorum alter nominatur seu appellatur, dictum officium clerici nostri omnium predictarum recognicionum coram prefatis capitulis, justiciariis nostris seu eorum altero aut in eorum absentia et extra terminum, coram majore stapule Westmonasterii et recordatore civitatis nostre Londonii, secundum formam

et effectum in eodem actu expressos sive declaratos, pro debitis recuperandis, capiendis seu recognoscendis, ac officium clerici nostri faccionis, scripcionis, seu irrotulacionis earumdem recognicionum in forma in dicto statuto faciendi, scribendi et irrotulandi, secundum vim, formam et effectum in eodem statuto expressos et declaratos, ac ipsos Ricardum et Johannem, officarios sive clericos nostros omnium predictarum recognicionum pro debitis recuperandis in forma predicta, capiendis, recognoscendis, faciendis, scribendis ac irrotulandis facimus, ordinamus et constituimus; ac de uberiori gracia nostra speciali per presentes damus et concedimus quod ipsi sive eorum alter diucius vivens aut sufficiens deputatus suus sive sufficientes deputati sui aut eorum alterius diucius viventis, habeant et percipiant, habeat et percipiat, pro faccione, scripcione et irrotulacione cujuslibet talis recognicionis in forma predicta capienda sive recognoscenda, tres solidos et quatuor denarios, et pro certificacione ejusdem recognicionis viginti denarios, necnon omnia alia feoda, advantagia et proficua eidem officio quoque modo spectantia sive de jure pertinentia, habenda, gaudenda, exercenda et percipienda officii predicti, necnon omnes et omnimodas denariorum summas sive feoda et alia proficua predicta prefatis Ricardo et Johanni et eorum alteri diucius viventi per se sive sufficientem deputatum suum, sive deputatos suos aut eorum alteri diucius viventi, pro termino vite eorumdem Ricardi et Johannis ac eorum alterius viventis, de dono nostro, absque aliquo servicio, redditu, compoto, sive aliquo alio nobis seu successoribus nostris reddendis, solvendis seu faciendis. Eo quod expressa mencio, etc. In cujus, etc. T. R. apud Westmonasterium, xiiij die februarii.

(Patent Roll, 27 Henry VIII, part. I, m. 32 (14))

On lit en marge de cette pièce la note suivante : Vacat irrotulamentum harum litterarum patentium, quia septimo die Decembris, anno Edwardi sexti secundo, infrascripti Ricardus Riche et Johannes Cooke, coram dicto domino R. in cancellaria sua personaliter constituti, sursum reddiderunt litteras patentes predictas pure, sponte, absolute, cancellandas. Idcirco istud irrotulamentum cancellatur et dampnatur.

II

Requête adressée par John Coke au chancelier du roi d'Angleterre.

Egregio viro Thome Wriothesley militi domino de Wriothesley ac domino cancellario illustrissimi domini nostri regis Anglie, ad Vestre Dominacionis mandata paratus JOHANNES COKE, clericus recognicionum domini Regis pro debitis recuperandis ordinatus deputatus, reverenciam et honorem. Dominacioni Vestre significo quod nono die Marcii, anno regni domini Regis nunc tricesimo tercio, Henricus Cruche de Gresley, in comitatu Derbei armiger, venit coram venerabili viro Edwardo Mountagu milite, tunc capite justicie domini Regis ad placita, et recognovit se debere Edwardo Apleton, generoso, ducentas et octoginta libras st. quas eidem Edwardo Apleton solvisse debuisset in festo Annunciacionis beate Marie Virginis, quod contingebat in anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo quinto, et eas ei nondum solvit, ut dicitur. Et quia prefatus Henricus Cruche solucionis sue terminum predictum non observavit Dominacionem Vestram humiliter deprecor quatenus eundem Henricum ad dicti debiti sui solucionem prefato Edwardo faciendum, juxta formam statuti, compellere velit Dominacio Vestra prelibata. Datum vicesimo die Novembris, anno regni Henrici octavi, Dei gracia Anglie, Francie et Hibernie regis, fidei defensoris et in terra ecclesie Anglicane et Hibernie supremi capitis ¹, tricesimo octavo.

Per me JOHANNEM COKE.

¹ Coke a traduit cette formule dans son ouvrage, § 127.

ERRATA

DÉBAT FRANÇAIS

- § 9, ligne 1, nu, lisez nul.
§ 9, ligne 2, l, lisez il.
§ 10, ligne 1, e, lisez le.
§ 10, ligne 4, ca, lisez car.

DÉBAT ANGLAIS

Rubrique, ligne 4, deb-tes; § 1, ligne 18, peo-ple. Ici et en maint autre endroit les mots sont coupés d'une façon incorrecte. Je prie le lecteur anglais d'excuser ces fautes qu'il est à peu près impossible d'éviter dans une imprimerie française.

- § 9, ligne 4 mettre une virgule après myscreantes.
§ 9, ligne 12, heauen, lisez heaven.
§ 22, ligne 1, Fraunces, lisez Fraunce.
§ 29, ligne 6, the, lisez thre.
§ 65, ligne 2 de la page 79, lisez Saynt David.
§ 74, ligne 1, ponctue: Henry the seconde, kyng...
§ 77, ligne 1 de la page 83. Ainsi ponctué dans l'édition, mais il vaudrait mieux ne mettre qu'une virgule après yeares, et un point et virgule après faith.
§ 80, Suppr. la correction indiquée à la note 2.
§ 87, ligne 1 de la page 85, lisez Saynt Paule.

- § 96, *ligne 13, Andeley, sic, mais corr. Audeley.*
 § 99, *ligne 3, suppr. la virgule après king.*
 § 103, *à la fin de l'alinéa, lisez .xxii. yere.*
 § 108, *ligne 7, Ayre, lisez Vyre.*
 § 108, *ligne 4, de la page 91, Motruer, lisez Motruex.*
 § 108, *ligne 18 de la page 91, Palatyne, lisez palatyne.*
 § 108, *Suppr. la note de la page 9; il y a christened dans l'édition.*
 § 120, *à la fin, governour; lisez governours.*
 Page 141, *note du § 74, Numatianus, lisez Namatianus.*
 Page 145, *ligne 7 du bas, aux, lisez autres.*
 Page 159, *ligne 17, gere, lisez yere.*
 Page 192, *art. EMPIRE, 10, lisez 130.*
 Page 196, *art. PREUX, 54, lisez 4.*
 Page 200, *art. begles, hunds, lisez hounds.*
 Page 205, *art. EUCHERIUS, lisez bishop of Orléans.*
-

LE

DEBAT DES HERAULX D'ARMES

DE FRANCE ET D'ANGLETERRE¹

1. Prudence ung jour se esbatoit en ung preau, et se trouva a compaignie² de deux heraulx : l'un estoit herault de France et l'autre d'Angleterre. Si se appensa Prudence de leur faire une question pour savoir s'ilz estoient savans et experts en leur office, et leur print³ a raisonner en la maniere qui s'ensuit :

2. Beaulx seigneurs, dist Prudence, vous avez ung bel office, et que tous nobles doivent amer et priser, car a voz rappors et relacions les roys, les dames, les princes et autres grans seigneurs jugent des honneurs mondains, soit en armes, comme en assaulx, batailles, sieges, ou autrement en joustes, en tournois, en haultes et pompeuses⁴ festes et obseques. Et toutes choses faictes en grans magnificences et tendans a honneurs par vous doivent estre herauldées et publiées en divers royaumes et pays; donnez⁵ courage a plusieurs princes et nobles chevaliers de faire de haultes entreprises par quoy il soit d'eulx longue fame et renommée, et devez dire verité en armes et departir les honneurs a qui ilz⁶ appartiennent. Et pour ce que je vous voy a present ung pou de laisir, et pour passer temps joyusement, je vous⁷ vueil faire une question.

¹ Ce titre, qui manque aux mss., est emprunté à l'imprimé. —

² I acompaignée. — ³ A B les prist. — ⁴ C pourpensées. — ⁵ C donner. — ⁶ C elles. — ⁷ vous omis dans I.

3. Vous pouvez, dist Prudence, souveneteffoiz avoir veu en maintes peintures et tappareies l'ymage d'Onneur figuré en grant magnificence a merveilles, et assis en une chaire parée de fins draps d'or, sur sa teste plusieurs couronnes ayant une riche daselet¹, en une main une rotondité et en l'autre l'espée d'onneur, et de² sa personne vestue en habit royal.

4. Item, a l'un de ses coustés sont mises les figures d'Alexandre, de Jullius Cesar, de Judas Macabeus, de David et de Charlesmaigne, de Rolland et de Olivier, et d'autres plusieurs notables chevaliers; et de l'autre part les figures d'Hector³ de Troye, du roy Artus, de Godefroy de Billon, et autres⁴, representans en effect les personnes des vaillans chevaliers qui ont esté le temps passé, pour la vaillance desquelz l'on a fait les romans et les croniques; et toutes les dites figures tendent⁵ a s'aproucher d'Onneur qui est ainsi en sa grant magnificence comme dessus est dit; et pour ce, je vous faiz une question qui n'est pas d'un homme seul, c'est assavoir⁶ :

QUESTION.

Qui est le royaume chrestien qui plus est digne d'estre approuché d'Onneur?

*Le herault d'Angleterre*⁷.

5. Le herault d'Angleterre se⁸ lieve soudainement et dit: Je dis, dame Prudence, que c'est le royaume d'Angleterre, et que vous devez approuchier d'Onneur Angleterre devant tous autres royaumes crestiens, et que nul ne se peut a eulx comparer⁹. Et le vous monstrey par trois moyens, tant par PLAISANCE, par VAILLANCE que par RI-

¹ A B dazelet et, C dascler. — ² I omet de. — ³ I du noble Hector. — ⁴ C et d'autres. — ⁵ C tendant. — ⁶ C omet c'est assavoir. — ⁷ Les mss. et l'édition omettent ce titre. — A B soy. — ⁹ A B comparoir.

CHESSÉ. PAR PLAISANCE : sachez, dame Prudence, que en ¹ Angleterre a trois choses de grant et singuliere plaisance : *Belles dames, belles chasses et beau deduit.*

6. De *belles dames*, j'ai le dit commun pour moy :

Qui veult belle dame acquerre
Preigne visaige d'Angleterre.

Et croyez, dame Prudence, que ce sont le *laces* les plus angeliques et les plus feminines que on pourroit jamès dire.

7. De *belles chasses* est le dit royaume d'Angleterre ² bien garny et aourné, car il y a si grant quantité de parcz que c'est belle chose ³, plains de venoison comme de cerfz, chevreulx et dains a merveilles. Et tellement que quant les dames se y vont esbatre, elles tirent de l'arc et tuent des dites bestes, qui est une bien singuliere plaisance.

8. Quant est de *deduit*, assavoir est d'esbat ⁴ d'oyseaux, nul ne se peut comparagier ou dit pays ⁵, car Angleterre est plat pays et est fort labouré, et n'est point aboisé ne aboissonné ⁶, par quoy gibier ne se y puisse legierement prendre et trouver; et s'i a force de perdris, cailles et autre volaille, et de lievres a merveille.

9. Et quant est de *deduyt* d'oiseaux et ⁷ de lievres, nu ne se pourroit deviser ⁸ plus bel ne plus plaisant ⁹, car l'y a plusieurs petites rivieres qui descendent es grans fleuves ou il y a en la saison si grant habondance d'oiselin que c'est belle chose a veoir.

10. Pour ce, je dis, dame Prudence, puysque e dit royaume d'Angleterre est si amene et delictable eu regard es PLAISANCES susdictes, que vous le devez bien approuchier d'Onneur, ca Honneur ayme ¹⁰ bien beaultés et plaisances,

¹ C omet en. — A B I omettent d'Angleterre. — ² C plains de venoison que c'est belle chose. — ³ C omet d'. — ⁴ A B ne se y peut comparager, *les memes mss. et I omettent* ou dit pays. — ⁵ C aboisé ne abissonné. — ⁶ A I omettent et. — ⁷ A B I diviser. — ⁸ A B I omettent ne plus plaisant. — ⁹ I avient.

et aussi ¹ sont choses bien seantes auprès d'un grant seigneur.

Le herault de France.

11. Le herault de France se lieve, et o² grant honneur et humblesse³ requiert a Prudence qu'il luy pleut⁴ luy donner audience, laquelle liberallement luy octroya; puy parle⁵ o⁶ le herault d'Angleterre en la maniere qui s'ensuit :

Sire herault, je me merueille qui vous a esmeu a parler si hastivement en ceste matiere⁷ que je repute bien grande; et comme irreveramment⁸, sans faire honneur a Prudence, vous avez prins la parolle; et si me merueille que ne m'avez aucunement convié de⁹ parler, veu que je suis herault du plus grant roy des crestiens, et lequel, quelque part que il soit, sur tous roys tient la main destre. Et croy que peu avez pensé en¹⁰ ceste matiere, ainsi que je vous monstreray cy après : non pourtant je respondray a tous les articles par vous cy dessus proposez.

12. Très haulte et très excellente princesse, dame Prudence, cardinale vertuz, je voy le herault d'Angleterre qui s'efforce a souldre¹¹ la question par vous¹² proposée, et dit qu'il monstrera, tant par PLAISANCE, pour VAILLANCE que pour RICHESSE, que vous devez approucher d'Onneur Angleterre devant tous royaumes crestiens, et que nul ne se peut a eulx comparoir. Et ja a dit des PLAISANCES qui sont en Angleterre. Mais afin que les ditz du dit herault et mes argumens et solucions ne soient trop loing l'un de l'autre, et que la matiere en soit mieulx entendible, je lui vueil respondre a PLAISANCE dont il a parlé; puis dira¹³ de VAILLANCE et de RICHESSE, et je lui respondray a mon pouvoir l'un après l'autre.

13. Sire herault, vous vous efforcez de monstrier a dame

¹ A B I ajoutent se. — ² C a. — ³ A B I humilité. — ⁴ I plaise. — ⁵ I parloit. — ⁶ C avecques. — ⁷ I maniere. — ⁸ A B I irreveramment. — ⁹ C laissé. — ¹⁰ A B a. — ¹¹ A s'efforcet absouldre. — ¹² I omct par vous. — ¹³ C diray.

Prudence qu'elle doit approucher d'Onneur le royaume d'Angleterre devant tous royaumes crestiens, et dites que vous le monstrerez pour la grant PLAISANCE qui est ou¹ royaume d'Angleterre, pour la grant VAILLANCE et pour la grant RICHESSE. Et je dis, dame Prudence, que les Anglois sont grans vantoires en mesprisant toutes nacions fors que la leur, et commencent volontiers guerres et² ne les savent finer.

14. Item, et sont si oppiniatiz³ qu'ilz cuident que leur royaume soit de plus grant valeur et auctorité que nul royaume crestien, et en debatant ceste matiere vous saurez bien congnoistre se je vous dis verité. Quant a ce, sire herault, que maintenez avoir trois PLAISANCES singulieres en Angleterre, *belles dames, belles chasses et beau deduit*, et dites :

Qui veult belles dames acquerre,
Preigne visaige d'Angleterre⁴,

je⁵ vous respons qu'en une dame a plusieurs beautés: bien est vray qu'il y a de belles dames en Angleterre, aussi a il en France, et de bien gentes. Si⁶ croyez, sire herault, que ceste matiere est bien grande, et m'en rapporte a Paris, le filz du⁷ roi Priam, a juger de la beauté des dames; et plus n'en dis, et atant m'en depporte.

15. Item, quant a ce que dites que avez *belles chasses*⁸ et si grant quantité de parcz que merveilles, tous plains de venoison⁹, je vous respons que prendre une beste en parc n'est point chasse; et dis que chasse est quant une beste sauvaige a son liberal arbitre de fouyr par boys et par forestz, ainsi que sa nature lui donne; et quant homme par son industrie, a force de chiens et de levriers, par force la peut conquerir, lors voit on la perfection des chiens, la vaillance des levriers et¹⁰ la diligence de l'homme; je

¹ A B en, I eu. — ² I mais. — ³ A B I oppinatiz. — ⁴ Ces deux vers et les mots et dites manquent dans A et sont ajoutés en marge dans B. — ⁵ C et je. — ⁶ A B I Et. — ⁷ C au. — ⁸ C ajoute en Angleterre. — ⁹ C venoisons. — ¹⁰ A B omettent et.

dis que c'est vraye chasse, et en appelle bien le conte Phebus a tesmoing. Maiz prendre une beste¹ en parc n'est pas chasse, car ja est elle prinse, puy qu'elle est en parc; et n'est pas de merveille si les dames d'Angleterre les tuent o l'arc, car il fault que les pouvres bestes viengnent la ou l'on les veult avoir, et elles ne font que tourner par mesmes² leurs parcz, qui ne se doit appeller chasse; peut estre que ce soit aucun esbat, mais chasse non.

16. Item, sire herault, vous faites merveillez de vous vanter des parcz qui sont en Angleterre; je vous pry, dites moy se vous avez telz parcz et de si grant magnificence comme sont³ ceulx de France: savoir est comme le parc du bois de Vincenes, le parc de Lesignan, le parc de Hesdin, et plusieurs autres⁴ qui sont fermés a haultz murs comme villes fermées. Et ce sont la⁵ parcz pour roys et pour princes. Il est bien vray que vous avez en Angleterre bien largement des⁶ parcz, mais ilz ne sont fermez que d'un petit foussé, d'une haye ou d'un palliz, ainsi que sont les vignes et les pasturaiges de France, fors le parc de Wyndesore⁷; et, en effect, ce ne sont que parcz de villages. Si ne fust⁸ ja mestier d'en faire si grant vantance.

17. Item, sire herault, je dy que nous avons toutes les bestes sauvaiges que vous avez, comme cerfz, chevreux et dains; maiz nous avons beaucoup plus de bestes⁹ pour chacer, car nous avons sangliers, ce sont porcز noirs et sauvaiges; et avons loups et loupxerviers¹⁰, et vous n'en avez point. Et sachez que ce sont bestes cruelles, et qu'il fault gens de hault¹¹ couraige a les conquerir. Si appert par les choses susdites que nous avons trop plus belles et plus¹²

¹ C omet une beste. — ² C parmy. — ³ C omet sont. — ⁴ Ici C I intercalent sans signes et B en les soulignant à l'enceinte rouge et en les reproduisant en marge, les mots suivants: Soyent nommez tous les parcs fermés a mur qu'on saura trouver en France. — ⁵ C I Et cella sont. — ⁶ C I de. — ⁷ A B I Oynezor. — ⁸ C fut. — ⁹ C ajoute sauvaiges. — ¹⁰ A B loupxerviers, I loupniers. — ¹¹ I grant — ¹² I omet et plus.

plaisantes chasses que vous n'avez, car nous avons ce que vous avez et beaucoup plus,

18. Item, sire herault, vous vous vantez de *beau¹ deduit*, et je vous monstre que nous avons tout le beau deduit que vous avez, soit de gibier² ou d'oyseaulx, de lievre; et si avons plus, car nous avons³ grosses perdris, autrement dit goeches; et avons aussi des faisans bien largement, et vous n'en avez point; et croyez que ce sont oyseaulx delicieux et plaisans pour bouches de roys et de princes.

19. Item, nous avons des autours et tierceletz qui croissent ou royaume de France, et sont cause du deduit et de la⁴ plaisance du gibier, et vous n'en avez point, si ne viennent d'autruy royaume. Et pour ce, soit de plaisance de chasse et de gibier, vous n'en approuchez en riens le royaume de France. Et dites ou seurplus de *VAILLANCE* tout ce qu'il vous plaira, et a tout je vous respondray a mon povoir.

Le herault d'Angleterre parle de VAILLANCE⁵.

20. Dame Prudence, je dis que pour *VAILLANCE*, le royaume d'Angleterre vous devez approucher d'Onneur devant tous royaumes crestiens, et le vous monstreray tant par les vaillances faictes *du temps passé* que des vaillances faictes *du temps moien*, dites de memoire d'omme, que des vaillances *du temps present*.

Du temps passé.

21. Dame Prudence, vous savez que de ce noble royaume d'Angleterre saillit l'empereur Constantin, et par les Romains fut mandé querir jusques en Angleterre, lequel fut obey et regna en grant honneur comme empereur universal. Maximianus, qui fut si noble chevalier et conquist les Gaules et les Lombardies, fut du royaume d'Angle-

¹ C omet beau. — ² AB gibber. — ³ C omet avons. — ⁴ C omet la. — ⁵ Cette rubrique et les suivantes manquent dans C. Dans I les paragraphes 20 et 21 sont transposés.

terre. Et si fut le roy Artus qui fu si vaillant de sa personne et si grant conquereur que, pour ses grans vaillances, est en nombre l'un des neuf preux de son temps. Il fit la Table Ronde, qui fu chose de si grant honneur, et ou il y eut de si vaillans chevaliers, et qui feirent tant de si haulx faitz, que les romans¹ en sont encores par tout l'univers monde, et en sera d'eulx memoire perpetuel. Et ainsi appert que du temps passé les vaillans ont esté d'Angleterre, et que nul a Angleterre ne se peut ny ne se² doit comparer, et que c'est le royaume qui devant tous se doit approucher d'Onneur.

Du temps moien.

22. Or parlons du temps moien, dit de memoire d'omme. C'est chose bien certaine que France, qui anciennement se appelloit Gaules, est une des plus fortes nacions de Crestianté. Or voions les batailles que les Anglois ont gagné sur eulx de memoire d'omme : la grant bataille de Cressé³ qui fut a l'entencion des Anglois; la bataille de Poitiers ou fut prins le roy de France Jehan⁴ et enmené en Angleterre par les Anglois; et de neufve memoire la très grande et honorable bataille de Gincourt ou mourut tant de noblesse, et si grant nombre des seigneurs du sanc de France furent prins; la bataille de Cravant⁵, la bataille de Vernueil où Perche⁶ et plusieurs autres; et tout a l'entencion des Anglois. Si diz, dame Prudence, que tel royaume doit on priser ou croist si vaillans combatans; et puis qu'ilz sont si victorieux sur la plus forte nacion de Crestianté, on les doit bien priser et approucher d'Onneur.

Du temps present.

23. Item, or disons du temps present. Le royaume d'Angleterre n'est pas si grant que est⁷ le royaume de France

¹ C rommains. — ² C ny si, I puent ne. — ³ A I Crisse. — ⁴ C nommé Jehan. — ⁵ I omet la bataille de Cravant. — ⁶ A B I omettent ou Perche. — ⁷ I omet est.

et si ont guerre les Anglois o le roy de France, o le roy d'Espagne, o le roy de Dampnemarche et o le roy d'Escoce qui est au ¹ dedans de l'isle d'Angleterre. Et ainsi ont guerre a quatre roys. Et aussi ont guerre mortelle o les Irois et Hirlandois; et n'y a gueres plus ² que une veue de mer a passer d'Angleterre en Hyrlande; et toutesvoies, dame Prudence, ilz fournissent a tous les seigneurs dessus nommez, et n'est royaume fors Angleterre qui ³ pourroit porter un tel faiz. Si ⁵ peut on bien veoir evidemment la grant puissance du dit royaume d'Angleterre et la grant vaillance des ⁶ Anglois qui fournissent a tant de roys.

24. Item, et y a plus, car ilz sont les plus richement et les plus ⁷ grandement montez a la mer de beaulx et puissans navires que nacion de Crestianté; et par ainsi sont ilz roys de la mer, car nul ne peut a eulx resister. Et qui se trouve le plus fort a la mer se peut dire roy de la mer ⁸. Et pour ce que par terre et par mer ilz ont si grant et si haulte puissance, tous diz victorieux et que nul ne se peut a eulx comparer, je dis que on ne les pourroit trop honnorer et priser, et trop près d'Onneur approucher.

25. Item, pour les raisons dessus dictes, dame Prudence, appert, tant du temps passé, moien que present, que vostre question est solue, et que vous devez approucher d'Onneur le royaume d'Angleterre devant tous autres. — Et atant se taist ledit herault.

Le herault de France respond a VAILLANCE, et dit :

26. Sire herault, vous dictes que Constantin l'empereur, Maximianus le vaillant chevalier, Artus le roy puissant et vaillant en armes, furent du royaume d'Angleterre, qui firent des ⁹ vaillances en leur temps a merveille; et tant que par leur moyen Angleterre en doit estre perpetuellement ¹⁰ honnorée.

¹ C o. — ² A omet guere plus (ajouté en marge dans B). — ³ I qu'il. — ⁴ C peut. — ⁵ C Et. — ⁶ C ajoute dessus diz. — ⁷ C le plus... le plus. — ⁸ I se treuvent les plus fors a la mer se pevent dire roys. *La fin du paragraphe manque dans I.* — ⁹ ABI de. — ¹⁰ CI perpetuellement.

27. A ce je ¹ respons qu'il fault premierement savoir et veoir dont vindrent et furent extraiz les nobles chevaliers susdiz par vous nommez. Croiez, dame Prudence, s'il vous plaist le savoir, qu'ilz furent extraiz de la grant noblesse de Troye, et que, après la destruction faicte a Troye, un vaillant chevalier nommé Eneas troyen, acompaigné de plusieurs noblez, s'en vint ou país de Romme, et de lui descendit subsecutivement ung chevalier qui soy nomma Brutus, lequel Brutus descendit fort acompaigné en l'isle d'Albion qui pour le present se nomme Angleterre, et se combatit avecques pluseurs geans qui estoient en la dicte yse, et a la perfin conquist l'yle, et destruisit les geans et la ² publia de ceulx qui estoient venuz avecques luy; et vout ³ et ordonna, pour ce qu'il avoit nom Brutus, que la dicte isle s'appellast Bretagne et non plus Albion, et de cestuy Brutus et de sa generacion sont sailliz les vaillans chevaliers dessus diz ⁴ par le dit herault d'Angleterre nommez et herauldez.

28. Or voyons, dame Prudence, dont sont sailliz les Anglois et pourquoy ladicte yse, qui lors se appelloit Bretagne, s'appelle a present ⁵ Angleterre. Et vous trouverés, s'il vous plaist l'enquerir, qu'ilz sont sailliz du pays de Saxonnie ⁶ qui est une contrée en Allamaingne. Et est bien vray que, pour une division qui fut entre les Brutz, les ditz Saxons ⁷ furent mandez pour venir guerroyer en Bretagne, et y firent de bien grans guerres; puis, par aucuns soubtilz moyens, se voulurent attribuer a eulx appartenir le royaume; a quoy les Brutz resisterent par bien long-temps, et par le moyen d'un qui s'appelloit Gormond, qui fut filz de roy, maiz il ne voulit succeder au royaume: ce ⁸ fu celui qui dist qu'il n'estoit pas digne d'avoir royaume qui ne le savoit conquerir. Si s'en ⁹ alla triumphant parmy le monde, et vint a l'aide des ditz Saxons ¹⁰; et par son

¹ A ajoute vous. — ² I omet la. — ³ A B voulit, I voulut. — ⁴ A B omettent diz. — ⁵ I maintenant. — ⁶ A I Soissonne, B Sessonne, et toujours ainsi. — ⁷ A I Soissons, B Secxons. — ⁸ C et. — ⁹ C se. — ¹⁰ A B I Soissons (et toujours ainsi).

moyen ils destruisirent les Brutz et les geterent ¹ hors de leur païs. Puis s'en passa Gormond en Gaules et donna es ditz Saxons sa conqueste.

29. Item, pour ce qu'il y eut un Saxon qui avoit nom Inglus qui avoit commencé la guerre du temps passé et avant la venue dudit Gormond, tous les Saxons furent d'accord que la dicte yslé qui se nommoit Bretagne prist le nom de Inglus et qu'elle s'appellast Inglaterra ², et de la prist son nom. Et ainsi sont reciteez les choses susdictes en ³ livre nommé *le Brut*; et firent cel onneur les ditz Saxons au dit Inglus longtemps après son trespassement.

30. Item, or voyons, dame Prudence, comme le herault d'Angleterre mesprent et fourfait grandement en son office, car il se veult parer et couvrir d'autruy robe, et veult attribuer l'onneur des chevaliers dessus nommez, lesquelz furent de la nacion de Bretagne, a la nacion de Saxonne, qui a present se nomme Angleterre. Plus grant deshonneur ne plus grant reprouche ne peut avoir ung chevalier que de soy attribuer l'onneur et ⁴ vaillance d'autruy; et vous avez dessus dit, dame Prudence, que nous, heraulx, devons departir les honneurs a ceulx a qui ilz appartiennent.

31. Item, et pour ce, sire herault, ne arguez point des vaillances des chevaliers sus ditz, que l'on ne pourroit dire ne heraulder les vaillances et honneurs grans qu'ilz feirent de leur temps, qui doit estre rapporté a l'onneur de Bretagne dont ilz furent, et non pas a la renommée des Angloiz.

32. Item mais, parlez moy, sire herault, et dites a dame Prudence les grans VAILLANCES et la guerre de magnificence que les Anglois, autrement ditz Saxons, ont fait depuis la translacion que l'isle de Bretagne cheut en la generacion ou dominacion des Saxons par le moien du dit Gormond.

¹ A B getirent. — ² C Angleterre, I Engleterre. — ³ I ces choses ou. — ⁴ I ajoute la.

Et quant a moy, je n'ay sceu ne leu qu'ilz aient fait guerre fors guerre en eulx mesmes¹, que les Rommains appellent guerre civile, ou a leurs voisins; et de ce sont bien coustumiers. Et commencent volentiers guerres, mais ilz ne les sçavent finir, ainsi que je monstreray cy après. Bien est vray que ung roy d'Angleterre, nommé Richart, duc de Normandie, pour acquiter son fief de Normandie, accompagna le roy Philippe de France pour aler sur les Sarrazins, maiz il n'y demeura point longuement, ny² n'est chose qui se doye tourner a consequence, car le cas n'est pas advenu souvent.

33. Item, sachez, sire herault, que je faiz grant difference entre guerre commune et guerre de magnificence. Car je dis que guerre commune est en soy mesmes ou contre ses voysins et³ lignagiers, et guerre de magnificence est quant princes vont en ost conquerir en loingtaing et estrange païs, ou soy combatre pour la foy catholique deffendre ou eslargir⁴.

34. Item, et pour ce, dame Prudence, o votre bonne correction, parleray ycy de la vaillance de France du temps passé. Clovis, roy de France, fu le premier roy crestien, que je reppute a grant honneur. Et ung jour qu'il se combattoit contre⁵ les Sarrazins, du ciel luy furent apportées ses armes o les fleurs de lis; et gaigna la bataille. La sainte ampoule de quoy les roys de France sont enoings⁶ fu envoyée⁷ a saint Remy par un ange du ciel, laquelle est en l'abbaye Saint Remy⁸ de Reims. La sainte banniere de l'oriflambe⁹ luy fut aussi envoyée du ciel. Puy que Dieu luy fait si grans honneurs, nous qui sommes en ce monde et mortelz lui devons bien¹⁰ porter honneur et a toute sa postérité et generacion. Charles Martel, roy de France, conquist et gaigna une grant bataille sur les Sarrazins auprès de Poictiers, ou ilz estoient .iiii^c.iiii^{xx}. et cinq mile

¹ A B I omettent mesmes. — ² C nyl. — ³ A B es, C en. — ⁴ A B eslargier. — ⁵ I avecques. — ⁶ C oings. — ⁷ C envoie, A B envoye. — ⁸ C passe les mots compris entre les deux Saint Remy. — ⁹ A B I oriflant. — ¹⁰ C omet bien.

combatans. Puis le dit Charles ala en Languedoc lever le siege que les Sarrazins tenoient devant la cité de Carcassonne, et gaigna la bataille, et desconfit troys roys sarrazins, et tua et print des mescreans a merveille ¹.

35. Item, le pape fut getté hors de Romme et perdit le demaine de l'Eglise. Pepin, roy de France, le secourut et le ramena a Romme, et le mist en son siege, et fist le roy Extuple ² a soy tributaire. Charlesmaigne filz de Pepin, qui fu si noble roy et fist de si grans vaillances, et par especial sur les Sarrazins, et qui mist toutes les Espaignes a la foy catholique et ³ conquist tant de seigneuries, tant en Almaine que es Lombardies, et remist une autre fois le pape Adriain en son siege, et destruisit le roy Desir de Lombardie, ennemy du pape et ⁴ des Rommains, et recouvra tout le dommaine de l'Eglise et lui restitua, et lui en donna du sien propre, comme le recite maistre Brunet Latin en son livre du *Tresor de sapience*; et aussi est recité ou ⁵ livre du *Songe du Vergier* que par neuf foiz les roys de France ont remis le pape en son siege de Romme. Et puis ledit Charlesmaigne fut empereur, et vous mesmes d'Angleterre fustes en son obeissance. Et pour ces grans vaillances est mis en nombre des neuf preux. Rolland et Olivier, qui firent tant de vaillances sur les Sarrazins, qui sont bien ⁶ dignes de memoire, furent François. Godeffroy de Billon, qui conquist Jherusalem et ⁸ est un des neuf preux, fut ⁷ de France et comte de Boullongne sur la mer. Cecy ⁹ sont guerres que je nomme de grant magnificence et honneur, et qu'on doit bien reciter et en faire croniques; et ne sont pas guerres empruntées d'autrui. Et des guerres communes que les François ont fait tant sur les Almans ¹⁰ que sur autres leurs voysins, je m'en passe legierement, car ce seroit longue chose a reciter, et

¹ C print a merveillez de mescreans. — ² C Exstuple. — ³ C omet et. — ⁴ C omet et. — ⁵ A B en. — ⁶ A omet bien. — ⁷ C omet et. — ⁸ C et fu. — ⁹ I Et ceci. — ¹⁰ C amans.

les rommans et croniques en font grans memoires¹; et telz guerres communes ne sont a reciter ne croniquer o guerres de magnificence.

36. Item, sire herault, se voz roys d'Angleterre ou² temps passé ont fait guerre de magnificence, vous feriez bien de les dire et reciter, affin qu'on vous y peut respondre. Toutes voyes, je vous advertiz, car vos³ croniques n'en font nulle mencion, que voz predecesseurs ne vous fissiez⁴ oncques guerre de magnificence, ne par terre ne par mer.

37. Item, par les choses susdictes, dame Prudence, vous povez veoir comme les roys de France ont esté toujours parfaitz en la loy sans aucune variacion, et comme ilz ont eslargie la Crestienté et deffendu les droiz de sainte Eglise. Et en effect c'est le pillier qui apuie sainte Eglise. Et pour ce dient les Sarrazins et⁵ mescreans que c'est le grant roy des crestians; et chascun ne peut pas dire ainsi. Et sur ce j'adrece ma parolle au herault d'Angleterre.

38. Item, sire herault, vous savez qu'il n'a pas longtemps que par voz demerites vous portiés le manipulum, autrement dit⁶ gonfanon, cousu par derriere l'espaule senestre emmy l'aube⁷, a differance des autres crestians. Puist estre que du derrenier cisme qui fu en sainte Eglise vous pourchasastes tant envers l'antipape⁸ ouquel vous croiez, qu'il⁹ vous dispensa, et ordonna que de celuy temps en avant es aubes¹⁰ qui se feroient, l'on ne mettroit point le dit manipulum; mais en celles qui estoient faictes le dit manipulum demourreroit tant qu'elles pourroient durer. Je le dy pour tant car je qui parle ay esté en Angleterre, et ay veu es abbayes anciennes, ou se gardent honorablement les draps de sainte Eglise, le manipulum par derriere en la forme et maniere comme dit est et comme il est de toute ancienneté.

39. Item, et pour ce, sire herault, ne cuidez pas que quel-

¹ AB en sont grans a merveilles, I en sont grans recitez a merveilles. — ² AB en. — ³ C que les. — ⁴ C feissent. — ⁵ I ajoute aussi tous les. — ⁶ C ajoute le. — ⁷ A estolle. — ⁸ C le pape. — ⁹ AB qui. — ¹⁰ A estolles, B avait aussi ce mot, il l'a corrigé par aube.

que dispense que ayez eu de vostre pape, que la tache soit effacée, car elle est escripte en tant de livres et croniques que c'est chose qui ne se peut celer; et de tant que la cuidez effacer par la dicte dispense et mettre hors de memoire, ce vous est honte et reprouche.

40. Item, le roy Jehan d'Angleterre fist de grans persecutions et oultrages a sainte Eglise, et tant que le pape le excommunia et mist le ces¹ general en tout le royaume d'Angleterre, et fut pertinax et si desobeissant que encore ne vult² reconnoistre ne se humilier envers le pape, jusques a ce que le pape le declaira indigne de tenir royauté³; et en donna la conquete au roy de France qui⁴ lors reingnoit.

41. Item, vostre dit roy, voyant que le roy de France le vouloit mettre a la raison, envoya devers le pape et se mist luy et son royaume du tout a sa misericorde. Et le pape y envoya son legat nommé Pandulf, auquel, comme representant la personne du pape, il fist amende si grande et si honorable que pour honneur de la dignité royalle j'ay honte de la⁵ declairer. Et sur ce voyez⁶ voz croniques : si aurez pitié de vous mesmes.

42. Item⁷, le roy de France se peut appeller⁸ roy franc, car la temporallité de son royaume il ne tient de nully fors que de lui mesmes⁹. Et pour ce le peut on figurer qu'il tient en sa main senestre une rotondité representant son dit royaume, et en sa main destre une espée pour deffendre icellui¹⁰; mais il n'est pas ainsi de vostre royaume, car, par appointment fait avecques¹¹ le pape Innocent, vous tenez du Saint Siege de Romme, et en estes tributaires a mil marcz d'argent pour an, sauve et non compris en ce le Petri¹² penny, c'est a dire le denier Saint Pierre, qui est pour chascun feu ung denier esterlin, ainsi¹³ rente

¹ A B ceps. — ² C veult. — ³ C royaume. — ⁴ C ajoute pour. — ⁵ C omet la. — ⁶ C verrez. — ⁷ Ce paragraphe est ajouté en marge dans A et B; mais il est à sa place dans C.I. — ⁸ A B ajoutent le. — ⁹ I omet mesmes. — ¹⁰ C ajoute royaume. — ¹¹ A au, B o, C omet fait, I omet fait... Innocent. — ¹² A pietre, B pectre. — ¹³ C ajoute est.

rousturiere, comme ces choses apparoissent par le teste de vos croniques, ou chappitre du regne du roy Jehan.

43. Item, sire herault, les choses que je recite, je ne dis pas pour vous injurier ne courroucer, maiz je les ¹ dis afin que ayez remembrance du contenu en² voz croniques et que ne soyez si oultrageux en langaiges. Car vous avez dit que nul ne se doit comparer a vous ³ : c'est une parolle qui est mieulx seant a taire que a dire. Et, la Dieu mercy, les François n'ont point varié en la foy, et n'y a nulle tare en leur fait, et ne sont tributaires ni rendaires a nully.

(Soit adverty s'il est point mestier de parler du pape Agnes qui deceut l'Eglise; et fut d'Angleterre, comme est le commun dit, mais je ne l'ay point leu en hystoire⁴.)

44. Et pour ce, semble bien apparamment, dame Prudence, que le herault d'Angleterre ne dit chose par quoy vous doyez⁵ approucher d'Onneur le royaume d'Angleterre pour les dis faiz du temps passé; mais devez juger a mon entencion et a l'onneur de France. Et de ce qu'il veult attribuer l'onneur d'aültruy a la nacion de Saxonne, dicte pour le present Angleterre, devez faire la raison a son grant deshonneur et reprouche.

Du temps de memoire d'omme.

45. Or parlons du temps moyen dit de memoire d'omme⁶; et je respondray es raisons proposées par le dit herault. Il dit que France, qui anciennement s'appelloit Gaules, est une des plus fortes nacions de crestianté; et de ce il dit verité. Puis dit que les Angloiz ont gagné plusieurs batailles sur les François, et pour ce sont grandement a priser; et lesquelles il nomme et s'en donne vaine gloire, et voulüst volentiers a France en donner reprouche. Et a ce je

¹ C le. — ² I de. — ³ A B I a vous comparoir. — ⁴ Ces trois lignes sont en marge du précédent paragraphe dans A B, et entre les paragraphes 41 et 42 dans l. — ⁵ A B devez, I devez. — ⁶ C Or parlons du temps de memoire d'omme moyen dit memoire d'omme.

respons, dame Prudence, que Dieu ordonne et dispose des ¹ batailles, pugnist les roys pour leurs pechiés, leur fait perdre batailles et leur envoie famines et persecucions; Pour ce dit Boesse :

Qui de puissance² mal use
Plus fort après puissance l'use,

voire par la permission de Dieu. Aussi aucunes fois pugnist le peuple pour la mauulvaise obeissance qu'ilz font a leur roy; mais, sire herault, ce n'est point reprouche en ce monde a ung roy s'il pert bataille, ains a grant honneur d'avoir eu hardement de combatre avecques son ennemy. J'entens quant il demoure ou qu'il est mort ou pris, mais s'il habandonnoit son peuple, l'en luy devoit donner reprouche. Hanibal le Cartagien gaigna troys ou quatre grosses batailles sur les Rommains et tant qu'il vint jusques es³ portes de Romme. Les Rommains, nonobstant les dites batailles perdues, prindrent courage et envoierent Cypion l'Afriquen en Cartaige, qui fist si forte guerre qu'il faillut que le dit Hanibal retournast en Cartage, et fut tué en bataille, et par les Rommains fut Cartage destruit. Et⁴ ainsi bien se revengerent des batailles perdues, de quoy on leur reppute a grant honneur et non pas a reprouche. Jullius Cesar, le vaillant prince, qui est du nombre des preux, par deux fois fut desconfit a l'entrée de Bretagne qui a present se nomme Angleterre, comme recitoit⁵ *le Brut*, et a la tierce foiz il les subjuga et les mist en l'⁶obeissance de Romme : se perdicion de bataille fut reprouche, le dit Julius Cesar ne fust pas enemy le nombre des preux. Le vaillant chevalier Clesquin, connestable de France, fut a perdre la bataille d'Orren⁷, et aussi la bataille de Nages en Espagne, et si fit tant de vaillances contre vous et aultres car on le met en France ou nombre des preux. Si bataille perdue fust reprouche, on ne luy feüst pas tel honneur. Robert de Brus⁸, roy d'Escosse, perdit plusieurs

¹ C omet des. — ² C prudence. — ³ C aux. — ⁴ I omet Et. — ⁵ A B recitet. — ⁶ C omet l'. — ⁷ I Oien. — ⁸ A B C Bruf, I Rus.

batailles contre les Angloiz avant que fortune luy revint¹, et a la parfin fut si victorieux qu'il gecta hors de son royaume tous les Angloiz.

46. Item, se vous disiez que plusieurs foiz les Anglois avoient requis bataille es² roys de France, et que ilz ne les avoient osé combatre, ce leur seroit honte et reprouche; mais vous dites que plusieurs foiz vous ont combatuz. S'ilz ont perdu des batailles ce n'est point reprouche, maiz leur doit on³ rapporter a grant honneur.

47. Item, quant est de la bataille de Poictiers, le roy Jehan eut grant honneur a merveilles; car il estoit en son royaume et pays, et s'il eust voulu il se fust bien peu retraire; mais il ama⁴ mieulx estre mort ou prins que habandonner son peuple, et attendit la fortune de la bataille, que on luy doit⁵ reputer a moult grant bien et honneur; et ne trouverés point que les roys ne⁶ seigneurs du sang de France en bataille aient habandonné leur peuple.

48. Item, sire herault, je vous respons en autre maniere: Vous dites bien les batailles que dites avoir⁷ gaignées, et les nommez, maiz vous ne dites rien du grant nombre des batailles qu'avez perdues en ce royaume de France, lesquelles je ne pense⁸ a reciter, et m'en rapporte aux croniques⁹, maiz je vous faiz ung argument ou il n'y a point de solucion: de memoire d'omme les roys d'Angleterre out esté seigneurs de la duché de Normandie et de Guienne, contes d'Anjou, du Maine, de Touraine¹⁰ et de Poictou; et pour ce que vous n'avez voulu obeyr au roy de France dont les seigneuries sont tenues, pour vostre felonie, rebellion et desobeissance, Philippe Dieudonné, roy de France, vous gecta hors presque de tous les pays dessus nommez, et les conquist sur vous par batailles, par sieges et autrement, et comme terres confisquées les mist a son propre demaine.

¹ I revensist. — ² I aux. — ³ C on leur doit. — ⁴ C ayma. — ⁵ C ajoute rapporter et. — ⁶ C et. — ⁷ C que avez. — ⁸ C ajoute mye. — ⁹ A et B ajoutent en marge: soit adverti s'il est point mestier de les nommer. C place cette phrase à la fin du paragraphe. — ¹⁰ A omet de Touraine.

49. Et ainsi pouvez veoir, dame Prudence, quelque guerre que¹ aye esté du temps moien, autrement dit de² memoire d'omme, entre³ les François et les Anglois, et quelques batailles⁴ qui aient este gaignées ne d'une part ne d'autre, que la conqueste et⁵ la victoire est venue a l'entencion des François et la perte sur les diz Angloiz. Il fault que en guerres y ait pertes et gaingnes, car si l'un gaignoit tousjours la guerre seroit tantost faicte et finée, qui ne seroit pas l'avantaige de l'office du dit herault ne du mien, mais a la parfin voit on qui a du meilleur.

50. Item, il n'est point de memoire d'omme que oncques les Saxons, autrement ditz Anglois, conquissent le royaume de France, combien que par plusieurs foiz ilz s'i sont essayez; maiz plus⁶ y viennent, s'ilz ne s'en retournent par temps de bonne heure, c'est leur vray cimitiere. Tous diz le faiz leur est cheu sur les⁷ espaules et a leur grant honte reculez. Maiz il est bien memoire que les François par plusieurs foiz ont conquis Angleterre. Charlesmaigne, roy de France, conquist Angleterre, et furent ses subjez; Guillaume, duc de Normandie, les conquist et se fist⁸ roy d'Angleterre; Loys, filz du roy de France, chassa hors de Guienne Jehan, roy d'Angleterre, et puis le poursuit⁹ en Angleterre et conquist si largement et fist si forte guerre que, si ne fust le moien du pape qui lors regnoit qui en feist l'appoinctement, il se fust fait roy d'Angleterre¹⁰.

51. Item¹¹, sire herault, je vous monstrey que depuis peu de temps en ça une dame a¹² conquis Angleterre; et vez cy comment: Isabeau, fille du roy de France, fut conjointe par mariage au roy d'Angleterre, nommé Edouard de

¹ A B qui. — ² C omet de. — ³ C contre. — ⁴ A B quelque bataille. — ⁵ C ou. — ⁶ ajoute n°. — ⁷ C leurs. — ⁸ C feist. — ⁹ A B percent, C print. — ¹⁰ A B ajoutent ces mots, qui ont été barrés jusqu'à feu inclusivement: Et pour la paine et mise que le pape y eust, en remembrance vous paiey encor en Angleterre le Pestre peny, c'est a dire le denier Saint Pierre, qui est ung estellin d'argent pour feu (cf. ci-dessus, § 42). Ysabeau de France regna grandement en Angleterre, et sur ce voyez vos croniques. — ¹¹ Ce paragraphe est ici omis dans A B, mais rétabli à la fin de B, fol. 31 v°. — ¹² I il eut une d. qui a.

Carnervan¹, et d'eulx deux de mariage saillit un filz nommé Edouard de Wyndesore². Le dit roy de Carnervan³, comme mal conseillé, ce dit la cronique, envoya son filz en France pour faire hommaige de la duché de Guienne, lequel fut grandement receu et fut fait duc de Guienne. Et par aucun temps la royne et luy demourerent en Guienne oultre le gré et volenté du dit roy, car il les reputoit⁴ ennemys du dit roy de Carnarvam⁵; et lors, quant la royne vit qu'il fut lieu et temps⁶, ralia François et Hen-nuyers et toutes gens de haultz⁷ couraiges, et s'en vint a grant puissance, elle⁸ et son dit filz, en Angleterre, et fist si vaillamment et si sagement qu'elle fist prendre son mary Edouard Carnarvam et emprisonner et mectre en prison, et fist couronner son filz Edouard de Wyndesore⁹ pendant la vie du dit pere. Si monstra bien la dicte royne que par conquete elle fut la maistresse et le roy son filz, et qu'elle conquist Angleterre sur son dit mary; et ainsy le porte le texte de voz croniques en my le chappitre du roy Edouard Carnarvam; et le fist coronner pendant la vie du dit pere en l'age de .xiiii. ans. Et depuis le dit roy Edouard de Wyndesore ala a Amyens¹⁰ faire son hommaige de la dicte duché au roy de France son oncle.

52. Item, je¹¹ dis, dame Prudence, que le herault d'Angleterre ne dist chose du temps moien dit de¹² memoire d'omme qui face gueres a son propos, et que, pour les raisons sus dictes, devez jugier que le royaume de France doit estre approuché d'Onneur, et que mes faiz et raisons sont bien apparantes.

Du temps present.

53. Or disons du temps present. Sire herault, vous faites merveillez de louer vostre royaume d'Angleterre, et vous

¹ C Cavernan, B I au (I avecques) le roy Audouard nommé Cavernam. — ² B I Audouard de Oynesor. — ³ B I roy Cavernam. — ⁴ B I ajoutent ses. — ⁵ B Cavernam, I Cavernan, *ici et plus bas*. — ⁶ B I leur estans. — ⁷ I grans. — ⁸ B lie. — ⁹ B I *ici et plus bas*: Audouart Oynezor. — ¹⁰ B a miaiz. — ¹¹ A B si — ¹² A B I omettent de.

vantez d'avoir guerre a quatre roys dessus nommez¹ et guerre mortelle o les Hyrlandois; et dites plus que vous estes roy de la mer. Je vous respons et² vous monstreray que voz vantances³ vous doivent estre retorquées a reprouche, a honte et deshonneur. Et pour ce prenons premierement au roy d'Escosse. Vous maintenez et dites le dit roy estre vostre homme de foy et vostre subget pour venir a vostre parlement toutes foiz que le mandez⁴. Le roy d'Escosse dit qu'il est roy en son royaume comme vous estes ou vostre, et n'est en rien vostre servant⁵ ne subget, et n'est que vostre voysin. Or est ainsi que le dit royaume d'Escosse est au dedans d'Angleterre qui anciennement se nomma Bretagne, et n'y a bras de mer, montaignes ne grosses rivieres par quoy⁶ on ne puisse aisement aler d'un royaume a l'autre. Et si est vray que vostre royaume d'Angleterre est plus puissant de richesses, de bonnes villes et de grant nombre de gens que n'est le dit royaume d'Escosse, et toutes foiz vous ne povez ne ne savez trouver maniere de les subjuguier ne mectre en vostre obeissance, maiz est le dit roy d'Escosse vray possesseur⁷, bien obey de tous ses subgetz; et quant vous luy faites guerre, il vous⁸ scet bien resister, et y trouvez plus perte que⁹ gain. Et pour ce faut il dire que l'onneur est au dit roy d'Escosse et a ses subgetz, et que la honte vous demoure; car il se scet mieulx deffendre que vous¹⁰ ne le savez assaillir, et demeure en son entier. Si n'avez cause de vous vanter de cette guerre.

54. Item, quant est du fait des Hyrlandois, vostre honneur y est petitement gardé, car en vostre tiltre vous appelez *rex Anglie*¹¹, *dominus Ybernie*, c'est à dire roy d'Angleterre¹¹, seigneur de Hyrlande¹², et ainsi vous maintenez que c'est vostre vray demaine et heritage. Le dit pays de Hyrlande n'est pas au dedans de l'isle d'Angleterre, et y a

¹ C omet dessus nommez. — ² C ajoute je. — ³ C venteries. — ⁴ C que vous le manderez. — ⁵ A B sermenté, I serviteur. — ⁶ C ou — ⁷ C ajoute et. — ⁸ C ajoute y. — ⁹ I de p. q. de. — ¹⁰ C omet vous. — ¹¹ C ajoute et. — ¹² I Hibernie.

mer entre deux une veue ou deux ¹ ou plus. Et est bien vray que vous y avez aucunes villes et chasteaulx et obeïssance ² en aucune contrée ³, maiz ce n'est pas le disain de l'isle de Hyrlande qui vous face obeïssance, laquelle isle est bien grande autant ou plus que tout Angleterre et Escosse. Et sont gens qui n'ont pas grans habillemens ne harnoiz pour faire resistance de guerre, et se nomment Iroiz ⁴ sauvaiges pour ce qu'ilz ne font point de labeur et vivent seullement de la vache, et ont peu de honnesteté entre eulx; et toutes voies vous dites qu'ilz sont voz rebelles et desobeïssans, et ne savez trouver maniere de les mectre en subgection, ne applicquer a vostre domaine. Donques fault il dire que l'onneur demeure es ⁵ povres Hyrlandois, qui vous est encores beaucoup plus grant honte et foule que des Escossois. — Et ainsi voz vantances sont contre vous, et voz faiz se monstrent bien petit.

55. Item, vous dites que avez guerre au roy d'Espaigne et ⁶ au roy de ⁷ Dampnemarche. Responce : Je croy bien que vous les hayez ⁸, mais c'est guerre verballe et qui n'a point d'effect, car vous n'avez riens ou royaume d'Espaigne ne ou ⁹ royaume de Dampnemarche; peut estre que vous faites guerre a la mer, quant vous povez, aux ¹⁰ marchans des ditz pays, et empeschez le bien de marchandise. Et pour ¹¹ ceste guerre n'est pas mestier que vous en faciez grans vantances, et n'y povez acquerir grant honneur, et ne faites guerre es ditz royaumes si forte qu'elle ne soit aisée a porter. Je croy bien que si par menaces ou par les mauldire vous les poviez ¹² conquerir, vous le feriez volentiers.

56. Item, or disons du royaume de France. Il est bien vray que depuis peu de temps en ça, que je ¹³ reputé temps present, que grant division a esté ou dit royaume entre les

¹ A B I omettent ou deux. — ² I obeïssances. — ³ C en aucune maniere et contrée. — ⁴ C Hyrlandois. — ⁵ C aux. — ⁶ C omet et. — ⁷ C I omettent de. — ⁸ C huyez. — ⁹ A B en... en. — ¹⁰ A B es. — ¹¹ A B ajoutent ce en, I ce que en. — ¹² C povez. — ¹³ I ajoute le.

seigneurs du sang¹ du dit royaume, dont s'en est² ensuït guerre merveilleuse et qui a longuement duré. Le dit commun si est :

Qui a bon voisin.
Si a bon matin.

Quant vous avez sceu la dicte guerre et division, vous vous estes venuz offrir les ungs avecques le duc d'Orliens³, les autres avecques le duc de Bourgongne, et avez mis le feu et asproyé⁴ la guerre en toutes les manieres que avez peu penser; puis, quant avez veu que la guerre et division y estoit bien grande, incessamment avez pourchassé la destruction du royaume a vostre pouvoir, et vous estes voulu atribuer d'estre roy de France, et ainsy vous estes fait appeller.

57. Item, et si est vray que par le moien de la dicte division, et aussi pour ce que nostre roy estoit jeune d'aage et enfant, Henry, vostre roy d'Angleterre, feist de grans conquestes en ce royaume et gaigna plusieurs villes et pays; et tant que telle heure a esté que en sa vie et après sa mort votre conquete est venue jusques a la riviere de Loyre et oultre icelle : toutes voyes ce n'a pas esté que on ne vous y ait donné de grans batailles et qu'on n'y ait fait de grans resistances.

58. Item, or voyons comme le roy Charles le VII^e d'icellui nom, qui a present reigné⁵, roy de France, a pourveu a vous resister, car tant qu'il a esté en enfance⁶ et en jeunesse vous luy avez couru sus et l'avez fort guerroyé. Il a eu des plus grans fortunes et adversité que jamès pourroit avoir roy, qui trop seroient longues a reciter, maiz après qu'il est venu en aage de perfection, par son grant sens il a trouvé maniere d'accorder les seigneurs de son sang et rappaiser la guerre qui trop avoit duré, et a fait bonne amour entre eulx.

59. Item, et ce fait, tost après a trouvé maniere de recouvrer sa ville de Paris, et par siege sa ville et chasteau de

¹ C ajoute royal. — ² C omet est. — ³ C Orleans. — ⁴ C aspraié.
— ⁵ I regnoit, C qui pour lors regnoit. — ⁶ I en France.

Meaulx, puis Ponthoise par siege et par assault, ou il estoit en personne. Et en effect il vous a gecté hors de toute la France et jusques a la duché de Normandie.

60. Item, tost ¹ après a pris cuer de lyon et couraige de prince, et a grant puissance et en ost est entré en sa duché de Normandie, et tant par sieges, par batailles, par surprises que autrement, vous a gecté et mys hors de sa dicte duché de Normandie en une saison ², et en bien ³ peu de temps ; et ne vous a laissé une seulle place ou dit païs, que tout il n'ait mis en son obeïssance ⁴, et a conquis en ung an autant que vous et vostre roy Henry aviez fait en trente et troys ⁵.

61. Item, en ensuivant sa bonne fortune, l'an mil .iiii^e.l., est venu a grant puissance en sa duché de Guienne, et a trouvé qu'il y avoit plusieurs villes et chasteaux que vous occupiez ⁶, comme Bourdeaulx, Bayonne, Borc, Blaye ⁷, Fronsac, Libourne, Saint Millyon, Saint Macquaire et autres plusieurs, qui, de la conqueste faicte par Philippe, roy de France, dit Dieudonné, estoient demourées en votre obeïssance, pour ce que en son vivant ne se peut du tout achever sa conqueste qu'il mourust entre deux ; mais nostre dit roy Charles, tantost et ⁸ en peu de temps, par assaulx et par sieges a conquis le dit païs et mis en son obeïssance.

62. Item, et combien que la ville de Bourdeaulx depuis la dicte conqueste se rebella contre luy et qu'ilz feirent obeïssance au sire de Tallebot, anglois ⁹, le roy gaingna bataille sur le dit Tallebot, et tantost après remist le siege a Bourdeaulx par mer et par terre, en ¹⁰ maniere qu'il faillit ¹¹ que les diz de Bourdeaulx se meissent en sa grace et ¹² mercy. Et en effect il ne vous a laissé en Guienne une seulle place, et honteusement vous a renvoïé en Angleterre. Et

¹ C tous. — ² I omet en une saison. — ³ I omet bien. — ⁴ I omet q. t. il n'a. m. en s. o. — ⁵ C ajoute ans. — ⁶ C que vous aviez et occupiez. — ⁷ C Bourdeaulx, Bourges et Bloie. — ⁸ I omet tantost et. — ⁹ B, après le mot anglois, ajoute ces mots qui sont rayés : l'an mil .iiii^e.liij. il remist le siege a Bordeaux. — ¹⁰ C ajoute elle. — ¹¹ I convint. — ¹² I omet grace et.

croy, dame Prudence, qu'il n'est memoire d'omme qu'il ¹ fust oncques fait de si grans ne si haultz faiz ne si grans conquestes en peu d'heure que a fait nostre roy Charles qui a present reigne.

63. A! dame Prudence, baillez Honneur a garder es diz Angloiz qui en si ² peu de temps ont perdu la France et la duché de Normandie et la duché de Guienne! Et toutes voyes, c'est plus aisée chose garder que conquerre, comme j'ay dessus dit. Il savent bien commencer guerres ³, maiz ilz ne les ⁴ savent finir. Ilz disent qu'ilz ont guerre a ⁵ quatre roys : la raison si est, car ⁶ il ne les pevent ne ne ⁷ savent conquerir; et s'ilz les pouvoient mectre en leur obeissance, la guerre cesseroit. Et ainsi leurs vantances sont directement contre eulx. Il n'a pas long temps que le roy avoit guerre o les Bourdelois ⁸ comme dit est, mais en peu d'eure il les a conquis, et si sont ses subgetz, et est la guerre finée.

64. Item, or disons du fait de la mer. Vous dites, sire herault, que les Angloiz sont roys de la mer et qu'ilz ont puissance merveillieuse et de beaux navires. A ce je vous respons : Il est bien vray que celluy qui est le plus fort a ⁹ la mer se peut dire roy de la mer tant que la force luy dure. Et si vous confesse que vous avez de beaulx navires et largement; et la raison si est que vostre royaume est en ¹⁰ yslé¹¹, et fault que tout ce qui se porte ou qui en sault soit par voiture¹² de navire. Vous avez plusieurs havres de mer tout a l'environ de vostre royaume, et en chascun havre y a navire; et pour ce, quant tout est assemblé ¹³, il fault qu'il y ait grant nombre et puissance de navire.

65. Item mais, je vous monstre que de la grant puissance de votre navire, vous ne en usez pas en maniere que a celle occasion on vous doive approucher d'Onneur : si voz predecesseurs ou ¹⁴ temps passé ni ou temps moyen, ou

¹ A B C qui. — ² A B q. ainsi. — ³ A guere. — ⁴ A B la. — ⁵ A B o. — ⁶ C qu'. — ⁷ A B ne les p. ne ne les. — ⁸ C avecques les Bourdeloisiens. — ⁹ I en. — ¹⁰ I ajoute ung. — ¹¹ C ajoute de mer. — ¹² A B vecture. — ¹³ C ensemble. — ¹⁴ A B en.

vous pour¹ le temps present, eussiez fait ou fessiez grant assemblée de navires dont vous estes bien aisez, bien garnis de gens, de victailles et mis en point; et estre alez sus les mescreans comme sur le roy de Grenade ou de Belle Marine, et eussiez fait guerre magnifique aux² mescreans³, l'on vous en⁴ deüst grandement louer⁵ et vous mettre honnourablement es⁶ croniques.

66. Item, mais je treuve tout le contraire⁷, et que oncques par les vostres ne par vous ne fut fait guerre magnifique par mer que que soit; il n'en⁸ est nulle renommée⁹, maiz est bien vray¹⁰ que votre ysle est située en maniere que tout navire marchant qui vient des froides regions¹¹ es chaudes regions, ou qui retourne des chaudes regions es froides, fault qu'il passe par voz dangiers et par la coste d'Angleterre; et mesmement en¹² destroit de Calais et de Douvre, ou il n'y a que une veue de mer, vous appliquez vostre dit navire a faire guerre aux¹³ pouvres marchans, piller et rober leurs marchandises, et vous faictes pillastres et larrons de mer; et c'est la guerre que vous faictes aux¹³ quatre roys, soient les diz marchans de France, d'Espaigne¹⁴, de Dampnemarche ou d'Escosse; et en effect vous empeschez le bien de la marchandise de toutes pars; et, comme je vous ay dessus dit, c'est la grant vaillance a quoy voz predecesseurs et vous vous appliquez, que a faire guerre a voz voisins. Que a ceste occasion vous vous doyez¹⁵ approucher d'Onneur, je diz que non, mais vous en doit on esloignier et donner reprouche, car vous empeschez le bien de la marchandise de toute Crestienté, et ne faictes nulle guerre magnifique aux¹³ mescreans, mais toute guerre et pillerie aux¹³ chrestiens¹⁶.

67. Item, pour ce que vous, herault d'Angleterre, parlez

¹ C par. — ² A B I es. — ³ C ajoute de la foy. — ⁴ C omet en. — ⁵ A B l'onneur. — ⁶ C aux. — ⁷ I ajoute de ce que vous dictes sire herault. — ⁸ C omet en. — ⁹ I ajoute en quelque lieu. — ¹⁰ I certain. — ¹¹ C de f. nacions. — ¹² C ou. — ¹³ A B es. — ¹⁴ C omet d'Espaigne. — ¹⁵ A B devez. — ¹⁶ A omet depuis mais toute guerre... jusqu'au paragraphe 91 inclusivement, B avait fait la même omission, mais 4 feuillets (17 à 20) ont été intercalés pour recevoir ce passage. Le changement d'écriture est manifeste.

si fierement de vostre navire par le moien duquel vous vous dites roy de la mer, je vous monstreray ¹, quant il plaira au roy de France, qu'il sera roy de la mer par dessus vous, et qu'il a plusieurs choses et est mieulx assortý a ce faire que vous n'estes.

68. Item, et veez cy comment ² : Je dy que ung prince qui veult estre roy de la mer, il fault qu'il ait troys choses necessairement : c'est assavoir bons havres ³, parfons et bien fors pour garder son navire ; secondement luy fault avoir largement de navires, et de gros et de soubtilz ; tiercement luy fault avoir marchandise en son pays de quoy il puisse exercer ⁴ son dit navire.

69. Item, ces troys choses sont si necessaires que l'une ne peut riens valoir qui n'a les autres, car qui a havres il ne fait riens s'il n'a navire, et sans les havres le navire ne se peut garder, et qui n'a marchandise pour exercer le dit navire, il fault qu'il pourrisse es ditz havres ; et pour ce je vous vueil monstrer que le roy de France a mieulx les choses dessus díctes que vous n'avez.

70. Item, car il a premierement le havre de l'Escluse, qui est ung des plus beaulx havres de Crestianté, et si est fort pour bien garder navire, et en Normandie Dieppe et Harrefleur qui sont havres fermés, Grant-ville ou navire se peut tenir seurement ; en Bretagne Saint Maslo, Brest, ou navire peut estre en grant seurté ; en Xaintonge la Rochelle qui est le plus beau havre qu'on sache et le plus fort ⁵ ; Bordeaux qui, par le moien de la ville, les navires s'i ⁶ pevent bien garder ; Bayonne et plusieurs autres ; et si y a plusieurs grosses rivieres ou dit royaume ou navire se peut ⁷ seurement entretenir. Et de vostre part vous avez de belles encrezons et de beaulx havres, maiz ilz ne sont pas fermez, et, s'il en y a aucuns, ce n'est pas au nombre, a la force ne a la valeur de ceulx de France. Et par ainsi de havres nous le gaignons sur vous.

¹ BI je vous vieulx monstrer. — ² I comme. — ³ BI sçavoir est bon avrez. — ⁴ I exercer, *ici et plus bas*. — ⁵ BI qui est le plus fort havre que on sache. — ⁶ I se. — ⁷ navires se pevent.

71. Item, quant est de navire, je vous monstre que le roy de France en peut avoir, quant luy plaira, largement et a moins de cost que vous n'avez. Et veez cy comment : a faire navire fault troys choses, c'est assavoir¹ boys, fer et ouvriers. Quant est de boys, Dieu scet les belles forestz que le roy a en son royaume, dont les unes sont sur rivieres et en propres places² pour faire navire; et a vray dire on peut avoir boys de ligne en France plus pour dix escuz que vous n'avez en Angleterre pour cinquante; et c'est vray³, pour la grant cherté il fault que vous vous chauffez et que aprestez voz viandes de charbon de pierre, que ne feriez pas si boys estoit a bon marché.

72. Item, or⁴ parlons du fer. Vous avez du fer en Angleterre; aussi en avons nous⁵ largement en France; mais le meilleur fer qui soit pour faire navire, c'est fer de Biscaye⁶ en Espagne, car il ploie et ne ront pas volentiers. Or est ainsy que nous sommes voysins de Biscaye et aliez du roy d'Espagne : si en pouvons avoir legierement⁷ et a grant marché. Et de vostre part vous n'en povéz avoir que ce⁸ ne soit par saufconduitz et a grant peine et somptueux marchés.

73. Item, quant est de⁹ ouvriers, il y a d'aussi bons ouvriers en France pour faire navires¹⁰ que en pays du monde, soit en Normandie, Bretagne, Guienne et en Espagne, se mestier est. Et a voir¹¹ dire, ung navire que on peut faire en France pour mil ou .xii^e. escuz, costera en Angleterre plus de .iiij^m. nobles. Si pavez veoir evidemment que le roy de France peut avoir navire soit gros ou soubtilz largement et a grant marché trop mieulx que vous ne faites.

74. Item, or parlons de exerciter le navire. Je suppose que le roy a de gros navires portans mil ou .xii. centz tonneaulx largement¹². Il n'est prince qui le puisse mieulx

¹ B I omettent c'est assavoir. — ² BI propre place. — ³ B et qu'il soit vray. — ⁴ I omet or. — ⁵ C omet nous. — ⁶ C ajoute et. — ⁷ C largement. — ⁸ C omet ce. — ⁹ B des. — ¹⁰ B navyre. — ¹¹ C vray. — ¹² B I mil ou .xii. cens et largement.

exerciter que luy; car il a deux les plus beaulx vignobles qu'on sache et qui sont sur la mer : sçavoir est Bourdeaux et la Rochelle. Et si a plus, car il a sel, qui se fait par la vertu du soleil habondamment, et tant a la Bace et environ que en Brouage en Xainctonge. Et n'est pas peu de chose que des dictes deux marchandises, car moult de navire s'en peut exerciter et bien embesongner; et, la chose bien entendue, si le roy vouloit bien exerciter son dit navire, il luy en viendroit un grant tresor, car son dit navire par frect ou autrement gagneroit ce que les estrangers viennent gagner en son royaume, qui seroit le grant prouffit de son peuple; et l'argent demourroit en son pays, car ce seroit raison que son navire fust le premier servy.

75. Item ¹, sire herault, je vous monstreray que quant il plaira au roy de France, sans partir de son palays, qu'il peut destruire tout le gros navire d'Angleterre; et veez cy comment. C'est bien congneu et certaine chose que l'exercite du dit gros navire est de venir querir le sel en Bretagne ou en Guienne, et le porter es froides regions. Aussi est l'exercite de venir en Guienne en ² temps de vandanges, et aussi ou moys de mars, pour porter les vins en Angle-

¹ A partir d'ici, six paragraphes (75-80) manquent dans B. Ce ms. et I ont ici le paragraphe suivant, en marge duquel on lit vacat dans B: Item, vous avez de bonne marchandise en Angleterre, mais ce n'est pas marchandise de si grant poys pour entretenir gros navyre comme est vin et sel, et par necessité il vous fault avoir le dit vin et sel du royaume de France, soit par saulconduit ou par anblée, autrement voustre dit navyre si n'auroit nul exercice et se perdroit sur les vases, et si n'aurez de quoi saler voz poisons, qui sont des plus grans richesses et exercices que vous aiez; et par ces deulz marchandises s'entretient voustre dit gros navyre, et par le moyen du realme de France seulement, quar d'ailleurs n'en pourriez avoir a suffisance. Puis cet autre paragraphe que C donne plus loin (voy. § 80), à peu près dans les mêmes termes: Item, et pour ce, sire hayrault, vous voyez que le roy de France a les troys choses qui sont necessaires a celuy qui veult estre roy de la mer, qui sont bien a son avantage, et trop mieulx que vous n'avez, quant il luy plaira l'entreprendre de se faire roy de la mer; et voiés la puissance qu'il a de rompre vostre gros navyre, quant lui plaira le commander. — ² C ou.

terre et en plusieurs autres pays, autrement leur navire chaumeroit.

76. Item, le roy fera commandement que on ne donne nulz saufconduitz a navire d'Angleterre qui porte plus hault de cent tonneaux¹, et ordonnera qu'on leur en face bon marché, et fera deffence qu'on ne vende ne sel ne vin a vaisseaulx d'Angleterre portans plus grant charge² de cent tonneaux; et par ainsi le commun navire, tant d'Angleterre, de Bretaigne que d'ailleurs, aura le bruit et l'exercite. Et au regart de vostre gros navire, il fault qu'il pourrisse sur les vases par faulte d'exercite et de marge, et les gros navires de froides regions auront³ le prouffit que vostre gros navire souloit avoir.

77. Item⁴, il semble que aiez oublié quel temps couroit du temps Charles roy de France le quint, qui fut moult saige prince, et mist galiotage sus, et feist le clout de Rouen, et par le moien dudit galiotage toute l'escluse d'Angleterre eut moult a souffrir, et encores y apparessent les mistres et les ruynes. Estez vous point records que l'admiral de France vint avecques le dit galiotage et print la ville de Wynchilsee, et la mist a feu et a flambe et la destruisit entierement, qui a present est bonne ville? Le dit galiotage fut cause en partie dont vous perdistes Normandie, car vostre roy Edouard ne pouvoit trouver gens pour passer la mer et garder Normandie, et chascun estoit fort embesongné pour garder le leur et sa maison. Vostre roy Edouard se tenoit en la ville de Norampton, pour ce que on dit que c'est la ville qui est ou meillieu d'Angleterre, et avoit ses espies de tous costez pour savoir la descendue dudit galiotage qui descendit en plusieurs lieux, mais oncques ne les peut actraper ne sourprendre, car il descendoit d'une marée et s'en retournoit de l'autre.

78. Item, un point de guerre qui est digne de memoire: le maistre du galiotage, ung premier jour de may, entreprinst

¹ C ajoute de vin. — ² C ajoute que. — ³ C aura. — ⁴ Les paragraphes 77-9 manquent dans I, et conséquemment ne se trouvent que dans C (voy. p. 26, note 16, et 29, note 1).

d'entrer en la riviere de Thamise et porter le may a ceulx de Londres, et entra en la ville jusques au pont, et a canons enflambés et a fusées ardans les festia; et fut l'escaramousche grande, puis que, pour ce que la mer se retraioit, s'en partit de la dicte ville, et au dessoubz Sainte Catherine assabla¹ une de ses galées. Lors il feist descendre tout son ecpage, et de force d'avirons feist faire un petit parc environ ladite galée, et la garda a puissance contre la ville de Londres jusques a ce que la mer revint; et quant il sentit que sa galée estoit desassablée et floutoit, chascun print son aviron, et s'en vint le dit galiotage sain et sauve et toute sa compaignie.

79. Item, sire herault, pensez en vous mesmes que quant le roy de France qui a present est vouldra mectre sus galiotage comme fist Charles le quint, il le peut faire quant luy plaira, et lors la coste d'Angleterre aura a souffrir très fort et faudra qu'elle face bon guet.

80. Item, pour ce, sire herault, ne vous vantez point d'estre roy de la mer, car le roy de France est mieulx assorty en toutes choses dessus dictes et declairées que vous n'estes; et quant il luy plaira l'entreprendre, il fault qu'il volle par dessus vous, car il a les troys choses qui sont necessaires a celuy qui veult estre roy de la mer, et qui sont bien a son avantage, et trop mieulx que vous n'avez, quant il luy plaira l'entreprendre de se faire roy de la mer. Et vous voyez la puissance qu'il a de rompre vostre gros navire, quant luy plaira le commander².

81. Item, je vous monstre³ que pour droit de guerre de mer, les François ont de grans advantaiges sur vous, et veez cy comment: si une nef part d'Angleterre et tourmente la preigne en la mer, sy elle ne peut recouvrer havre en son dit⁴ pays ou le royaume de Portingal leur allié, il fault qu'elle coure a la mer oceane⁵ dicte major, et qu'elle se combacte contre la mer; car, pour ce que vous estes hayz de tous voz voisins, elle ne se oseroit retraire es havres

¹ C assabla. — ² Voy. page 29, note 1. — ³ C monstreray. —

⁴ C omet dit. — ⁵ BI ausoyne.

de France, ny d'Espagne, d'Escosse, ny de ¹ Dampnemarche, et advient que pluseurs nefz perissent en la mer.

82. Item, ce n'est point semblable du navire de France. Car, pour ce qu'ils sont bien ayez de tous leur voisins, ils se pevent bien retraire en tous les havres qui sont depuis l'Escluse jusques a Bayonne : en Espagne, en Escosse, et partout es ² Almaines, ilz sont receuz et leur fait l'on bonne chere. Et par ainsi ont grant avantage par droit de maroiage sur vous. Car c'est trop plus seure chose d'estre en ung havre que de se combatre ³ en la mer.

83. Item, ilz ont grant avantaige a combatre, car vous n'avez trait que d'archiers, et ung archier ne peut tirer en mer que ce ne soit par dessus le bort de la nef et a grant dangier pour luy, et si ne peut faire bonne seete tant pour la paour que pour le branle de la nef.

84. Item, autre chose est des François : car ilz sont telz qu'ilz usent ⁴ de traict d'arbalestes ⁵, et ung arbalestier peut tirer soubz coverte, et soit soubz le chasteau devant ou derriere tout en son porpoint, et par ung petit pertuys et sans dangier ou peril peut tuer ou ⁶ blecier son adversaire; et quelque peur ne quelque ⁷ branle que face la nef, l'arbaleste porte la force de son traict. Et pour ce voit l'on que ung vaisseau de France a la mer, tant pour tant, desconfit tousjours ung vaisseau d'Angleterre.

85. Item, a faire guerre guerroiable ⁸, les François ont l'avantaige sur les Angloiz, car vous ne povez faire guerre en France que d'un des quartiers, savoir est depuis l'Escluse jusques a Bayonne; et pour ce que vous estez en isle ⁹ et environnez de mer, les François vous pevent faire guerre tout environ et de tous les costez de vostre royaume, soit en nort ¹⁰, soit en ceust ¹¹, ou en l'est ou en l'ouest; et ainsi vous pevent evidamment trop mieulx endommaiger que vous ne faites eulx.

86. Item, si vous me demandez pourquoy il ne l'entre-

¹ C omet de. — ² C I les. — ³ C succumbre. — ⁴ B I car ilz usent. — ⁵ B usent arbalestiers. — ⁶ C tirer et. — ⁷ I p. ou. — ⁸ C royalle. — ⁹ C en l'isle. — ¹⁰ B I en ort. — ¹¹ B en enseust, I aceust.

prend ¹, a ce je vous respons qu'il est des choses qui se font de volenté et de plaisance, et d'autres qui se font par ² nécessité, et sont les plus cogentes. Il n'est point de nécessité au roy de France d'avoir grant quantité de navire, car son pays se peut servir par voicture de chevaulx presque de tous costez; et d'autre part en France a grant noblesse qui ayme ³ trop mieulx la guerre de la ⁴ terre que celle de la ⁵ mer, pour plusieurs causes ⁶: car il y a danger et ⁷ perdicion de vie, et Dieu scet quelle pitié quant il fait une tourmente! et si est la malladie de la mer forte a endurer a plusieurs gens!

87. Item, et la dure vie dont il fault vivre, qui n'est pas bien consonante a noblesse. Et pour ce, si le roy se veult faire roy de la mer, il fault qu'il le face de vraye plaisance, et pour vous chastier et monstrier sa puissance.

88. Item, sire herault, c'est autre chose de vostre royaume: car soient gens d'eglise, nobles ou ⁸ autres, il fault de nécessité que vous preignez le dangier et l'aventure de la mer, soit de vivre ou de tourmente: autrement vous ne povez entrer, saillir ne marchander que ce ne soit par mer et que vous n'ayez du navire. Maiz reconnoissez, quant il plaira au roy de France l'entreprendre, il se peut faire roy de la mer, par les raisons dessus dictes, par dessus vous.

89. Item, se le roy vouloit enforcer son navire, il peut mander au roy d'Espagne, qui est son frere et alié, qui est bien garny ⁹ de gros et sumptueux navires et de galées ¹⁰, et qui a gens bien renommez en guerre de mer, qu'il ¹¹ luy en vueille envoyer, lequel le fera de bon vouloir et sans qu'il luy coste riens.

90. Item, le roy de France est seigneur de Jennes, ou sont les grans carraques et galées qui vendront au mandement dudit roy toutes foiz qu'il luy plaira les mander. Et tant vous ¹² dy que, par droit de guerre de mer, les François ont de grans avantages sur les Angloiz que je ne pense pas

¹ C n'entrepren. — ² I de. — ³ I aiment. — ⁴ C omet la. — ⁵ C omet la. — ⁶ C choses. — ⁷ C omet dangier et. — ⁸ I et. — ⁹ B ajoute tant. — ¹⁰ B que de galées. — ¹¹ C qui. — ¹² C ajoute en.

pour le present a nommer ¹, car il n'est pas mestier d'aviser trop son ennemy. Si vous doit suffire pour ceste heure.

91. Item, et pour ce, je prie a Dieu qu'il doint au roy de France cuer et courage de vous faire guerre a la mer, car ce sont les verges de quoy il vous peut chastier et refroidir vostre hault couraige, et a tous vos voysins, quant il luy plaira l'entreprendre.

92. Item ², et pour ce, très haulte et très excellente princesse, dame Prudence, cardinale vertuz, je, herault de France, dy que le herault d'Angleterre n'a dit chose de VAILLANCE du *temps passé*, du *temps moyen* ni du *temps present*, par quoy vous doyez approucher le royaume d'Angleterre d'Onneur, et qu'ilz n'ont cause d'eulx dire roys de la mer ³. Maiz luy ay respondu a deux de ses moyens, savoir est a PLAISANCE et a VAILLANCE, en maniere qu'il vous peut clerement apparoir que le royaume de France doit estre preferé et fort approuché d'Onneur. Et du surplus parle, et je luy respondray.

Le herault d'Angleterre parle de RICHESSE ⁴.

93. Je dis, dame Prudence, que RICHESSE est une belle chose auprès d'un grant seigneur; et pour ce que le royaume d'Angleterre est plein de grans ⁵ richesses, je dy et maintieng que le devez approucher d'Onneur; et pour fonder mon entencion je vous vueil monstrier des RICHESSES d'Angleterre, et dis qu'il y a richesses en ⁶ trois manieres: *richesse sur la terre*, *richesse soubz la terre*, et *richesse environ la terre*; et de ces trois manieres de richesses ⁷ je parleray.

Premierement, de la *richesse dessus la* ⁸ *terre*, je dis

¹ I p. annuncer. — ² Ici reprend A, voy. p. 26, note 16. — ³ A B omettent et qu'ils n'ont cause d'eulx dire roys de la mer; B l'ajoute en marge. — ⁴ Ce titre manque dans C. — ⁵ I ajoute noblesse et. — ⁶ I soubz. — ⁷ A B richesse. — ⁸ C omet la.

qu'il y a richesse en troys manieres : richesse de peuple, richesse de fruiz, et richesse de bestail.

De richesse de peuple.

94. Je dy, dame Prudence, que c'est chose merveilleuse que du bel et grant peuple qui est en Angleterre, soit de gens d'eglise, de nobles, de gens mecaniques que de rousturiers ¹; et a voir ² dire vous y verrés de si groz villages et de si peuplés ³ que c'est merveillez ⁴; et s'ilz estoient fermez a murs, l'on diroit que ce seroient grosses villes, et non pas ung, mais plusieurs; et a ⁵ mon entendement l'on peut dire que Angleterre est ung monde abregé de peuple.

De richesse de fruitz.

95. C'est belle chose que de la grant habondance de fruitz qui croissent en Angleterre, car le pays est plain et tout labouré, et n'y a nulles terres desertes; et pour le grant labour n'y a comme nulz boys, et se chauffent de pierre qu'ilz tirent dessoubz la terre comme ⁶ diray cy après. Et pour ce y a largesse de fromens, de seigles, d'avoynes, et de toutes manieres de potaige plus largement qu'en pays que on sache.

De la richesse du bestail.

96. Angleterre est ⁷ fort garnie de bestail, comme de beufz, de vaches, de pourceaux et de bestes chevalines, et par especial de bestes a laine, comme de ⁸ brebiz qui portent la plus fine et la plus singuliere layne que on puisse ⁹ savoir nulle part, de quoy on fait les fins draps et les fines escarlates. Et les marchans du dit royaume les portent vendre en divers royaumes et pays, et si y en croit si lar-

¹ C cousturiers; C *ajoute* et d'autres mestiers. — ² C vray. —

³ C et tant de peuple. — ⁴ A B I *omettent* que c'est merveillez. —

⁵ C *omet* a. — ⁶ C *ajoute* je. — ⁷ C *ajoute* fournie et. — ⁸ I *omet* de.

— ⁹ C qu'on sache ne qu'on puisse.

gement qu'ilz en tiennent les taples¹ communes a Calays a tous ceulx qui en veulent achapter, et en assemble on ung grant tresor² a merveilles. Si dy, dame Prudence, que sus terre c'est ung riche pays que Angleterre pour les trois causes dessus dites.

De la richesse dessoubz terre.

97. La richesse dessoubz la terre, si³ est les belles et prouffitables mynieres qui y sont : en Cornouaille, les mynieres d'estain a grant habondance; en Bec⁴, les mynieres de plonc ou l'on treuve par my terre pour faire l'⁵argent, mynieres de metal, mynieres de albastre, mynieres de marbre noir et blanc, mynieres de coutz⁶ de raseurs, mynieres de fer et mynieres de charbon de pierres ardans, de quoy on fait le feu et se⁷ chauffe on⁸ ou dit païs, et en⁹ porte on vendre a grant habondance en plusieurs lieux. Et en effect, dame Prudence, l'on tient, et dient les marchans d'Angleterre, que le royaume vault mieulx et est de plus grant valeur soubz terre qu'il n'est dessus.

De la richesse d'environ la terre.

98. Angleterre est une yslle avironnée de mer¹⁰ de tous coustez, et de tous coustez y croist poisson a grant habondance, et en prennent si largement que, le pays bien garny, ilz¹¹ en font grans salloisons et grans pareries, lesquelles salloisons et pareries les marchans d'Angleterre portent vendre en divers royaumes et pays, et en tirent une grant richesse. Et ainsi, dame Prudence, vous avez le secret des troys richesses d'Angleterre, savoir est de la richesse¹² dessus la terre, de la richesse de dessoubz¹³ et de la richesse d'environ la terre; et par ainsi appert qu'il y a richesse¹⁴ de tous coustez.

¹ I tables. — ² I ajoute et. — ³ C c'. — ⁴ A en Bech. — ⁵ C a faire. — ⁶ C couetz. — ⁷ I s'en. — ⁸ C chauffent. — ⁹ C omet en. — ¹⁰ BC ajoutent presque (B en interligne). — ¹¹ C en est b. g. et en font. — ¹² A omet d'Angleterre, savoir est de la richesse. — ¹³ C ajoute la terre. — ¹⁴ C richesses.

99. Item, il y a plus, car il y a une ordonnance ancienne en Angleterre que jamès¹ les marchans ne² emportent en estrange pays ne or ne argent hors du dit royaume ou bien peu, maiz largement pevent emporter des marchandises dessus dictes³, lesquelles ilz vendent a or et argent, et l'aportent⁴ en leurs maisons et en leur royaume, et ainsi soubtivement tirent et emportent en leurs maisons⁵ et royaume l'argent des pays⁶ leurs voisins.

100. Item, que en marchans estrangiers portans⁷ vins ou autres marchandises en Angleterre, les Angloiz leur laissent vendre leur marchandise, mais jamais ne seuffrent qu'ilz emportent l'argent, mais faut par necessité qu'ilz achaptent marchandise ou qu'ilz troquent o⁸ celle d'Angleterre. Si n'est pas de merveille s'il y a grant richesse en Angleterre d'or et d'argent, car l'on en apporte tousjours, et on n'en laisse point emporter⁹. Et en verité, dame Prudence, je croy estre certain que, pour autant de terre que monte Angleterre, n'a en Crestianté si riche país comme il est.

101. Item, et pour ce, dame Prudence, je vous ay bien monstré de PLAISANCE, de VAILLANCE et de RICHESSE, ainsi que je vous avoye promis. Et pour ce faiz ma conclusion que vous¹⁰ devez approucher d'Onneur Angleterre devant tous autres royaumes, quelque chose qu'ait dit le herault de France. — Et atant se taist le dit¹¹ herault d'Angleterre.

Sus richesse le herault de France respont :

102. Très haulte et très excellente princesse, dame Prudence, le herault d'Angleterre s'efforce a vous monstrer que pour la grant richesse¹² qui est en Angleterre vous devez approucher d'Onneur le dit royaume devant tous

¹ C ajoute les Angloiz ne seuffrent que; *leçon prise du § suivant.*
² C omet ne, I nen. — ³ C dessus d. — ⁴ I et portent. — ⁵ C maison.
⁶ C ajoute a. — ⁷ I Item quant m. estranges portent. — ⁸ C ou qui troquent avecques. — ⁹ C ajoute hors du pays. — ¹⁰ C omet vous. — ¹¹ C omet dit. — ¹² A omet richesse.

aultres, et dit que en cellui royaume y a *richesse sur terre, soubz terre, et environ la¹ terre*. Et je respondrai a chascun article.

Premierement, il dit qu'il y a *richesse sur terre* en trois manieres : *richesse de peuple, de fruitz, et de bestail*.

Le herault de France parle du peuple.

103. Or parlons, sire herault, premierement de la *richesse du peuple du clergié*. Je dis que en France y a troys estatz : le peuple du clergié, le peuple de noblesse et le peuple² commun. Du peuple du clergié je dis et vous monstre evidamment qu'il en y a trop plus en France qu'il n'a en Angleterre, raison pour quoy : en France doit avoir cent et un³ eveschié⁴ ; en Angleterre n'en y a que .xiiij. et deux arceveschiez. S'il⁵ n'y avoit que les eglises cathedrales de France, si fault⁶ il dire qu'il y auroit plus grant clergié que en Angleterre ; et Dieu scet s'il y a de belles eglises collegiales et largement.

104. Item, quant est de religieux, nous avons les meres abbayes de par de ça comme Cisteaulx, Clugny et Clervaux ; et si avons la mere abbaye des dames, savoir est Frontevaux ; et croy qu'il n'y ait⁷ religion qui ne soit grandement fondée en France. Et plusieurs benefices que vous avez de par dela sont de patronage en collacion et en dons des abbayes de par deça.

105. Item, nous avons en France sept⁸ universitez⁹ : Paris, qui passe toutes les autres ; Orlens, Angiers, Poitiers, Montpellier, Tholouze et Cohours¹⁰ ; et vous n'en avez que deux en Angleterre¹¹, Oxenfort et Cambrege. Si est bien evident que nous avons trop¹² plus beau et grant clergié que vous n'avez, et me mer-

¹ C omet la. — ² C ajoute du. — ³ AB IIII^{xx} et, puis un blanc ; I quatre vingt et quinze. — ⁴ C ajoute et. — ⁵ AB si. — ⁶ C faudroit. — ⁷ C a. — ⁸ AB six universitez, corrigé en sept dans B. — ⁹ C ajoute c'est assavoir. — ¹⁰ A B Montpellier et Thoulouze. Dans B on a corrigé M. Thoulouze et Cohours. — ¹¹ C ajoute c'est assavoir. — ¹² C omet trop.

veille ¹ comment vous estes si obstinés que vous cuydez le clergié d'Angleterre equivaloir a celluy de France.

106. Item, sire herault, pour ce que nous sommes a parler du fait de sainte Eglise et du clergié, a-vous ² telz eglises en telle decoracion et magnificence comme ³ Nostre Dame de Paris, de Chartres, de Rouen, de Amyens, Rains, Saint Estienne de Bourges, Saint Gacien de Tours, Mermoustiers? Croyés que vous ⁴ n'en approuchiez en riens; et n'en fault point arguer, car c'est chose apparante, et ceulx qui ont esté en ung royaume et en l'autre en pevent bien dire verité et en enformer dame Prudence.

107. Item, sire herault, a-vous ⁵ telz reliques en Angleterre comme il y a en France? Savoir est : la couronne de quoy Nostre Seigneur fut couronné le jour de son martire, les cloux de quoy il fut pendu en l'abre de la croix et une partie de la dicte croix, le fer de la lance de quoy il fut blecié, la circoncision de Nostre Seigneur Jhesu Crist, que Charlesmaigne laissa a Charroux; item le saint suaire, ou Nostre Seigneur fut ensuaire, qui est a Thoulouse; item, les corps de ⁶ sept appoustres de Jhesu Crist qui sont en la dicte ville, en l'eglise.

108. Item, sire herault, pour la singuliere devocion que les roys de France ont eu en Nostre Seigneur, a ⁷ l'augmentation de nostre foy, ont ilz mis diligence d' ⁸ assembler les dictes reliques, et mys hors des mains des malcreans ⁹; et de la maniere de les recouvrer, je m'en rapporte es croniques comme ilz firent ¹⁰. Et pour ce, si vous avez esté en France, vous avez peu adviser le fait de l'eglise et ¹¹ toutes les choses dessus dictes.

109. Item ¹², quant le clergié de Crestianté s'assemble, il y a quatre nations ¹³ : France, Espagne, Lombardie ¹⁴ et

¹ A B ajoutent moult. — ² C nous avons. — ³ En marge dans A B et en tête du § dans I soient yci nommées toutes les eglises de grant magnificence du royaume de France. — ⁴ A B que non et que vous. — ⁵ C avez vous. — ⁶ C des. — ⁷ C et. — ⁸ C ils ont... pour. — ⁹ C mescreans. — ¹⁰ C omet comme ilz firent. — ¹¹ C ajoute de. — ¹² Les paragraphes 109 et 110, d'abord passés par B, ont été transcrits au bas de la page. — ¹³ C ajoute C'est assavoir. — ¹⁴ C Ytalie.

Almaigne; vous n'estez point de nacion et estez soubz la nacion d'Allemaigne. Si appert clerement que le clergié de France est dix foiz plus grant que celui d'Angleterre, car il a nacion a par soy, et vous n'estez que ung membre de la nacion d'Almaigne.

110. Item, et notez que toute la Crestianté fait honneur a France, et mettent France la premiere nacion, et par especial la nacion d'Almaigne soubz laquelle vous estez comme dit est. Si devriez faire comme vostre dicte nacion, et porter honneur a France, non pas user de parité; et devriez voz ditz corriger et reconnoistre vostre erreur.

Du peuple de la noblesse de France.

111. Sire herault, si vous voulez equipparer la noblesse d'Angleterre a celle de France, vous vous mettez en la mer; car je vous monstrey que avant que Angleterre fust¹ oncques Angleterre, voire et avant que Albion fust oncques de Bretagne, qu'il y avoit grant noblesse en France. Et voyez cy comment: Quant Brutus vint par mer pour publier l'isle d'Albion, il vint premierement en la riviere de Loire². Et pour ce que ses gens gastoient le³ pays, Jeuffroy le Pic, roy d'Acquitaine, le vint combatre, et perdit la bataille, puis s'alla ralier des François. Et entre deux le dit Brutus, lui et sa gent, monterent contre la riviere de Loire jusques a la ville de Tours, et la trouva le dit Brutus les François qui le vindrent combatre. Et y fut tué Turnyus, nepveu de Brutus, qui fut enterré a Tours, et de la prent⁴ la dicte ville son nom. Puis le dit Brutus, voiant la grant resistance des François⁵, s'en retourna et ala en l'isle d'Albion qui a present s'appelle Angleterre. Puis doncques qu'il appert que Jeuffroy le Pic combatit Brutus, et les roys de France le combatirent a Tours, il fault dire que dès lors il y avoit grant noblesse en France. Et encores en

¹ A soit. — ² A B Layre, I Laire, et plus bas. — ³ C les. — ⁴ C print. — ⁵ A B omettent voiant.... François, B ajoute ces mots en marge.

celui¹ temps n'estoit habité en Angleterre que des Geans, et depuis se nomma Bretagne et a present Angleterre, comme² dessus est dit.

112. Item, sire herault, si vous voulez parler de la noblesse d'aujourduy, je dis que la couronne de France est merveilleusement bien fondée et appohée³ de la noblesse de douze nobles pilliers, savoir est : de troys ducz et de troys contes d'eglise, et⁴ de troys ducz et de troys contes de seigneurs temporelz, lesquelz pilliers nous appellons les pers de France. Les pilliers⁵ de l'Eglise sont, ducz : l'arcevesque de Rains, l'evesque de Laon, l'evesque de Langres; contes : Noyon, Chalons et Beauvoys. — Les seigneurs temporelz sont : le duc de Bourgongne, le duc de Guienne, et le duc de Normandie; les contes : Champagne, Flandres⁶, Tholouse, laquelle conté est tout le pays de Languedoc. Pensez en⁷ vous quelz seigneurs je vous ay cy nommez, car ilz ont contes, vicontes, barons, chevaliers et gentilz hommes a grant nombre, qui sont leurs hommes de foy et subjetz, et si ont plusieurs grosses villes fermées. Et en effect ilz sont vrais⁸ seigneurs, reservé la souveraineté au Roy, des pays dont ilz portent le nom. Si povez veoir, sire herault, que c'est de la noblesse de France, et si vous⁹ y devez comparer.

Qui nommeroit yci les contés anciennes et les grans seigneuries de ce royaume, ce seroit grant approbacion de noblesse¹⁰.

113. Item, sire herault, si vous voulez dire que une partie des parriez¹¹ et païs dessus nommez sont a present annexez a la couronne de France, je vous respons que de tant la couronne est plus forte; et si avons d'autres ducz, comme le duc d'Orleans, d'Anjou, de Bretagne, Bourbon et Alençon, lesquelz sont vraz seigneurs des terres, villes et pays dont ilz portent le nom.

¹ C icellui. — ² C a present est nommée comme. — ³ C approuchée, I apuyée. — ⁴ C omet de trois ducz.... et. — ⁵ C omet nous appellons... pilliers. — ⁶ A ajoute et. — ⁷ C omet en. — ⁸ C vrayes. — ⁹ A ajoutent vous. — ¹⁰ En marge dans B. — ¹¹ A parties C parrieres.

114. Item, sire herault¹, il n'est pas ainsi en Angleterre, car il n'a pas long temps que n'aviez point de ducz, et le premier duc fut² le duc de Lancastr³, qui est encores de memoire d'omme, et les ducz que vous avez depuis fait et que vous⁴ faites chascun jour, vous leur donnez nom, maiz ilz ne sont pas seigneurs de la ville ny du pays dont ilz portent le nom, qui⁵ est grant foule a noblesse, car duc est le plus proche⁶ nom de roy, et doit avoir grans seigneuries et grans obeissances, comme dessus est dit. Et s'il n'ont point de noblesse ni de peuple soubz eulx, mais gens emprumptez, c'est petite duché. Et en effect c'est comme le pape fait les evesques portatifz, et comme l'en fait les heraulx.

115. Item, sire herault, puis que nous sommes sur terme⁷ de noblesse, advisez comme les nobles de France sont logiez, car ilz ont communement beaulx chasteaulx⁸ ou belles forteresses⁹ ou ilz pevent seurement vivre et retraire leurs hommes et subgetz se mestier est, ou, s'il est guerre, entretenir leur loyaulté envers leur prince jusques a ce qu'ilz aient secours ; mais en Angleterre vous n'avez que simples manoirs. Et si vous avez aucuns chasteaulx, pour ung que vous avez, nous en avons cinquante. Par les causes sus dictes povez¹⁰ veoir que de la noblesse d'Angleterre a celle de France vous ne povez ni ne devez faire comparaison.

Du Peuple mecanique.

116. Sire herault, quant a ce que vous vous¹¹ vantez que de gens mecaniques et de menu peuple vous avez plus largement que en France, je vous monstre¹² le contraire ; car, pour une ville fermée que vous avez, nous en avons plus de douze bien peuplées, tant de gens mecaniques que¹³ autres.

¹ I ajoute vous savez bien qu'. — ² C fust, I fut fait. — ³ A B Lonclastre, I Longcastre. — ⁴ C omet que vous. — ⁵ A si. — ⁶ C prouchain. — ⁷ C termes. — ⁸ C omet chasteaulx. — ⁹ C forteresses. — ¹⁰ I povez. — ¹¹ C omet vous. — ¹² C monstrey. — ¹³ I ajoute d'.

117. Item¹, nous avons tous les mestiers mecaniques que vous avez, et si avons² plus, car nous avons gens qui ouvrent en haulte lice, c'est a dire en tapperie d'Arras, qui sont moult honorables et de belles veues en court de roys et de princes; et si avons la plus belle honnesteté de linge que royaume peut avoir, soit a Rains, a Troye en Champagne³, et generallement par tout le royaume⁴. Et si avons des meillieurs joliers qui plus plaisamment assaient⁵ leur ouvrage que on puisse savoir. Aussi fait on le papier et le vert de gris en France, et on n'en fait point en Angleterre.

118. Item, des choses sus dictes vous n'en avez nulz ouvriez⁶, et se vous en avez aucuns, ce sont choses contrefaites et qui sont de peu de valeur. Ainsi avons tous-diz en toutes choses plus que vous, et estes tous jolis quant vous povez recouvrer des ouvraiges⁷ faiz en France.

119. Item, vous dites que c'est ung monde herbergié que du⁸ menu peuple d'Angleterre, mais je croy qu'il y a plus de laboureurs de vignes en France que d'ommes en Angleterre de quelque estat qu'ilz soient.

Le herault de France respond es fruiç dessus terre.

120. Item, sire herault, vous dites que avez grant habondance de blez et de grains. Je vous respons qu'il vous est bien mestier d'en avoir largement, car vous gastez plus blez pour faire vostre boisson, c'est assavoir voz servois⁹, que pour vostre mangier; et si n'en avez pas si largement que, quant vous en povez avoir de ceulx de France, que vous n'en veignez querir volentiers par sauf conduitz ou autrement.

121. Item, et si vous respons en autre maniere que nous

¹ Ce paragraphe et la moitié du suivant sont ajoutés au bas de la page dans B. — ² C ajoute encore. — ³ I ajoute ou en la cité de Creton. — ⁴ I par toute la France. — ⁵ C essaient. — ⁶ C ajoute en Angleterre. — ⁷ I ajoute de France. — ⁸ A B que on, I que le. — ⁹ I ajoute et vos godales.

avons de tous ¹ blez que ² vous avez dessus nommez si ³ plantureusement que tous noz voisins en viennent querir, car la terre de France est fort fertile, la Dieu mercy, et si avons ⁴ beaucoup de choses que vous n'avez pas. Premièrement le vin, qui est la plus belle licour qui soit, qui croist par tout le royaume de France habondamment, et vin ⁵ de diverses manieres, de fort, de blanc, de rouge et de toutes sortes, et si largement que noz laboureurs⁶ ne boivent point de servoise, et ne boivent que vin; et les marchans des ⁷ froides regions en viennent querir, et vous mesmes quant vous en povez recouvrer.

122. Item, nous avons le sel qui se fait par la force du soleil, et vous n'en avez point, sy non que le viengnez querir et qu'on vous face celle courtoisie de le vous laisser emporter; et faites le sel d'eau de la mer par force de feu, qui est chose bien penible et de peu de valeur.

123. Item, nous avons les noiers et ⁸ olives ⁹, de quoy on fait l'uyle, les almandes, figues grasses, graine d'escarlade, guedes, et plusieurs¹⁰ choses de quoy vous n'avez riens; et fault que en ayez par ¹¹ la mercy de France; et des choses sus dictes l'on en fait grosses et riches ¹² marchandises.

124. Item, et si ¹³ avons de toutes manieres de fruiz delicieux, tant de fruiz d'esté que de fruiz¹⁴ d'iver, en maniere que en sommes serviz tout¹⁵ au long de l'an et que le vieil fruit trouve le nouvel; si n'avez pas¹⁶ en Angleterre, car vous en avez bien peu: vous en avez ung peu en la conté de Kent, mais c'est fruit mal atensé¹⁷ et ne founiroit pas a servir¹⁸ les petiz enfans de Londres. Et si vous me arguez de la Croix de Cheptre¹⁹ ou il y a beau vergier, je vous respons que vos marchans font venir le fruit ²⁰ de

¹ A B ajoute les. — ² C comme. — ³ C plus et. — ⁴ C ajoute la Dieu mercy. — ⁵ C vins. — ⁶ C ajoute de France. — ⁷ C de. — ⁸ A B omettent noiers et (rétabli par une main postérieure dans B). — ⁹ C oliviers. — ¹⁰ I ajoute autres. — ¹¹ A B pour. — ¹² C omet et riches. — ¹³ C Item, nous. — ¹⁴ I omet de fruiz. — ¹⁵ I omet tout. — ¹⁶ I ce que n'avez. — ¹⁷ A B aptensé, I il est mal apétissant. — ¹⁸ C ne suffiroit pas a fournir, I ne founiroit pas. — ¹⁹ C Chiep. — ²⁰ I les font venir.

Flandres ou de Normandie ou d'ailleurs que de vostre royaume ¹.

De la richesse du bestail.

125. Sire herault, vous dites que vous avez richesse de bestail, et le nommez ². Je vous respons que de semblable nous en avons et ³ largement; et quant a ce que parlez de la fine layne de voz brebis, je dy que en aucun pays de France en y a d'aussi bonnes que les vostres, car nous avons meilleurs draps, plus fins et mieulx tains, soit a Rouen, Montivillier, a Paris, a Bourges, ou en autres villes ⁴ ou l'en fait drapperie ⁵. Et se vendent communement les fins draps un escu ou deux l'aune plus que les vostres: si ⁶ fault dire que nous avons meillieures laines, ou que vous estes si peu savans que ne savez faire voz draps ⁷. Et si vous diz plus que ⁸ nous avons du bestail, de quoy vous n'avez point: savoir est ⁹ mules et muletz, asnes et asnesses, et de tant plus que vous. Et pour ce, sire herault, ne vous vantez point des biens dessus terre, car vous perdrez votre cause sur le champ; et je m'en rapporte bien a dame Prudence.

*Le herault de France respond a la richesse
d'essoubz terre.*

126. Sire herault, vous dites que le royaume d'Angleterre vault autant ou plus d'essoubz terre que dessus, et nommez plusieurs mynieres que vous dictes estre ¹⁰ de grant prouffit. A ce je vous respons que si vous avez des mynieres en Angleterre, aussi en avons nous en France, le plus beau metal qui soit: si est or, de quoy les affineurs en trouvent en la riviere du Rosne, de Vienne ¹¹, et en autres rivieres en France.

¹ I ou d'autre royaume que du vostre. — ² I omet et le nommez. — ³ C ajoute bien. — ⁴ I ou autres lieux. — ⁵ C draps. — ⁶ BI et. — ⁷ A B omettent Et se vendent.... draps (*rétabli en marge dans B*). — ⁸ C Et si avons plus car. — ⁹ I c'est assavoir. — ¹⁰ C omet estre. ¹¹ C ajoute et Loire.

*Soit sceu o les marchans les mynieres qui sont ou royaume de France, et soyent ici mises*¹.

127. Item, les minieres d'argent sont environ Lyon sur le Rosne ou il y a ouvriers qui ne cessent a² besongner; et si avons en plusieurs lieux mynieres de fer et d'acier. Et aussi en plusieurs lieux y a mynieres de plaustre³, ou il y a largesse de salpêtre⁴ qui est bien necessaire pour guerre⁴.

128. Item, a ce que vous arguez si fort de vostre charbon de pierre, je vous respons que en France en y a en plusieurs lieux, et en trouveroit on largement, qui y vouldroit mettre peine; maiz nous n'en usons que pour les forges et pour les mareschaulx, car, la Dieu mercy, le royaume de France est si bien porcionné que l'on y trouve par tous pays blé, vin et boys, duquel boys l'on se chauffe et en apreste l'en⁵ les viandes, qui est chose trop plus plaisante que n'est vostre charbon de pierre.

*Le herault de France respond a la richesse
d'environ la terre.*

129. Sire herault, vous dites que le royaume d'Angleterre est tout avironné de mer, et que vous y prenez si largement poysson et de tous costez que des diz poissons parez et salez vous⁶ faites ung grant argent a merveillez. A ce je vous respons que ce mot « avironné de mer » vous est trop prejudiciable, et vous vaulsist⁷ trop mieulx que vous feussiez comme le royaume de France, car le dit royaume d'un des quartiers⁸ est sus la mer, ainsi que vous estes: c'est assavoir depuis Flandres jusques a Bayonne, qui est bien⁹ longue mer. Et prennent poissons de toutes sortes en la maniere que vous faites, et si ont encores d'un des boutz, devers Languedoc, la mer morte.

¹ En marge de ce § dans A B, à la suite dans C; les quatre derniers mots manquent dans C. — ² C de. — ³ C peautre. — ⁴ C salepêtre. — ⁵ A B omettent l'en. — ⁶ C et qu'en. — ⁷ A B valist. — ⁸ C royaume d'un des costez c'est assavoir l'un des quartiers. — ⁹ A omet oien.

130. Item, et¹ si ont plus, car ilz ont .iiii. fleuves, si bien proporcionnez, que tous les biens qui croissent ou² royaume de France, se c'est leur plaisir, ilz les font venir³ a la mer : Premièrement, la riviere du Rosne ou se frappe la riviere de⁴ Saune qui depart le royaume de France et l'Empire⁵, s'en va descendre a Beaucaire et entre en la mer ; la riviere de Loire qui descend depuys Roenne jusques en Bretaigne; tous biens croissent environ icelle; la riviere de Sayne qui descent en Normandie, ou plusieurs bonnes rivieres se frappent; la riviere de Somme qui passe par Picardie et s'en va a la mer⁶; en Guienne, la très belle et renommée riviere de Gironde en laquelle se frappe la riviere de Garonne et celle de Dordogne et plusieurs autres⁷, qui apportent tant de biens que⁸ merveillez du hault pays. Et sachez que⁹ Gironde est une des plus belles rivieres du monde, et porte gros navire de mer. xxvi. lieues en terre ou plus. Et si avez¹⁰ la riviere qui passe a Bayonne; en Xainctonge, la riviere de Cherante qui porte navire de mer bien parfont en terre; et la riviere de Brouaige; et en Poictou la riviere de la Soivre, le Loy, et la riviere de la Vie, qui porte navire de mer. Et en effect il n'est royaume ou¹¹ monde mieulx garny ne mieulx proporcionné de fleuves et rivieres que¹² est le royaume de France. Et ainsi le royaume de France a cest avantaige sur¹³ vous, car il se aide de la mer et des diz fleuves s'il veult, et peut on aler par terre, sans passer¹⁴ mer, en Espagne, en Lombardie, en Almaine, ou la ou bon luy semble. Et vous ne le povez pas faire, car vous estes avironnez de mer, et ne povez saillir de vostre royaume que par mer; et si ung puissant prince estoit roy de la mer et plus fort que vous, vous seriez asseigez et ne pourriez avoir secours. Et

¹ I omet et. — ² A B en, I au. — ³ I ajoute a leur plaisir quant bon leur semble. — ⁴ C du. — ⁵ C ajoute et. — ⁶ Ce qui suit, jusqu'à le royaume de France, est ajouté au bas de la page par une écriture contemporaine dans AB. — ⁷ C ajoute rivieres. — ⁸ C ajoute c'est. — ⁹ C ajoute la. — ¹⁰ C avons. — ¹¹ A B en, I au. — ¹² A B ajoutent c'. — ¹³ A B sus, et de même plus loin. — ¹⁴ C ajoute la.

vostre richesse d'environ la terre seroit perdue, et ainsi ce mot « environ ¹ » vous est trop prejudiciable.

131. Item ², le royaume de France est trop mieulx assis que vous n'estes, car il est entre les chaudes et froides regions : les chaudes qui sont dela les mons sont fortez a endurer pour les grandes et excessives chaleurs, et les froides, en quoy vous estes, sont fort nuysans a corps humain, car l'yver y commence si de premier et y dure si longuement que les gens y vivent en douleur de ³ froidure, et n'y peut croistre comme nulz fruitz, et ce qui y croist est mal aptemcé ⁴ et asaisonné. Mais France, qui est entre deux et ou ⁵ meillieu, la se repouse vertu, et y est l'air doux et plaisant, et tous fruitz y croissent habondamment et sont vertueulx et delicieux, et les gens y vivent plaisamment et ⁶ actrempeement, sans trop grant chaleur ne trop grant froideur.

132. Item, et pour ce, sire herault, gectez vous hors de tout espoir que vous pensez faire comparoison de l'isle d'Angleterre au royaume de France, soit d'assiete, de fruitz, de noblesse, de edifices ⁷ ne d'autres choses quelzconques, car nous avons tout ce que vous avez, et si avons en toutes choses plus que vous n'avez ; et ⁸ plus debatrez ceste matiere, plus en dechoirez ⁹ a grant foule et ¹⁰ deshonneur. Maiz vous estes si oppiniatiz que vous le cuidez gaingner par force de obstinacion ¹¹.

Le herault de France respond a la grant richesse de quoy se vante le herault d'Angleterre, et dit :

133. Sire herault, vous vous ¹² vantez de grans richesses, et dites que par les moyens qui sont dessus declarez que

¹ A environné. — ² Dans B, les paragraphes 131-2 ont été omis et rétablis par le copiste à la fin du volume. — ³ I et. — ⁴ C atemé, omis dans I, ainsi que et qui suit. — ⁵ A B en. — ⁶ Comet et. — ⁷ I omet de edifices. — ⁸ I ajoute tant. — ⁹ C cherrez. — ¹⁰ A ajoute a grant. — ¹¹ Mais vous... obstinacion ajoutés dans B par une main postérieure. — ¹² I vous estes.

Angleterre est la plus riche terre, pour¹ autant qu'elle monte, de Crestianté. A ce, je vous respons que oncques saige homme ne se vanta de grans richesses, car homme riche ne vit point en seurté pour ce que chascun a envie sur luy; ainsi est d'un royaume. Ne avons nous² pas l'istoire de Daire qui s'appelloit le riche roy de Perse? Alixandre, son adversaire, s'appelloit le maindre des Grecz, puis disoit a ses compaignons pour leur donner couraige : « Si nous combactons Daire, vous estes trestous riches. » Et tellement se gouverna Alixandre qu'il gaingna quatre batailles sur Daire, et se feist roy de Perse. Je dis pour tant, sire herault, que vous vous pourriez bien³ tant vanter de richesses que vous en seriez Daire, et que le roy de France entreprendroit de vous conquerir et mettre en son obeïssance, car c'est chose bien notoire qu'il a juste querelle contre vous. Premièrement, pour ce que vous tuastes et meurtristez le roy Richart qui estoit marié o la fille de France. Et depuys, ce mauvaiz cas n'a point esté vangié, a quoy tous roys et princes lui devroient estre aidans; et ce il pourra loisiblement faire quant son bon plaisir sera.

134. Item, soubz umbre de la division de France, vous avez pillé et robbé ce royaume et fait de innumerables maulx. Et si avez emmenné les enfans⁴, filz et filles de ce royaume et a grant nombre, et les tenez en chetivoison. Et pour ce a il juste cause d'aller querir ses subgetz que vous avez enmenez, recouvrer les biens que vous⁵ avez emportez, et vous faire amender les oultraiges que avez fait en son royaume. Et ainsi le decide⁶ par conclusion l'Arbre de⁷ batailles ou⁸ chappitre .xxiiii^o. et .xxv^o, *cum ibi notatis*; car ung prince, pour recouvrer ses biens, puet faire juste guerre⁹, ou pour recouvrer les biens de ses subgetz.

135. Item, le roy de France devoit desirer la con-

¹ A B par. — ² A B Ne a vous. — ³ C omet bien. — ⁴ C ajoute c'est assavoir. — ⁵ A B ajoutent en. — ⁶ C recite. — ⁷ C des. — ⁸ C en. — ⁹ A omet les huit mots qui suivent; B terminait d'abord ce paragraphe à chappitre; la fin a été ajoutée par une main postérieure.

queste pour quatre raisons : La premiere¹ pour la juste querelle dessus nommée ; la seconde pour les grans richesses de quoy vous vous vantez, car ung prince a conquerir povvre pays, ce n'est point de conqueste ne n'y doit² adventurer sa noblesse ne chevalerie, maiz a conquerir si riche país comme vous dites il doit tout adventurer ; la tierce, car ung conquereur doit desirer la bataille pour venir a la fin de sa conqueste, Et s'il va ou envoie en Angleterre, il fault par necessité que vous donnez bataille ou que vous habandonnez le pays, car vous avez pou de villes fermées, et come nulz chasteaulx ; vostre país est plain, et n'y a montaignes ne grosses rivieres que on ne puisse aler partout : si ne povez entretenir guerre guerreeble³. Et si le conquereur gaigne la bataille, il se peut dire roy d'Angleterre, car celluy qui est le plus fort sur les champs⁴, il⁵ se peut dire en estre⁶ roy, aussi bien que celluy qui est le plus fort a la mer se peut dire roy de la mer. Bien apparut du temps du roy Richart qui estoit vray roy et possesseur d'Angleterre, quant le conte d'Alby se trouva en Angleterre le plus fort sur le⁷ champ. Il faillit que le dit roy luy resignast son royaume, et puy fut il maulvaisement meurdry. La quarte, car plusieurs se sont essayez a conquerir Angleterre qui en sont bien venuz a ung⁸ et a leur honneur, comme le dit roy⁹ Charlesmaigne, Guillaume duc¹⁰ de Normandie le Conquereur, le roy de Dampnemarche et autres, comme il appert ou livre du *Brut* : si ne devoit pas le roy qui a present regne, veu la grace que Dieu luy a donnée, estre de pire condicion que les autres.

136. Item, et pour ce, sire herault, depportez vous de vous vanter de tant de richesses, car les perilz de ce¹¹ que j'ay dessus dit ne sont pas tous passez. Et croiez qu'il y a tel seigneur en France qui, o la bonne aide du roy, a bon vouloir de vous aler visiter.

¹ C ajoute si est. — ² A omet doit. — ³ I grevable. — ⁴ I le champ. — ⁵ C omet il. — ⁶ I omet en estre. — ⁷ C les champs. — ⁸ C au bout. — ⁹ C omet roy. — ¹⁰ C omet duc. — ¹¹ C omet de ce.

137. Item, et¹ quant est de² richesses de France, il en y a bien largement et suffisamment, la Dieu mercy.

138. Très haulte et très excellente princesse, dame Prudence, plaise vous avoir remembrance comme dessus j'ay dit que les diz Saxons, autrement diz Angloiz, sont grans vantoires et mesprisent³ tout aultruy fait que le leur, et commencent volentiers guerres, mais ilz ne les savent finer ; et⁴ sont si oppiniatiz qu'ilz cuident que leur royaume, qui n'est que une ysle, vaille plus que nulle autre terre ; et ce povez vous congnoistre par le langaige qu'ilz ont dessus dit, et a mon pover a leur dit langaige j'ay respondu⁵. Si prens ma conclusion, et dy que le herault d'Angleterre, ne pour PLAISANCE ne pour VAILLANCE ne pour RICHESSE, n'a monstré chose pour quoy vous devez approucher d'Onneur le dit royaume d'Angleterre, combien qu'il eust promis de ce faire ; et le plus de ses allegances sont directement contre luy ; maiz dis que le royaume de France devez d'Onneur approucher et le mettre a sa main destre pour les grans vaillances et guerres magnifiques que les Roys de France ont faiz tant de⁶ temps passé, moyen que present, et pour plusieurs des raisons dessus dictes.

139. Item, devez bien cherir⁷ et amer nostre Roy qui a present⁸ regne, et prier Honneur qu'il approuche de lui, et luy estuet bon lieu⁹, car il l'a bien deservy et ne forligne ny ne degene¹⁰ la voye de ses nobles¹¹ predecesseurs, maiz l'ensuit saignement et vertueusement. Et sur toutes choses dites d'une part et d'autre, je suys prest d'actendre vostre¹² vray jugement.

Et atant le herault de France fait fin a ses ditz.

140. Prudence soy lieve sur¹³ piez et impose silence aus diz heraulx, puyz leur dit : Beaulx seigneurs, j'ay bien oy ce que avez dit d'une part et d'autre, et dys que vous estes dignes d'estre heraulx, et qu'estez bien savans

¹ C omet et. — ² C des. — ³ C mesprisans. — ⁴ A si. — ⁵ C je respons. — ⁶ C du. — ⁷ A B I choisir. — ⁸ C ajoute est et qui. — ⁹ C omet et lui estuet (A B estouet) bon lieu, I et lui estuier son lieu. — ¹⁰ I omet ni ne degene. — ¹¹ I omet nobles. — ¹² I omet vostre. — ¹³ C ajoute ses.

et¹ expers en voz offices, et que bien et notablement avez chascun de vous debatu² la matiere de la question que j'ay mis en termes a l'onneur du royaume dont estez officiers.

141. Item, je dis que la question est generale et commune a tous roys crestiens. Si orray les heraulx des autres roys, car il en y a qui ont fait de grans faiz et de guerres magnifiques, et par especial sur les Sarrasins, et³ a l'aumentacion de Crestianté. Et en tant qu'il vous touche, heraulx, je diray mon appointement.

Et atant se sist Prudence.

142. Puis dit : Heralx de France et d'Angleterre, je dis par mon appointement que vous baillerez⁴ par escrit les faitz et les raisons que⁵ avez dit d'une part et d'autre sur la question par moy faicte. Et desquelles raisons sera fait ung beau petit livre qui se nommera *Passe-temps*, qui sera moult prouffitable a jeune noblesse et a poursuivans en vostre office; et y pourront joieusement passer temps, veoir et aprendre du bien grandement et largement; puis je auray advis o les lisans et o⁶ les oyans le dit livre, et auray ouy les heraulx des autres roys crestiens⁷; et en temps et en lieu je donray ma sentence⁸.

¹ C ajoute bien. — ² C combatu. — ³ C omet et. — ⁴ A B bauldrez. — ⁵ C ajoute vous. — ⁶ I avec... avec. — ⁷ C o les lisans ledit livre, et oyans les heraulx des autres roys crestiens, et auray oy ioeulx heraulx. — ⁸ C ajoute Explicit le livre de passe-temps.

THE DE
BATE.

Betwene the Heraldes of
Englande and Francke,
compyled by Thon
Coke, clarke of the
kynges recog-
nysaunce, or
bulgerly,
called

clarke of the Statutes of
the Staple of Westmyn-
ster, and fynished the
yere of our Lorde.

M. D. L.



Lady Prudence.



The frenche Heralde. The englyshe Heralde.



THE DEBATE BETWENE THE HERALDES

OF ENGLANDE AND FRAUNCE.

Here foloweth the Debate betwene the Heraldes of Englande and Fraunce, compyled by Johnn Coke, clarke of the recognysaunce of our soveraygne lorde the Kyng, provyded for the recovery of debtes, or vulgarly called clarke of the statutes of the Staple of Westmynster.

1. For to eschewe idlenes, norise of vyces, and to please suche as delyteth to reade the ancient hystories of noble men, reygnyng vertuously in theyr dayes, whose fame shalbe to th'ende of the world, so that theyr workes vertuous and actes chevalle-rous ought to move the hartes of th'umayn creatures to folow the same, I Johnn Coke, clarke of the recognisaunce of our soveraigne lord the Kyng, or vulgarly called clarke of the statutes of the Staple of Westmynster, on daye, in Bruxelles in Brabant, beyng then secretary to the ryght worshypfull and famous company of marchauntes adventurers of the nacion of Englande, in a prynters shop chaused to fynde a lytell pamphlet in Frenche, called *the Debate of Heraldes of England and Fraunce*, wherein was contayned the commodities in effect of both the sayd realmes, with the victorious actes and prowesses of sondry noble prynces domyniing in tymes past over the sayd regyons; whiche after I had perused, perceyvyng the frenche heralde (wholy without desert) to gyve the honours to Fraunce, and in all thynges disfamyng this most noble realme and people of England, perceyvyng further the sayde boke to be compyled of harty malyce, nothyng ensuyng the true cronycles of the one realme nor the other; therefore, to the end that the truth myght appere to the readers hereof, I have sought

the hystories of Etropius, Colman, Bede, Guilda, Orose, Lucan, Cronica cronicarum, the Cronycles of Lytel Britayne, the cronycles of Brabant, La Mere des histories, Frosart, Engram de Monstrelet, Gagwyne, Hardyng, Fabyan, and other auctours wrytyng of the actes and gestes of the foresayd realmes, and have drawn out of them the truth touchyng the sayd debate, wherof I have made this small treatyse folowyng, humbly desyryng the readers herof, that suche defaultes which therin shal be founde, they woll gently correcte, excusyng my ygnoraunce beyng not lytell, and to have for agreable this present laboure and worke of the sayde Johnn Coke, whiche per aventure wyllled more then he myght, as sayth Properce · *In magnis voluisse sat est.*

2. PRUDENCE, upon a day for pleasure, passed her tyme in a garden, fyndyng her selfe accompaned of two heraldes, th'one of England and th'other of Fraunce, and myndyng to put unto them a questyon to knowe yf they were expert in theyr offices, reasoned with them in this maner :

Prudence speaketh.

Fayre syrs, sayde she, you have a goodly offyce which all noble men ought to love and favour; for, to your reaportes, emperours, kynges, prynces, ladyes, and other great lordes, juges of worldely honours, be it in armes, as in assaultes, batayles, re[n]countres, syeges, justes, tourneys, hygh pompeus festes and obsequyes, and in all other thynges done in magnificence and tendyng to Honour, by you ought to be published in sondry realmes and provynces, encoragyng prynces and noble knyghtes to take upon them hygh enterprises wherby they obtayne great fame and glory, and you ought to saye the truth in armes, and gyve th'onours to whom they appertayne. And for so moche as I se you now somewhat havyng laysure, and to passe the tyme joyouslye, I woll put you a question: You have sene depycted in tapisteries th'ymage of Honour fygured in hygh magnificence, syttyng in a chayre adourned with golde, and appareiled in habyte royall, havynge upon her head dyvers crownes, and in th'one hande a rounde apple of

golde, and in the other the sworde of honour, on the one syde of her sytting kyng David, Judas Machabeus, Duke Josue, Hector of Troy, Alexandre, Julius Caeser¹, Brute, Ebranke, Cassibilane, Belinus, Brenius, Constantyne the great, Malgo, Athelston, Guy of Warwyke, Rolande, Olyver, Rychard of Normandy, and Ogier le danois. And on the other syde, the mighty Arthur, Charlmayne, Godfrey of Byllion, Wyllyam Conquerour, Rycharde Cœur de lyon, Edwarde the fyrst, Edmond earle of Lancastre and of Leycetour, his brother, Richard duke of Cornwall, Edwarde the thyrde with his fyve sonnes, Henry the V, Henry the VII, Henrye the VIII, syr Johnn Chandos, Charles duke of Suffolke, and syr Edward Poynynges, with many other representyng the persons of the valiant kynges, prynces, knyghtes that have ben in tymes past, for whose noble actes the cronicles be made; and all the sayde parsonages gyve them selves to come to Honour. Wherefore I put unto you this question, whiche realme christened is moste worthy to be approached to Honoure?

3. The frenche heralde, beyng presumptuous and disdaynful, arose up sodaynly and sayd: I say, dame Prudence, that is the realme of Fraunce who ought to approche Honoure before all nacions christened and hethen; and that I woll approve by thre thynges, that is to say, by PLEASURE, VALYAUNCE, and RYCHES. Fyrst by PLEASURE. You shall understand that Fraunce hath.iii.thynges of synguler pleasure: fayre ladyes, fayre chases, forestes and parkes, and goodly pastime for hawkes. Concerning fayre ladyes, seke generally throw Fraunce and you shall fynde them incomperable; for I asure you, dame Prudence, they be moste demure, amyable, pleasaunt, full of favour, and have the faces most femynyne. And as touchyng fayre forestes, chases and parkes, Fraunce hath of them plente: as the forest of Ardeyn, the parkes of Bois Saynte Vyncent, Saynt Jermaynes, Lesignan, and Hesden, full of venery, as hartes, hyndes, falowdere, wylde bores, and wolves for noble men to course. And for pastime for hawkes, no realme may be compared to Fraunce, for in many places the countrey is plat, without hedges or bushes, so that the game may shortly be founde. There is also plentye of pardryche, quayles, rayles, and other wylde fowle in habundance. And for hawkes in wynter there is dyvers small ry-

¹ Caser.

vers, dyscendyng in to great floddes, where is also for that season plentie of malardes, teles, wygeons, and other wylde fowle, that it is a wonder. Wherefore, dame Prudence, consydering Fraunce to be so well furnyshed and so delectable as to the pleasures abovesayd, I say that you ought of ryght to approche Fraunce unto Honour before all other realmes and nacyons, for these thynges be dyscent aboute so great a lorde as Honour is.

The heralde of Englande answereth.

4. The heralde of Englande arose up with great humylyte, and requyred of lady Prudence audyence, who lyberaly graunted hym, and then spake he to the frenche heralde in this maner: Syr heralde, I do not a lytell mervayle who moved you to speke so hastely and so proudly in this maner, which I repute to be done without discrecion, to take the worde so sodeynly, and doynge no reverence to lady Prudence. For, albeit you be the heralde of hym who nameth hym selfe, unworthely, most christen kynge, yet muse I why you requyred no conge, seyng I am heralde to a kynge of more famous memory, excellency, and of more honour then you be, who wereth the diademe imperyall, and in his owne regions and provynces is emperour, whiche I thynke you lytell consydered, as I shall declare hereafter. But fyrst I shall answere to th'articles by you alleged.

5. Ryght hygh and excellent prynces, lady Prudence, I say the frenche heralde enforceth hym selfe to answere the question proposed, and hath shewed that for Pleasures, Valiaunces and Ryches, you ought to magnify Fraunce before all other realmes, and that none may compare to them. But, to th'ende that his sayenges and my solucyons be not overlonge the one from the other, and the matter more intellygible, I woll answere hym first to PLEASURE. Syr heralde, you declared to lady Prudence certeyne reasons wherfore she ought to approche to Honoure Fraunce before al other realmes. I say, lady Prudence, howe the Frenchemen be great braggers, bosters, and mangnifyers of them selves, dyspraysynge all nacyons, savyng them selves; also they be opynatyfe, thynkyng Fraunce to be of more greater valure then any other realme. But, syr heralde, first where you mayntayne to have thre syn-

guler pleasures in Fraunce, that is to saye fayre ladyes, fayre forestes, chases and parkes, and goodly pleasures for hawkes, I answere you : yf the ladyes be fayre in Fraunce, so be they in England, and therto the gentywomen, marchauntes wyves and other meane women, be also as fayre as your ladyes. And for myne auctor to approve this true, I alegge saynt Gregory, who writeth in his lyfe, howe the vysages of Englande resemble more unto aungelles then earthly creatures ; also your owne comon proverbe :

Qui voutt belle dame acquere,
Preigne visaige d'Angleterre.

That is to say in englyshe : he that woll desyre a fayre lady, let hym take the vysage of Englande. You have fayre women in Fraunce, howbeit very fewe. Neverthelesse I remyt this thyng unto Paris, the sone of kynge Priamus, Melusyne, and other amorous prynces, to judge of the beautyes of ladyes.

6. Item, to that you say you have fayre forestes, chases and parkes full of venyson marvelous ; syr heralde, you cause me not a lytell to mervayle, havynge but one forest and .iiij. parkes, whiche is a small nombre in regard to the forestes, chases and parkes in Englande, beyng thousandes, whiche for somoche as Fraunce and other nacyons have harde of them, I passe them over.

7. Item, we have almaner of bestes salvages that you have, and more plente of them to chase ; as hartes, hyndes, buckes, does, robuckes, and wylde bores. And as touchynge wolves wherof you have plentie, God be thanked, we have none. In lyeu¹ wherof we have foxes, hayres, conys, and otters, in moste habundaunce ; we have also small parkes made onely for the pleasure of ladyes and gentywomen, to shote with the longe bowe, and kyll the sayd beastes. We have² lykewyse greyhoundes, hartehoundes, buckehoundes, and begles, the sweetest and fayrest of the worlde, to kyll the deare and hunte withall. Moreover, great and myghty masties to baite the bere and bul, of whom some one wyll pull downe a bere alone. Of these thynges you have none, unles they come out of England. So it appereth that we excede you far in forestes, chases,

¹ lyeu. — ² halye.

parkes, venery, and in all other thynges appertaynyng to chasyng or huntynge.

8. And, syr heralde, touchyng the pastyme for hawkyng, we have in England great corne countres, groves, yongsprynge, great ryvers and swete brockes, wherin be fesauntes, pardryche, quayle, rayle, hernesewe, crane, butter, malarde, with other fowles great store, very delicious for the mouthes of kynges and prynces, wherof you have fewe. Also we have hawkes of the towre, as leonardes, leonerettes, fawcons, jeafawcons, hobbes, and merlyons, bredyng in England and Ireland; lykewyse goshawkes, and sparihawkes for ladyes, beyng the cause of pleasure, and hawkyng; and you have none, unles they come out of other regions. And therefore, be it for pleasure of huntynge or hawkyng, you approche in nothyng the realme of Englande.

Shewe, syr heralde, the surplus of VALYAUNCE, and to my power I shall make you answer

The frenche heralde declareth when Fraunce was first christened, and of the VALYAUNCE of tymes past.

9. Dame Prudence, you shall understand that the most myghtie puyssaunt and noble realme of Fraunce was christened before England, so that they contynued longe after, Sarasyns and myscreantes as some saye they be yet at this day. For Clowes, kyng of Fraunce, was baptyzed the yere of our Lorde God .cccc.lxxxviij., and Ethelbert was the fyrst christen kyng of England beyng converted to the fayth and baptyzed by saynt Augustyne, sent thether by saynt Gregory, the yere of our Lorde .cccc.lxxxv., so that Fraunce was christened .c.vij. yeres before England. This Clowes is the fyrst kyng of Fraunce to whom I repute honoure. For one day, as he fought with the Sarasyns, from heauen was brought hym his armes, beyng thre flower de lyces; also a baner wherwith he vanquished the sayd Sarasyns; moreover, the holye oyle wherwith the kynges of Fraunce ben anoynted, was sent to saynt Remy by an angell from heaven, whiche yet remayneth in the abbey at Raynes. And seyng that God doth to hym so great honoure, the Englysshemen and all other nacyons oughte to honoure hym, with all his posteritye, nacion and generacyon.

10. Charles Martell, kyng of Fraunce, dyd many great actes,

amongst all other he dyscomfyted at one battayle thre hundred fower score and fyve thousande fyghtynge men, and kylled thre kynges Sarasyns.

11. Charlemayne, kyng of Fraunce, wanne many battayles agaynst the Sarasyns and other infydeles of Almayne and Lombardy; he brought all Espayne to the faith catholyque; he dystroyed Desyr, kyng of Lombardy; he conquered Englande and many other realmes, and was Emperoure, and for his valyauntnesse is of the nombre of the nyne worthyes.

12. Rowlande, Olyver and Ogyer, were lykewyse Frenchemen, who for theyr valyauntnesse be worthy to be had in honour and memory perpetuall.

13. Godfreye of Byllyon, whiche wanne Jerusalem, and one of the nyne worthyes, was also of the realme of Fraunce, and a Frencheman. So that it appereth howe in tyme past all chevalry and noblenesse was in Fraunce and none in England.

*The frenche heralde speaketh of valyauntnesse
of late dayes.*

14. Nowe let us common of late dayes. It is truth howe England, sometyme named great Brytayne, is one of the strongest nacions in christendom, yet what great victories have the Frenchemen won of late dayes of them!

15. Wyllyam, duke of Normandy, beyng a frencheman, arived in England with suche an excedyng and puyssaunt power that he conquered all the realme, and was kyng therof many yeares.

16. Kyng Johnn of England outragously persecuted our mother the catholyque Churche, and wolde not humble hym selfe to our moste Holy Father the Pope, unto suche tyme as he was enterdyted, and that Lowes, dolphyn of Fraunce, arived in England with a puissaunt armee, to whom our sayde most Holy Father gave the conquest; whiche Lowes subdued the most parte of Englande, and helde many cyties, townes and castels there. Fynally, Johnn kyng perceyvyng the kyng of Fraunce wolde bryng hym to reason, sent to the Pope, submyttyng hym and all his realme to his mercy, and makyn suche and honourable amendes to Pandall his legate that, for honour of the dygnite royall, I am ashamed to declare. The sayd Lowes also chased valyauntlye kyng Johnn out of Guyan.

17. Charles kyng of Fraunce, the .vii. of that name, recovered fyrst of the Englysshemen his cytie of Paris; afterwarde by battayles, sieges, and otherwyse, Normandy, Gascoyne, and Guyan, the yere of our Lorde Gode a. m.cccc.l. And, dame Prudence, it is not in memory of man that so hygh conquestes were done in so lytell a tyme as this noble kyng Charles dyd agaynst the Englyshemen.

18. Bartrande Clyskyn, the worthye knyght, was also a Frencheman, who dyd many great actes in his dayes, especyally agaynst the Englysshemen.

19. Moreover, dame Prudence, the realme of Englande holdeth of the most godly syege of Rome, payenge a thousande markes of sylver yerely to our Holy Father the Pope, besydes theyr Peter pence; and Fraunce holdeth of no man, but of them selves.

20. Item, the realme of Fraunce is more greater and of more puyssaunce then England, as appereth by theyr warres whiche they had with the kynges of Englande and Naverne, the Duke of Brytayne, and the myghty towne of Gaunte, all at one tyme, and vanquyshed theyr enemyes, whiche no realme chrystened was able to do (Fraunce onelye excepted,) to theyr hyghe lawde, fame, and glorye for ever. Dame Prudence, nowe you maye se the puyssaunce of the noble realme of Fraunce and VALYAUNTES of the Frenchemen.

The french heralde speaketh of tyme present.

21. Item, dame Prudence, Charles, kyng of Fraunce passed the mountaynes with his army in to the duchy of Mileyne, where, after longe syege and great battayles, he put oute the usurper of the sayde duchy, and fynallye toke hym in the felde prysoner. He wanne also the cytye and sygnoyrye of Jeane, and annexed it to his crowne of Fraunce.

22. Lowes, kyng of Fraunces, his successoure, had great warres in Italy and also in Brytayne, who in the ende vanquyshed and brought them under his domynyon and lordeshyppe.

23. Francois, kyng of Fraunce, father to the kyng now reygnyng, fought sondry battayles moste valyauntly in Italy agaynst the Emperour, and of the most parte them was victour.

24. Item, dame Prudence, the Englyshemen be alwayes in

contencions¹ and warres, but for the most parte it is amonge them selves or with theyr neyghbours, whiche the Romaynes call the cyvyle warre. They also begyn gladly warres (althoughe to theyr losse and dyshonour), yet they can never fynysse them.

25. Item, dyvers holy fathers, popes of Rome, to the nombre of nyne, have ben dryven oute of theyr syeges, and theyr possessions taken from them, whom the kynges of Fraunce have ayded and set them agayne at Rome, in theyr syeges, wherfore they gave to the sayd kynges of Fraunce the style to be called moste Christen kynges, and to be above all other kynges.

26. Pope Agnes, a woman whiche toke upon her to syt in the moste holy Syege, dysceyvyng our mother the godly Church of Rome, was of the nacion of Englande, to the great reproche of the sayd nacion. Nowe, dame Prudence, for the reasons above mencyoned, it appereth aswell of tyme past, moyene as present, that your question is answered, and that you ought to approche to Honoure the puissaunt and most noble realme of Fraunce before all other realmes and nacions.

The heralde of Englande declareth when England was fyrst christened, and then answereth to VALYAUNCE of tyme past.

27. Syr heralde, fyrste where you say how Fraunce was christened .c.vij. yeres before Englande, I say, lady Prudence, howe the frenche heralde offendeth greatlye, in that he declareth not the truth accordyng to his offyce. For Arvyragus, kyng of England, was christened and all his realme by Joseph of Baromathy, the thre score and syxe yere after the deth of Christ, beyng long before any Hungarien, nowe Frenchemen, reygned in Fraunce. Clowes was the fyrst kyng of Fraunce that was baptyzed, which was the yere of our lord .cccc.lxxxvij., as your selfe, syr heralde, have declared before, beyng, yf you accompt wel, .cccc.xij. yere after England was christened, and as appereth by the Brytayne cronycles, Saynt Bede, Guylda, Cronica cronicarum, and other. And afterwarde the people of Englande, not beyng fully enstructed in the christen fayth in the tyme of Lucius kyng of Englande, they were by Fagan and Duven, .ij. holy men, baptyzed the yeare of Christ .c.lxxxx.,

¹ incontentious

Eleutherius, beyng byshop of Rome, as reherseth Petrus Pictaviensis¹ and other; beyng also before Fraunce was baptyzed .cc.lxxxviii. yeres.

28. And albeit that the Romaynes, Affricanes, Danes, Saxons, beyng then paynymes, with the comferte and helpe of the Galles, then lykewyse paynymes, dyd many tymes assay clerely to extynguyshe out of Englande the catholyque fayth, yet, God be thanked, they had never the powre so to do, for Wales, Cornwall and many other shyres of Englande (albeit they were longe persecuted by those nacions barberous) continued in theyr fayth, even from the begynnyng unto this present day.

29. And, lady Prudence, as for theyr thre flower de lyces which the frenche heralde sayth was sent to Clowes from heaven, I answerc, it was sent hym from Sathan, for the sayd Clowes, his anctours and people out of Sacambria, a shyre in Hungary, as shalbe more playnly declared hereafter, gave in theyr armes the vyle blacke poysoned spralyng todes, who, beyng therof most ashamed, and for pryde to avaunce his glory, devysed and caused² a payntour to make in a baner thre flower de lyces, common flowres in every felde, which armes the frenche kynge have ever sythen borne, and yet bere unto this present tyme.

30. Lykewyse for theyr holy oyle, it is great supersticion to gyve credyte to it, or to any suche fayned thynges invented by Sathan to blynde the symple people. Theyr oyle is oyle olyve whiche was brought out of Espayne, very good for salletes. Of suche fayned relyques they have in Fraunce, yet at this daye, without nombre, to whom they give devine honour; whether they be good christyans or not, I remyt to the discrete judgements of the readers hereof.

31. Item, the Sarasyns with whom kyng Clowes fought were his neyghbours, of Flaunders, Arthoys, Picardy, Champayne, Bourgoygne, Normandy, Guyan, Poytou, Angeou³, and other shyres nere adjoynnyng, beyng poore labouringmen not accus-tomed to the warres, right easye to be subdued, whiche warres he made onely to robbe and spoyle them of goodes, landes, and possessions, and for no zeale he had to the augmentacyon of the chrystyan fayth.

¹ pictaniensis — ² Angeon

32. Item, where you say Charles Martell, kynge of Fraunce, wan a great battayle agaynst the Sarasyns beyng in nombre .ccc.lxxx.v.m. fyghtyng men, lady Prudence, this is not true, so innumerable of fyghtyng men to be on the one parte: truth it is the Cronycles of Brabant declareth how he most cruelly slewe a great nombre of men, women and chyldren wherby he gievously displeased God, for they were poore people of Espayne and Gascoyne sekynge waste countres to inhabyte in. And as Eucherius, bysshop of Orlyence, wryteth, he was therefore, and other thynges, by the just judgement of God dampned. And where you call them Sarasyns, it shoulde thereby appeare, howe they were better chrystyans then you, whiche scarsely be yet good at this daye.

33. Also this Charles Martell was a Dowcheman, and the fourth duke of Brabant, and no Hungarien, or Frencheman, as you cal your selves. Nor was ever kynge of Fraunce, but hured by Hyldericus theyr kynge to defende hym and his poore Hungariens, After, they perceyvyng the valyaunce of the sayde Charles Martell the Brabander, wolde have desposed Hyldericus to have made hym kynge, whiche he refused, synghe he wolde be no kynge, but a ruler, and above kynges. So that after the death of Hyldericus, he made Dagobert, Lothary, Cylparycke, and Diederycke, kynges over the sayde Hungariens, one after another, as in the dowche Brabant Cronycle, the .xv. chapitre, doth more playnely appere, where is wrytten of hym these verses folowynge :

Iste Brabantinus dux quartus in orbe triumphat,
 Malleus in mundo specialiter victor ubique,
 Dux dominusque ducum, comitum quoque, rex fore spernit;
 Non vult regnare, sed regulis imperat ipse.

34. Item, to that you say, Charlemayne, kyng of Fraunce, a Frencheman, wan many battayles agaynst the Almaynes, and Lombardes, and subduyng al Espayne brought them to the catholyque fayth, and after was Emperour and kyng of England, Isay, lady Prudence, how the frenche heralde talketh at adventure, as the facion of his contremen, whiche customably use subtely and untruly to set forth with their tonges and writings that which they can not atcheve with theyr handes. But nowe, lady Prudence, to declare unto you the truth, you shall understande how this Charlemayne was a Dowcheman, and the .vj.

duke of Brabant, whose grandfather was Charles Martell before mencioned, as appereth in the Cronycles of Brabant the .xvij. chapitre, where is wrytten of hym these verses folowyng

Hic rex Cesar erat, dux sextus Lotariensis,
Atque Brabantinus, in cujus jure quiescit.

35. Then to procede, how Charlmayne came to the crowne of Fraunce, the truth is howe his tresaioul, named Pepyn, duke of Brabant, beyng hured to be governer of the house of Chyldebartus, kyng of the Hu[n]gariens now Frenchemen, and defendour of his people, had to his wyfe a lady named Plectrude, doughter of the kyng of Burgoyne, yet he kepyng to his paramoure a poore woman called Alpay, had by her a bastardsone named Charles Martel of whom I spake before. This Charles was duke of Brabant, and had issue a sone named Lytell Pepyn, also duke of Brabant, whiche was father to Charlemayne, nowe by the Frenchemen called Charles the great. This Lytell Pepyn, Charlemaynes father, was retayned by Chyldericus, then kyng, to defende hym and his people agaynst other nacions; whiche Hungariens founde meanes most trayterously to depose hym, and crowned Lytell Pepyn kyng, the yere of Our Lorde God .vij.c.l. Of whom in the Brabant Cronycle is wrytten these verses :

Iste Brabantinus dux quintus Lothariensis,
Ex duce rex primus sit tandem germinis hujus.

After whose deth Charlmayne his sone, the .vj. duke of Brabant, lykewyse toke upon hym the crowne. Wherefore, lady Prudence, yf any contrey shulde be honoured by Charlemayne, it shulde be of reason Brabant his natyfe countrey, and not Fraunce. And concernyng his battayles agaynst the Almaynes, Lombardes and other, although Charlemayne were conductor of the armye, yet had he ayde of the kynges of England, Denmarke and other nacions; for all the world knoweth that the Hungariens or Sacambriens, now Frenchemen, be not able to make battayle agaynst a poore duke with theyr owne wretched people, but havyn gwares (as they be never in peace) they retayne Souches, Hygh Dowche, Italiens⁴, Spanyardes, Albanoyes, Scotcs, and other nacions to fyght for them.

⁴ Italions.

And when they lose .xx. or .xxx.m. men in a batayle, then there is bokes and ballets craftely devysed, makyng therby the miserable Frenchemen beleve how they have vanquysshed and won all. And as to the subduynge of Espayne, it is truth howe there was dyvers battayles betwene Charlemayne and the Espaynyerdes, but yet for the most part the Espaynyerdes had the victorie, as appered by the batayle of Ronceaulx, where they slewe Richard of Normandy, Rolande, Olyver, and al the chiefe capytaynes of Fraunce, so that they had ever as moche or more losse then wynnyng.

36. And for bostynge your selves, syr heralde, how you brought them to the fayth, I say that lyeth not in the strength of man, but in God and by his vocacion. And yet within, .lx. yeres passed, some parte of Espayne was not christened, as the realme of Garnatho, Tholoso, and other. And where you say further howe Charlemayne was kyng of England, that I report me to your owne cronycles, the Dowche cronycles, the cronycles of Lytel Brytayne, Cronica cronicarum, and to al writers of histories, for yf he had, I trust it shulde not have ben forgotten, but remembered in a thousande fayned bokes. Thus, I, John Coke, compyler of this small treatyse, conclude for Charlmayne, that Brabant ought of ryght to have the glory, honour and fame mondayne of his hygh enterpryses, for that he hym selfe and his ancitours were al Brabanders borne, and that all the victorious actes whiche he atcheved, was by the onely strength, force and puissaunce of the noble Brabanders, with some ayde of England and Denmarke, and not of the Hungaryens.

37. Item, syr heralde, touchyng Roulande and Ogier le danoys, which you say were Frenchemen, and by whom Fraunce ought the more to be honoured, I saye, lady Prudence, under your correction, Roulande the noble knyght was of the nation of England, and no Hungaryen or Frencheman, for he was borne in Armorica, whiche beyng conquered by Maxymian kyng of England, gave the same to Conan Merco-doke his cosyn and to his heyres, to holde of the kynges of Englande, for ever namyng it Lytel Brytayne. And, as Galfryde and Policronica witnesseth, the sayd Conan and his knyghtes dysdaynyng to mary with the Galles (beyng many hundredes of yeres before the Hungaryens came in to Fraunce), sent messengers unto Devotus, duke of Cornwall and ruler then of En-

glande, for his daughter Ursyla with .xj.m. in nombre of virgyns to be kopleth with hym and his knyghtes in maryage, whiche virgynes in the tyme of Marcianus emperour, were by Guames and Malgo, tyrantes paynymes, cruelly martered. Yet, after they copled them with other noble mens daughters of Englande, wherby Lytell Brytayne multiplied in people and contynued doying theyr homage and dutye to England from the yere of Our Lord God .ccc.xx. unto the yere of Our Lorde God .m.cc.lxxii., as Hardyng and other cronycles wytneseth; so it is apperant that the sayd Rowlande was lyneally extracted of the nacion of Englande, and not of the Hungariens now Frenchemen.

38. Also Ogier le danoys was of the nation of the Danes, and sone to the kyng of Denmarke, who, desyrus to se the warres, came in the ayde of Charlemayne, as witnesseth the cronycles of Denmarke, the fayned story of the sayd Charlemayne, and also his owne proper name.

39. Godfrey of Byllyon, one of the Nyne Worthies and kyng of Jerusalem, whom the french heralde nameth to be a Frenchman, was borne in Loreyne, a province of Almayne, and was duke of the sayde countrey, varyeng farre both from the language and nature of the Frenchmen; of the whiche Godfrey, by mariage, the kynges of Englande from that tyme lyneally descende unto this present day, who ought of ryght to be kynges of Jerusalem and Surry, as appereth by Hardyng, Fabyan, and other hystorygraphers.

40. Nowe may you consyde, lady Prudence, howe the frenche heralde offendeth in his office, coverynge hym with another mans gowne, and attributynge the honoure of these noble prynces and knyghtes, beyng of the nacions of Brabant, Loreyne, Lytel Brytayne and Denmarke, to the crafty nacion of the Hungaryens nowe callynge theym selves Frenchemen; more greater dyshonoure nor shame a countrey can not have then to attribute to it the honoure and valyaunce of other nacions and countreys.

41. But nowe, syr heralde, I put great dyfference betwene warres common and warres of magnificence, for I say that war common is amonge them selves or theyr neighbours, and warres of magnificence is when prynces conquere strange countres or fight in the querel of our fayth catholyke. Wherefore,

lady Prudence, under your supportacion and lycence, I wol speke of the VALYAUNCE of Englande in tyme past.

Of VALYAUNTNESSE in Englande in tyme past.

42. Brute the ryght hcyre of Troy, and sone of Silvius, sone of Ascaneus, sone of Eneas of Troye, slewe kyng Pandras of Grecia, and rescued .vi.^m. gentylnen, all Troyanes, who accompanied hym by sea, and aryvving in Guyan, toke kyng Guffre prysoner, beyng nere .ii.^m. yeres or¹ the Sicambriens or Hungariens now Frenchemen, were lordes of any parte of Guyan or Fraunce, and from thence with these noble Troyans sayled into Englande then called Albany, begynnyng his reygne over Englande, Scotlande, and Wales, calling them by onc name, great Brytayne, .iiii.^m.LXXXiiii. yeres after the worlde began, in the thyrde age, and before the incarnacion of Our Lorde Jhesu Christ .xi.^c.xv. yeres. He founded London, namyng it Troynovant, and buylded Powles; he also devyded Brytayne in .iiii. partes, namyng them, Logres, Albany, and Cambre; Logres, now called England, he gave to Locryne his eldest sone; Albany, now Scotland, he gave to Albanacte his seconde sone, and Cambre now Wales, he gave to Cambre his thyrde sone; Albanacte and Cambre to holde of Locryne and his heyres by homage and fealte for ever. Here maye you perceyve how the Welchemen and Englysshemen dyscende of the most noble Troyans, beyng all gentylnen of noble blode, and what great actes they dyd in theyr begynnyng, and of what antiquite the sayd realme is of. He reygned .xl. yeres, and was buried in Powles.

43. Ebranke the .iiii. kyng of great Brytayne or Englande after Brute, conquered Gallia, nowe called Fraunce, and also Jermany; he had .xxx. daughters married all in Italy, and .xx. sones, who valyauntly conquered them possessions and lordshyps in Almayne. This Ebranke founded Edenbrughe, Dunbrytayne, Yorke, and Bambrugh; he reygned .lx. yeres, and is buried in Yorke.

44. Belynus, kyng of Englande with his brother Brenius, aboute .v.^c.Lx. yeres before the Incarnation of Christ, conque-

¹ Sic, *corr.* ere?

red Denmarke, Gallia, Savoy, Tuscan, Lombardy and all great Italy; they slewe th'emperours Galbo and Porcenna¹ by a ryver called Albia, .xi. myles from Rome, and after wan Rome, ransomyng it at .m.li. weyght of fyne golde, as Titus Livius², Eutropius, Galfride, Policronica, Hardyng, Fabian, and other wryters wytnesseth. Also, to encrease theyr fame, and for a perpetuall memory, they buylded in Italy these cyties and townes folowyng, that is to say, Myleyne, Pavy, Bergamum³, Sena, Comum⁴, Brixia, Verona, Vincentia, Cremona and Mantua. Wherupon Belinus returned into England, levying his brother Brinius behynde hym, who repayed in to Grecia and subdued Gallacia, Macedonia, and other countreys⁵ of Grecia, with dyvers other noble actes which, to breviate this matter I omit of. This Belinus reigned one and fortye yeares, and was buried at Belyngesgate.

45. Gurguyn, Belinus sone, kyng of Englande, reygnyng aboute fyve hundred and twenty yeares before the incarnation of Christe, made a vyage in to Denmarke, where he, sleying the kyng and all his nobles in battayle, caused the Danes to paye agayne theyr truage. In his reatournyng he mette with .lx. shyps, wherof .xxx. were laden with men, and the rest with women and children banysshed out of Espayne, whose captaynes name was Hiberus, to whom this noble prynce gently gave Irlande to inhabyte in, to holde for ever by homage and fealte of Englande. He reigned .xxx. yeres and was buried in Carleon.

46. Cassibilaene, kyng of Englande, bet Julius Caesar, one of the Nyn Worthyes, twyse out of England, and destroyed his battayles, so that he escaped hym selfe hardely with lyfe, havynge all the power and ayde⁶ that Espayne, Italy, Almayne and Gallia coulde make hym. And the thyrde tyme, yf Androgeus erle of London and nepheu⁷ to Cassibilaene had not ayded Julius with .viii.m. traytours, he had ben vanquished for ever; yet Neminus, brother unto Cassibilaene, fought twyse most valyauntly hande to hande with Julius, and brought out of the felde from Caesar, crosea mors his sworde. These battayles were the .xxxiiii. yere before th'yncarnacion of Christe.

¹ Levius. — ² Porcemia. — ³ Berganu. — ⁴ Comium. — ⁵ countreys. — ⁶ ayed. — ⁷ nephen.

Cassibilayne reygned .xxxiiij. yeres, and was buried at Yorke.

47. Guyder, kyng of England, and Arviragus his brother, kyng after hym, wan a great battayle at Porchestre agaynst Claudius emperour of Rome, sleyng there many Romaynes; whiche Claudius, to have peace with Arviragus, gave hym in mariage Gennise his doughter, and th'yles of Orcadis. After that, as Hardyng wytnesseth, Arviragus vanquyshed in battayle at Exetour Vaspasian¹ emperour of Rome; yet by the meanes of Gennise his wyfe they were made frendes in such wyse that he gave to the sayd Arviragus Joseph of Aramathia, and .xliii. of his felowes taken out of Cayphas prison in Jerusalem by Vaspasian, who had ben prisoner there .xlii. yeres without meate or drinke. This Joseph converted to the fayth the foresayd Arviragus and his people of Englande the yere of Our Lord God .Lxxvi., as before is declared, and gave hym a whyte shelde with a red crosse in it for his armes. Arviragus reygned foure and fortye yeres.

48. Marius, kyng of Englande, slewe in battayle Rodrike captayne of a certayne people called Peyghtes commyng from Sity. To the rest left on lyve he gave Catnes to inhabyte in. Also Gadelus, a knyht which had served Pharo kyng of Egypte in his warres with Scota his wyfe, bastard doughter of the sayd kyng Pharo, came with the foresayde Peyghtes, and began theyr inhabytacion under the sayde Marius in Galawey, the yere of Christe .Lxxv., by whom that countrey is now called Scotlande and the people there Scottes. He reygned thre score and thre yeres, and is buried in Salysbury.

49. Constantius was kyng of England by his wyfe saynt Eleyne, doughter and heyre of kyng Coyle, and after emperour of Rome. He conquered Espayne, and helde in subjection Gallia and al the west parte of the worlde by the mighty power and ayde of England. He reygned .xv. yeres and is buried in Yorke.

50. Constantyne, the sone of Constancius and of saynt Eleyne, was kyng of Englande after his fathers death. He dystroyed Maxencius the emperoure, beyng a tyraunt, and conquered the whole empery, and in Rome with most triumpe was crow-

¹ Vaspasion.

ned emperour; he gave the fyrste possessyons to the sea of Rome; he establisshed the bysshoppe there to be heade of other bysshoppes, and havynge an affection to Sylvester then bysshop, gave to hym and his successoures his palyce royall in Rome, and transported his emperiall siege to Bizantium, after by hym named Constantinople, where he not onely beautified the cytie with excellent buyldyng, but also made a churche there, namyng it Sophia; also he buylded Saynt Peters churche in Rome, and was the first christen emperour, as witnesseth Giraldus Cambrensis¹, Saynt Jerom², Anthonius, and other, who for his highe victories is called Constantyne the great. Saynt Eleyne his mother travayled to Jerusalem, where she founde the holy crosse with the nayles that Christ was nayled with, and brought parte of them to her sone to Constantinople. This Constantyne was emperour of Rome, Constantinople and Englande .xxxiiii. yeres; he dyed and was buryed at Nichomeid in Cathologe, the yere of our Lorde God .ccc.xl.

51. Maxymyan kyng of England, sone of kyng Traherne, uncle to saynt Eleyne and cosyn to Constantyne the Great, conquered Gallia, Lytell Brytayne, Almayne, and Italy. He slewe in battayle Gracian, Valentinian, and Fulgen, beyng rulers of them-perey (in whose tyme the Hungariens now called Frenchemen came fyrst in to Lothoryke or Brabant); which Maxymyan was with hygh tryumphe crowned Emperour. He dyed the yere of Our Lord God .ccc.lxxxviii. when he had reigned .xxxiiii. yeres, and was buryed in Rome.

52. Arthur, kyng of Englande, conquered Irlande, Goteland, Denmarke, Fryselande, Norway, Iselande, Grenelande, Orkeney, Lecto, Fraunce, Almayne, Naverne, Espayne, Portyngale, Aragon, Provence, Savoy, Burgoyne, Flaunders, Brabant, Henalde, Holande, Zelande, Geldres, and all Italy; he slewe Froyle kyng of Fraunce, and Denabus the gyant, hande to hande; he kylled Lucius the consul in battayle, and with all glory and victory, at the Capitoile, in the sea imperial in Rome was crowned emperoure. .ix. yeres, he helde his trone royall after in Fraunce. He fought .xii. battayles agaynst the Saxons, and of them al was victor. And, as wytnesseth holy Guylda, he slewe with his owne handes in one

¹ Gualdus, Cambrensis. — ² Jeram.

day .c.xl. paynimes; he bare in his armes the pycure of the blyssed virgyn Mary, with Christ her sone; he had for the most parte attendaunt upon hym Aguzell kynge of Albany, Urian kyng of Muryffe, Gawayne kyng of Lothian, Loth kyng of Norway, Howel kyng of Lytell Brytayne, and .xi. other kyn- ges, besydes dukes, earles, lordes, and noble knyghtes with- out nombre. This mygthy conquerour, for this valiaunces most glorious and marcial actes, is the fyrst and chyefe of the Nyne Worthies, beyng christened, and was the most lyberall, cora- gious, worthiest, famous and redoubted prynce of the earth. He reigned .xxvi. yeres : and dyed the yere of Our Lorde Gode fyve hundred two and forty, and was buryed in Glas- tenbury.

53. The noble knyght Galahad, borne in Northwales, dyd great actes in the Holy Lande, who for the hygh enterpryses atcheved by hym, was crowned kynge of Garras and duke of Orborycke besydes Egypte. He dyed at Garras aforesayde, whose harte was enclosed in golde, and brought into Englande by syr Persevall and syr Bors, two noble knyghtes of kyng Arthurs Rounde Table. And, as Mewen the brytayne cronycler wytnesseth, the sayde harte was by kyng Arthur buryed in Glastenburye, aboute the yeare of Oure Lorde God fyve hun- dred thyrtye and eyghte.

54. Malgo the fourthe kynge of Englande, the nexte after kynge Arthure, precelled in beautye, puysaunce, force, and strengthe, of all men in those dayes. He conquered Irelande, Denmarke, Norway, Gutlande, and thre tymes Orkeney, as by the Brytayne cronicles and other doth more playnly appere. He reigned .xxii. yeres, and dyed the yere of Our Lord God .cccc.lxii.

55. Alvred kynge of Englande, as Colman wryteth in his cronycle, fought agaynst the Danes and other myscreantes .lvi. battayles; he made Oxenforde an unyversitie; he also bet duke Rollo, the myghty Dane, to his shyppes, with great slaughter of Danes, whiche wold have landed in England. From thence Rollo sayled into Fraunce, and dystroyed the lande in suche wyse that the French kynge gave to hym and his Danes for ever the duchy of Normandy, of whom, as I shall declare he- rafter, Wylliam Conquerour descended; and was the .vi. duke after Rollo. Alvred reigned .xxi. yeres, and dyed the yere of Our Lord .viii°.lxxxx.viii.

56. Athelston, kyng of Englande, fought for the fayth of Christ many battayles agaynst the Danes and other infideles, and, as Colman wryteth, he slewe syxe kynges pagans, .xii. dukes, and innumerable of Sarasyns, in a battayle besydes Brymforde in Scotlande. Ottho th'emperour of Rome heryng of the fame of kyng Athelston, requyred Alyunda his syster in maryage, sendyng to hym the sworde of the great Constan-tyne covered with plates of golde, one of the nayles wherwith Christ was persed, the spere wherwith Longeus opened his syde, parte of the crowne of thorne, with many other juelles and relyques. He reigned .L. yeres, and dyed the yere of Christ .ix^c.xxxv.

57. Guy, erl of Warwike, the victorious knight, whose fame sprang universaly, fought many sore battayles for th'augmentacion of our fayth; amongest other one is especially to be recommended, whiche was when, at the commaundement of kyng Athelston, he fought with Colbrande the gyant and Dane of ex-cedyng stature and strenght, whom he slewe in battayle, as witnesseth Girardus Cambrensis, Dane Johnn Lydgate and other.

58. The noble knight Bevys, erl of Southampton, atcheved many high enterprises agaynst the Sarasins, as in his history, beyng in englyshe, douche and french, doth playnly apere.

By these famous actes cruell and daungerous battayles, warres, rencontres¹ and perils, which I name of great magnificence, lady Prudence, you may consyde how the myghty and puis-saunt kynges and other noble knyghtes of England travayled for the augmentacion of our fayth, and made these wondrous conquestes many hundred of yeres before the Hungariens or Sacambryens, nowe callyng them selves Frenchemen, came into any parte of Gallia, and before they were christened, and lyved in bondage as slaves the Hungariens to the Romaynes. And as for wares common made by the sayd mighty kynges of Englande agaynst Fraunce, Scotland and Ireland, for theyr treason and rebellyon, I passe them over, for suche common warres of traytours subjectes agayne theyr soveraygne lorde ought not to be resyted nor cronicled with warres of magnificence.

¹ recôtr ;

*The heralde of Englande answereth to VALIAUNTNES
of late dayes.*

59. Nowe I wol answer the frenche heralde to VALIAUNTNES of late dayes. He sayth how England sometime named Gret Britaine is one of the strongest nacions of christendom, that I confes to be true. Then he sayth how Wyllyam, duke of Normandy, was a Frencheman and conquered England: there he talketh without boke; for, lady Prudence, the sayd Wyllyam which conquered England, was a Dane, and no Frenchman, beyng the .vi. duke of Normandy after Rollo, the Dane before mencioned. Also this duke Wyllyam was cosyn to saynt Edwarde kynge of Englande, next before Heralde the sone of Goodwyn, erle of Kent, whiche Wyllyam the same saynt Edwarde made his heyre in his lyfe tyme, so that he came to it by a just tittle, and of lykelyhod had many frendes in England; but assured I am that he had ayde of the bysshop of Rome and other princes, or els his conquest had ben smal. Moreover, there came with hym in to England to helpe hym, th'emperour of Almayne, the dukes of Brabant, Orlyance, and Britayne, the counts of Harcouert, Tancarville¹, d'Eu², d'Arques, Longuevyle, Angeou³, and Nevers, .LXXX. puyssaunt barons, and a great nombre of knyghtes of sondry nacions, with all theyr powers of Almaynes, Brabanders Flemynges, Brytons, Picardes, Danes, Normans, with other nacions; and notwithstanding this excedyng power of estraungers, Heralde the usurper fought the battayle to th'utteraunce in suche wyse that there was slayne in Heraldes querell .XLVIIII^m.IX^c.XLIIII. Englyshemen, and of Wyllyam Conquerours company .VI^m.XIII. men, the moste parte lordes and knyghtes, besydes a great nombre drowned in Teames, and the sayd Wyllyam very likely sondry tymes in the fyght⁴ to have lost the journey. Yet, after Heralde slayne, the nobilyte of Englande (consydering his ryght and just tittle) crowned hym kynge.

60. Here, lady Prudence, it appereth that he came not to it without great daungier and fere of his person and armye. And that the Frenchmen wan therby no honour, for he was none

¹ countres of Harcouetr, Tamarville. — ² Den. — ³ Augeon. — ⁴ *Corr.* fryght?

of theyr nacion; also Phylp, then frenche kyng, utterly refused to ayde hym. Rede, syr heralde, the cronycles of Normandy, where you shall fynde all these my sayenges to be true.

61. After, he declareth how Lowes, the frenche Dolphyn, conquered a great parte of England of kyng Johnn, for obstynatie agaynst the bysshop of Rome.

You shall understande howe kyng Johnn, promotyng one of his chapelaynes to th'archbyshopryke of Canturburye agaynst the wyll of the monkes of Christchurche, there was by the romyshe bysshop, chaplayne to Sathan, enterdited, who wrote to the Frenche kyng his protector to envade England; the most parte of the lordes of England, beyng then papystes, sent for Lowes the french Dolphyn, and kept dyvers holdes agaynst kyng Johnn theyr naturall lorde; but one thyng I dare say, that unto such tyme as Lowes was sure to be ayded by the sayd lordes, he durst aswell drown hym selfe as to set one foote in Englande. Yet, shortly after the death of kyng Johnn, Randalfe erle of Chestre dyscomfyted the sayde Lowes, and slewe th'erle of Perch, .cccc. knyghtes and a great nombre of Frenchmen, wherupon he made supplication to those lordes which sent for hym, to be a meanes to kyng Henry the thirde, sone of kyng Johnn aforesayd, to impetrate a saulfconducte for hym and such of his poure gens d'armes as remayned on lyve, which obteyned, and certayne money given hym in that his great povertie towards his charges home, returned into Fraunce with most dyshonour.

62. Further, the french heralde sayth how Charles the .vii., french kyng, recovered from th'Englyshmen, Paris, Gascoyne, Guyan and Normandy, makyng therof as great bost as yf they had wonne all the worlde. Lady Prudence, in gevyng me audience I woll prove howe the Frenchmen wanne small honoure therby. Truthe it is howe great devisioun was in Englande betwene kyng Henrye the syxte and kyng Edwarde the fourth, lykewyse betwene the lordes of the bloude royall. Wherof ensued mortall warres, so that .v. dedly batayles were fought betwene them within the space of a yere and a halfe. The captaynes set in Fraunce by Henry the .vi. to kepe the same, returned into England, bryngyng all the best men of warre with them, takyng partes, th'one with kyng Henry and

th'other with kyng Edwarde. The frenche kyng, consydering this great devison in Englande, was assured there coulde no succour come over. And havng attyred unto hym with monney James kyng of Scottes and Phylp duke of Burgoyne (prynces perjured), beyng sworne lyege men and homagiers to kyng Henry, entred into those countres, fyndyng there fewe men of honour to resyst them, and so reconquered Fraunce by treason, not without great losse of his people. Yet, syr heralde, you rejoyce it not so frely, but that you pay a tribute of .L^m. crownes yerely to the kynges of England for ever; for kyng Edward before mencioned, graciously consydering your cryes, lamentacions and pyteous submysson made to hym at Pynquynake in Picardy, and principally for to eschewe shedyng of christen blode, condescending to take the sayde yerely trybute, reserving to the kynges of Englande for ever theyr tittle of kyng of Fraunce with the armes; so that your kyng ought to be called onely the french kyng, or vice-roye of Fraunce, and not kyng of Fraunce. Thus all your feates appereth to be done by treason; for albeit there be never so sure, stronge, and perfyte¹ alyance made betwene you and us, or betwene you and other princes, yet when you perceyve them occupied in warres otherwyse, you wyll judasly falcefie your fayth, promyses and bondes, and make war on them also, beyng therfore reputed amongst al nacions as people without fayth; wherfore I mervayle, syr Heralde, how you dare so untruly prate agaynst your soveraygne lord the kyng of England, consydering you know al this to be true aswell as I.

63. Item, for your worthy knyght, syr Bartrande de Clyskyn, whom you call a Frencheman, was a Brytayne, and served the frenche kyng for his wages; whose actes agaynst th'Englishmen were so great that twyse he was prysoner in the handes of kyng Edwarde the .iiii. and of his sone prynce Edwarde, who favoring the nacion of Brytayne, fôr that they dyscended of the noble Britons, now called Welchmen, toke hym to theyr mercy. Loke in the story of Frosart, who weryfyeth this my sayenge.

64. And, lady Prudence, where the frenche heralde sayth how the realme of England is holden of the byshop of Rome,

peryfte.

payeng yerely .m. markes, and that Fraunce holdeth of no man, but of them selves; to that I answere, howe all nacions knoweth that the most puyssaunt kyng of Englande is emperour within his owne realmes, and holdeth of no man: he is supryme hed of his church of Englande and Irland, weryng a diademe imperiall, and is figured holdyng in his left hand a ronde rotunde, representyng his Impery, and in his right hand a sworde to mynyster Justice and defende the same, which, I am assured, greveth you ryght sore yf you coule otherwyse remedy it; and as for Fraunce the temporalite by apoyntment is holden of the kyng of England, paying a tribute of .l^m. crownes yerely for ever, as I have declared before, and the spiritualte is holden of Antichrist, the french god, bysshop of Rome, who hath the fyrst fruytes of al spirituall promotions in Fraunce, beside great treasur accumulated there by his false indulgences. This is so apparant that it cannot be devided¹. Th'Emperour claymeth the Hungariens, nowe Frenchmen, for that not many yeres past they were slaves and bonden to Rome; lykewyse Ferdynando kyng of Hungary maketh tittle to them, for they were fyrst his subjectes, and stole out of his realme of Hungary without lycence. Syr heralde, now you se evydently how your bragges, bostes, crackes and fayned fables, commeth to nothyng, and that Fraunce is holden of Englande and of the bysshop of Rome; and albeif these thynges be ryght true, I do not resytc² them to dysplease you nor your nacion, but to th'ende you shulde know your selfe, consydre your owne poore estate, and recognise youre dutye to your soveraygne lorde the kyng of Englande.

65. Item, where you bost your³ selfe howe Gallia nowe called Fraunce is bygger and of more puissaunce then Englande, I woll prove that not true by your owne cronycles, wherin you dyscribe thre countries called Gallia: the fyrst you call Gallia Belgica, accomtyng it in length from the ryver of the Ryne by Colayne, to the ryver of the Skelid by Andwarpe, conteynyng by estymacion .c. myles; and from the hyther parte of Burgoyne to Fryslande in bredth aboute .c.xx. myles, which is very Fraunce, beyng a lytell countre in comparason to England, conteynyng .viii^c. myles in length, accomtyng from

¹ *Corr.* denied? — ² resyst. — ³ you.

Monshole in Cornewall to the north ende of Catnes, and in bredth .cc. myles, reconyng from saynt David to Yarmouth in Norfolke, as witnesseth Isydore, Orose, the Brytayne Cronycle and other.

The seconde Gallia you name Gallia Lugdinensis, which comprehendeth Colayne, Gelderlande, Henalde, Flaunders, Artoys, Burgoyne, beyng th'Emperours countrees, and Normandy, whiche you farme of the kyng of Englande.

The thyrde Gallia you call Gallia Aquitania, contaynyng Gascoyne, Guian, Poitou¹, Angolesme², Peregourt, Agenoys³, and other shyres, for the whiche you pay also rent and be trybutorye to the kynge of Englande.

66. And as for your puyssaunce and strength, I thynke it not so great as you make it, for we knowe your commons be vylaynes paysynes, not able to abyde the countenance of an Englysheman. Also you have enacted by parlyament, to cloke your cowardnes, that no french kyng shall shewe his face, or be personally in battayle agaynst th'Englyshemen, which I am able to justify by your owne boke, manyfestyng therby your faynt and tymerous hartes, and your strength ryght easy to be resysted, as I take it.

67. Item, for youre warres with England, Naverne, Britayne, and the towne of Gaunte, all at one tyme as you say, thynkyng therby to wyn your spurres, I say, syr heralde, fyrst for England and th'Englyshmen, I know you hate them invardly, for yf cursyng, lyeng or setting forth of fayned bokes or balades coulde vanquysse them, it had ben done longe agone; otherwyse youre warres be towards them easy, consystyng onely in boke and wordes, which they lovyngly bare with you, even as the gentle masty bereth with the braggyng curre. Also, when we warred togyther, you had in your ayde Castile, Aragon, Henalde, Brabant, and Flaunders, and had peace with Naverne, Gaunte and Brytayne, and when you warred agaynst Brytayne, you had peace with us and Naverne; and that I reporte me to your owne cronicles.

68. Item, touchyng your warres agaynst Naverne, rede Fro-sart, syr herald, where appereth how the Hungariens, now calling them selves Frenchmen, receyved at the handes of the

¹ Paiton. — ² Angolesine. — ³ dagenoys.

Naverois alwayes shame and dyshonour, losyng therto many cyties, townes and castels, who plaged Fraunce in suche wyse that they graunted the kyng of Naverne all his demaundes. In the ende you practysed a mariage betwene the daughter and heyre of Naverne, and Monster de Labright, countie de Foyx (whoses anctours you poysoned with money, causyng them to be traytours to Englande), and therby you were joynd in amyte whiche endured not longe, as appereth here after.

69. Lykewyse for your warres made with the Britons, you coulde never wyn them but by our accustomed treason wherin all your feate lyeth; for after the deth of François, the last duke of Brytayne, Charles the french kyng corruptyng with money the rulers there, and beyng then maryed unto lady Margret daughter of Maxymilian kyng of Romaynes, forsok her, and maryed lady Anne dougther and heyre of the foresayd Francois (the sayd lady Anne beyng before assured in mariage to the sayd Maxymilian), and so by treson came to the sayd douchy. Thus, lady Prudence, you se evidently howe the Hungariens now calling them selves Frenchmen, by just warres never prevayled agaynst the noble Brytons, but all that they dyd was by treason, dyrectly agaynst the commaundementes of God and lawe of armes, to theyr perpetuall dishonoure, reaproche, shame, and vylanye.

70. Furthermore to your warres mayntayned agaynst Gaunte, whom you cal your subjectes, I say that, albeit Fraunces was of more puissaunce then Gaunte, yet coulde they never subdue the sayde towne; for when they warred with them the Gauntois valiantly resisted their malyce, in such wyse that the Frenchmen had as moch losse as wynnyng, which I accompt no honour, consydering how Jaques Dartevyle, Peter du Bois, Peter le Myter, and other lynen wevers and handcraftes men of Gaunte, lytel estemyng the frenche bragges, fought a great battayle at Rothebeke in Flaunders agaynst Charles the french kyng, and all his power, to the great losse of people on both sydes, and no lytell honour to the crafty men of Gaunte without any gentylnen to have the audacitie to fyght agaynst all the strenght of Fraunce, and especially for that the french kyng was there in person, which Charles (trymbleth for fere) durst not approche Gaunte, but secretly reculed home with suche Hungariens as escaped.

71. Thus your bostes, syr heralde, turne upon your heles.

Wherefore I say, lady Prudence, how my felowe the french herald hath declared nothyng done of late dayes by the Hungariens, nowe Frenchmen, worthy of fame or worth the heryng. nowe the truth is manyfested, by the whiche truth it appeareth that all theyr feates is done by treason. So that th'onours of those warres, I say, ought to be gyven to the realmes of Englande and Naverne, the duchy of Brytayne and to the towne of Gaunte, and the shame, dysloialtie, reproch and dishonour to the sayd Hungariens or Frenchmen.

The heralde of Englande declareth the actes of some of the noble kynges of Englande done of late dayes.

72. Nowe, lady Prudence, under your correction, I will declare the actes victorious of sundry noble princes reygnyng in Englande of late dayes.

Wylliam Conquerour, spoken of before, dyssendyng of the danysh bloude and the englyshe, beyng kyng of Englande, upon certayne dyspleasures betwene hym and the french kyng, passed, with his exercite of the noble Englyshemen, into Fraunce, where he burned and distroyed a .m. townes and vilages. And by reason the french kyng hyd hym and durst not shew his face. He returned into Englande with most honour; he reigned .xxiiii. yere, and died the yere of Our Lord .m.lxxxx., and his buryed in Cane of Normandy.

73. Robert, eldest sone to the sayde Wylliam Conquerour, beyng at the wynnyng of Jerusalem, the worthyest prynce of all other nacions, was for his noble actes and glorious enterprises, by them chosyn kyng of Jerusalem, who, covetyng his inherytaunce of Englande, refused it, wherupon the christen prynces elected kyng therof duke Godfrey of Byllyon, a noble prynce and the .ix. Worthy.

74. Henry, the seconde kyng of England, duke of Normandy, Guyan, and erle of Angeou¹, made a viage out of England into Normandy, upon whom gave attendaunce Wylliam kyng of Scottes and David his brother, as on theyr lyege lord. He conquered Irland, he made Jeffrey his thyrde sone, duke of Brytayne. Item Baldwyn Paralyticus, the .iiii. kyng of Jerusalem of that name, sent his crowne, baner, and armes of Jerusalem

¹ Augeon.

to the sayd kyng Henry, as his next heyre to the sayd realme, who in preparyng for the viage, dyed in Normandy, the yere of Our Lorde .xix̄.lxxxxiiii. He reigned .xxxvi. yeres, and was buried at Ponteverarde in Normandy.

75. Richard, the fyrst of that name, kyng of Englande, duke of Normandy and Guyan, and erle of Angiou¹, passyng with his army of the noble Englyshmen into the Holy Lande, slewe kyng Isaak of Sypres in battayle, conquered his realme, wan the cytie of Acres, Castell-pylgryme, Joppyn, Assure, Gase, Ascaloigne, and all the realme of Surry. He distroyed th'oost of the Egiptians comminge to vytell the Soldane in Jerusalem; he caused the sayd Soldane for feare to stele out by nyght, whom he folowed to the flume of Ceder, where fyghtyng with hym brought away his shelde, and returnyng wan Jerusalem, wherof and of all the reste of Siria² he made his syster sone Henry erle of Champayne kyng; also, syr Richarde Humfrevyle captayne of Acres; and setting rulers in dyvers other cyties, townes and castels there, returned into England with inestimable glory and fame for ever. After that he returned into Fraunce, and distroyed th'armie of the parjured kyng Philip besydes Gisours, for breakyng of his othe. This noble conquerour died with the shote of a quarell, the yere of Our Lord God .m.cc.iiii. ; he reigned .x. yeres and his buried at Ponteverard in Normandy.

76. Richarde, duke of Cornwall³, brother to Henry the thyrde, dyd also many noble actes in the Holy Lande, who for his worthines was by th'ellectours of the Empery chosen Emperour, the yere of Our Lorde God. .m.cc.xli.

77. Edwarde, sone and heyre of kyng Henry the thyrde, beyng of stature above al men by the shulders, and therto proportioned accordyngly, and Edmonde his brother who had married the quene of Naverne, also as myghty-prynce, two of the goodliest personaiges of the world, toke theyr viage to Jerusalem with a puissaunt army out of England, accompanied with Lowes the french kyng, who dyed goyng thitherwarde, which Edwarde, Edmonde his brother, Richard duke of Cornewall theyr oncle, and Henry his sone, continued in great warres and daungerous battayles in Siria by the space of two

¹ Augion. — ² Sira. — ³ Corwall.

yeares. For the mayntenaunce of oure fayth, and rescuyng the kyng of Cysile, they dyscomfyted the Soldane in battayle, where prynce Edward receyved fyve mortall woundes, and Edmonde his brother lykewyse sore wounded. Yet, God be prayسد! they recovered, and after consented with the Soldane to a truce for tenne yeares, and returnyng into Englande dyd many noble feates of armes in Savoy, the yere of Our Lorde God .M.CC.LXXIII.

78. Item, the sayd Edward beyng shortly after kyng of Englande, and named Edward the fyrst with the long shankes, toke all the navy of Fraunce, furnysshed to war on England, he slewe and drowned the most parte of the Frenchmen, wherupon he sayled into Fraunce, recovering there dyvers countreis unjustly occupied by Phylp the french kyng. And after, at the sute of the sayd Phylp, concludyng a peace, returned into England with all honour. This victorious prince reyned .xxiiii. yeres, died the yere of Our Lorde .M.CCC.VII. and is buried in Westmynster.

79. Item, the mighty and puissaunt prince kyng Edward the .iiii., in the begynnyng of his warres with Fraunce for his ryght of the same, sent his dere cosyn Henry erle of Darby, sone of the duke of Lancastre, and after kyng of England called Henry the .iiii., th'erle of Suffolk, the lordes Beauchamp and Cobham and other noble men, with .v. men of armes, and .iiiii. archers of England, into Flaunders, then subjectes to the Frenche kyng, who most valyauntly vanquished at Cagant, Guy bastarde¹, of Flaunders, and slewe nere .iiiiiii. Frenchmen, of whom .xxvi. were lordes and knyghtes, and takyng the bastarde prysoner, returned into England in saultie.

80. Item, this kyng Edward held a parliament at Mechlen in Brabant, where th'archbisshop of Colayne, the dukes of Geldre and Brabant, the Marquyses of Juliers, Musse and Blankeburgh, the counties of Mouse, Namure, and Lavynes¹, with the rest of the lordes of th'Empyre, made to hym theyr homage and fealte. He also coyned money of golde and sylver in Andwarpe.

81. Item, the sayd noble kyng at Vironfosse, put Phylp de Valoys, french kyng, to shameful flyght, the sayd french kyng

¹ bastrade. — ² Savynes.

havyng in his army the kynges of Behaygne, Naverne and Scotlande, .vi. dukes .xxvi. erles .iiii^m. knyghtes and .Lx^m. men of warre.

82. Item, the same kyng Edwarde toke fyrst the name of kyng of England and of Fraunce, and also quartred the armes of the same regions togyther at Gaunte in Flaunders, the yeare of Our Lord God .m.cccc.xxix., the which tytle and armes the kynges of England bereth ryghtfully unto this day, so that the french kynges from the tyme hytherto, be only usurpers of the french crowne.

83. Item, the sayd noble kyng in propre person fought a terrible battayle on the sea before Sluse in Flaunders, agaynst .xx^m. Frenchemen, barqued in .c.xx. great shyps, where he distroyed Barbenoyer admyrall, and al the french army maritayne, so that not one man nor shyp escaped, but all taken and drowned.

84. Item, syr Emery Clifforde, and syr Walter Manny with .iiii^m. Englyshe archars sent out by this noble kyng, discomfited upon the coost of Britayne Mesire Lowes of Spayne then french admyrall, and slewe .v^m.viii^c. Frenchemen and Jenevois, and returned victoriously into Englande.

85. Item, the sayde puissaunt kyng wan a great battayle before Cane in Normandy, toke the towne, and in it the constable of Fraunce, th'erle of Tancarvyle, .Lx. knyghtes and .ccc. ryche burgoises, whom he sent into England with his navy charged with juelles, vessell of gold and sylver, and other ryches without nombre.

86. Item, the sayd valiaunt kyng discomfited at Blanchetake in Normandy, Messere Godfrey Dufay, and slew .xii. thousande Frenchmen.

87. Item, this victorious conqueroure entred Fraunce with a puissaunt army, the yeare of Oure Lorde God .m.ccc.lx., where he burned and dystroyed a thousande townes and vyllages. And the yere of Our Lord God .m.ccc.xlvi. he tryumphed in the great battayle at Cressy in Picardie agaynst the foresayd Philyp de Valoyes frenche kyng, where he slewe the kynges of Boem and Maliogres, the kyng of Boemes sone, the dukes of Alaunson¹ and Loreyne, th'archbyssshop of Roan, th'erles of Flaunders², Bloys, Harcourte, Mylayne, Anssarre,

¹ Alanuson. — ² Flauders.

saynt Paule, and Gunpre, .LXXX. barons, .xii^c. knyghtes and a .c^m. Frenchmen, whiche Philyp cast away his shelde, and with his eldest sone crept away and escaped.

88. This most mighty conquerour wan the stronge towne of Calis, lykewyse Hammes and Guysnes, the yeare of Christe M.CCC.XLVI.

89. Item, he wan a battayle at Rochedarien in Brytayne, takyng there prisoner Charles de Blois, and slewe all the barons of Brytayne and Normandy, that toke parte with the sayd Charles.

90. Item, prynce Edward his eldest sone vanquyshed at Poitiers Jhonn the frenche kyng and all his power, beyng ten Frenchmen agaynst one Englyshman, where he toke prisoners the sayd kyng Jhonn, Philip one of his sones, th' erles of Vendosme, Jenvyle, Ponthieu¹, d'Eu², Tancarvyle, and of Artois, with dyvers other, slayne the dukes of Burbon, and Athenes³, .xvii. erles, .vi. thousande lordes, knyghtes, and esquiers, and of the commons, sans nombre; yet every archer had .v. or .vi. prisoners; whiche prynce Edward sent the foresayd kyng Jhonn, his sone, and th'other lordes into Englande prisoners, the yeare of our lorde God .M.CCC.XLVI.

91. Item, the sayd noble prynce accompaned with duke Jhonn of Gaunte and Edmonde his brethren, the noble knyght syr Jhonn of Chandos and other valiaunt knyghtes of Englande, at Daulroy in Britayne, discomfited Charles de Blois with the french power, and slewe the sayd Charles, th'erles of Auxerre, Tounoye⁴ and Joigne, .iiii^m. men of armes, and a great nombre of pietons, Britons and Frenchmen.

92. Item, the foresayd victorious prynce fought a myghty battayle at Ronceaux or Navaret in Espayne agaynst Henry usurper of the realmes of Castile and Lyon, in the querell of Dome Peter kyng therof, beyng expulsed by the sayd Henry his basterd brother, where the sayd most valiaunt prynce sleyng innumerable of Spanyardes and Frenchmen, set Dome Peter in his kyngdome agayne, the yeare, of Our Lorde God a thousande .ccc.LXV.

93. Item, Lyonell the second sone of the forenamed kyng Edward the thyrde, beyng the goodliest prynce of the worlde,

¹ Ponthien. — ² Dien. — ³ Atheues. — ⁴ *Corr.* Tonnoyre.

havyng therto all noble qualities accordyngly, for his worthynes was sent for into Italy by the duke of Milayne, the marquies Ferrer, the lordes of Mantowe and Mountpolstryne, the cytie of Jeane, Pyse, Venys, and Florence, where he maryed the duke of Myleynes doughter and heyre, who shortly after, yf God hat not prevented hym by death, he had ben crowned kynge of all great Italy.

94. Item the sayde kynge Edwarde sent his cosyn Henry erle of Darby before mencioned, into Gascoyne, accompanied with the lordes Hastynges, Ferrers and Staunforde, syr Stefen of Tomby, syr Walter Manny, with dyvers other lordes, knyghtes, men of armes, and archars, who before Auberoch in Gascoyne discomfyted the frenche power, and toke prysoners the counties of Layle, Valentinois, Piergourt and Commins, the vicountes of Carmaygne, Villemur and Brunquel, and other counties and lordes the nombre of nyne, with so many knyghtes and esquiers, that every man of armes of England had .ii. or .iii. prysoners. Also there was slayne, the lordes Duras, and Emery of Poitiers, with .x^m. Frenchemen. This batayle was on saynt Laurens day, the yere of Our Lorde .M.CCC.XLIII.

95. The sayd noble erle immediatly after made many hygh conquestes in Gascoyne, and wan the castels of Lango, Lac, Malduraunt, Mongis, Pimach, Lieue; the townes of Bargeach, Pont d'arc, Beaumont, Saynt Basyle, Mauleon, Franche, Meremont, Thonnyns, Mostrell-boyuin, Bourg saynt Maximian, the townes and castelles of Layle, Myrabell, Aulnoy, Surgeres, Benon, Mortayne, Taylbroughe, Saint Johnn d'Angly; the strong castels of Rochmylon and Aguyllon¹, the mighty townes and castels of the Rioll, Saynt Savyour, with the cyties of Angolesme and Poitiers; and returned to Burdeaulxe with hygh fame and glory. Rede Frosart, syr heralde, who declareth these noble and victorious conquestes more at large. And as for other cruell battayles won by this mighty conquerour Edward the thyrde, his sones and lordes, agaynst the false Scottes, and takyng of kyng David with the most parte of his perjured lordes prysoners in a battayle fought besyde Durysme, the yere of our lorde God .M.CCC.XI.VI, and also howe syr Gylbert Humfrevile, syr Henry Beaumont, syr Henry

¹ Agnyllon.

Percy and syr David Strabolgy, knyghtes of England, accompanied with .iiij^m.v. Englyshmen, besydes theyr maryners, landed at Kyncorne in Scotlande, burnyng there theyr owne shyps because that no man shulde flye, and how they wan of the Scottes .iiii. battayles in .vii. dayes, wherof one at Kyncorne, the seconde besydes Dunfermelyn, the thyrde on Glasmore, and the .iiii. at Deplyngmore, in the which battayles they slewe .lx^m. Scottes, for somoche as they be rebellious traytours and ought to be subjectes to England, I passe them over; loke on the cronycle of Johnn Hardying, where this matter is more playnlyer expressed.

96. Nowe, syr heralde, to dygest your dyner, I wol name to you some of the noble and victorious knyghtes of Englande, beyng in the tyme of this myghty conquerour kyng Edwarde the thyrde, flowre of all prynces in his dayes, whiche moste valyauntly served hym in his warres. Fyrst his fyve sones, that is to saye, Edwarde prynce of Wales and of Byscay, Lyonell duke of Clarence, Johnn of Gaunte duke of Lancastre, Edmonde of Langly duke of Yorke, and Thomas of Woodstocke duke of Glocestre, his cosyn Henry erle of Darby; th'earles of Suffolke, Warwyke, Salisbury, Penbroke, Northumberlande, and Huntynghton, the lorde Percy, the baron of Staunforde; the lordes Grafton, Delaware, Beaucamp, Cobham, and Butler; syr Johnn Chandos, syr James Andeley, syr Hughe Cawrell, syr Robert Knolle, syr Mathyeu¹ Gurney, syr Johnn Bouchier, syr Walter Huet, syr Symon Brulle, syr Robert Sem, syr Robert Selton, syr Gallyarde of Wygmore, syr Reynalde Hastynges, syr Richarde Dangly, syr Robert Bryquet, syr Thomas Trivet, syr Emery Clyfforde, syr Wylyyam Helmon, syr Franke de Halle, syr Walter Manny, and syr Perducas d'Albreth.

97. These noble knyghtes in those dayes passyng all other in marciall actes, made the Frenchemen and other nacions to trymble. who deserved everye of them alone to have a boke made declarynge his noble feates and victoryes; and I suppose that the names of them beyng in the Frenchemennes remembraunces, casteth into theyr hartes an inwardes feare and tremour at this day, consyderyng theyr valyaunt actes, hyghe enterprises and glorious victories, the renowne of whom sprang

¹ Mathien.

amongest al nacions christened and heathen, and shall remayne in the House of Fame for ever. Rede Frosart, syr Heralde, and you shall fynde the actes of this wortly conquerour kyng Edward the thyrde, his sones, and these noble knyghtes, more amplyer and at large declared. He reygned .LI. yeres, dyed the yere of our Lorde .M.CCC.LXXVII., and is buried at Westmynster.

98. Item, kyng Richard the second, sone of prynce Edward, sent into Flaunders, then your subjectes, the byshop of Norwiche, syr Hugh Cawrell, syr Thomas Trivet, syr Wyllyam Helmon, with other noble knyghtes of England, accompanied with .vi^c. men of armes, and .xv^c. archers, and who besydes Donkyrke slewe .ix^m. Flemynges, and wynnyng the castell of Drucham, the townes of Gravelyn, Dunkirke, Newport, Blankbrughe, with all the reste of the haven townes betwene Calais¹ and Sluse, and wynnyng there also great ryches and pryyses, returned into Englande in salvetrie, God be thanked.

99. Item, he sent also his uncle the duke of Lancastre, who had maryed one of the doughthers and heyres of Dome Peter, kyng, of Castile, into Gallacia in Espayne, where he conquered Saynt Jaques in Conpostella, Ribadane, Mawres, Besances, Danrone, with al the rest of Gallacia und Castyle, And he havynge two doughthers, maryed the one to the kyng of Portyn-gale, and the other to the prynce of Castyle, sone of Henry kyng of Castyle, of whom I wrote before, and after concluding with the foresayd Henry to have .x^m. li. yerely payed hym and the duches his wyfe, in Englande for the sayd realme of Castyle, and th'ysue of his doughthers to inherite the same realme after them, he noblye retourned into Englande with great honour and ryches.

100. To declare unto you, syr herald, how the sayd kyng Rycharde sent his yonger uncle the duke of Buckyngham with thre .M. men of armes, and .iv^m. archers into Brytayne, who landynge at Calais passed throwe Pycardy, Normandy and Fraunce, and distroyed and burned the countreis of Champayne and Gastinois, and howe the Frenche kyng durst never shewe his face, but fled for fere into hygh Fraunce, and how also he toke many lordes and knyghtes prisoners before

¹ Calis.

Raynes, and recovered .xx^m. oxen and kyne to vytayle his armye, consydering how frayed I made you before, I passe it over without further relacion.

101. This noble prynce kyng Rycharde the seconde, had for the most parte ten thousande persones in his housholde, and for that nombre provysyon of vytayles was dayly made, wherof were in his kechyn, of cokes, undercokes, turnebroches, and other servytures, thre hundred; also of ladyes, gentylwomen, chamberers and launderers thre hundred, and many bysshopes and clarkes of sundry nacions, the yomen and gromes apparayled in saten and damaske. Rede the cronycles of Johnn Hardyng who declareth this matter more amplyer.

102. In the French courte, it is otherwyse : there is neyther meate nor drynke, but in chambers for waters, the rest seke theyr lyvynges at adventure, whiche is of herbes, rotes, warmons, hodgepottes, fruyte, and suche other beggery; the gentylmen be apparayled in sylke gownes hured at the upholsters, theyr hose broken at the hele, the yomen and gromes torne and tattered, and the pages barefote and barelegged. Here, lady Prudence, you may se the difference betwene the estate royal of the noble courte of Englande, and the rusty-call and myserable estate of the French courte.

103. Item, in the same kyng Richardes dayes foure esquiers of Englande adventurers, named Northbury, Hughelyn, Hartecelle and Marbury, with .v^c. archars and a certayne nombre of horsemen, sekyng adventures, by chaunce aryved in Portyngale, who heryng of the warre betwene the kyng therof and the kyng of Castyle, ayded the sayd kyng of Portyngale, and at Juberoth fought a sore battayle, where they kylled a .m. lordes, knyghtes and esquiers, .vii^m. men of armes Castilianes and Frenchmen, besides a great nombre of fotemen. Syr heralde, Frosart wol declare you these thynges more largelyer. Kyng Rychard reigned .xxi. yeres, dyed the yere our lord God .M.CCC.LXXXIX. and is buried in Westmynster.

104. Item, syr Gylbert Humfrevyle, syr Johnn Gray, and syr Wyllyam Porter, knyghtes of England, with an army of Englyshmen sent by prynce Henrye, the sonc of kyng Henry the .iiii., before erle of Darby, agaynst the dukes of Orlyance and Burbon, wan thre battayles agaynst the sayd dukes, one at

Saynt Clo¹, another at Durdan, and the thyrde at Ethan, where they kylled many thousandes of Frenchmen, takynge an exceedingly nombre of Frenchmen prysoners. They returned into England with hygh honour, and ryches in habundaunce.

105. Item, th'erle of Arundell, beyng lord admyral of the noble realme of Englande, with a puissaunt army myrtyayne destroyed and toke before Sluse all the navy of Flaunders, beyng then subjectes to the french kyng, also toke th'admyrall prysoner with .ix^m. tunnes of wyne, commyng from Rochel; he burned Armewe and many other townes, takyng, besydes that, buties worth a hundred thousande crownes; he also burned and destroyed the cuntry betwene Rochell and Towers, and dyscomfytyng lykewyse the power of that cuntry, returned into Englande with great honoure.

106. Item, lady Prudence, the myghty and puissaunt conquerour kyng Henry the fyfte, with nyne thousande Englyshemen wan a myghty battayle at Agyncourte in Normandy, agaynst a hundred thousande Frenchemen, where he slewe the dukes of Barre, Lorayne and Alaunson, fyftene hundred knyghtes, with an exceeding nombre of Frenchemen. He toke prysoners the dukes of Orlyauce, Brytayne and Burbon, the erles of Vendosme and Ewe, the Marshall of Fraunce, with many other lordes and knyghtes, and wan Harflete in Normandy, the yere of Our Lorde God .m.cccc.xv.

107. Item, the yere folowyng, he sent the erles of Marche, Oxforde, Arundell, Warwyke, Huntyngton, Salysburye, Devonshyre, and many other lordes and knyghtes with twenty .m. men, to vytayle Harflete, who on the water of Sayne fought a terrible battayle, where he slewe twenty thousande Frenchemen.

108. Item, the same yere and the yere ensuyng, beyng the yere of Our Lord a thousande foure hundred and seventene, the sayde victorious prynce wan and conquered the castel of Towke and the townes of Baions, Falace, Cees, Argenton, Domfront, Mortayne, Ivory, Musterdevilers, Everous, Alanson, Caldebeke, Arkes, Unycort, Gurney, Neufchateau, Ayrc, Gysours, Estoutvile, Lovers, Humfrevile, Pontlarge, Pontois, Pondorson, Maunte, Balon, Averaunce, Castell-Galliard, Depe, Roan, Bolham in Perch, Saynt Julian in Maunce,

¹ Cle.

Marten in Perche, Chierbroke, Constance, Vernel, Saynt Lowe, Alavayle, Vernon on Sayne, Crayle, Owsare, Perfont, Pont Melancke; in hyghe Burgoyne, he conquered the towne of Sancet, Motruer, and Dugion; also Paris, Compyne, Trois in Champayne, Cassons, Bray, Saynt-Deonis, Bois Saynt Vencent, Corbell, Mewes in Bry, with all the rest of Fraunce, Then Charles the french kyng, seyng his realme destroyed and lost, submitted hym selfe to this prynce pereles, puttyng hym wholly in his mercy, who receyved his submission, causyng the sayd kyng Charles, the scottyshe kyng, the prynce of Orenge and the duke of Enbarre, to accompany hym to besiege Meloyne, which rendred, the sayd kyng Henry, with the kynges and prynces aforesayd, repared to his palis royall of Turnels, where he helde his Imperiall sea with great feastes, tryumphes and justes, so that his fame sprang thorowe all the realmes christened¹. In somoch that after, his returne into Englande, Sigismonde Emperour of Rome, the dukes of Myleyne and Holande, the marques Ferrer, the counties Palatyne, Carmeler and Palestrine, the lorde of Mantowe, with many other lordes of Almayne and Italy came thither to honour this myghty champion and conquerour, who entertayned them with great feastes and triumphes, and after divers of them beyng stalled knyghtes of the noble ordre of the Gartier, they returned into theyr regyons and countreis with great presentes and rewardes.

109. Item, the dukes of Britayne and Burgoyne, the countie Saynt Paule, with many other erles and french lordes, rendred them selves to his imperiall majestie, and [were] sworne his subjectes.

110. This worthy conquerour, after he had set ordre in Fraunce and made the Duke of Bedforde regent therof, God toke hym to his mercy, at Bois Vincent, besydes Paris, whose body was brought into England by the Quene his bedfelowe, James the scottyshe kyng, the count Saynt Paule and many other lordes of Englande, Fraunce, and Scotlande, with most honour: he reygned .ix. yeres and a halfe, dyed the yere of Our Lord .m.cccc.xxii. and is buried in Westminster.

111. Thus, lady Prudence, you se what the noblenes of Englande is: beyng not fayned but truth, as the frenche, duche, scottyshe, latyn, and englyshe cronycles wytnes,

¹ christeued.

and howe the crackes, lyes, vauntes, hostes and fables of the frenche heralde is dyrectlye agaynst hym selfe.

The heralde of Englande answereth to VALYAUNTNES of tyme present, or memory of man, as the frenche Herald calleth it.

112. Where, syr heralde, you say howe Charles the french kynge passed the mountaynes, and conquered Mylayne and Jeane, to that I answeere : how, yf you had conquered a realme or kyngdome, you wolde have made wonders above wonders, whiche, for the wynnynge of two townes of marchauntes, make so great boost : yet, God be thanked, you kept them not longe, as appereth hereafter.

113. And as for the warres whiche Lowes and François, late french kynges, made lykewyse in Italy, albeit you attribute them to your honour, it shall appere none : for althrough the sayde Lowes with the ayde of the Souches and certayne traytours Italiens¹ kept Myleyne a tyme, yet François, father to the french kyng nowe reygnynge, at two sundry tymes envadyng Italy, was there myghtely repulsed by Maximilian kyng of Romaynes², and after by Charles nowe Emperour, which Charles sent the marques of Piscayre, a noble man of Espayne, with an army agaynst the sayde François, who not oonly wan from hym the sayde cyties of Myleyne, Jeane, and other places of Italy, but also destroyed his army, and toke the sayd François prysoner before the cytie of Pavia, whom he sent into Espayne, the yere of our lord God .M.CCC.CC.XXV., where he remayned in captivitie a longe season, and his two sones after hym, unto such tyme as the most redoubted prynce of famous memory, kyng Henry the .VIII., havynge pytie on the sayd children (of whom th'one was his godsone) set them at lybertie. If you, felowe heralde, call this wynnynge, I wysse you alwayes such wynnynge.

114. And where, syr heralde, you say how th'Englyshmen make often tymes warres, but it is amongst them selves or neyghbours, lady Prudence, it is truth : we have often tymes warres, and that amongst our selves, which alwayes moveth by the falsed and treason of the Frenchmen, who havynge tymerous hartes and feryng the furour of th'Englyshmen, cause often tymes

¹ Italius. — ² Romayes.

the Irysshe, and falce Scotcs, to rebell agaynst theyr soveraygne lord the kyng of Englande, whom they ayde not onely with power of estraungers and munycions of warre, but also with money, whiche to repressc, the kynges of Englande be con-strayned to warre on those rebelles, wherby they bryng them agayne to theyr due obeysaunce an[d] olde servys.

115. Consernyng Irlandc, they be indifferent true subjectes in England, so that in maner the kynges majestie Edwardc the .vi. nowe reyngnyge (whom Our Lorde preserve!) hath that realme in peace and good quietnes, who nowe reputeth and norysbeth them as his lovyngc and naturall subjectes.

116. And as for the falce Scotcs, for their rebellion and treason, goynge from theyr othes and promises (as they have ever done), our most drad soveraygne lord kyngc Edwardc the .vi. sent his uncle the duke of Somerset, the ryght noble and valiaunt erle of Warwyke, the prudent, valyaunt and fortunate lorde Gray of Wylton, the lorde Dacres, the lorde Clynton, and other noble men, to invade Scotlande with a puissaunt army, who discomfityng theyr power at Muskelbruogh, kylled .xvi^m. Scotcs. They also toke th'erle of Huntlowe prisoner with many other, the yere of Our Lord .m.ccccc.xlviii. They lykewyse wan dyvers castels and holdes in Lothian and Fyfe, which, God be prayسد ! be englyshe at this present day. And I doubt not, lady Prudence but that the Frenchmen corruptyng the scottisshc lords with money, and theyr crafty confideracy togyther¹ shalbe the fynall distruction of the sayde falce nacion.

*The heralde of Englande answereth to th'artycle concernyng
the bysshop of Rome.*

117. And where, syr heralde, you have declared how divers bishops of Rome by you called popes, to the nombre of ix., have ben aswel expulsed from their sieges as landes, whom the French kynges have not onely restored to theyr dygnyties, but also to theyr possessions; for recompence wherof they gave your sayd kynges the stile to be called most christen kynges: Lady Prudence, the truthe is that, although dyvers byshoppes of Rome, beyngc annabaptystes, heretyques, scisma-tiques, and chyl dren of Sathan, for theyr demerytes, by sum most godly emperours and kynges of Lombardy, have ben

² consideracy rogyter.

expulsed out of theyr sees at Rome, yet theyr champions the french kynges founde meanes by treason and money that the propre subjectes of such emperours and kynges have so resysted¹ them, that they coulde not quietly atcheve theyr godly purposes, which the Hungariens now called Frenchmen were never able to do by theyr owne strength, but by the power and subtilltie of Sathan, who aydeth them in all theyr affaires, especially consernynge those pervers and sanguynary enemyes of the true christen religion, and hath given to them the style of most christen kynges, as principall champions, maynteyners, supporters and capitaynes of the Churche malygnaunt, and of all popery, pryde, ambision, ipocracy, supersticion, and idolatry.

118. And as towchyng pope Agnes, whiche beyng of England, as you say, toke on her to syt in the siege at Rome, and deceyved your mother the diabolyque churche there, I answere you, how no wryters call her of Englande but you, whiche do it of malyce, and can do no other thyng, but imagyne with your pen perversly to deface th'onour of England, yf it lay in you so to do, as I have approved in a hundred places before, which is a great shame for you, beyng an officer at armes as I am, for we ought to declare nothyng but truth. Some indifferent hystoriographers, call her of Tuscaine, other of Almayne², but whether she were of the one or the other nation, or of England, I passe not, consideryng hyr levyng was better then many which sat in that see before and after her.

The heralde of Englande declareth th'actes of sum of the noble kynges reygnyng in England in the memorye of man.

119. Lady Prudence, under your lycence, I woll declare unto you th'actes and victorious conquestes of sum noble prynces reygnyng in Englande in the memory of man.

120. Kyng Henry the .vi. kyng of Englande was crowned in Paris kyng of Fraunce, where was present, geving attendaunce on his highnes, the dukes of Bedforde, Burgoyne, Britayne and Embarre, the counties of Fois, Ewe, et Saynt Paule, the provost of Paris, with an excedyng nombre of bysshops, lordes and knyghtes, besydes the governour of all the great cities of Fraunce, the yere of Our Lorde God .M.cccc.xix.

² Almayne. — ² resyted.

121. Item, the Duke of Bedforde beyng there regent, accompanied with th'erles of Salisbury, Suffolke, and Ewe, the lordes Wylloughby and Scales, vanquished the Frenchemen and Scottes at Vernoyle in Perche, where they kylled the erles of Bougham, Douglas, and Wygton, the lorde Enermeth, with a great nombre of Frenchmen and Scottes the yere of Our Lorde .M.CCCC.XXV.

122. Item, the most saige, prudent and mighty prynce Henry the .vii. kyng of Englande, sent into Flaunders the lordes Dawbeney and Morley, the noble knyghte syr Edwarde Poynges and other valiaunt captaynes, with .iiii^m. men of armys and archers, who in th'ayde of Maximilian kyng of Romaynes discomfited the lorde Cordes, the lorde Ravesteyne¹, othervyse called Philip Monser, and al the power of Fraunce, at Dixmew in Flaunders aforesayd, and sleying an excedyng nombre of Frenchemen, returned into England in savete, the yere of Our Lord .M.CCCC.LXXXII.

123. The sayde noble prynce discomfyted and slewe in battayle at Stokes besides Newarke, th'erle of Lyncolne, the lorde Lowell, Marten Swaert, Gerardyne, and other captaynes, also .iiii^m. Garmaynes, and Irishmen, the yere of Our Lorde .M.CCCC.LXXX.

124. To honour this most noble prynce, Philip kyng of Castile, duke of Brabant and erle of Flaunders, etc., repaired to Calais to mete with the sayd kyng Henry, with whom he sued to be in amitie and league; after that the sayde kyng Philip arived in Englande nobly accompanied, and came to WyndSOR to the sayd most prudent and valiaunt prynce, who honourably retayned hym and the Quene his bedfelowe. And after a perpetual amite concluded betwene them he repayed into Espayne the yere of Our Lorde God .M.CCCCC.V. This noble prynce kyng Henry, the .vii. reigned² .xxiii. yeres and more, in vertue, renowne, valiauntnes and glory, dyed the yeare of Christe .M.CCCCC.VIII., and is buryed at Westmynster.

125. And to declare unto you, syr Heralde, more of the valiaunt and adventurous knyght syr Edwarde Poynges, I certifie you howe he had in his dayes ben in .xxvi. fought battayles, in England, Fraunce, Scotlande, Irland, Flaunders, and Gelderlande, besydes many assaultes, turnois, scremuses and

¹ ranesteyne. — ² redgned.

syeges, who for his hygh prowes and worthynes ought not to be put in oblyvie. And one thyng I dare say, that yf the Hungariens, nowe calling them selves Frenchmen, had ever had of theyr nacion suche a noble knyght, they wolde have made of his actes a great boke.

126. Nowe, lady Prudence, by your sufferance and conge, I voll discourage my felowe the french herald for ever braggyng hereafter agaynst Englande.

127. Howe say you, syr herald, to the high, myghty and most puissaunt emperoure, kyng and conquerour Henry the .viii., kyng of Englande, Fraunce and Irland, defendour of the fayth, and in earth, of the church of England and Irland the supryme hed? Lady Prudence, I perceyve his colour fadeth away, and that this tytle entreth so farre into his french popyshe harte, that I fere me he wyll never dysgest it. Yet I wyll go further, and declare sum of his noble actes and victorious conquestes. This myghty prince, in the begynning of his reygne, sent an armye of .xv^e. men in the ayde of Charles the yonge kyng of Castile, now Emperour, to defende hym and his lande agaynst the duke of Geldre, your frende, who after they had conquered dyvers townes and castels in Geldrelande, returned into Englande in saultie.

128. The .iiii. yere of his graces reygne, he sent the noble prynce, Thomas marques Dorset, into Biscaye with an army of seven thousande men, of whom the french kyng François was so affrayed that he durst not enterpryse to rescue the realme of Naverne, then his subjectes, envaded by the kyng of Aragon, whiche realme by that meanes the sayde kyng conquered, unynged is to the crowne of Espayne, whiche so contynueth at this day.

129. The .v. yere of his reygne this most noble prynce in propre person discomfyted the power of Fraunce at Boemy, besydes Turwan, and folowyng them thre myles in theyr reculyng, kyllled a great nombre of Frenchmen, and toke prysoners the duke of Longuevyle, the admyrall of Fraunce, with many other. He also conquered at the same vyage, the stronge cyties of Turwan and Turney, th'emperour Maxymylyam beyng then in his wages, and fyghtyng under his baner. Duryng this season the noble earle of Surrey, with other valiaunt men and archars of England, fought a battayle agaynst kyng James of Scotlande, and his puissaunce, beyng a .c^m. Scottes and French-

men, whiche kyng James and .xl. scottysse erles was there slayne; also of lordes, knyghtes and commons of Scotland .xx^m. the yere of Our Lorde God .m.ccccc.xiiii.

130. The .xiii. yere of his reygne, he sent th'erle of Surrey into Britayne with an army maritayne, where he burned and distroyed the ryche towne of Morleis; after, landing at Calais, brent and distroyed many townes and castels in Picardie.

131. The .xv. yere of his reygne, he sent the ryght noble and valiaunt prynce, Charles Brandon duke of Suffolke, into Fraunce, with a myghty army, who landyng at Calais, passed throwe Picardie, and over the water of Some, where he wan the townes of Mondider, Bray with other, continuing in burnyng and distroyeng townes, castelles, and all that partie of Fraunce the space of .vi. monethes. In all the whiche season, the maleheureux¹ Hungariens alias Frenchmen never durst shewe theyr faces, but fled, ronnyng awaye, as shepe do before the wolfe.

132. Item, an esquier named Jacke of Musgrave, and other gentylmen of the North, perceyvyng an army of Scottes besydes Carlyle, mynded to burne in Englande, most prudently and coragously set upon them, kylling there many scottishe lordes; also yonge kyng James, the sone of kyng James, slayne before by th'erle of Surrey, had there his deth wounde, wherof within thre dayes after he dyed. Moreover they toke prysoners th'erles of Cassels and Glenkerne, the lorde Maxwell, Flemyng, Somerwel, Gray, Olifant, Mounteth, Largo, Hume, with a great nombre of gentylmen, which were al brought to London, and remayned long prysonners, the yere of Our Lorde .m.ccccc.xlv.

133. Item, the .xxxvi. yere of his reygne, this most victorious prince, considering howe François the french kyng, as an enemy to al christendom, was confiderated with the great Turke, also maynteyned his subjectes to robbe the marchauntes of Englande traversyng the seas for traffique of marchaundises, lykewyse pore vytaylers and fysshermen of all nacions; he sayled into Fraunce with a marvelous puissaunce and not accustomed army marytayne and terrestre, and landyng at Calais, sent one armye to besyege Monstrell, and with

¹ malehenreux

thother, he in propre person besyged the stronge towne of Bulloigne, whiche, after many assaultes and combates, was yelded to his majestie, the yere of Our Lorde .M.CCCC.XLIIII. Also he toke the same yere of french shyps .vi^e. sayles, with great prises and butines.

134. Item, this most christen and godly prynce, gevyng not only his industrie and study to marciall feates and hygh conquestes, but also to have the trewe knowleyge of the worde of God, clerely abolyshed, defased and extynguysshed ¹, the usurped power of the bysshop of Rome, and dystroyenge idolatrye, supersticion, and ipocracy, caused the sencere worde of God to be preached and taught thorowe out his kyngdomes of England and Irland, and all other his dominyons and seygnyories, to th'onour of Christ, and th'immortal fame and glory of the sayd most christen prynce.

135. The fame of this myghtye conqueroure, spredde thorowe all christian regyons, in suche wyse that Charles, nowe emperoure was twyse with his majestie in Englande. Also François the french kyng came to Guysnes to seke his majesties favoure. Lykewyse the kyng of Denmarke, the kynges sones of Naples and Garnatho, the Prynces of Orenge and Symay, the dukes of Bavier, Limenbrugh, Ascot, Alberkirke, and Wryttenbrugh, the marques of Brandenbrugh, Piscare and Barowe, and in maner the rest of the great princes of al christendom, repayred into England to honour his majestie.

136. Thus, lady Prudence, you maye consydre how the most noble and puissaunt kynges of England, in tymes past, late dayes and in this tyme present, floryshed in force, valiaunce and noblenes, precellyng the bragyng Hungariens now callyng them selves Frenchmen, and have not onely consumed their treasour, adventured their bodies, and shed their blud in the Holy Lande and other places of hethenes for th'augmentation of the christen fayth, but have also susteyned great paynes, labour and travayle to set forth his blyssed worde, truly purely and syncerely here in christendome. And therfore the Sarasyns, Turkes, Grekes, Paynymes, Mores, Ebrewes, Marchonetes, and other nacions, saye that the great and myghty christen kyng dominieth and reyneth over the iland sumtyme called *le grande Britayne*, wiche is nowe called England.

¹ extynquished.

This puissaunt, victorious and moste godly prince reyned nere .xxxviii. yeres, dyed the yere of Our Lorde .M.cccccc.xlvi., and is buryed in Wyndsor.

137. And albeit that Englande (beynge sumtyme devided into .vii. kyngdomes) hath ben in tymes past sore travayled and overlayde with Danes, Saxons, Affryques, and other then beyng myscreantes, and also with civile warres, yet (God be prayed!) they never forsoke theyr fayth, nor used suche treason as Fraunce hath done, and herupon I adresse my wordes to you, french herald.

Treason in tyme past of the Hungariens now Frenchmen.

138. Dagobart, the frenche Dolphyn, rebelled agaynst his father beynge kyng, he also robbed the country of Poytiers and churches in the same, He otherwyse ledde a most detestable lyfe, whiche, for the honour of his byrth, I shame to expresse.

139. Theodorius, beynge frenche kyng, was by the traytours Frenchmen his subjectes, depryved of his kyngly dygnitie, and closed in a monastery of monkes, when he had reyned over them thre yeares.

140. An other Theodorius, youre kyng, mordred his brother onely to have his enherytaunce.

141. Chilpericus, beynge Frenche kyng, kylled his wyfe, named Golsanda, daughter of the kyng of Espayne, beynge a vertuous lady, He also forsoke the chrysten fayth, folowynge the secte of the Ariens.

142. If I shulde discryve the vices detestable and lyvynge mooste beastyall of his thre brethren, named Aribartus, Guntranus and Betricus, I myght do moche hurte.

143. Cylprycke, your kyng, and his sone, was by Fredogundus his wyfe and other traytours Frenchmen mordred the yere of Our Lorde .cccccx.

144. Item, the yere of Our Lord God, syxe hundred thre score and syxe, trayterously and moost judaslye, you mordred Childericus your kyng, and lykewyse your quene beyng great with chyld. Also, the same yere (beynge chrysten men), you martyred saynte Leodegarye, bysshoppe of Oston, and dyvers other good men.

145. Item, in the yere of Our Lorde God syxe hundred foure

score and twelve, you cruelly martyred the good man seynt Lambert byshop, as testyfieth Anthonius, in the .vi. chapitre of the seconde parte of his worke, called *Summa Anthonini*.

146. Syr heralde, I doubt not but that you have in remembrance how a pore priest called Daniell, by you after named Chilperike, was your king, aboute the yere of Our Lord seven hundred .xxi., and regned over you fyve yeaes.

147. Also, a bocher named Franco, conquered Fraunce, and was your kyng many yeres; seke Orose the .cxxxvi. leef, where this appereth to be true, to your dishonour, reproche and shame for ever.

148. Lowes the mylde, beyng french kyng, was by his three sones Lothary, Pepin and Lowes, deposed, emprisoned, and after put into a cloyster of monkes.

149. Item, Lowes and Charles bastard, sones to Lowes balbus¹, were joyntlye french kynges, whom the Danes vanquished, so that Charles the simple, succedyng the sayd bastardes, gave Guylda his doughter, and countrey of Normandy, unto duke Rollo in maryage, bet out of Englande as before is expressed. Whiche Charles was by the earle of Vermendois his subject trayterously murdered.

Treason in France of late dayes.

150. Item, in the yere of Our Lord God .M.CCCCC.XXV. the duke of Burbon faught with baner displayed agaynst Francois the french kyng his soveraygne lorde, causyng hym to be taken before Pavia in Italy, and led into Espayne to the Emperoure prysoner.

151. Item, aboute the yere of Our Lorde God .M.CCCCC.XXXVI., the Dolphin, beyng sone of the sayd Francois and brother to the french kyng now reygnyng, was by the morderers Frenchmen empoysoned, wherof he pytuously dyed. I am ashamed to write or to make further relacion of the abhominable treasons, heresies, and other most odible vices that hath and doth reygne in Fraunce, and of the mordrynge of theyr kynges and prynces, semyng therby to be² people accursed of God.

Syr herald of Fraunce, yf you have any more to saye, reherse it, and I voll answeere you.

¹ baldus. — ² be to

The french heralde speketh of the feates of the sea.

152. Dame Prudence, I saye that Fraunce is more stronger on the sea then England, excedyng it farre en nombre of puys-saunt shypps, and galais, aswell for war as marchauntes and fyshermen, by reason wherof the kyng of Fraunce is kyng of the sea, so that no nacion is able there to resyst hym; and he that is strongest on the sea, may call hym selfe kyng therof. We have also plenty of havyns and poortes, accomptyng from Sluse unto Bayon, full of shypps aud maroners, wich they lacke in England, for, at their instant sute and labour, we bring them by sea, wyne, salte, wood and other marchaundises; so that I conclude howe by the reasons above sayd, the kyng of Fraunce is very kyng and lorde of the sea. And when it shall please his grace, he may kepe th'Englishmen from it in suche wyse that they shall not departe one fote out of theyr realme withoute his lycence and conge of his hyghnes.

The heralde of Englande answereth to the feate of the sea.

153. Syr heralde, where you say you have great plentye of shyps and galais in Fraunce, to that I answere how likewyse have we in England. And touchynge puissaunt shyppes, more in nombre then you, yet you use not your shyps in such wise wherby you ought to be magnyfyed. If your predecessours¹ or you now present, had made assembly of ships to warre agaynst th'infideles, then you ought to be honoured and croncyed, but I fynde you never warred on the sea wherby you wan honoure, but rob and spoyle the marchauntes and pore fysshermen of al nacions, and wold do moche more yf the kyng of Englande dyd not punishe you aswel by lande as sea. Is this the occasion wherby you ought to be honoured? I say nay, but to be reproched and dyshonoured, for you enpeche the welth of marchaundise, pyll yng and robyng the christen people.

154. And for somoche as you, syr heralde, speke so proudly of your navy, where wan you ever honour on the sea of the Englisshmen? if you had, I trust it shuld not have ben forgotten. I have shewed before how th'Englysshmen many hundred tymes (God be thanked!) have vanquyshed the Hungariens now Frenchemen on the sea, and do dayly: then, this thynge

¹ prodecessours

beyng true, howe can you be kynges and lordes of the sea?

155. I woll prove that the kyng of England is kyng of the narowe sea, and not you; for a kyng that wolde be lorde of the sea, must have thre thinges necessary, that is to say : great and perfounde waters and havyns to kepe his shyps in; secondarely plenty of shyps, and thirdly marchaundises to exercise them. These thre thinges be so necessary that th'one is lytell worth without the other, for the havyns is nothyng without shyps, and without the havyns the navy cannot be kept, and where is no marchaundyses to exercyse shyps, they peryshe and rotte. Syr heralde, the puissaunt kyng of England hath these thynges better then you. Fyrst you shall perceyve howe Englande is invironed with th'Occian seas full of havyns, poortes and creakes, farre excedyng Fraunce, as the poorte of Southampton beyng one of the fayrest havyns of christendome, and therto stronge and myghtie for the defense of a navy. Also Portesmouth, Dartmouth, Plymmoth, Fawmoth, the mighty havyn of Melforde. Item in Kent, Dover, Sandwych, Wynchelsea¹, Rye, Romney, the Downes, where al the navy of christendome may lye in salvetie, Colchestre, Ippeswyche, Newcastle, Hull, Barwycke, and many other. There is also dyvers goodly ryvers, as Teames, Humbre, Trent, Owse, Ayre, Donne, Tyne, and many other, where shyppes may assuredly kepe them. You have dyvers fayre havyns and prety creakes, yet not to the nombre, strength nor valure of them of England, for the sea is onely on the one syde of Fraunce, full of flattes and daungers. And where you declare youre lymytes to be betwene Sluse and Bayon, I wol cut you of. i.x. myles in length, for from Sluse to Calais you have never a foote of ground, pourte, haven, nor creke. The kyng of Englande hath lykewyse havyns and creakes on your syde, as you cal it, as Calais, Sandgate, and other, so that of the poortes, havyns and creakes, you lose the battayle.

156. Item, to the navy of shyps, the kynges majestie of England may farre excede you, and with lesse coste when it shall please hym; and woll you se how? To make shyppes there muste be thre thynges necessarie : tymbre, yron, and workemen. Fyrst for tymbre, God knoweth the fayre woodes that be in Sussex, Kent, Hampshyre, Yorkeshyre, and

¹ Wynchelsen

in all other countreys of England, upon ryvers and places necessarye to make shyps, so that I knowe partlytly how one may have more tymbre for .xl. s. in England, then in Fraunce for .v. li. Nere your havyns and crekes is lytell or no tymbre, scarcely wood to dresse your meate, but burne turves and seacole, whiche you have out of England by saulfconducte or stelth. Item for yron, we have in England plenty, as Sussex, Halomshyre, Yorkeshyre, the Forest of Deane, and in many other places; and you have none, oonles it come from Byscaye or Espayne. And as touchyng shypwryghtes, there be as good in England as in any other realme, as is apperaunt by the myghty shyps, galais, rowebarges, and other kynde of vessels whiche they dayly make. So it appereth that the kynges majestie alwayes maye excede you in nombre of shyps. And, one word, I daresay how Fraunce at this day hath no suche store of shyps royal, rowebarges, galais, and other vesselles prepayred for the warres, as his majestie hath.

157. Item, to th'exercisyng of his navy, no prynce may better set them to worke then he, for (God be praysed!) the commodyties of Englande, whiche shalbe declared hereafter, be knowen aswell in Asia, Affrika, as Europa, so that al nacions desyre them. Whiche thyng noted, yf it pleased his majestie to exercise his navy with those commodyties, his subjectes shuld therby be greatly enriched, and shulde wyn that which you and other estraungiers wynneth, for it were reason his navy schulde be fyrst preferred, You have good marchaundise in Fraunce, but they be not to maynteyne a navy. Therefore, syr heralde, you se howe the kynges majestie of England hath the thre thynges necessary to supporte a puyssaunt navy, beyng to his great advantage, and to the tremour and feare of you his mortall anemyes. Wherefore, ryght excellent prynces lady Prudence, I, herald of the noble, most puissaunt and ancient realme of England, say that the french herald hath declared nothyng concernyng the feate of the sea wherby Fraunce ought to be honoured, nor have cause to say how they be most puissaunt on the sea (beyng with truth so directly by me answered), but gyve th'onour to the noble realme of England, and to except¹ them (as they be) very lordes of the narowe sea.

¹ *Corr.* accept?

The frenche heralde speketh of RYCHES.

158. I say, dame Prudence, howe riches is a treasure and a goodly thyng to be aboute so myghty a prynce as Honour is, and for somoch as the realme of Fraunce is full of NOBLENES and RYCHES, I say and wol maynteyn that you ought to approche hym to Honour. And for to grounde my intencion, I woll shewe you of the *ryches* of Fraunce. I say there is ryches under thre maners: ryches above, under, and alongest th'erth. Fyrst, of the ryches above th'erth, I voll devyde lykewyse in thre, that is to say: *ryches of people, fruytes, and bestiall.*

Of RICHES above th'earth, that is to say of people and good townes en Fraunce.

159. I say it is a thyng marvelous of the great nombre of people beyng in Fraunce, as of the clargy, noble men, marchauntes, artificers, husbandemen and laborers; and as to the clargy, there is in Fraunce .LXXXV. bysshops, and in England there is only .XIII.; also in Fraunce there is a great nombre of riche and beautiful abbais and religious houses, where God is dayly most honourably served; and for the nobilitie, the crowne of Fraunce is nobly founded with .XII. peres, of whom .VI. be bysshops .III. dukes, and .III. erles, that is to say, the dukes of Burgoyne, Guyan and Normandy, th'erles of Champayne, Flaunders, and Tolouze; and to say the truth, you shall se so great noblenes, goodly cyties, townes and vyllages, and in suche wyse peopled, that to my jugement, one may say that Fraunce is a worlde of people; in so muche that I thynke there be more laborers of vynes in Fraunce then people in Englande of al estates. In England it is otherwyse, for a great parte of it is waste, desert, and salvaige grounde, not inhabyted nor th'erth tyllid, but consysteth in forestes; chases, parkes, and enclosures, so that you, syr heralde of Englande, may answere me, how you have as many dere in England as we have people in Fraunce. But for men, women and children, there is in Fraunce a .c. for .i. Also, you have no good cytie, towne nor vyllage but London; And where lacketh habitation there can be no people, and where is no people to labour the earth, and to bye and sell one with another, there can be no good townes.

160. Also, I wol approve by another reason that you cannot have so moch people nor so good townes as we have in Fraunce, and that is this: You have more plenty of wolles in Englande to make cloth then we. Yet our clothiers dwel in good townes, who manyteyne th'ynhabitantes and pore people there, so that they get theyr lyvynges by spynnyng and cardyng. Lykewyse, fullers, shermen, diers and other occupations for dressyng of clothes, and also taylours, hosiers, cordwaners, barbours, bakers, brewers, with other sortes of people, lyve by them, and cannot be forborne where suche clothiers inhabite. It is not so in England, for your clothiers dwel in great fermes abrode in the countrey, havyng howses with commodities¹ lyke unto gentylmen, where aswel they make cloth and kepe husbandry, and also grasse and fede shepe and catell, takyng therby awaye the lyvynges of the pore husbandmen and gra-siers. Furthermore in Englande sum one man kepeth in his handes .ii. or .iii. fermes, and where hath ben .vi. or .viii. persons in every ferme, he kepeth oonly a shepparde or wretched heardman and his wyfe.

161. Lykewyse, many gentilmen, for their private commodities enclose a myle or .ii. aboute theyr houses, distroyeng therby not onely the fermes and cotages within the same circuites, but also the good townes and villages nere adjoynyng; so that by these reasons, mervyle not, dame Prudence, though we far excede England in riches, nombre of people, good townes and villages; also the cloth made in Fraunce exceedeth in true makyng, fynes and goodnes, the cloth made in Englande, which is by reason they have no officers where theyr clothiers dwell, to visite the true makyng therof, as we have in good townes in Fraunce, or els it is for that they lacke knowledge or wyt.

Of ryches of fruytes in Fraunce.

162. It is a marvelous thing of the habundaunce of fruytes growyng in Fraunce, for the countres be most playne, all labored and tyllled, or put to other good uses for the publique welth, havyng no waste ground or desertes, wherby (the multitude of people not withstandyng) they have wyne, olives, almondes,

¹ commoditis.

figges, corne, grasse, and other fruites of th'erth plenty, and more then England or any other regyon.

Of ryches of bestiall in Fraunce.

163. Also Fraunce is plenteously garnyshed with bestiall, as beues, motons, kyne, swyne, moyles, moylets, asses, and al other beastes chevalynes, more then other landes; so that for these thre causes it appereth how Fraunce exceedeth Englande in ryches above th'erth.

Of ryches under th'erth in Fraunce.

164. The ryches under the earth in Fraunce is the great mynes of golde, sylver, and cole, beyng in divers parties there also plenty of white plaster for the garnishyng of howses, free stone, and saltpeter very necessary for the warres, whiche is great ryches.

Of ryches alongest th'erth in France.

165. Fraunce on the one syde joyneth upon the sea, that is to say from Sluse to Bayon, where our meroners (beyng a .c. to .i. maroner of England) take such plenty of herynge and other kindes of fysshe, that the realme of Fraunce is not oonly therby plenteously furnished, but also they conveye parte to sell into England and other regions, wherby they do aswel maynteyne their navy, as also gather great riches. Thus, dame Prudence, you have the secretes of the thre ryches of Fraunce, that is to say, of riches above, under, and alongest th'erth, wherby it appereth how there is ryches in Fraunce on al sydes, and that Fraunce is the richest realme christened; wherfore, dame Prudence, in accomplishyng my promes, I have shewed you of PLEASURE, of VALIAUNCE and of RYCHES, concludyng therby howe you ought to approche Fraunce to Honour before all other realmes, notwithstanding the sayenges of the heralde of Englande. And thus, dame Prudence, I make an ende.

Th'answere of the heralde of Englande.

166. Right excellent prynces lady Prudence, the french herald hath taken great paynes in declaryng to you how for their great riches you ought to approach Fraunce to Honour before

all realmes, sayeng how there is ryches above, under, and alongest th'erth, whiche to every article I woll answeere.

The herald of Englande answereth to RYCHES.

167. Sir heralde (God be prayسد!) we have ryches above, under, and alongest the earth as you have. And¹ to ryches above th'erth, that is to say of people of al sortes, and first to the clargy, I say how in England is two archbysshops, and many other bysshops, whiche be famous clarkes, and prech the pure word of God, beyng a hevenly ryches; theyr possessions be honorable, wherwith they kepe Good hospitalitie and retynue of tall men. You have in Fraunce many bysshops, of whom fewe learned, oonly in the tradicions of man and lawes of Anticrist, teching and maynteynyng ipocrasy, supersticion and idolatry; theyr lyfe is huntyng, hawkyng, and keepyng of harlotes; whose possessyons be not so great, but that our bysshops hath asmuch or more to lyve on then they. The kynges majestie hath in Irland .v. archebysshops and a great nombre of other bysshops which be equall in possessions unto your french bysshops, and excell in godly lyvyng and lernyng. As to the resydue of the speritualltie of Englande, the most parte of them be wel estudied in the lawes of God, and lykewyse preche syncerely his holy word, havyng therto worshipfull lyvynges. In Fraunce it is not so, for the most parte of your speritual men (fewe excepted) be symple persons, hedge priestes not lerned, of whom I myself have seen many begyng in divers places for theyr lyvynges, so that fewe yeres past I myght have had a frenche priest here in England to kepe myn orchard and gardeyn, ye, rather then fayle my horse, for fowre nobles a yere.

168. And as for your abbays and religious howses, as you cal them, it is truth, all Fraunce is full of them, as nonnes, friers, monkes, chanons, armytes, ancrs, rodianes, and other disguised harlottes, with fayre churches to dyvers of them, where all vyce and abhominacion is used; and thanked be God, in Englande we have none suche.

The names of sum fayre churches in Englande.

169. Item, we have many beautiful churches in England,

¹ *Corr.* As?

excedyng in fayrenes your churches of Fraunce, where God is honourably served; as the ancient church of Seynte Paule of London, the mynsters of Yorke, Duram, Lyncolne, Ely, Peterboroughe, Lychefelde, Exetour, Salisbury, Westmyenster, Cauntorbury, and many other.

The names of sum famous clarkes of Englande, in tymes past.

170. Item, what famous clarkes hath ben in tymes past in England, as holy Bede, who wrote in his tyme .LXXVIII. bokes; he excelled so in connyng, that the fyrst Sergeus, bysshop of Rome, sent for hym to assoyle questions. Also, his connyng is apperaunte by the bokes whiche he wrote super Genesim, super Thobiam ¹, super Esdriam ², super Nemiam, the Homyles upon the Gospelles, with other which wold aske a longe tyme to reherse.

171. Item, the famous clarkes Alcuinus³ Rabanus, Johannes⁴, and other of Englande, dyscyples of Bede, sayled into Fraunce, and caused fyrst to be instituted the universities of Paris, and Pavia in Italy, the yere of Our Lorde .viii^e. and .i., who were also the fyrst that ever taughte in those unyversities the .vii. lyberall sciences. This Alcuinus was scole mayster to Charle-mayne the Brabander, one of the Nyne Worthyes, and kynge of Fraunce.

172. Item, 'Alvrede bysshop of Wynchestre, Grossum Caput bysshop of Lyncolne, and the subtile doctour Scotus, alias Donse, were lykewyse Englysshemen, and excellent phylosophers, whose names be well knowen in Paris and other your scoles.

The names of sum famous clarkes in Englande of late dayes and at this present tyme.

173. Item, syr heralde, what great clarkes and oratours hath ben of late dayes and be at this daye in England, as Chauser, Gower, Lydgate, Bongay, Grosdon, Payce, Lylly, Lynacre, Tunstall, Latymer, Hoper, Coverdale, with many other.

174. And albeit the persons of these honourable men ben to many unknowen, yet theyr famous workes be common in

¹ Thobian. — ² Esdrial. — ³ Alcumus *ici et plus bas*. — ⁴ Johes.

all the unyversities of christendome. So it is evydent that we, by reason of th'antiquite of our universities, have ever more had, and yet have, more famous clarkes then you. For Bladud, the .viii. kynge of Englande after Brute, made an unyversytie at Staunforde, who had studied in Athenes, and brought from thense .iiii. philosophers which taughte in the sayde universitie the .vii. lyberall sciences, .xvi^e. yeres before Paris was an universite, and .xii^e. yeres and more before the Frenchmen came out of Sicambria in Hungary. I marveyle therefore why you compare the clargy of Fraunce, havynge his begynnyng so late, to that of Englande, beyng of suche fame and antiquite.

175. Also we have dyvers gentylwomen in Englande, whiche be not onely well estuedied in holy Scrypture, but also in the greke and latyn tonges, as maystres More, maystres Anne Coke, maystres Clement, and other, beyng an estraunge thing to you and other nacions.

I woll name sum holy men of England.

176. Item, syr herald, England excedeth Fraunce in the nombre of sayntes and holy men. Fyrst, saynt Albone, Amphymabel, Julius and Aron, were borne in England, and martyred by Maxymian Hercelius, a romayne, the yere of Our Lord a .c.lxxxiiii.

177. Seynt Ursula with .xi^m. virgyns, were all of Englande, and martyred by Guames and Malga, tyrantes paynimes, Maximian coseyn to saynt Eleyn beyng then kynge of Englande, and Emperour of Rome.

178. Cadwan, a paynyme, martyred .xii. hundred monkes holye men, for the faythe of Christe, at Westchestre, the yere of Oure Lorde God, syxe hundred and thre.

179. Also seynt Eleyn, Paulyne, Felix, Beryne, Oswolde, Oswyn, Joyse, Aydan, Elfride, Oswy, Hylde, Eglybert, Wylfride, Audry¹, Ebbe, Edmonde, Johnn of Beverley, Edward, Elfede, and seynt Cutbert, were all born in England, and many other holy men which suffred marterdome for the fayth of Christ. Wherefore, lady Prudence, I say with seynt Gregory and Isidore², howe England is a holy and angelique grounde, blysseed of God, even from the begynnyng.

¹ Andry. — ² Isodore.

Of the auncient nobyltie of Englande.

180. Sir Heralde, yf you compare the noblenes of Fraunce to that of Englande, you drowne your self, for before Fraunce was Fraunce, there was great noblenes in Englande; and wöll you se howe? Brute, beyng dyssended lyneally from the kynges of Troy, a noble and victorious prynce, accompanied with syxe thousande Troyans, all gentylnen, enhabyted Englande fyftene hundred and syxe and fyfty yeres before the Hungaryens nowe Frenchmen had any kynge amongst them, also before the buyldyng of Rome .cccc. and .xx. yeres.

181. And albeit that the Saxons and Hygh-Dowche, beyng the goodlyest personaiges of the worlde, commyng lykewyse of the Troyanes, longe sythen that tyme enhabyted and do enhabyte a parte of great Brytayne now England, yet Wales, Cornwall and other countreis there be enhabyted with Troyanes dyssendyng of noble Brute, even from his tyme unto this present daye.

Of the fayned begynnyng of the Frenchmen.

182. And as for these people, lady Prudence, whiche now cal them selves Frenchmen, they have craftely and untruly translated and devysed into theyr vulger tonge dyvers histories, to magnifie and extolle them selves, and ascrybyg to them th'onours of England, Dowchlande, and also of Galle, whiche enhabyted there thousandes of yeres before those people came into any parte of Galle nowe Fraunce, as Orose, Lucan, the Mere des hystories, the fayned and untrue histories of Charlemayne, Olyver, Ogier le Danois, Quatre filz Aymon, Ganelon, trois filz du Roy, Trystram de Lionnes, l'istorie de Lancelot du lac, le Sang roial, l'Arbre de battayle, Pier de Provence, Jehan de Paris, Cliskyn, and hundredes of other. So that yet to this day every french wryter of hystories, to advaunce the glory of the Frenchemen and to make them synne in pevyshnes, devyseth a sondry petigrue for them, that scarcely the truth can be knowne of theyr begynnyng.

183. Fyrste, he who translated Orose into french, which, for the innumerable lyes that he wryteth in the sayde boke and for shame, durste not be named. Albeit that he unworthely exal-

teth the french nacion, geuyng them th'onours of sundry victories won of the Romaynes by those nacions whiche fyrste enhabyted Gallia nowe called Fraunce, yet he supposeth theyr begynnyng was of one Friga, a Troyan, brother to Eneas, which had a sone named Francion, and of this Francion came fyrst the name of Frenchmen. This is a good mery felowe, for he wold make Englysshmen and Frenchemen coseyns togyther.

184. Other historiographers, sayth he, doeth wryte how they cam out of an isle named Cansia, then neyghbours to kyng Latyn of Italy, whose doughter Eneas maryed, and because those of that isle ayded kyng Latyn in his affayres, Eneas called them Frenchmen.

185. His thyrde sayeng is, howe sum wryters declareth that the Frenchmen come of Joseph, of whom issued Gomer, of hym issued the Gallaces, beyng a vyle and rusticall nacion, so called for theyr vylenes.

186. His fourth sayenge is, that they come of Anthenor the Troyan, and how he, after the dystuction of Troye, inhabyted hym selfe in Hungarye. If that were true, then they disceded of a traytour, for Anthenor mooste judasly betrayed the noble cytie of Troye, causynge his naturale lorde kynge Pryamus, Polixene his doughter, and many thousandes of Troyans, pyetefully to be mured, slayne, and putte to most cruell death, and the cytie spoyled, burned, and utterly dystroyed.

187. His fyfte sayenge is, howe after the sayde Hungaryens or Sicambryens had ayded to subdue the Allaynes, Valentynyan, one of the rulers of th'empyre, commaundeth that they shulde be called Frenchmen.

188. Other french wryters declareth, how the sayd Hungariens, for denyng theyr tribute to Rome, Valentinian dystroyed theyr cytie of Sicambria, and the rascall that escaped ran away into Germany, and made Francion the sone of Hercules, or els of Hector, theyr kyng, and by hym they be called Frenchmen, so that they make Francion to have .iij. fathers, that is to say; Friga, Hercules, and Hector of Troye.

189. Another historiographer wryteth how Fraunce was called Fraunce, and the people Franchmen, by a bocher that was theyr kyng by his valyantnes, whose name was Franco, and by hym they be called Frenchmen; that semeth to be truer then the resydue; yet all these sayenges be fayned and untruc.

*The trewe orygynall of the Frenchemen after Lucan, the
Brabant Cronycles, and other.*

190. Lady Prudence, the true beginning of the Frenchmen was by a vacabunde capytayne named Marcomyrus borne in Sicambria, a shyre or countie in Hungary, who assembled a nombre of idle and desperate people, all Hungariens and of Sicambria, beyng then myserable captives to the Romaynes; and heryng howe a certayne nacion of people called Allanes, rebelled agaynste Rome, came by the commaundement of Valentinian and Gracian rulers of the empyre, in th'ayde of the saide Romaines, who in remuneracion of theyr serves (beyng ryght smale) released them of theyr bondage for .x. yeres; wherupon the sayd Hungariens, thynkyng no more to come in thraldome, and dayly encrease in nombre of such ribaldry, came by smale journeys into Almayne nere Coleyn, then called Agryppen; where they by mysfortune slewe the kyng therof, and crowned one Pharamundus, the sone of Marcomirus, the hungarien kynge of Agrippen or Lothorike, beyng the fyrst kyng of theyr nacion, the yere after the byrthe of Christe thre hundred fowre score and one; whose kyngdome then extended from the ryver of the Rynce, to the ryver of the Skelde by Andwarpe, not above one hundred englyssh myles long, as Lucan the historiagrapher and the Cronicles of Brabant wytnesseth. After, they trayterously dystroyed the pore people dwellyng in those countreis which they call now Fraunce, then called Galle, beyng inhabyted with .v. nacions, that is to say, with Belgues¹, Sequanois, Celtes, Gootes, and Acquitaynes, the sayde rybaldry callyng them selves Hungariens. Then, of that name ashamed, called them selves Galles; yet after not contented, they called and wrote them selves Frenchemen. By what auctorite, is unto them unknowen yet to this present day, for Francion (yf there were any suche) was dede, eyghtene hundred yeaes before they came into any parte of Gallia, and before th'ynventyng of that name of Frenchemen.

191. Many men mervayle what they wil be called nexte. Sum supposeth Frantyque men, a name propyce and mete for them. We have a common sayenge in Englande, that he who hath

¹ Belgnes.

dyvers names is not to be trusted. Also he who hath no kynne, is come of theves and beggers, and ashamed to shewe his petygrue.

192. And, as for the noblénesse of the sayde Frenchmen, the begynnyng wherof, syr heralde, you fette from Charlemayne the Brabander, and no frenchman, was above two .m. yeres after Brute, as I have justly approved before, thus it appereth howe Englande sumtyme called Great Brytayne, even from the begynnyng florished in force, valiaunce and renowne, and yet there was great noblenes in England .iiiii. yeres before there was any amongst the slaves Hungariens nowe Frenchemen, and .xv. lvi. yeres before the sayd Frenchmen, as they now cal them selves, came out of Sicambria in Hungary.

Of the noblenes in Englande at this day.

193. Item, syr heralde, yf you woll speke of nobylite at this day, I say how the crowne of England is most nobly founded with the honourable ordre of knyghtes of the Gartier, fyrst erected by the myghty prynce kyng Edwarde the thyrde, the yere of Our Lord God .m.iii. xlvi. , of the whiche ordre hath ben dyvers emperours, kynges and princes of other nacions, and at this present day is the puissaunt emperour Charles now reygnyng, also his brother Ferdynando, kyng of Hungary, to whom the Frenchmen ought to be subject, The marquises of Dorset and Northampton, the noble erles of Warwike, Arondell, Darby, Shrewesbery, Huntyngton, and Southampton, the lordes Russell, Ferrers, Saynt-Johnn, mylorde Cobham, mylorde Delawarre, and mylorde Paget, syr Thomas Cheyny, syr Johnn Gage, syr Anthony Wingfelde, syr Johnn Wallop, and syr Anthony Seint-Legier, every of the which lordes, in the querell of his prynce and defence of his realme, may make a great hoost of men of armes, archiers and bolde yomen, sufficient to resyst the malyce of a myghty prynce.

194. Item, we have also the duke of Suffolke, a goodly yonge prynce, lykewyse the puyssaunt and noble erles of Oxenforde, Westmerlande, Comberlande, Rotlande, Worsetour, Sussex, Brygewater, Bathe, Ormonde, Desmonde, Osserey, and Tyron, with innumerable of vicountes, barons, knyghtes, es-

quiers, and cote armours in Englande and Irlandé. The dukes, marquises, and erles, have townes, castels, chases, parkes, and great countreis of theyr owne, and be very lordes therof, reservynge to the kyng the soverayntie, whiche, to brevyate this matter, I passe over.

195. In Fraunce you knowe it is otherwyse : your noblenes is fayned and not apperant ; for where you boost your self of .xii. peres, of whom .vi. be bysshops and .vi. temporall prynces, the pore bysshops I graunt you have, but of the temporall lordes you have not one. There is suche countreis as you name them of, wherof th'Emperour hath parte, as Burgoyne and Flaunders, the resydue is in the french kynges handes, whose strenghte withoute them were nothyng.

196. Also at this present day you have only .ii. dukes, and fewe erles, who be [neither lordes of townes, castels, chases, parkes, or countreis, beyng great folie to noblenes, for dukes, marquises, and erles, be next the name of a kyng ; and yf they have no people under them, but people lent, it is smale noblenes ; and in effecte it is as the bysshop of Rome maketh byshoppes portatyves, or as heraldes be made¹.

197. How be it, I confesse, you have many lordes in Fraunce as Monser de Graunde-Mayson, Monser de Chatelet, Monser de Prate, Monser de Bois, Monser de Molin, Monser de la Rivier, and such other, of whom sum hath a great thacked house of his owne, sum a lytel howse of stone, sum a medowe, sum a grove of wood, sum a wyndmyll, and sum dwell by a river syde, so that amongst these great lordes, divers of them may not dispende above .xx. crownes a yere.

198. Here, lady Prudence, you se what is the nobilitie of Fraunce, and howe the french cronycles, theyr fayned stories, and theyr paynted papers, be imagyned onely to comfort the hartes of the wretched maleheureux Hungaryens nowé Frenchmen.

Answer to the marchauntes and artificers of Fraunce.

199. Concerning your marchauntes of Fraunce, we have also marchauntes in England, who frequenteth all the partes of

¹ *Dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale, au Musée Britannique, une main du xviii^e siècle a ajouté : Dukes and Kings ; cf. le Débat français, § 114.*

the world for traffique of marchaundyse. And especially .ii. companies, that is to say, the ryght worshypful company of marchauntes adventurers, and the famous felyshyp of the Estaple of Calais, by whom not only the martes of Barowe and Andwarpe be mayntened, but also in effect al the townes of Brabant, Holand, Zeland, and Flaunders. These .ii. companies do more feates of marchaundises then al the marchauntes of Fraunce; and for somoche as all the worlde knoweth this to be trewe, I passe them over.

200. Item, for our artificers, that which they make is ryght and true marchaundises, and yours is counterfayte. The yomen and husbandmen of Englande be substancial and honest howsholders, who be equall in degre to your Monsers of Fraunce, and excede them in good maners, and all other feates that men shuld do.

Answer to the nombre of people in Fraunce

201. Item, to the great nombre of people you have in Fraunce. What maner of people be they, I say, syr herald, they be caytives and wretches, lyvyng in lyke thraldome, as they dyd to the Romaynes, and gevyng tribute for theyr meate, drinke, bredes, and salte; which for theyr wayke personayges and tymorous hartes, I may compare to the Pigmies¹ who waged battayle agaynst the cranes, so that I dare let slyp a .c. good yomen of England or Wales to .v^c. of such ribaldry.

The name of sum good townes in England.

202. And where you say we have never a good towne in England, onely London, I pray you what is Barwike, Carlile, Duresme, Yorke, Newcastle, Hull, Northamphton, Norwyche, Ippeswyche, Colchestre, Coventre, Lychfelde, Exetoure, Brystowe, Salysbury, Southampton, Worsetour, Shrowesbury, Cauntorbury, Chychestre, with thousandes more of cyties and townes in Englande, Wales, and Irlande, whiche, yf they were in Fraunce, shulde be called good townes?

203. And as concernynge the aunicyent and famous cytie of London, lady Prudence, no cytie in Fraunce is to be compared unto it: fyrst for the most pleasaunt situacion. Then consi-

¹ pignies

dre the magnifiqu and decorate churches, the godly predicacions and serves in them; the trewe and bryefe admynstration of justyce; the stronge Towre of London; the large and plentyous ryver; the beautyfull palayces, places and buyldynges royall, as wel al alongest the sayde ryver as in every streate of the Cytie and rounde about the same; the ryche marchauntes and other people; the fayre ladyes, gentylwomen and theyr chyl dren; the godly bryngyng up of youth, and actyvitye of theyr chyl dren to lernyng; the prudent ordre amondest the occupacions; theyr beautiful halles; the great nombre of gentilmen there alwayes estudyng the lawes of the realme; the hygh estate of the mayre and shyryffes, and the keypyng of theyr sumptuous howsholdes; the brydge of London, with the fayre mansions on it; the large and mighty suburbes; the pleasaunt walkes without every porte, for recreation of th'ynhabitauntes; and the excedyng nombre of stronge archiers and other myghty men whiche they may make to serve theyr kyng furnyshed for the warres. These thynges well consydered, syr heralde I thynke many of your cyties is not to be compared to London.

204. And as for our forestes, chases, parkes, and inclosures, they were made and enclosed for the pastyme of kynges, princes and noble men, which when it shal please the kynges majestic and the lordes of his most honorable counceile, parte of them may be put to tylth, manuring and habitacion, as they have ben in in tymes paste. And whereas we be nowe (God be thanked!) able to enforce you to recognise your dutie and resyst your malyce, we shulde then be moche more.

205. Also yf our clothiers were commaunded to enhabyte in townes, as they do in Fraunce, Flaunders, Brabant, Holande, and other places, we shuld have as many good townes in England as you have in Fraunce, and clothe more fyner and truelyer made, notwithstandinge your bragges.

Of fruytes above th'erth in Englande.

206. Item, syr heralde, you say howe in Fraunce you have habundaunce of corne, grasse, oxen, kyne, moyles, asses, with other beastes chevalynes. I answere how it is necessary for you so to have, for, by your brablynges and warres, whiche you make with your neyghbours of Navern, Byscay, Savoye, Bur-

goygne, Italy, and Flaunders, you destroy more corne, grasse, and vytailes then any other nacion, yet many times you seke of us when you may obtayne them by salfconducte, stelth, or otherwyse.

207. Item, for your wyne, we have good-ale, bere, methelghelen, sydre, and pirry, beyng more holsome beverages for us then your wyne, which maketh your people dronken, also prone and apte to all fylthy pleasures and lustes.

208. And where you bost your self to have olyves, almondes, fygges, and raysons, the children in the stretes of London know them to be commodities of Espayne and not of Fraunce.

209. Item, we have almaner of graynes and fruites, and more plenty then you; for, thanked be God! England is a fruitful and plenteous region, so that we have sum fruites wherof you have fewe, as wardeines, quynces, peches, medlers, chestnottes, and other delycious fruytes servyng for all seasons of the yere, and so plenty of peres and aples, that in the west partes of England and Sussex they make pirry and sydre, and in suche habundaunce that they convaye parte over the sea, where by the Monseurs of Fraunce it is coveted for theyr beverages and drynkes.

210. Item, we have safron growyng in Englande, exceedyng in goodnes safron of any other countreis. Also wood, madder, and whyte salte made by force of the sonne, and you have onely gray salte whiche commeth out of Brytayne.

Of the ryches of bestiall in Englande.

211. Sir heralde, where you say you have great ryches of bestiall in Fraunce, I say we have lykewyse in Englande, and more plentie then you, as oxen, kyne, swyne, gootes, and suche other. Also we have shepe beryng the fynest woll of the worlde, whose valure in the olde tyme was estemed to the weyght of golde, wherof we make fyne scarlettes, clothes, carseis, stocke bredes, fryses, cottons, worstedes, sayes, and coverlettes, beyng aswel coveted by you and other nacions christened, as also by the Jues, Turkes, Sarasynes, and all other infydeles.

212. Item, th'Emperours subjectes, and lykewyse you of Fraunce, get your lyvynge by our sayd wolles, making therewith sayes, tapisterie, ryssel worstedes, cloth, carpettes, and

other thynges, wherby the most parte of your townes and people be supported and mayntained.

213. Item, we have marterns, foynes, blacke and gray conys, otters, fitches, squerelles, whyte and blacke lambe, with other kyndes of fures.

214. Also salte hydes, lether, talowe, felles, and many other commodityes whiche you cannot forbear.

215. Item, for your pore moyles and asses, we have great horse and geldynges for the warre, also ambelynge hackeneys, and hobbes plentie, and you have none, oonles they come out of Englande, Irlande, Italy, or Flaunders; so that your comparyson of bestiall is lyke to your comparyson of men; and therefore, syr heralde, of ryches of bestiall you lese your cause in the felde, and that I reporte me to lady Prudence.

Of ryches under the earth in Englande.

216. Sir heralde, for your ryches in Fraunce under th'erth, that is to say of golde, sylver, plaister of Paris, cole, and saltpeter. First, to your mynes of gold and sylver, I say howe you cary them in your purses aboute you for robberyng; other mynes of those kyndes of metals was never harde of before in Fraunce.

217. We have in Cornwall and Devonshyre (God be honored!) the rychest mynes of sylver and tynne that may be; also in Irland mynes of sylver, in Darbyshyre mynes of leade, aliblaster, marble blacke and whyte. In Sussex¹, Yorkeshyre, and Duresme, mynes of yron, cole, slate, and frestone, and in every shyre of England generally quarres of hardstone, chalke, and flynte. These be commodities honorable and not fayned, beyng of such estemacion, that Fraunce nor other realmes may wel forbere; and as for saltpeter, there is sufficient made in Englande to furnyshe our turne for the warres.

218. Also we have hot fontaynes or bathes, whiche you nor no other realme chrystened had.

Of ryches in Englande alongest th'erth.

219. Item, Englande, sum tyme called in frenche *Le graunde Britayne*, in the Cosmography² and in other cartes is named

¹ Sssux — ² comography

the greatest iland of the world, invironed with th'occian sees, havng fysshertownes and fysshermen in every cost. Also, syr herald, I have before resited how the kyng of England is kyng of the narowe sea, wherin we have a great advauntaige of you, havng your most fysshing on our coostes, which his majestie may let when it shalbe his pleasure, and that shulde be to Fraunce a great deminishyng aswel of theyr navy as maroners. And in case our fysshermen of England wolde take paynes, applyng them selves to the sea as] yours do, they shulde not onely receyve that benefite of fysshing which you do take, fysshynge within our streames and lymites, but also shuld therby enriche them selves, maynteyne the townes where they dwell, bryng up pore youth, supporte the navye, encrease maroners, and avoyde idlenes, which shuld not only please God, but also be a great strength, propugnacle and bulwarke for the noble realme of Englande.

220. Furthermore, Isidore and Orose sayth briefly that in Englande is fayre ryvers, ryche metalles, whot fontaynes, precious stones, especially perles, good frutes, good corne, shepe, catell, hartes, hyndes, and other beastes salvaiges, with other commodities in habundaunce. Wherefore, syr herald of Fraunce, I counceyle you to put those imaginacions and fantasies out of your hed, thynkyng to compare Fraunce, havng fewe commodities, and beyng a realme accumulated together of the possessions of the Emperour, the kyng of England, the duke of Brytayne, the duke of Sevoye, the erle of Provence and other, to the noble empyre of England, which hath such graces and gyftes of God, and also is a whole monarche of itself, wherunto no man can make clayme, oonles it be to the whole.

221. Thus Englande, havng all the pleasures, commodities, and ryches that Fraunce hath, hath also moch more; wherefore the more you debate this matter, the more you be dishonored, yf any honour were in you; but you Frenchmen be so opinyatiff, and ful of crackes, bostes, bragges, vauntes, and fables, and therunto so full of wordes (wherof fewe or none true) that you thynke to wyn the battayle and victory by force of obstynacye and fasyng.

*The generall answere made by the heralde of Englande
to the RYCHES of Fraunce.*

222. Sir heralde, you have here before lady Prudence set a great face of your RYCHES, saying how by your resons before declared, you have approved that Fraunce is the richest realme in christendom. To that I answere you, how no wyseman woll boost hym self of his great ryches, for a riche man never lyveth in suertie, because most men envieth hym, and coveteth his goodes. Lykewyse it is of a kyngdome. Have not we the storye of Dares, whiche called hym selfe the ryche kyng of Perse, and Alexandre his adversary named hym self the least of the Grekes? who sayde to his knyghtes for to encourage them: «Yf we vanquishe kyng Dares, we shalbe all ryche»; which Alexandre governed his chevalrye so prudently that he wan foure battayles on Dares, and made hym selfe kyng of Perse. I say therfore, syr heralde, how you maye boost your selfe so moche of your ryches, that you may be made Dares, and that our most godly yonge kyng Edwarde the syxte (whom Our Lorde preserve!) may take upon hym to subdue you to his obeysaunce, as other his noble predeces-soures¹ have done many tymes before.

*Causes to move the kynges majestie of Englande to
desyre the conquest of Fraunce.*

223. Item, his majestie oughte to desyre the conquest of Fraunce by .vi. reasons. The fyrst is for that it is his ryght inherytaunce, lynceally discendinge from kyng Edwarde the thyrde. The seconde, for that you ayde, supporte, and maynteyne his subjectes the falce Scottes in theyr rebellyon and treason. The thyrde, for that you robbe and spoyle on the sea marchauntes and fysshermen of al christen nacions. The .iiii. for that you ar and have ben of longe tyme confederated in amytie with the Great Turke, enemy mortal to the christen religion. The .v. for that most judasly and trayterously you have envaded his majesties domynyons on that syde of the sea, his hyghnes beyng not .xii. yeres of age, and the realme of Englande at great sedicion amongst them selves, partely by your falce and

¹ prodecessoures

crafty meanes, without feare of God, or havyng respect to the amytye, leagge, and peace, made betwene Englande and Fraunce, or to th'ynnumerable benefytes and inestymable pleasures done to Fraunces late french kyng, and to the french kyng nowe reygnyng his sonne, by the most noble prince of famous memory kynge Henry the .viii. father to our soveraygne lorde kynge Edwarde the .vi., not onely in redeming of the sayd Fraunces and his sonne out of captivitie from the handes of th'Emperour, but also in protectyng, defendyng, and sayvng, of theyr realme and kyngdom of Fraunce. And the .vi. because of your ryches, which elevateth you so in pride that you knowe neyther God, your soveraygne lorde the kyng of Englande, nor your selves. A prince to conquere a pore cowntre is nothing, not worthy to adventure on it nobilitie or chevalry; but to conquere suche a ryche cowntre as Fraunce is by your reporte, is worth the conquest; beseching the lvyng lord to put it earnestly in his majesties hart, and hartes of his most honorable and prudent counceylours, who then undoubtedly shall soone abate your pride, and bryng you to your prestatate estate wherin kyng Henry the .v. lefte you.

The request of the heralde of Englande.

224. Right hygh and right excellent princesse, lady Prudence, pleaseth it you to have in remembraunce of the thynges which I have resyted unto you before, and howe the foresayde Hungariens, after callyng them selves Galles, and now Frenchmen, be great bosters, blowers forth of fayned fables, and braggers, begynnyng alwayes warres and contencions, but can never fynyshe them, and be so opiniatives that they fermely beleve how Fraunce (beyng but a thyng gathered togyther of other mens possessions) is of more valure then any other kingdom, as you have parceyved by the wordes of the french herald, which to my power, accordyng to th'auuncient cronycles and to truth, I have dyrectly answered: wherfore take my conclusion and say how the french herald, neyther for PLEASAUNCE, VALIAUNCE, NOR RYCHES, hath shewed any thyng wherby you ought to approche Fraunce to Honour, consyderyng the most of his allegacions to be justly agaynst him self; but juge how the realme of Englande, most ryghtuously ought to be appro-

ched to Honour, and to syt on his ryghte hande for the great valiaunce and warres magnyfyque that the most noble kynges of England have done in tymes past, late dayes, and tyme present, and for divers other reasons by me before declared; and hereupon, lady Prudence, I am redy to abyde your sentence. — And thus the heralde of England endeth his matter.

The sentence of lady Prudence.

225. Prudence arose upon her fete, commaundyng the heraldes to kepe scylence: and sayd: Fayre sirs, I have hard your resons on the one and the other partie, commendyng them very well, and declare you bothe worthy to be heraldes, haynge good knowledge mete for the same, so that eyther of you have notably debated the question by me set in termes to th'onour of the realme wherof you are offycers. And for somoch as I clerely perceyve howe the realme of Fraunce sumtyme beyng in the handes of sundry prynces and nacions, is of late yeres by force of the sworde gathered into one kyngdome, and enhabited with a nacion commyng out of Hungarye, more desperate then myghtye, who of them selves have not deserved to approche Honoure, as by your allegacions, answeres and reasons appereth; perceyvyng also how the realme of Englande was a noble kyngdome of great antyquitie and fame .xv^e. yeres and odde before the Frenchmen came out of Hungary, and longe before the construccion of Rome; the kynges wherof, evyn from the begynnyng to this present daye, have gloriously floryshed in marcyall actes, gevyng lyght to all noblytie and chevalrye of other nacions; callyng further to remembraunce howe they receyved the fayth of Christe .iiii^e.xii. yeres before Fraunce, and howe often and many tymes for the maynteynyng of our fayth they have, with theyr exercities and power invyncyble, passed the sees and mountaynes, and travayled into the Holy Lande, where they have not onely conquered Jerusalem and other places, with the whole empery of Rome, but also subdued many other nacions to theyr imperiall crowne, especially the frenche nacion; — My sentence therefore is, that the realme of Englande shalbe

preferred to Honour before Fraunce, and syt on his ryght hande, and that you, syr herald of Fraunce, in all assembles where honoure shall be shewed, for ever hereafter, shall reacknowledge your dutie, gevyng place to the heralde of Englande. And for the eschuyng of questyon and debate, from henceforth bethwene you, and that all other nacions shall be duely enstructed of this my sentence, I woll that you gyve up in wrytynge the sayd allegacions, answeres and reasons made by you, on the one and the other partie, upon the questyon by me proposed, wherof shall be made a pleasaunt boke, namyng hym selfe the *Pastyme of Heraldes*, very necessary for yonge noble gentylnen, joyously to passe their tyme. And thus I make an ende with takyng my leve of you.

The message sent by Johnn Coke, compyler of this smale treatyse, to such as be enemyes to our soveraygne lorde kynge Edwarde the. vi. and to his realmes of Englande and Irlande.

All his lyfe he be in yrons fast
 As one condemned without any grace,
 Or into the sea quicke he be cast,
 4 Never to escape from the british rase,
 Or be .xxx. yeres, as was Magdaleyne,
 Without wollen clothes or any lynyen,
 7 Or hanged by the heare as Absolon was,
 Or in dispayre dye as dyd Judas,
 Or slayne¹ as kynge James of Scotlande,
 Or in Newgate all his lyfe he pas,
 11 That wolde evyll to the realme of Englande !

As pore as Job he be in tyme commynge,
 Or in his body men seke his treasor,
 Or els set betwene two mylles fletynge,
 15 In semblyable maner as was seynt Victor,
 Or seven dayes stretched on a pyne banke,
 Or that wayes fallynge whiche Lucyfer sanke,
 18 Or suche death have, as had Pyrrus,
 Beynge slayne before Arges, a cytie plenteous,
 Or bounde to a stone and cast in a ponde,
 Or dye suche death as dyd Scicilyus,
 22 That wolde evyll to the realme of Englande !

¹ slyane.

- Swalowed he be, as was Amphorus,
 With his charyot also into hell dyssendyng,
 Or into a pytte cast, as was Edyppus,
 26 By his owne sonnes without deservyng,
 Or be beheaded, as was kyng Cyrrus
 By the quene of Amazoyn named Thamerus,
 29 Whose bedde she put into a bloody barell
 For to revenge her sonnes quarell,
 Or suche losse as the Grekes coulde not withstande
 Returnyng from Troy with spoyles and apparell,
 33 That wolde hurte the realme of Englande!

- His throte be cutte, as Turnus was,
 Whiche fought for Lavyne, kyng Latines doughter
 Whith the noble Troyan named Eneas,
 37 Who maryed her in shorte tyme after,
 Or slayne in lyke maner as Amulus
 Was in battayle by his coseyn Romulus,
 40 Or such death have, as Marcus Curcius¹ hadde,
 Who leped into a pytte as one madde,
 Or quicke rosted with a fyre brande,
 As Apallus sonne was, beyng a ladde,
 44 That wolde evyll to the realme of Englande!

- Slayne he be, as was Olyfernes
 By Judeth, a woman vertuous and good,
 Or mordred, as was Merges by Cambyses
 48 Who washed his handes in Merges blod,
 Or hanged, as Aske the falce traytoure
 Was at Yorke with shame and dyshonoure,
 51 Or as Alexandres knyghtes, beyng two hundred,
 By beastes orryble they may be mordred,
 Or cutte in pyeces with a tyrantes hande,
 As Olympias was, and by brydes devowred,
 55 That wolde evyll to the realme of Englande!

- Drowned he be, as was Narcisus
 Or syxe monethes kepte in a cage syngyng
 By Lameth, Belsabub, Pluto and Aserberus,
 59 That wolde hurte to our noble yonge kyng
 Edwarde the syxte, not yet twelve yeares olde,
 Precioser to Englande then stone or golde!
 62 Lorde preserve his hyghnes from traytours popisshe!
 To whom prosperous helth cordyally I wysse,
 With longe lyfe, and that his puyssaunt hande
 Maye subdue the vyle nacion Scottysse
 66 Whiche desyre the dystruccion of Englande!

¹ Turcius.

- Prysoner he be in the towre Dedalus,
 And punysshed of the God Mars cruelly,
 As was the puyssaunt kynge Sardanapalus,
 70 Or all his lyfe rowe in the Turkes galy,
 Or by a whale he be entyerly swallowed,
 As Jonas was who in his bely walowed,
 73 Or boyled in Smythfelde in a cawdron brennynge,
 As the mayde for her maysters enpoysonyng,
 Or buryed on lyve Calais sande,
 That wolde evyll to our gracious yonge kynge,
 77 Or his realme and subjectes of Englande!

- Soit tué en bataille per puissance,
 Ainsi que Jacques roy d'Escoce estante,
 Ou mis en pieces, comme Ferrix par vengeance
 81 Fuiſt per sa mere en son lict dormant,
 Ou pert il ait ou guerre aussi vileyne
 Que les François por le prins de Meleyne,
 84 Ou breulé soit ainsi que la pucelle
 Fuiſt per Talbot pour sa falce querelle,
 Ou avallé soit tousjours en enferre,
 Ou se fait tuer comme Lucretia la belle,
 88 Qui mal vouldroit au realme d'Angleterre!

† Finis.

† *Fynished by me Johnn Coke,
 Le dernier jour d'octobre,
 Den yaer ons here duisent
 vijf hundred negen eñ
 viertich. Finis
 Laudat
 opus*

† *And imprynted by me Rycharde
 Wyer, and be to be solde at his
 shop in Poules chur-
 che yearde.*

† Cum privilegio, ad
 imprimendum
 solum.

†



NOTES DU DÉBAT FRANÇAIS

2. — Comparez ce passage des « articles de l'obeïssance de
« l'office que vng novel herault doit promettre et jurer en
« la presence de toute la noble gentillesse » (Bibl. nat. fonds
fr. 1968, fol. 117) :

Item vous promettés et jurés que se ainsy advient que vous
soiés en lieu et place ou l'exercite de l'onneur de chevalerie soit
exercée ou très noble mestier d'armes par nobles et vaillans per-
sonnes, comme en batailles, rencontres, escarmouches, et au sur-
plus de leurs honneurs, vous, selonc ce que le porrés savoir ve-
ritablement et congnoistre, atriburés a ung chascun son droit
meritte et honneur. Et [pour?] convoitise, faveur, amour, affec-
tion singuliere, ne crainte de nulluy, vous ne tolrés ne roberés
la plus povre personne de son droit meritte et honneur pour les
donner a gringneur de luy ; mais vous, comme voir disant, atri-
burés a ung chascun son honneur par vostre rapport, selonc ce
que Dieu vous porra donner par vostre propre veue et sceue, ou
par aultre raport notable de gens et de personnes dignes de
foy.

4. — Sur les dix personnages énumérés dans cet alinéa, huit
font partie des « neuf preux » plus d'une fois mentionnés
dans le *Débat* (par exemple au § 21), et les deux autres, Rolant
et Olivier, y ont été attirés, semble-t-il, par la mention de
Charlemagne. Le plus ancien document où paraissent grou-
pés les « neuf preux » semble être, jusqu'à présent, une vieille
gravure sur bois dont les débris ont été retrouvés aux archi-
ves de Metz, et qui paraît avoir été exécutée entre 1421 et
1430. La représentation des neuf héros est accompagnée de
sixains qui ont été transcrits dans le ms. d'Épinal, dont
M. Bonnardot a donné une description détaillée dans le *Bul-
letin de la Société des anciens textes français*, année 1876 (voy.
pp. 90-2).

Dans la gravure en question, les « neuf preux » se succèdent dans cet ordre : HECTOR, ALEXANDRE, JULES CESAR, JOSUÉ, DAVID, JUDAS MACHABÉE, ARTUR, CHARLEMAGNE, GODEFROID DE BOUILLON. Tel est aussi l'ordre suivi dans « les ditz des .ix. preudz », courte énumération en prose qui se trouve en divers mss. (par ex. Bibl. nat. fr. 5930, fol. 25, xv^e siècle), et dans l'*Histoire des neuf preux*, roman en prose du xv^e siècle, dont un ms. (c'est une copie du xvii^e siècle) est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n^o 12598 du fonds français. En voici le début :

Cy après s'ensieut en brief l'istoire des neuf preux, princes et seigneurs qui, en leur temps, ont maintenu vaillamment et chevalleusement les armes, dont il en y a trois de la loy payenne, assavoir ECTOR, ALEXANDRE et JULIUS CESAR; item aultres trois de la loy des Juifz, comme JOSUÉ, le roy DAVID et JUDAS MACHABEUS, et encoires aultres trois de la foy chrestienne, assavoir ARTUR, CHARLEMAINE et GODEFFROY DE BUILLON, les faitz desquelz l'istoire de la Bible et les anchiennes (*sic*) acteurs et philosophes sur tous autres approbent et recommandent; et n'est point a croire que l'on ait trouvé devant leur temps ne après milleurs d'eux. Sy commencherons donc aulx faiz et istoires de ceulx de la dite loy payenne, et premierement a celle du très noble, vertueux et vaillant prince Ector, aisé filz du bon roy Prian de Troie, fleur de chevalerie et dont toute noblesse est issue.....

Un ouvrage analogue est le *Triumphe des neuf preux, ouquel sont contenus tous les fais et proesses qu'ilz ont achevez durant leurs vies, avec l'ystoire de Bertran de Guesclin*, imprimé à Abbeville en 1487, et à Paris en 1507, in-fol.; voy. Grässe, *Die grossen Sagenkreise des Mittelalters*, p. 394-95; Brunet, *Manuel du libraire*, au mot TRIUMPHE. Cette rédaction est précédée d'une dédicace qui est la même dans les deux éditions, la seule différence étant que le personnage à qui l'ouvrage est dédié est Charles VIII dans la première édition et Louis XII dans la seconde.

Il existe à la Bibliothèque impériale et royale de Vienne, sous les n^{os} 2577 et 2578, deux volumes contenant, aux termes du catalogue (*Tabulæ codicum manuscriptorum*, II, 101), « Sébastien Mamerot, Histoire et Faits des neuf Preux et des neuf Preues. Inc. Josue filz de Nun Juif.. » Le ms. a été exécuté à Troyes en 1472.

Il faut ajouter que l'idée de faire de ces neuf personnages

les types de la valeur est plus ancienne qu'aucune des compositions faites en leur honneur, dont on vient de lire l'énumération. Ainsi, au début de la *Prise d'Alexandrie*, poème composé vers 1370, Guillaume de Machaut place dans la bouche du dieu Mars un discours où celui-ci proclame les mêmes neuf héros « ses bons et chers amis » (édit. L. de Maslatrie, pp. 2 et 3). Ils sont encore énumérés dans deux ballades de Deschamps, (édition de M. Queux de Saint-Hilaire, I, 86, 199). Voir aussi le texte de Gower cité par M. H. Pyne, *England and France in the XVth century*, p. 5.

6. — Ces deux vers sont le commencement d'un dicton que voici en entier, d'après les *Contes d'Eutrapel* :

Qui veut belle femme querre
 Prenne visage d'Angleterre
 Qui n'ait mammelles normandes,
 Mais bien un beau corps de Flandres,
 Enté sur un cul de Paris :
 Il aura femme a son devis.

(Édition Assézat, II, 36.)

7. — « ... quant les dames se y vont esbatre, elles tirent de « l'arc et tuent des dites bestes, qui est une bien singuliere plaisirance. » Allusion à un passe-temps très-goûté des dames, surtout en Angleterre, dès une époque fort ancienne, comme le montrent les témoignages recueillis par Strutt, *The Sports and Pastimes of the people of England*, éd. de 1834, p. 11-4 et 50-1. Encore dans *Love's labour's lost*, acte IV, sc. 1, la princesse dit à un garde :

Then, forester, my friend, where is the bush
 That we must stand and play the murderer in ?

7-9. — Cf. le *Débat* anglais, §§ 6-7, et les notes.

11. — « ... que je suis herault du plus grant roy des crestiens. » Cf. § 37. C'était une opinion courante et qui est formulée presque dans les mêmes termes en maint écrit du moyen âge, que le roi de France était le plus grand roi de la chrétienté ; voy. la xxvii^e dissertation de Du Cange, *De la prééminence des rois de France au-dessus des autres rois de la terre*, et D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, III, 577-8.

16. — M. Pyne (*l. c.* p. 11) cite divers textes relatifs au parc de Hesdin, au xiv^e et au xv^e siècles.

18. — « ... et avons aussi des faisans bien largement, et vous n'en avez point. » C'est une bien étrange assertion, à laquelle J. Coke répond sommairement dans son énumération des oiseaux de l'Angleterre, § 8. On a la preuve qu'au moins dès le xv^e siècle ce bel oiseau était commun en Angleterre, où maintenant, comme on sait, il est plus abondant qu'en nul autre pays; voy. la note de M. Albert Way, dans son édition du *Promptuarium Parvulorum*, I, 158 (*Camden Society*, 1843). M. H. Pyne cite (*England and France in the XVth Century*, note 10, p. 98) une ordonnance de Henri VII relative à la préservation de ce gibier.

20. — « ... si ne viennent d'autrui royaume. » D'après les témoignages cités par M. Pyne (*l. c.* note 11), cette assertion paraît fondée, au moins pour le xv^e siècle.

21-23. — John Coke ne se contentera pas d'indications aussi sommaires, et l'histoire des hauts faits de l'Angleterre au temps passé, au temps moyen (*late dayes*) et au temps présent (*tyme present or memory of man*) occupe dans son ouvrage les §§ 42 à 137.

24. — La puissance maritime de l'Angleterre est aussi exposée avec bien plus de détails et de précision dans le *Débat* anglais, §§ 153-157. — Le titre de roi de la mer que le héraut d'Angleterre attribue à ses compatriotes et que conteste le héraut de France (§ 64) n'est pas de pure invention. On voit qu'au xiv^e on l'attribuait couramment au roi d'Angleterre; voy. David Macpherson, *Annals of Commerce, Manufactures, Fisheries and Navigation*, London, 1805, I, 489.

27. — « ... un vaillant chevalier nommé Eneas, Troyen... » Ces notions sur l'histoire fabuleuse de l'Angleterre sont empruntées au « livre nommé *le Brut* », qui est mentionné au § 29, et qui sera cité dans plusieurs des notes suivantes.

28. — « ... ce fu celui qui dist qu'il n'estoit pas digne d'avoir royaume qui ne le savoit conquerir. » Voici, d'après deux mss., le passage du *Brut*, auquel l'auteur du *Débat* fait allusion

14640, fol. 26. — En cel tens il i aveyt un pacine, Gurmund aveyt a noun, ke fu fyz le roy Affryke, de la pacine teres, ke aveyt le regne après sun pere, e fu roy ; mès il le denya ; si le dona a sun frere e dyt ke jam-mès roy ne serroyt, s'il ne poyt regne conquerre en estrange tere, kar il estoit fort e hardy et durement vaylaunt de cors.

12155, fol. 86, v^o. — En ce temps y avoit un payen nommé Gurmond, qui fut filz du roy d'Auffrique, de la paienne gent, qui devoit avoir le royaume après son pere, et devoit estre roy, mais il donna la couronne a son frere, et lui dist que jamais ne seroit roy s'il ne conqueroit royaume en estrange terre, car il estoit fort hardy et durement vaillant.

29. — Voici, d'après les deux mss. cités à la note précédente, le passage où sont racontés les faits que résume l'auteur du Débat.

14640, fol. 26, v^o. — Quant Gurmund aveyt gasté e robbé e destrut tute la tere, e les vyles ars, chastels destrus, turs e eglises abatues, e le regne trestut ad doné a Sessouns, e il le ount receu od bon quer, kar il aveynt lungement desiré ; e pur ceo k'yl furent del lygnage Engist ke primes aveyt tere en Brytaine, il le (*lis. se*) fyrent apeler Englys par le noun Engist remembrer, e la tere apelerent en lur langage *England*, ke ore est apelé Engleterre, en fraunçeyz, e les gens sunt apelez Engleys.

12155, fol. 88. — Quant Gurmund eut gasté la terre partout, il donna la terre aux Saxons, et ilz se (*lis. le*) receurent de bon cuer, car ilz l'avoient longuement desiré, pour ce qu'ilz furent du lignage Engist, qui premiers avoit regné en la terre de Bretagne, ilz se firent appeler Englois par la ramembrance du nom Engist, et la terre appelerent ilz *Engistland* en leur langaige, et les gens fist appeler Engles.

32. — « ... mais il n'y demeura point longuement. » J. Coke n'a point repris ce passage du *Débat* français. Il aurait pu répondre que pourtant Richard resta plus longtemps en Terre-Sainte que Philippe-Auguste. Voici l'opinion de Joinville (éd. de Wailly, ch. xvii) : « Sitost com Acre fu prise, li rois Phe-
« lippes s'en revint en France, dont il en fu mout blamez,
« et li rois Richars demoura en la sainte terre, et fist tant
« de grans faiz que li Sarrazin le doutoient trop. »

34. — « ... du ciel luy furent apportées ses armes, les

fleurs de lis; et gagna la bataille. » J'ignore où l'auteur a été chercher ce conte : ce n'est pas assurément dans les Chroniques de Saint-Denis, qui ne disent rien de tel; mais voici un récit plus développé de la même légende. Raoul de Praelles, s'adressant à Charles V dans l'épître dédicatoire qui précède sa traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, s'exprime ainsi qu'il suit :

Si portés les trois fleurs de lis en signe de la benoïste Trinité qui de Dieu par son ange furent envoyées au dit Clovis premier roy crestien pour soy combatre encontre le roy Candat qui estoit venu grant a multitude de gens es parties de France et qui avoit fait, mis et ordonné son siège a Conflans Sainte Honorine. Donc, combien que la bataille commança en la vallée, toutes voies fut elle achevée en la montaigne, en laquelle est a present la tour de Montjoie; et fut prins premierement et nommé vostre cry en armes, c'est assavoir *Montjoye Saint Denis!* Et en la reverance de ceste victoire et de ce que es armes que nostre S^r envoya du ciel par ung ange et demonstra a ung hermite qui tenoit en icelle valée de couste vne fontayne ung hermitage, en lui disant qu'il fist raser les armes des trois croissans que Clovis portoit en son escu et feïst mettre en ce lieu les trois fleurs de lis et en icelles se combatist, et il auroit victoire contre le roy Candat¹...

C'était une croyance assez répandue que les trois fleurs avaient succédé, dans les armes de France, à trois crapauds. Voy. à ce sujet la note sur le § 29 du Débat anglais.

— Le nombre de 385,000 pour les Sarrasins à la bataille de Poitiers est sans doute emprunté aux chroniques de Saint-Denis, qui l'avaient pris dans les chroniques latines; voy. l'édition de M. P. Paris, II, 29. On verra que J. Coke § 32) trouve ce chiffre exagéré.

35. — « ...Comme le récite maistre Brunet Latin en son livre du *Tresor de Sapience*. » Voyez l'édition de Chabaille, p. 85. Quant au renvoi au *Songe du Vergier* qui suit, je n'ai pas réussi à y retrouver le passage auquel notre auteur se réfère.

. 38. — Le « derrenier cisme » est assurément le grand

¹ Bibl. nat. fr. 18, fol. 1 c; cf. le mémoire de Lancelot, dans les anciens mémoires de l'Académie des inscriptions, XIII, 633-4.

schisme auquel mit fin le concile de Constance. Le fait du « *manipulum*, autrement dit gonfanon », porté sur l'épaule gauche dans l'église d'Angleterre est réel, et il paraît vra aussi qu'une tradition plus ou moins populaire voyait dans cet usage une sorte de marque d'infamie. Dans un curieux dialogue (*Dives and Pauper*), imprimé pour la première fois en 1493 par Richard Pynson, et plusieurs fois réimprimé depuis, on lit le passage suivant, qui paraît se rapporter à la même partie du vêtement ecclésiastique, et qui sûrement fait allusion à la même tradition : « It is a common saw that the « two tounges on the prestes shulder betoken thas this lond « (*l'Angleterre*) hath been twyes renegate and perverted. » (Cité par D. Rock, *The Church of our fathers as seen an St Osmund's rite for the cathedral of Salisbury*, London, I (1849), p. 448). Jean d'Ypres, l'auteur de la Chronique de Saint-Bertin (xiv^e siècle), donne de cette tradition l'explication suivante :

Sic tota patria illa (Britannia) a fide catholica elongata, ibidem missus Augustinus, anno Domini sexcentesimo primo, totum populum convertit ad Dominum, in cujus conversionis signum, sacerdotes Anglorum in albis suis sacerdotalibus super humero sinistro quasi socipes (?) de panno serico superassutas deferunt, superius quidem clausas, in signum quia una fides, unum baptisma, unus est Jesus Christus, inferius autem divisas, in signum quia bis conversi ad fidem. (Martène, *Thesaurus Anecdotorum*, III, 450.)

Le chanoine Rock, dans une note fournie à la traduction anglaise du *Débat* (p. 29), dit que le mot *manipulum* est impropre, que l'auteur aurait dû se servir du terme *apparel*¹, et que par cette confusion il montre bien qu'il était laïque. En effet, le manipule est proprement cette sorte d'écharpe que le prêtre porte au bras gauche en célébrant la messe.

42. — « Le roy de France se peut appeller roy franc, car « la temporallité de son royaume il ne tient de nully fors que « de luy mesmes. » — C'est l'axiome, mainte fois proclamé, de l'ancienne royauté française. Ainsi aux États de 1302, en réponse à la bulle *Ausculda fili* : « Regnum Francie quod,

¹ « Parement » est, je crois, le mot français qui répond le mieux à l'anglais *apparel*.

« Deo propitio, prædecessores nostri sua industria et virtute
« gentis suæ, expulsis inde Barbaris, acquisierunt, et par-
« tum, strenue gubernando, a nemine nisi Deo solo usque
« nunc fortiter tenuerunt... » (G. de Nangis, éd. Géraud, I,
315).

— « ... comme ces choses apparaissent par le teste de vos
croniques, ou chappitre du regne du roy Jehan. » Ce renvoi
manque un peu de précision, si l'auteur a eu en vue le *Brut*
cité aux § 29 et 51. Dans cette chronique, en effet, il y a
non pas un seul chapitre, mais plusieurs, pour le règne du roi
Jean. En voici un extrait :

14640, fol. 45. — Donkes of-
fry le roy a la court de Rome
e rendy sus a l'apostoyle tut
son regne de Engleterre e de
Yrland pur lye e pur ces eyr
ke tuz jours vyndrent après ly,
issy k'yl prendreyt de la main
de l'apostoyle e le tendreyt
de ly cum a ferme, rendaunt
par an pur tutes choses a la
curt de Rome myl marz de ar-
gent. Donkes prist le roy sa
corone de sa teste et se myt
a genulz e dyt ceste paroles,
oyauns tutes gens ke la furent
de tuz les granz seynurs de
Engleterre : « Jeo resigne ici la
« corone e le regne de Engle-
« terre sus en la main le
« ap[ost]oyle Innocent, e moy
« mette en sa merci e en sa
« ordenaunce. »

12155, fol. 141, v^o. — Adonc-
ques offry le roy a la court de
Romme et rendy au pape le
royaume d'Engleterre et de
Yrland, que tousjours, pour lui
et pour ses hoirs qui seroient
ou vendroient après lui, qu'ilz
le prenderoient de la main du
pape et les tendroient de lui,
si comme il afferma, rendant a
la cour de Romme par an mille
mars d'argent. Et adonques
prist le roy sa couronne de sa
teste et se mist a genoulx et
dist ces paroles, oyant tous les
grans seigneurs d'Engleterre :
« Je resigne cy la couronne et
« le royaume d'Engleterre en
« la main du pape Innocent le
« tiers, et me metz en sa mercy
« et en son ordonnance. »

Les mêmes choses se trouvent dans bien d'autres chroniques.
Voici comme elles sont racontées dans *les Chroniques et Anna-
es des pays d'Angleterre et de Bretagne...* Paris, Galliot
du Pré, 1531 (fol. xciiij) :

« Comment le roy d'Angleterre submist luy et son royaume a
l'Eglise de Romme.

« En celluy temps le roy Jehan d'Angleterre, après qu'il eut
regné en Angleterre cruellement par treize ans, delibera de se

retirer a Romme par devers le pape Innocent III^e de ce nom, pource que le pape l'avoit excommunié a cause de ce que par six années il avoit usurpé et prins par force les fruitz et revenus des églises de son royaume, et aussi pour plusieurs autres oultrages qu'il avoit faitz aux prelatz, dont le royaume d'Angleterre avoit esté interdict par sept ans, et avoit esté leur roi Jehan excommunié par six ans. Et pour satisfaction de son pays, des homicides, tyrannies et autres crimes par luy commis, il proposa submettre soy et son royaume d'Angleterre, ensemble sa seigneurie d'Ybernie a l'Eglise de Romme; et pour ce faire se retyra ce roy Jehan a Romme par devers le pape, et de son royaume fist l'hommage a Dieu, a saint Pierre et saint Pol, en suppliant au pape qu'il fist tant avecques le roy de France qu'il luy restituast son heritage, en promettant que, dès lors, en après luy et ses successeurs roys d'Angleterre et seigneurs d'Ybernie, il tiendroit du saint siege apostolique le dit royaume et la dicte seigneurie d'Ybernie; et pour tout service, excepté le de(r)nier de saint Pierre, promist pour luy et ses successeurs payer a l'Eglise de Romme mil marcs d'argent a jamais par chascun an, a deux termes, aux festes saint Michel et de Pasques. »

Vers 1500 ce tribut était tombé en désuétude; mais le denier de saint Pierre, établi dans les premiers temps de la monarchie anglaise ¹ et ici soigneusement distingué du tribut imposé par Innocent (« ... non compris en ce le Petri-penny ») subsista bien plus longtemps. Voici ce qu'écrivit à ce propos un ambassadeur vénitien : « Scrivono anco gl'Inglesis che l'anno di gratia 1201 (*sic*) il re Giovanni reconobbe quel regno dalla chiesa Romana, sotto il pontificato d'Innocentio III, e che ne pagavano a l'anno 2000 marche. Ma anco questo censo è dimenticato della Chiesa Romana, *che certo è da maravigliarsene*. Un solo è rimasto, che già molti anni li re Inglesi e Dani, regnatori d'Inghilterra, si obbligorno di dare ogni anno una certa elemosina alla Chiesa di S. Pietro di Roma, il quale perciò fu chia-

¹ Voy. Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 740, §§ XIV et XV. — Un vers de la chanson de Roland donne à croire qu'il existait en France une tradition d'après laquelle le denier de saint Pierre aurait été établi par Charlemagne :

370 Dist Blancandrins : Merveilus hom est Charles...

Vers Engletere passat il la mer salee,

Ad oes seint Pere en cunquist le chevaige.

Cf. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 503.

« mato *Denarius Petri*. Poi li vescovi, ò per liberare il polo ò per imboscare maggior somma, che suo danno non lo fece, si composero con la camera apostolica di dargli un tanto ad uno il quale per ciò risedesse in Inghilterra per nome di Santa Pontificia ; il quale era chiamato collettore apostolico. E dicono che vaglia detto officio dalli 800 alli S. 1000 l'anno. » (*A relation of the Island of England*, p. 53-4.)

43. — La fable de la papesse Jeanne a, comme on sait, été admise dans un certain nombre de chroniques: voy. l'art. *Papesse* dans le *Dict. crit.* de Bayle, et le premier des essais contenus dans les *Papst-Fabeln des Mittelalters* de Döllinger.

45. — M. Pyne croit que les deux vers cités sous le nom de Boëce (p. 14) sont la traduction de cette phrase du *de Consolatione Philosophiæ*: « Alios in cladem meritam præcipitavit indigne aucta felicitas. » (L. IV.)

— « Julius Cesar... par deux fois fut desconfit à l'entrée de Bretagne... comme récitoit le *Brut*. » Voy., dans le ms. 12155, fol. 35, le chapitre intitulé: « Comment les Bretons accordèrent a Cassibalan, frère Lud, la terre. »

Ou temps de cestui roy Cassibalam vint Julius Cesar empereur de Romme en celle terre avec grant pouvoir des Rommains, et voloit avoir la terre a force. Mais Cassibalam le vainqui en bataille par ayde de ses Bretons et l'enchassa de celle terre; et ainsi retourna a Romme et assembla la seconde fois grant pouvoir de Rommains. Si vint de rechief pour donner bataille a Cassibalam; mais il fut ancoires desconfis par l'ayde du conte de Cornuaille et du conte de Londres son frere, ses nepveux, et par l'ayde de Cudam le roi d'Escoce... et ainsi s'en parti Julius Cesar vaincu a très grant honte avec un pou de Rommains qui furent demourez en vie.

Le chapitre suivant: « Du content qui sourdy contre Cassibalam et le conte de Londres, » raconte comment César fut rappelé en Angleterre par le conte de Londres :

Et le conte manda privéement par ses lettres a Julius Cesar qu'il venist en celle terre pour luy aydier et pour soy memes vengier du roy, et il lui seroit en ayde de tout son pouvoir. Quant l'empereur oy ceste nouvelle, il en fut moult joyeux et assembla

grant ost, et revint la tierce fois en celle terre... et ceste tierce fois fut Cassibalam vaincu et desconfis et fist paix a l'empereur parmi rendant .iiij^m. livres d'argent par an a tous jours.

Il est probable que l'auteur du Débat aura puisé à la même source ce qu'il dit de « Robert de Brus » à la fin du § ; voy. dans le même ms. les chapitres intitulés : « Comment Robert le Brus calenga le royaume d'Escoce. — Comment « Sire Jehan de Commin contredist le couronnement de Robert le Brus. — Du couronnement de Robert le Brus. — « Comment le roy adoubba .xxiiij. ^{xx} (lisez .cc.iiij. ^{xx}) chevaliers a Westmonstier. — Comment le Brus fut desconfis, « et de la mort Simon Frissel. — Comment Robert le Brus « s'en fouy en Norweye », fol. 168-172, et plus loin, fol. 176 : « Comment Robert le Brus revint en Escoce et se rebella « contre le roy d'Angleterre. »

Il y a « Robert de Brus » dans les passages correspondants d'un autre ms. du même ouvrage, fr. 12156, qui offre une rédaction différente à partir d'Édouard II.

— « ... la bataille d'Orren et aussi la bataille de Nages. » Je ne sais où l'auteur a pris cette mauvaise orthographe : ce n'est pas dans la *Vie de B. Duguesclin* qui fait suite au *Triumph des neuf preux*, où on lit « auroy » (Auray) et « nardres » (Najera, à 80 kil. au nord-ouest de Burgos).

47. — « ... le roy Jehan eut grant honneur a merveilles. » C'est aussi l'avis de Froissart ; voy. éd. Luce, V, 43 et suiv.

50. — On trouvera dans l'*Histoire poétique de Charlemagne* de M. G. Paris, p. 295, quelques textes du XI^e au XIII^e siècle qui constatent la croyance à une conquête de l'Angleterre par Charlemagne. L'auteur du Débat fait encore allusion à la même fable au § 35 et vers la fin du § 135.

— « Loys, filz du roy de France, chassa hors de Guyenne Jehan, roy d'Angleterre, et puis le poursuit en Angleterre... » L'auteur intervertit l'ordre des événements.

51. — Édouard II, de Caernarvon, marié le 25 janvier 1308 à Isabelle, fille de Philippe le Bel. Il est probable que l'auteur du Débat aura puisé ses notions de l'histoire de ce

prince dans le *Brut* précédemment cité. Ms. 12155, fol. 195 :

Comment la royne Ysabel s'en ala en France pour traittier de paix. — Le roy s'en ala a Londres et illecques, par le conseil de sire Hugues le Despensier le pere, et sire Hugue son filz et de son cancellier maistre Robert Baldok, fist saisir en sa main les terres de la royne et de sire Edouart son aîné filz, et furent mis a leurs gaiges contre raison, par l'escharseté des Despensiers. Quant le roy de France, frere de la royne Ysabel, oyçe recorder, il se courroucha vers le roy trop malement et envers ses faulx conseillers, par quoy il manda au roy Edouart par ses lettres et luy fist semondre de venir a Paris a un certain jour pour faire son hommage, ou se ce non qu'il metteroit le pays de Gascoingne en sa main. Pour quoy assenti fu que la royne Ysabel yroit en France pour traittier et accorder son seigneur a son frere...

Fol. 196. La royne Ysabel n'avoit demouré en France que un quartier d'an que sire Edouart, son aîné filz, demanda congé de son pere d'aler en France pour parler avec sa mere, et le roy s'i accorda de bonne volenté... Et il passa la mer et vint en France, et le roy son oncle le receut a grant honneur et dist : « Beaulx filz, « vous estes bien venus. Et pour ce que vostre pere ne vint faire « son hommage pour la ducie de G[u]ienne, si comme ses ancestres « soloient faire, je le vous donne a tenir de moy en heretage, « si comme voz ancestres firent devant vous. » Et ainsi fut il appelé duc de Guyenne.

54. — « ... est bien grande autant que tout Angleterre et Escosse. » C'est une grosse exagération. Giraut le Cambrien disait avec plus de raison : « Britannia duplo in quantitate Hiberniam excedit. » (*Topographia Hiberniæ*, I, 2.)

54. — « ... Et se nomment Iroiz sauvages. » Le recueil de dictons connu sous le titre assez impropre de *Dit de l'apostole*, contient, au sujet des Irlandais, cette ligne : « Li plus sauvage en Irlande », Le Roux de Lincy, *le Livre des prov. français*, I, 290. — Le terme d' « Irois sauvages », en anglais « wild Irish », s'appliquait proprement aux aborigènes de l'île, qui s'étaient réfugiés dans les forêts de l'intérieur, se soustrayant à la domination anglaise ; voir dans l'*Archæologia*, XX (1824), 15-6, une note de J. Webb, qui a été en partie reproduite dans le Froissart du *Panthéon littéraire*, III, 208. Giraut le Cambrien qualifie les Irlandais de « gens silvestris, « gens inhospita, gens ex bestiis solum et bestialiter vivens ;

« gens a primo pastoralis vitæ vivendi modo non recedens. » (*Topographia Hiberniæ*, II, 10.) On connaît la peinture que Froissart (*Panthéon littéraire*, liv. IV, ch. 42) fait des « Irlandois ». Un peu plus tard Raimon, vicomte de Perilhos, raconte, dans son voyage au Purgatoire de Saint-Patrice (1398), qu'on essaya de le détourner de son entreprise, parce qu'il aurait à traverser des terres habitées par des populations sauvages et sans loi, « que ieu avia affar gran camy e passar « per terras de gens salvatgas, las quals non avian regimen de « gen. » *Mém. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, I (1834), 58. Voir sur les coutumes de ce peuple, *ibid.*, pp. 62-64. Le héraut Gille le Bouvier, surnommé Berry, dit, en une partie encore inédite de son traité de géographie (Bibl. nat. fr., 5873, fol. 50), que l'Irlande est :

bon pays de blé et de bestail et fertile, et est en l'obeissance du roy d'Angleterre, et en est seigneur le dit roy et le duc d'Yorht. Tout le demourant d'icelle grant ylle sont seigneurs d'eulx mesmes et y a plusieurs roys, et celluy qui a le plus de vaches, et plus grant païs est le plus grant roy... Ylande est ou pays de marais et de crollieres; ces gens ne vivent que de char de vaches de bœufs et de poissons, et n'y a nulles gens de mestier... En ce païs n'a point de monoye, mais ils mengeussent et vivent du bestial l'un de l'autre.

54. — « ... et vivent seulement de la vache. » Cette expression fort elliptique trouve son explication dans les textes cités à la note précédente. Encore à la fin du xvi^e siècle, Spencer (l'auteur de la *Faerie Queen*) nous montre les Irlandais vivant surtout de leur bétail; voyez *A View of the state of Ireland* by Edm. Spenser, Esq., in the yeare 1596, Dublin, mdcxxx, p. 25 et 110 (*Spenser's Works, Globe edition*, by R. Morris and J. W. Hales, 1877, pp. 630 a et 678 a).

56. — « Qui a bon voisin | Si a bon matin, » est un proverbe dont on trouvera un autre exemple dans Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 380, comme aussi de la forme inverse : « Qui a mal voisin | Si a mal matin »; cf. le Dictionnaire de Cotgrave, au mot *Voisin*.

58. — « ... En enfance et en jeunesse. » Au lieu d'*enfance*,

l'imprimé a *en France*, ce qui a conduit le traducteur anglais à supposer qu'à cette époque encore *France* s'employait en un sens restreint, ne comprenant ni la Guyenne ni la Normandie, ce qui d'ailleurs peut se soutenir.

59. — Meaux fut repris en août 1439 (Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, II, 448) et Pontoise le 29 sept. 1441 (*ibid.*, 428).

62. — « ... Le roy gaingna bataille sur le dit Tallebot. » Ce fut la bataille de Castillon, 17 juillet 1453. La capitulation de Bordeaux, dont il est ensuite question, est du 9 oct. 1453; voy. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, III, 232-237.

63. — « ... mais ilz ne les savent finir. » Cf. §§ 13 et 32.

65. — « ... comme sur le roi de Grenade ou de Belle Marine. » Gille le Bouvier, après avoir parlé du royaume de Grenade, poursuit ainsi : « Ce royaume est contre la mer miterraine, et dela est le royaulme de Seze (*corr.* Feze), le royaulme de *Balmarin*, le royaume de Bougie, et cellui du Tunes, qui sont de l'autre part de la mer et aident a ce dit roy de Grenade et de gent et d'argent » (Bibl. nat. fr., 5873, fol. 53). Il s'agit des *Beni Marin*, qui, au XIII^e siècle, après de longues luttes contre les Almohades, finirent par occuper le Maroc; voir L. de Mas-Latrie, *Traité de paix et de commerce, concernant les relations des chrétiens et des Arabes*, p. 79. Le nom vulgaire *Belmarine*, *Belle Marine* se rencontre dans Froissart et dans le *Chevalier au Cygne*; voy. ce dernier ouvrage, éd. de Reiffenberg et Borgnet, III, xv; *Bellamarina* dans le *Dittamondo* de Fazio degli Uberti, V, vi.

70. — « ... le havre de l'Escluse. » — En flamand *Sluys*, au sud de la province de Zélande, port autrefois très-important. Il est déjà mentionné dans une formule du VIII^e siècle, voy. E. de Rozière, *Recueil général des formules*, I, 45, note. En 1385, des travaux importants furent exécutés à l'Écluse sous la direction de Jean de Sempy. Eustache Deschamps les rappelle dans sa ballade sur le sire de Sempy, édition Tarbé, II, 25-6. Le Religieux de Saint-Denis, parlant de la flotte considérable qui, en 1386, fut réunie à l'Écluse en vue d'une expédition contre l'Angleterre, qualifie ce port de

très-fameux : « ... ad portum famosissimum Escluse, qui in omnes terras vela mittit. » (I, 450.)

71. — M. Pyne a réuni dans une note de sa traduction (p. 107) divers témoignages sur l'usage du charbon de terre en Angleterre pendant le moyen âge.

72. — Le fer de Biscaye est célèbre. Il se tire principalement de la mine du mont Triano, près de Somorrostro, qui paraît avoir été exploitée depuis l'antiquité. Voir Madoz, *Diccionario geografico-estadístico-histórico de España*, articles SOMORROSTRØ (t. XIV, p. 440) et VALMASEDA (t. XV, p. 464).

74. — « ... tant a la Bace et environ que en Brouage ou Xainctonge. » La Bace est Batz, entre le Croisic et Saint-Nazaire; sur Brouage, voy. la note du § 130. L'industrie du sel est dans cette région en complète décadence. Il est singulier que l'auteur ne mentionne pas les salins du Languedoc, célébrés dès le v^e siècle par le poëte Rutilius Numatianus, et dont le président Catel mettait les produits fort au-dessus du sel poitevin (*Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, 1633, fol., pp. 44-5).

75, note 1. — « ... et si n'auriez de quoi saler vos poissons, qui sont des plus grans richesses et exercices que vous ayez. » Assertion fort exagérée selon M. Pyne qui, dans une note de sa traduction (p. 54), dit que le poisson était alors un article de commerce d'importance secondaire. Cependant de nombreux documents attestent que l'exportation du poisson salé d'Angleterre en France, surtout en Guyenne et Gascogne, était considérable; voy. Fr. Michel, *Hist. du commerce et de la navigation à Bordeaux*, I, 262 et suiv. — Quant à l'insuffisance de la production du sel en Angleterre, c'est un point sur lequel notre auteur reviendra, § 122, et qui n'est pas contesté par J. Coke; voy. la note sur le § 162 du Débat anglais.

77. — « Charles, roy de France le quint, qui... mist galio-tage sus et feist le clout de Rouen. » Il s'agit ici du célèbre Clos des galées, le plus considérable de nos anciens arsenaux maritimes. Il n'est pas exact qu'il ait été fondé par Charles VI, bien qu'il ait dû recevoir alors une assez grande extension,

car c'est là que furent construits et équipés un grand nombre de navires qui ravagèrent les côtes de l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans. C'est à la fin du XIII^e siècle (1297) et au commencement du XIV^e qu'appartiennent les premières mentions du Clos des galées. Il était situé sur la rive gauche de la Seine, dans le quartier de Richebourg, près du faubourg de Saint-Sever. Les Rouennais le détruisirent à l'approche des Anglais, en 1418. Voir, dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1863-1864, un intéressant mémoire de M. Charles Robillard de Beaurepaire, intitulé *Recherches sur l'ancien Clos des galées de Rouen*. Dans les *Actes normands de la chambre des comptes sous Philippe de Valois*, publiés par M. L. Delisle (Rouen, 1871), se trouvent de nombreux reçus adressés au garde du Clos des galées pour des armes ou des pièces de grément fournies à des bâtiments de la marine royale.

77.— Le sac de Winchelsea eut lieu en mars 1360; voy. le continuateur de Guillaume de Nangis, édit. Géraud, II, 298-299, et surtout Thomas de Walsingham, *Historia anglicana*, ad ann. 1359 (edit. Riley, I, 287); cf. W. D. Cooper, *The history of Winchelsea*, 1850, p. 80-3. Il résulte d'un document mis au jour par M. S. Luce (*Hist. de B. du Guesclin et de son époque*, I, pièce xxii, cf. p. 307) que la ville de Paris avait contribué de ses deniers et de ses hommes à cette expédition.

78. — Malgré la précision des détails ici donnés, tels que la mention de S. Katherine et de London Bridge, je crains que notre auteur n'ait fait quelque confusion. Du moins je ne trouve nulle part la moindre trace de cette expédition. A supposer qu'elle ait eu lieu vers le même temps que celle de Winchelsea, racontée au § précédent, ou après, il serait extraordinaire qu'aucun historien n'en eût conservé le souvenir. Toutefois, si elle est d'une époque antérieure, il serait moins surprenant qu'elle eût été passée sous silence. Une lettre d'Édouard III, publiée en traduction par M. H. Th. Riley, *Memorials of London and London life*, p. 202, montre qu'en 1338 les Français avaient déjà fait diverses incursions en Angleterre, et qu'on s'attendait à les voir envahir Londres. Mais ces incursions sont probablement celles des Normands

dans l'île de Wight et à Southampton (voy. p. ex. Froissart, éd. Luce, II, 35), et rien ne prouve que Londres ait jamais eu à en souffrir. S'il faut en croire Froissart, on appréciait très-peu, en France même, les exploits de ces « écumeurs de mer » (éd. Luce, II, 226).

84. — M. Pyne a réuni (p. 111) divers textes d'où il résulte qu'en effet les Anglais persistèrent à faire usage de l'arc longtemps après que la supériorité de l'arbalète eût été généralement reconnue. Mais ils s'en servaient avec une grande adresse; voir une note de M. Luce, dans son édition de Froissart, III, LIII. Vers 1500, l'auteur de la relation vénitienne disait encore que, chez les Anglais, l'arc était l'arme par excellence, comme la pique chez les Allemands. (*A relation of the Island of England*, p. 31, cf. *ibid.* la note 51.) Cf., dans Strutt, *Sports and Pastimes*, le premier chapitre du livre II.

87. — Les souffrances qu'on endurait dans les voyages par mer, en un temps où l'approvisionnement des navires était nécessairement très-limité, sont exposées d'une façon très-pittoresque dans une ballade composée en 1428, qui sera publiée à la suite du *Voyage à Jérusalem* du seigneur d'Anglure, et dont les premiers vers ont été rapportés dans le Bulletin de la Société des anciens textes français, 1876, p. 122.

90. — « Le roi de France est sire de Gennes. » M. Pyne note que la suzeraineté du roi de France sur la république de Gênes ne dura que trois ans, de 1458 à 1461; mais de ce seul argument on ne saurait conclure que le *Débat* ait été rédigé à cette époque, car déjà sous Charles VI les Génois avaient reconnu la suzeraineté du roi de France.

94. — Ce qui est dit ici de la population de l'Angleterre a lieu de surprendre. Et on ne peut guère supposer que l'auteur ait placé à dessein dans la bouche du héraut d'Angleterre ces assertions pour se donner le plaisir de les réfuter, car la réponse qu'il y fait, aux §§ 116 et 119, est assez faible. La vérité est qu'au xv^e siècle la population de l'Angleterre était peu nombreuse, non pas seulement par rapport à l'état actuel, — ce serait une comparaison hors de propos, puisque la population

de l'Europe en général a augmenté dans d'énormes proportions depuis le moyen âge, — mais par rapport à la population d'autres États à la même époque. Vers 1500 l'auteur de la relation vénitienne, ayant voyagé de Douvres à Oxford, en passant par Londres, constate « una gran povertà di popoli » (*A relation of the Island of England*, p. 31); et les témoignages contemporains et antérieurs sont d'accord avec cette observation (voy. *ibid.*, note 50). J. Coke se gardera bien de tirer argument de la population de son pays; il ira jusqu'à faire dire au héraut français qu'en France il y a cent habitants pour un en Angleterre et s'attachera plutôt à expliquer qu'à réfuter cette assertion, du reste fort exagérée (voy. les §§ 160, 161, 201 du Débat anglais et les notes y afférentes).

95-8. — Cf. le Débat anglais, §§ 209-19 et les notes. Il y a au § 97 du Débat français une mention de prime abord embarrassante : « en *Bec* (var. *Bech*) les mines de plonc. » Qu'est-ce que *Bec*? Remarquons que J. Coke dit au passage correspondant (§ 217) : « in *Darbyshire*, mynes of leade... » Or, il y a précisément au nord du comté de Derby une contrée montagneuse appelée *the Peack*, nom qui est assez fréquemment employé, sous les formes *Pech*, *Pec*, *Peccum*, par les chroniqueurs. Voy. *Giraldi Cambrensis opera*, éd. Dimock, VI, 253, et les remarques de M. Babington, *Polychronicon*, II, ix, et de M. Lumby, *ibid.*, IV, xxxiii.

96. — « ... les taples communes a Calays. » La leçon *taples* doit être conservée, puisqu'elle est garantie par l'accord des mss. et de l'imprimé (dans ce dernier *tables* n'est rien de plus qu'une correction inintelligente). Mais l'auteur aurait dû écrire *l'estaple commune*. Ce mot *estaple*, dont l'origine immédiate est anglaise, désigne un marché en général, et particulièrement un entrepôt de marchandises étrangères établi dans un port de mer; voy. Du Cange, *stapula* et *estapla*, *estapula*. La relation vénitienne l'emploie dans un sens restreint, pour désigner un droit sur les laines entreposées et vendues à Calais : « Vi è ancora un altro datio di lane che si portano a « Cales, e poi per terra si conducono in Europa, il qual datio « è chiamato da quei popoli *Stapola*. Ma tutta questa entrata « detta *Stapola* è assegnata alla guardia di Cales e di Barvico « (*Berwick*), si che non si computa in entrata. » (*A relation*

of the *Island of England*, p. 50.) Je traduis la note (86) de Miss Sneyd sur ce passage :

Il y avait en Angleterre une compagnie de marchands, appelée « Merchants of the Staple » qui, par leur charte, étaient tenus de porter à Calais toutes les marchandises qu'ils exportaient; les débarquer ailleurs avait été qualifié de félonie par acte du Parlement, 1439. Cette corporation était originairement composée d'étrangers, mais, graduellement, les Anglais y avaient été admis. Henri VII, irrité contre les Flamands, à cause de l'assistance qu'ils avaient donnée à Perkin Warbeck, chassa d'Angleterre leurs marchands, et Calais fut le seul lieu où il leur fût permis de trafiquer avec les Anglais pendant le reste de son règne. Ce fut un coup fatal porté à la prospérité de Bruges, qui, jusqu'alors, avait été le grand entrepôt commercial.

L'estaple anglais de la laine (*the english woolstaple*) était situé au bout de ce qui est actuellement la rue de la Prison. Il est connu sous le nom de « la Cour de Guise », pour avoir été donné au duc de Guise par le roi de France Henri II, après la prise de la ville, en 1557. Tant qu'il resta dans la famille du duc (de laquelle il fut acheté par la ville), il fut exempt de tout impôt. Il ne reste maintenant que bien peu du bâtiment originaire, élevé par Édouard III en 1389, à part la porte d'entrée qui a été récemment fort endommagée par l'enlèvement des deux grands écussons placés au-dessus de l'arcade et par la destruction d'une belle fenêtre placée au-dessus. L'édifice de bois construit sous Henri VIII pour l'entrevue du Champ du drap d'or, dont une peinture, par Holbein, se trouve à Hampton Court, fut fait sur le modèle de l'estaple de Calais.

Il serait possible d'allonger considérablement cette note à l'aide des *Annals of commerce* de Macpherson, que Miss Sneyd ne paraît pas avoir consultés. Je me borne à extraire des faits rangés par Macpherson à leur ordre chronologique, et rappelés à la table sous le mot *staple*, ce qui suit : En 1348, Édouard III établit pour sept ans l'estaple à Calais (Macpherson, I, 338). En 1352, il est fixé à Westminster et aux lieux de l'Angleterre (I, 546). En 1363, il est rétabli à Calais (I, 566). En 1369, à cause de la guerre avec la France, l'estaple est ramené en Angleterre (I, 576). En 1376, retour de l'estaple à Calais (I, 582). En 1384, établissement de l'estaple à Middlebourg (I, 596). En 1388, retour à Calais (I, 600). En 1390, transport en Angleterre (I, 602). En 1391, retour à Calais

(I, 604), où il reste jusqu'à la restitution de cette ville à la France, en 1558, époque où il est transporté à Bruges.

99. — « ... mais jamais ne seuffrent qu'ils emportent l'argent. » — La plus ancienne ordonnance contre l'exportation des métaux précieux que M. Pyne ait trouvée est de 1335; toutefois, D. Macpherson (*Annals of commerce*, I, 463) en cite une de 1299. Celle à laquelle est ici fait allusion est un statut de Henri VI (1423) qui défend, sous peine de confiscation, l'exportation de l'or et de l'argent sans une permission du roi.

103. — « ... En Angleterre n'en y a que .xiiij. et deux archeveschiez. » Les deux archevêchés sont ceux de Canterbury et d'York; les évêchés sont, pour la province de Canterbury: Bath et Wells, Chichester, Ely, Excter, Hereford, Lincoln, Lichfield et Coventry, Londres, Norwich, Rochester, Salisbury, Winchester, Worcester; pour la province d'York: Carlisle et Durham, ce qui donne un total de quinze et non de quatorze. Il est probable que l'auteur du Débat rattachait Hereford à la Principauté. Les évêchés de Bristol, de Gloucester, d'Oxford et de Peterborough ont été créés par Henri VIII.

107. — « ... le saint suaire ou Nostre Seigneur fut ensuaire, qui est a Thoulouse. » Il s'agit de la célèbre relique de Cadouin, qui, transportée de cette abbaye à Toulouse en 1392, par crainte des Anglais, fut subrepticement enlevée en 1456 et rapportée à Cadouin; voy. *Histoire du Saint Suaire et du sacré Bandeau de Jesu-Christ... mise en lumiere par le soin des Prieur et Religieux Reformez de la dite Abbaye*, Paris, chez Jean Bessin, M.DC.XLIII, in-8°, pp. 66-67; de Gourgues, *le Saint Suaire*, Périgueux, 1868, p. 181-184; Lafaille, *Annales de Toulouse*, I, 219.

112. — « Qui nommeroit ici les contés anciennes... » Il eût été aisé à l'auteur du Débat de faire copier ici la liste des anciennes seigneuries du royaume. Il l'eût trouvée toute faite dans divers recueils. Elle se rencontre notamment dans le ms. 5930 du fonds français à la Bibl. nat., fol. 21 et suiv.

114.—« ... et le premier duc fut le duc de Lancastrc, qui est

encore de memoire d'homme. » Henri Plantagenet, comte de Lancastre, Derby et Leicester, l'un des plus éminents capitaines anglais du xiv^e siècle, fut créé duc le 6 mars 1352 (Dugdale, *The baronage of England*, I, 786 b).— John Coke s'est approprié toute l'argumentation de ce § pour la retourner contre la France, voy. son § 196.

117. — L'industrie de la tapisserie ne fut introduite en Angleterre qu'en 1619 (Macpherson, *Annals of commerce*, II, 296). — Sur la grande renommée des toiles de Reims et de Troyes, voy. Bourquelot, *Études sur les Foires de Champagne*, dans les *Mémoires présentés à l'Acad. des insc.*, 2^e série, V, 1^{re} partie, 281. — L'addition « et de Creton », qui ne se trouve que dans l'ancienne édition, est probablement du fait de l'imprimeur rouennais. Creton est un village de l'arrondissement d'Évreux. C'est de là sans doute que vient le nom de cretonne au sujet duquel on lit dans le dictionnaire de Trévoux (suivi par divers lexicographes, notamment par M. Littré) : « Sorte de toile blanche qui se fabrique en Normandie, du côté de Lisieux. Ces toiles ont été ainsi appelées du nom de celui qui en a fabriqué le premier. »

— « Aussi fait-on le papier et le vert de gris en France, et on n'en fait point en Angleterre. » La première manufacture de papier qu'ait possédée l'Angleterre fut établie à Hertford au commencement du xvi^e siècle. Encore vers la fin du xvii^e siècle, presque tout le papier consommé en Angleterre était d'origine française (Macpherson, *Annals of Commerce*, II, 535), et le perfectionnement de la fabrication du papier, comme de bien d'autres fabrications, fut dû aux réfugiés français établis en Angleterre après la révocation de l'Édit de Nantes (Macpherson, II, 618). — « *Verd de gris*, qu'on appelle autrement *verdet*, » lit-on dans Furetière et dans Trévoux. « Le vert-de-gris du commerce ou verdet, acétate bibasite de cuivre dont la nuance varie du bleu au vert, selon la quantité d'eau, et qui est produit par l'action du cuivre sur le marc du raisin, » Littré. C'est surtout dans le Midi qu'on le fabriquait. Voici ce qu'on lit à cet égard dans les *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, de Catel :

Le verdet, qui est bon aux teintures, et duquel les peintres se

servent aussi, se fait dans la ville de Montpellier, et les femmes de la dite ville en retirent de grands profits, avec peu de peine et de coust, car elles achètent les vins gastez (dont il ne se trouve que trop dans le país bas, d'autant que les vins ne sont pas de bonne garde) qu'elles mettent après dans des vases tenus à cet effect dans des caves bien profondes et humides, esquels elles font a suite tremper des plates de cuivre, tellement que la force du vin jointe à l'humidité des caves fait qu'il vient comme quelque espece de moisissure ou crasse verte autour de ces plates de cuivre, qu'elles raclent après avec des couteaux, d'où provient le verdet.

M. Littré, à l'historique de *vert-de-gris*, cite deux exemples anciens, l'un du XIII^e siècle, *verte gre γ* , l'autre du XIV^e, *vert de grise*; selon lui l'étymologie pourrait être *vert aigret*. « Le verd (*sic*) produit par l'aigre, l'acide ». Cela semble bien peu probable; le sens originnaire paraît être « vert de Grèce », forme qu'on trouve dans le *Livre des Métiers*¹, feuillet B 3, v^o, col. 1.

118. — Cf. ce passage du roman de Jehan de Paris, composé à la fin du XV^e siècle (éd. A. de Montaiglon, p. 25): « Et pour ce que le roy d'Angleterre ne trouvoit pas bien en son país draps d'or a sa voulenté, deslibera de venir passer a Paris pour soy y fournir de bagues, coliers et joyaulx, comme mestier luy estoit. »

120. — Il est vrai, comme le donne à entendre l'auteur du Débat, que les Anglais importaient du blé de France; voy. Fr. Michel, *Hist. du commerce et de la navigation à Bordeaux*, ch. XXI. En 1409 il y eut à Abbeville une émeute causée par des achats de blé fait par des Anglais et des Hollandais pour l'Angleterre (Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, I, n^o CXL1).

121. — « .. Premièrement le vin. » J. Coke répond assez faiblement (§ 207) que la bière est plus saine (*more holsome*) que le vin, et il ajoute (§ 208), ce qui est plus faible encore, que les olives, les amandes, les figes et les raisins sont des

¹ *Le Livre des Mestiers*, dialogues français-flamands composés au XIV^e siècle par un maître d'école de la ville de Bruges, publié par H. Michelant. Paris, 1875, in-4^o.

fruits d'Espagne et non de France. Toutefois, jusque vers le xiv^e siècle ¹, on fit un peu de vin en Angleterre, voy. Ellis, *A general introduction to Domesday book*, I, 116; *A relation... of the Island of England*, p. 58 (note 4); Fr. Michel, *Hist. du commerce et de la navigation à Bordeaux*, I, 35-6.

123. — Sur le commerce de la guède ou pastel (*isatis tinctoria*), plante qui produit une teinture bleue foncée, voy. Bourquelot, *Études sur les Foires de Champagne*, dans les *Mém. prés. à l'Acad. des Inscrip.*, 2^e série, V¹, 221; et Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 49.

124. — Il est bien certain que la France a de tout de temps produit plus de fruit, et des fruits plus variés, que l'Angleterre. Toutefois les remarques de l'auteur du Débat ne pourraient être appliquées sans quelque tempérament à l'Angleterre de nos jours, où le fruit est abondant, sinon d'excellente qualité. Elles étaient très-fondées pour le xv^e siècle. Harrison, écrivant peu avant 1587 ², dit que les fruits et légumes abondaient en Angleterre du temps d'Édouard I^{er} et même après lui, mais que, dans le cours des temps, la culture en fut négligée de telle sorte, que, depuis le règne de Henri IV jusqu'au commencement du règne de Henri VIII, on n'en faisait presque aucun usage en Angleterre. De son temps, au contraire (dans la seconde moitié du xvi^e siècle), ils étaient redevenus un objet de consommation générale. Il attribue cette décadence temporaire de la culture des fruits et des légumes à la paresse de ses compatriotes, qui, lorsque le commerce de l'Angleterre se fut développé, après la prise de Calais, négli-

¹ Peu après le milieu du xiv^e siècle, Jean le Bel écrivait (édit. Polain, I, 43) : « Car combien qu'en toute l'Angleterre n'ait nulle vigne ne n'eust oncques... » Texte dont aurait certainement tiré bon parti, s'il avait pu le connaître, l'auteur d'une dissertation composée au siècle dernier pour prouver que la vigne n'a jamais été cultivée en Angleterre, et que *vinea*, dans les documents relatifs à ce pays, doit s'entendre au sens de verger (*Archæologia*, III, 67-95). Mais il est maintenant hors de doute que cet érudit, de même que Jean le Bel, s'est montré trop affirmatif.

² Le chapitre que je vais citer fut publié en 1587. Il manque dans l'édition de la *Description of England* publiée en 1577.

gèrent de produire ce qu'ils pouvaient aisément se procurer au dehors par l'importation (*Description of England*, l. II, ch. xx, pp. 322-4 de l'édition partielle publiée par M. Furnivall pour la *New Shakespere Society*, 1877). — La « Croix de Cheptre » (ou, plutôt « de Chiep, » en adoptant la variante de *C*) est l'une des deux croix autrefois placées dans Cheapside. L'une, qu'on appelait « the great Cross », probablement celle dont il est ici question, était placée à la hauteur de Wood Street, près de Saint-Paul; construite en 1290 et plusieurs fois refaite, elle existait encore au xvii^e siècle. L'autre, « the Standard », était située à l'est de la première, à la hauteur de Bow Street. Voy. sur ces croix Stowe, *a Survey of the cities of London and Westminster*, édit. de Strype, London, 1720, l. IV, p. 35¹, et la note de M. Wheatley sur un ancien plan de Londres, dans HARRISON'S *Description of England*, éd. Furnivall, I, ciii². — « ... ou il a beau vergier » me surprend, parce que je ne vois pas qu'il y ait jamais eu de verger à cet endroit. La suite du § « Je vous respons que vos marchans « font venir le fruit de Flandres ou de Normandie ou d'ailleurs » ferait plutôt penser à un marché qu'à un verger. Et, en effet, il y avait dans West Cheap, tout près de la première des deux croix ci-dessus mentionnées, un marché sur lequel on a plusieurs témoignages; voy. par ex. Th. Maddox, *The history and antiquities of the Exchequer*, ch. xviii (édit. de 1711, p. 534).

125. — J. Coke (§§ 211 et 212) ne répond pas avec précision à cet éloge, certainement non exagéré, de l'industrie de la laine en France. Il semble admettre (§ 212) que les meilleurs ouvrages de laine se faisaient, à la vérité avec de la laine, anglaise, mais hors d'Angleterre; ce que constate plus nettement au commencement du xiv^e siècle Ranulphus Hygden, écrivant que, si l'Angleterre produit d'excellentes laines, elle n'a pas toutefois d'eaux aussi propres à la teinture que la Flandre ou le

¹ Les renseignements fournis par Stowe sont littéralement reproduits dans W. Maitland, *History of London*, édit. de 1775, 168 [1]

² Th. Pennant, *Some account of London*, 2^e édit., p. 399, 3^e édit., p. 421, ne parle que d'une croix qu'il place « a little to the west of Bow church. » Bien que cette désignation manque de précision, on voit, par sa description, qu'il a en vue l'*Old Cross*, et non le *Standard*. Il nous apprend que cette croix fut détruite en 1643.

Brabant. (I, xxviii, éd. Babington-Lumby, I, 288.) Comme l'a dit Michelet, « l'Angleterre, déjà (au xiv^e siècle) agricole, ne fabriquait pas encore. Elle donnait la matière, d'autres l'employaient. » (*Hist. de France*, III, 270, cf. 291.) — A propos de Montivilliers (arr. du Havre), on peut citer le *Dict. des pays* (A. de Montaignon . *Poésies franç. des xv^e et xvi^e siècles*, V, 115) :

Espices sont à Montpellier,
Bons draps gris à Montevillier.

127. — Cf. Gille le Bouvier, dit Berry, dans sa *Géographie* (Labbe, *L'Abrégé royal de l'alliance chronologique de l'Histoire sacrée et profane*, Paris 1651, p. 702) : « Puis y est, de « la Loire, le país de Lionnois et de Beaujolois. La sont les « mines d'argent, de cuivre et de plon. » — On peut voir aussi Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 51-3. — Le plâtre de Paris a une bien ancienne réputation; *Polychronicon* (édit. Babington-Lumby, I, 270) :

Gallia itaque lapides habet nobiles; potissime solum Parisiorum abundat gypso quod *album plastrum* vocant, quod quidem, igne exustum et aqua temperatum, vertitur in cæmentum, unde fiunt parietes, testudines et parimenta indissolubilia.

J. Coke, qui reproduit tout ce passage (§ 164), ne répond guère sur ce point, voy. §§ 216-7.

130. — « ... la riviere de Brouaige. » Brouage est actuellement un hameau de 250 habitants, situé en face de l'île d'Oleron. « Le port de Brouage, qui fut au moyen âge un des « grands marchés d'échanges des bords de l'Océan et que « l'on croit avoir été le *portus Santonum* de Ptolémée [cf. « Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, I, 266], n'est maintenant qu'une ruine éloignée de la mer. Il est vrai que les « hommes ont aidé au travail de la nature : en 1586, les Rochelois fermèrent le port de Brouage, « le plus beau que la « mer eût formé sur ces côtes, » en y coulant vingt bâtiments « chargés de pierre à l'entrée du chenal » (E. Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, II, 507).

133. — « Ne avons nous pas l'istoire de Daire qui s'appelloit

« le riche roy de Perse? Alixandre, son adversaire, s'appel-
 « loit le maindre des Grecz... » Il est fait ici allusion à un
 récit du Pseudo-Callisthènes, que l'auteur du Débat aura lu,
 soit dans l'ancienne version latine connue sous le nom d'*His-*
toria de praeliis, soit dans la traduction française en prose
 dont on a nombre de mss. du XIV^e et du XV^e siècle et qui a
 été imprimée plusieurs fois à la Renaissance. Darius avait en-
 voyé à Alexandre une lettre insultante où il se qualifiait ¹ :
 « Daire roy des roys terriens, esgal au soleil... » Et Alexandre
 commença ainsi sa réponse : « A très hault empereur et puis-
 « sant Daire le roy de resgne terrien, qui est esgal au soleil...
 « Alixandre le moindre des Grecz... »

Les paroles que le Débat attribue à Alexandre : « Si nous
 « combactons Daire vous estes trestous riches », ont la même
 source. Aussitôt après avoir reçu la lettre de Darius, Alexan-
 dre adresse à ses chevaliers un discours où on lit (édit. et
 page citées) : « ... Nous devons regarder la grand quantité
 « d'or qui est en Perse; pour ce nous devons combattre vi-
 « goureusement, car en conquestant nous serons tous riches
 « du grand avoir que nous y gagnerons. »

134. — « Et ainsi le decide par conclusion l'Arbre de ba-
 taillez ou chappitre .xxiiii^e. et .xxv^e. » Ch. xxiv, édit. A.
 Verard, 1493 : « *Se pour les biens justement acquis on peut*
faire guerre deffensible.... C'est asçavoir se pour les biens
que homme a justement conquestez il peut faire guerre
*contre celui qui les luy veult occuper. » — Ch. xxv : « *Se**
pour les choses injustement acquises on peult faire guerre
deffensible.... Il semble bien, selon le droit, que nenny;
car les loix dient que pour garder son droit on peult faire
guerre. »

135. — « ... Quant le conte d'Alby se trouva en Angleterre
 le plus fort sur le champ. » Ce « conte d'Alby » est Henri de
 Bolingbroke, comte de *Derby*, duc de Hereford, qui, ayant
 fait déposer Richard II, se fit proclamer roi d'Angleterre en
 1399.

¹ Je cite d'après l'édition de Jehan Bonfons, 4^e, s. d., feuillet
 D iiii (*Lhystoire du noble et vaillant roy Alixandre le Grand,*
jadis roy et seigneur de tout le monde, et des grandes prouesses
quil a faitz en son temps).

136. -- « Et croiez qu'il y a tel seigneur en France qui... a bon vouloir de vous aler visiter. » M. Pyne croit (p. 121) découvrir ici une allusion au comte de Dunois, mais rien n'est moins certain ; la menace exprimée par l'auteur du Débat semble avoir un caractère tout à fait vague et général.



NOTES DU DÉBAT ANGLAIS

1. — Fin du §; Properce, *Eleg.* II, x :

Quod si deficiant vires, audacia certe
Laus erit : in magnis et voluisse sat est.

2. — Ce § est la traduction des §§ 1 à 4 du français. On y peut relever, par la comparaison avec l'original, diverses fautes qui ne sont peut-être imputables qu'à l'imprimeur. Ainsi, dans le discours de Prudence, l. 4, il faudrait *juge*, verbe, et non *judges*, subst. plur.¹; l. 6, *in* devrait être supprimé avant *all*. On remarquera (voy. la dernière ligne de la p. 56) que la « riche daselet » du français (§ 3) a été passée. La liste qui occupe la fin du discours de Prudence a été augmentée de plusieurs noms empruntés à l'histoire d'Angleterre, jusqu'à, et y compris, Henri VIII. Jean Chandos est l'illustre et souvent heureux adversaire de Du Guesclin. Charles, duc de Suffolk, est Charles Brandon, créé duc de Suffolk en 1514,

¹ Je sais bien qu'à la rigueur *judges* pourrait passer pour une 3^e pers. du plur. *L's* est encore admis à cette personne en écossais, et il y en a de nombreux exemples dans le Shakespeare de 1623 (E.-A. Abbot, *A Shakespearian Grammar*, § 333). Mais l'imprimeur a mis une capitale à *Juges*, ce qu'il n'aurait probablement pas fait s'il avait pris ce mot pour un verbe.

qui épousa en 1515 la veuve de Louis XII, Marie d'Angleterre, belle-sœur de Henri VIII; voy. Dugdale, *Baronage of England*, III, 299, ou Moréri, BRANDON. Sir Edward Poynings, le dernier nommé, naquit en 1459 (voy. J. Gairdner, *The Paston Letters*, II, 329) et fut lord député de l'Irlande en 1494 et 1495, voy. Th. Wright, *History of Ireland*, I, 262-6. Il sera encore question de lui aux §§ 122 et 125.

3. — C'est ici le héraut français qui parle le premier et qui reproduit en substance les arguments présentés aux §§ 12 à 19 du Débat français. On notera une différence dans l'énumération des parcs. Le Débat français mentionne Vincennes, Lusignan, Hesdin (§ 16); dans l'anglais, *Saynte Vincent*, par une bizarre erreur, remplace Vincennes, et la forêt d'Ardenne et le parc de Saint-Germain ont été ajoutés. Toute la fin, depuis : « And for pastime for hawkes... » (pp. 58-9), bien qu'ici placée dans la bouche du héraut français, est empruntée au discours du héraut anglais, voy. le Débat français, § 8 à 10.

4-8. — Le plaidoyer du héraut d'Angleterre est en partie une adaptation de celui qui est attribué au héraut de France dans le Débat français, §§ 11 à 14. — On remarquera le titre d'empereur accordé au roi d'Angleterre (§ 4). Il y avait là un précédent à recueillir.

5.—« ... I alege saynt Gregory... » Le passage où saint Grégoire dit que les Anglais ressemblent à des anges a été bien souvent cité. Il se trouve originairement dans la vie de saint Grégoire par le diacre Jean (I, XXI). Ayant vu sur le Forum de jeunes esclaves d'une rare beauté, Grégoire demanda à quelle nation ils appartenaient, et la réponse ayant été « *Angli vocantur* », il dit : « *Bene Angli quasi angeli, quia et angeli-cos vultus habent.* » Ce mot a été reproduit par Bede (*Historia ecclesiastica*, II, 1), à qui Ranulphus Hygden l'a emprunté (*Polychronicon*, I, xxxix, éd. Babington-Lumby, II, 6); et c'est vraisemblablement par le *Polychronicon* que J. Coke l'a connu. Il se trouve aussi dans Fabyan (ch. cxviii), mais il ne semble pas que J. Coke l'ait pris de là. — Quant à la beauté des femmes anglaises il est des contemporains de Coke, et un Français dans le nombre, qui ont manifesté leur

admiration avec plus de vivacité. « Les femmes sont estimées » les plus belles du monde, et blanchées comme albâtre », dit Perlin en 1558. Voyez ce texte et d'autres cités par M. Furnivall, HARRISON'S *Description of England* New Shakspeare Society), p. LXI et suiv.

6. — « ... but one forest and .III. parkes. » La forêt et les quatre parcs mentionnés au § 3. On remarquera que J. Coke ne juge pas à propos de faire ressortir l'incontestable supériorité de l'Angleterre quant au nombre des parcs. Il la constate et passe outre. C'est qu'il ne croyait pas que ce grand nombre de lieux réservés à la chasse fût d'aucun avantage pour son pays; il dit clairement sa pensée à ce sujet en un autre endroit (voy. § 159 et 160 et les notes). Il semble tout d'abord qu'il y ait eu de sa part exagération à évaluer le nombre des forêts et parcs de l'Angleterre à plusieurs milliers. Cependant on lit dans la relation vénitienne : « Et io intendo « che li parci d'Inghilterra sono più de 4,000, tuti cinti de « legname. » *A relation of the Island of England*, p. 39. Voyez encore à ce sujet Harrison, *Description of England*, l. II, ch. xv de l'édit. de 1577, ch. xix de l'édit. de 1586. Quelques données sur le même sujet, puisées à d'autres sources que celles qui viennent d'être énumérées, ont été réunies par M. Pyne, pp. 96-7 de sa traduction du Débat français.

7. — « ... God be thanked, we have none. » La réponse de J. Coke est pleine de sagesse. M. Pyne remarque, en effet (p. 97), que l'Angleterre a été débarrassée des loups dès le xv^e siècle. Cf. *A relation... of the Island of England*, note 7 (p. 60); Strutt *Sports and Pastimes* (1834), p. 18-9; Th. Wright, *a Volume of Vocabularies*, I (1857), 111, note 5.

— « ... great and myghty masties to baite the bere and « bul... » Il y avait à Londres, au temps de Coke, et même plus tard, un théâtre spécialement réservé aux combats de taureaux et d'ours contre des chiens; voy. la préface de M. Furnivall à la *Description of England*, de Harrison, p. LXXIX, et une note du même, *Captain Cox, his ballads and books* (London, Ballad Society, 1871), p. 16. Coke se trompe lorsqu'il avance qu'en France ces jeux étaient inconnus ou importés d'Angleterre. On se plaisait aux « ours betés »

(bear-baiting) aussi bien en France qu'en Angleterre, et on s'y plaît encore maintenant en certains de nos départements du Midi.

9. — « For one day as he fought with the Sarazyns... » — Cf. le Débat français, § 34.

10. — Cf. le Débat français, fin du § 34.

11-13. — Cf. le Débat français, § 35.

15. — Cf. le Débat français, § 50 : « Guillaume, duc de Normandie, les conquist et se fist roy d'Angleterre. »

16. — Cf. le Débat français, §§ 40, 41, et, au § 50, la phrase : « Loys, filz du roy de France... »

17. — Cf. le Débat français, §§ 58-62.

19. — Cf. le Débat français, § 42.

21-3. — Faits postérieurs à la rédaction du Débat français.

24. — « They also begyn gladly warres... » Même idée dans le Débat français, §§ 13, 32, 63.

25. — Cf. le Débat français, § 35 : « Que par neuf foiz les roys de France ont remis le Pape en son siege de Romme. »

26. — Cf. les trois lignes en italiques qui terminent le § 43 du Débat français. On voit que J. Coke, afin de se préparer un facile triomphe (voy. § 118), prête au héraut français, au sujet de la papesse Agnès et de son origine anglaise, un langage très-affirmatif et fort éloigné de la prudence dont fait preuve l'auteur du Débat français.

27. — « Joseph of Baromathy. » — Erreur provenant originellement de « Josephus ab Arimathea » mal coupé. En français, on rencontre les formes plus ou moins barbares : « J. d'Abarimatie » dans un épisode du roman en vers de

« Sone de Nansay (ou *Nausay*) », voy. Scheler, *Notice et extraits de deux mss. de Turin*, pp. 20, 24; « de Barimathie », voy. le *Voyage à Jérusalem* du sieur d'Anglure, éd. Bonnardot et Longnon, p. 12, var. 3; « de Barumathie, » ms. du Bret, Bibl. nat. fr. 756, fol. 1. — Coke paraît suivre ici la chronique en vers de Hardyng, qui est, comme on le verra plus loin, l'une de ses principales sources, mais il la suit de souvenir, sans avoir le texte sous les yeux, car il y a dans Hardyng (ch. XLVII) « Ioseph of Aramathie ». Il y a une erreur dans le calcul auquel se livre notre auteur. Si on admet l'an 66 après J.-C. (Thre score and syxe) comme date de la conversion d'Arviragus, et 488 comme date de la conversion de Clovis, la différence entre les deux, « if we account wel », est 422, et non 412 comme le dit Coke. L'erreur est dans la première de ces deux dates qui devrait être non 66, mais 76. Il y a en effet dans Hardyng. (fin du ch. XLVII) :

The gere of Chryste was then accompte, in all,
Seventy and syxe, the sooth for to sayne.

27. — « Petrus Pictaviensis. » Cet auteur, qui, jusqu'à présent, n'a pas été nettement identifié (voy. Fabricius-Mansi, *Bibl. med. et inf. latin.*, à ce nom), a été mis à contribution par divers compilateurs (voy. sir Th. D. Hardy, *Catalogue*, III, 273 et 276), et ce n'est certainement pas de première main que J. Coke l'a connu. Il a probablement tiré ce nom de Fabyan, ch. LIX, et la fin du §, c'est-à-dire ce qui concerne la seconde conversion de l'Angleterre, sous Lucius, paraît être une combinaison de ce chapitre de Fabyan et du ch. LI de Hardyng; l'expression « holy men » est empruntée à ce dernier.

29. — « ... as shalbe more plainly declared hereafter. » § 190, et cf. la note.

29. — « ... Thre vyle blacke poisoned spralyng todes... » Coke a probablement emprunté ces trois crapauds, qu'il écrase sous un amas d'injurieuses épithètes, à Robert Gaguin, *les Croniques de France* (Galliot du Pré, 1515, fol.), fol. vij :

En ce lieu ne omettray a adjouxter ce que par nul certain auteur ay trouvé, mais ay ouy reciter et affermer notoirement par

la commune renommée, que les roys françoys avoient en leur armoirie pour le signe de leur noblesse troys crapos, mais après ce que Clouys eut receu les sacremens chrestiens, luy fut envoyé du ciel ce que de present portent les roys, c'est assavoir troys fleurs de lys d'or soubz lesquelles est la couleur du ciel serain que les Françoys appellent azür. A ceste chose me consent le monastere Saint Barthelemy que nous appellons Joye en Val, auquel par les habitans du lieu est monstré une fontaine tesmoing de ce myracle.

Quoique Gaguin se fonde ici sur la seule tradition, la fable des trois crapauds avait pourtant été avant lui consignée par écrit, comme le montre cet extrait du *Songe du vergier*, ch. cxxx, édit. J. Petit, fol. C, iij :

C'est chose vrayesemblable que devant tout aultre il (le roi de France) reçoive par unctiõn especiale grace du Saint Esperit, car il est oinct de la sainte ampole, laquelle fut envoyée par l'ange du ciel, par quoy il appert que les roys de France ne sont pas oinctz seulement par ordonnance humaine, mais sont oinctz, consacrez et couronnez par l'ordonnance du Pere, du Filz et du Saint Esperit, laquelle chose nous appert clerement pour la très merveilleuse maniere de trouver les armes, lesquelles les roys de France portent quant a present, car, ainsi comme aucunes cronicques racontent, les roys de France souloient jadiz, avant qu'ilz fussent convertiz en leurs armes, porter trois crapaux, lesquelz furent par miracle en trois fleurs de lys, en l'honneur de la sainte Trinité merveilleusement transportez.

Voir encore Vulson de la Colombière, *La Science héroïque*, Paris. 1664, fol., p. 221. Sur une autre légende relative à l'origine des fleurs de lys, voir le Débat français, § 34 et la note.

32. — Cf. le § 34 du Débat français et la note. La chronique de Brabant ici alléguée, *Die alder excellente cronyke van Brabant* (Anvers, 1497) mentionne en effet, au ch. xv, fol. F, ij, col. 1, la victoire de Charles Martel sur les Sarrasins, et, à la colonne suivante, la prétendue vision d'Eucherius, évêque d'Orléans. Mais elle n'établit entre ces deux faits aucune connexion, et, en réalité, il ne pouvait guère venir à l'esprit d'un chroniqueur du moyen âge que Dieu eût pu éprouver du déplaisir de ce que des centaines de milliers de Sarrasins avaient été mis à mort, soit en bataille, soit autre-

ment. Selon la chronique de Brabant, comme dans tous les recits antérieurs de la même vision, si Charles Martel fut damné, c'est qu'il avait dépouillé l'Église de ses biens, causant ainsi un tort sensible et à l'Église elle-même et aux âmes pour lesquelles elle avait mission de prier.

Om welcke saken men leest in vele boecken dat hi van Gode verdoemt soude wesen bi den ghemeynen overdraghe van den heylighen int eewige leven, midts dien dat hy die sielen in den vegheviere berooft heeft van haren hulpen ende suffragien; ontrendende die tyenden ende renten der gheestelijcheyt. Ende dit leest men dat verthoent wordt den heiligen sinte Eucherus bisschop van Orliens; na dat Kaerle Marteel int sinte Denijs kercke eerlic begraven was, als sint Eucherus daer misse dede, sach hi in den geeste Karlen sitten in der helscher pinen, ende hy sach oec een serpent comen uut sinen grave..... Daerom ist sorchlijc goede gheestelike personen scatten die haren reghel wel houden voor eenige princen, ende met dien goede hen behulpande ter orloghen ost anders.

On peut voir sur cette vision Baronius, *Annales*, ad an. 741; Mabillon, *Annales Ord. S. Ben.*, II, 114; Bolland, 20 février (II, 211). Elle est mentionnée dès 858 dans une lettre écrite par plusieurs évêques à Louis le Germanique (Baluze, *Capit.* II, 109). Il n'y a aucun doute que J. Coke a emprunté à la *Cronyke van Brabant* ce qu'il dit d'Eucherus, car le *Polycronycon* et Fabyan, qu'il a souvent mis à contribution, portent, le premier *Euchericus* (l. V, ch. xxiii), le second *Ethereus*¹, tandis que la *Cronyke* a, comme J. Coke, *Eucherus*.

33. — Ces vers latins sont, en effet, empruntés à la *Alder excellente Cronyke van Brabant*, livre II, ch. xv, fol. F, ij, v°. Il y a dans le texte de J. Coke, soit par sa faute, soit par celle de son imprimeur, deux mots mal copiés, *specialiter* pour *specialis*, au second vers, et *regulis* pour *regibus*, au 3°. Les mêmes vers se lisaient autrefois, à peu de différences près, sur la tombe de Charles Martel à Saint-Denis, au rapport d'un

¹ Dans les deux premières éditions seulement (1516 et 1553); le passage manque dans les éditions de 1539 et 1542.

voyageur anglais des premières années du xvii^e siècle, Thomas Coryat, qui les transcrit ainsi qu'il suit :

Ille Brabantinus dux primus in urbe triumphans,
Malleus in mundo, specialis chisticolarum,
Dux dominusque ducum, regum quoque rex fore spernit;
Non vult regnare sed regibus imperat ipse ¹.

Je n'ai pas retrouvé cette épitaphe dans l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys*, de Félibien, ni ailleurs.

34. — *Cronyke van Brabant*, fol. K, 4, v^o.

35. — *Cronyke van Brabant*, fol. F, 5, v^o.

37. — « And, as Galfryde and Policronica witnesseth... » Polychronicon, l. IV, ch. xxx (éd. de 1527, fol. clxxvij, éd. Babington-Lumby, V, 202-3). Il y a *Dynotus* et non *Devotus* dans la traduction de J. de Trevisa, *Dyanote* dans Hardyng, ch. LXIII, *Dionothe* dans les *Cronycles of England*, éd. de 1528, fol. 35 a, et enfin *Dionotus* dans Geoffroi de Monmouth, éd. San Marte, V, xv, xvi.

41. — Pris au Débat français, § 33.

42. — D'après Hardyng, ch. x-xvi; les dates données vers le milieu du § sont tirées du ch. xvi. « Powles » est la cathédrale de Saint-Paul. Il y a dans Hardyng que Brutus fonda un temple d'« Apolyne » (ch. xiv) et qu'il y fut enterré. C'est, en effet, sur les ruines d'un ancien temple que fut bâti Saint-Paul.

43. — Hardyng, ch. xxi.

44. — « Titus Livius, Eutropius, Galfride », sont empruntés à Fabyan (ch. xxxj, éd. Ellis, p. 23), comme aussi la liste des

¹ *Coryat's Crudities* hastily gobled up in five moneths travells in Fraunce, Savoy, Italy, Rhetia..... London, 1611, 4^o, p. 36; t. I, p. 47 de l'édition de 1776. Coryat voyageait en France en 1608 et mourut dans l'Inde en 1617. On peut voir, sur cet excentrique personnage, Wood, *Athenæ Oxonienses*, II, 208.

cités fondées en Italie. Les derniers mots « This Belinus reigned... » sont tirés de Hardyng, ch. xxxiii :

He reigned had then one and forty yere,

non pas de Fabyan, qui donne un chiffre différent ; mais la mention de l'enterrement à Billingsgate est tirée de ce dernier chroniqueur.

45. — D'après Hardyng, ch. xxxiv. Les 60 navires, dont 30 chargés d'hommes et le reste de femmes, sont le résultat d'un contre-sens. Il y avait en tout 30 navires chargés d'hommes et de femmes :

And as he came by sea then homewarde fyne,
He founde shippes thyrty full of myghty men,
Accordyng well as many fayre women.

Cf. d'ailleurs Fabyan, ch. xxxii.

46. — D'après Hardyng, ch. xlii-xliv. Il faut croire que J. Coke a tourné plusieurs pages à la fois de son exemplaire, car il a passé sous silence, sans raison apparente, un certain nombre d'événements. Ces mots : « And brought out of the felde Cæser crosea mors his sworde » sont tirés de ce vers (Hardyng, ch. xliiv) :

But at the laste this prynce syr Julius,
Crosea mors, his swerde, in shelde sette
Of the manly worthy sir Neminus.

On voit que Coke a lu *felde* au lieu de *shelde* (shield). Mais *Neminus* est une faute de Hardyng ou de son imprimeur. Il y a dans Geoffroi de Monmouth (éd. Giles, 1844, p. 59 ; éd. San-Marte, 1854, p. 47) *Nennius*. C'est de Geoffroi qu'est tiré le nom de l'épée de César : « Erat nomen gladii *crocea mors*, quia nullus evadebat vivus qui eo vulnerabatur. »

47. — D'après Hardyng, fin du ch. xlv et ch. xlvi-xlviii.

48. — Hardyng, ch. xlix et les six premiers couplets du ch. l.

49. — Hardyng, ch. LX et LXI.

50. — Hardyng, ch. LXII et LXIII. « Nichomeide in Cathologe, » à la fin du §, est inintelligible par suite d'une étourderie de J. Coke ou de son imprimeur. Il y a dans Hardyng, ch. LXIII :

Nor howe he dyed after that [at] Nichomeyd,
In cathologe emong the saintes nombred.

51. — Hardyng, fin du ch. LXIII.

52. — Hardyng, ch. LXXIII, LXXIV, LXXVIII, LXXXI, LXXXII et LXXXIV. Je pense que *Lecto*, bizarrement placé par J. Coke entre les Orcades et la France, est *Lectoure*. Il y a, en effet, dans Hardyng, ch. LXXIV :

Orliaunce, Poytiers, and Lecto ¹,
Cateloigne eke Almaignie and many mo.

L'idée qu'Arthur portait dans ses armes : « The picture of the blyssed virgyn Mary, with Christ her Sone » a probablement la même source :

His chiefe baner of goules was to see,
An ymage of our Lady of golde enthronde,
Crowned of golde, as freshe as it mygt be.

(Ch. LXXIII.)

Dans le *Triumphe des neuf preux* (cf. le ms. de la Bibl. nat. fr. 5930, fol. 57) les armes d'Arthur sont de gueules à trois couronnes l'une sur l'autre.

Mais je ne vois pas que le géant Denabus figure ni dans Hardyng ni dans Fabyan.

53. — Hardyng, ch. LXXVIII, couplets 8 à 14. Le chroniqueur Mewen (Nennius?) est sûrement emprunté à Hardyng (coupl. 12), mais la date de la mort de Galahad n'est pas donnée par cet auteur.

54. — Hardyng, ch. LXXXVI, coupl. 8-10. Vingt-deux ans

¹ La 1^e édit. (MDXLIII), a *Lecto*, comme J. Coke, la seconde (1543) a *Lectoo*.

de règne est bien le chiffre donné par Hardyng (Fabyan, ch. cxi, en donne un tout autre), mais ici encore l'année de la mort a été ajoutée.

55. — Hardyng, ch. cviii à cxi. Colman, cité au commencement du §, est un auteur dont nous savons peu de chose (voy. Fabricius, *Bibl. med. et inf. latin.*, COLMANNUS¹), et que certainement J. Coke n'a connu que par la citation de Hardyng, ch. cxi, avant-dernier couplet. Le chiffre de 21 ans, à la fin du chapitre, est probablement le résultat d'une faute d'impression : il y a .xxix. dans Hardyng.

56. — Je ne crois pas qu'ici J. Coke ait rien emprunté à Hardyng, sinon les chiffres qui terminent l'alinéa, et encore y a-t-il en tête du ch. cxiv non pas « .L. yeres, mais fiftene yere ». La bataille de « Brymforde in Scotlande » n'est autre que la célèbre bataille de Brunanburh, lieu qui n'a pas encore été identifié avec certitude ; la forme, sûrement fautive, *Brymforde* vient de Fabyan (fin du ch. clxxxiv), qui l'avait probablement emprunté au *Polycronicon*, VI, vi (éd. de 1527, fol. ccxxxiiij, col. 2). La fin du § est empruntée au même chapitre de Fabyan.

57. — Ce § est tiré de Fabyan, qui cite, en effet, ch. clxxxv, « Girardus Cambrence », et « Dane Johnne Lydgate », et d'autres auteurs. Je ne sais si l'ouvrage de Lydgate, que Fabyan qualifie de « a goodly treatyse of king Ethilstanne », existe en ms. ; en tout cas, je ne crois pas qu'il ait jamais été imprimé. Sir Th. D. Hardy n'en parle pas dans son *Descriptive Catalogue*.

58. — « The noble Bevys erl of Southampton... as in his history, beyng in englysche, douch and french... » J. Coke n'a certainement connu de ce roman que les rédactions imprimées, qui sont en prose. Il y a plusieurs éditions du roman anglais de « Syr Bevis of Hampton » ; la plus ancienne, celle de Richard Pinson, est sans date ; la plus récente est de 1689.

¹ Sir Th. D. Hardy ne paraît pas avoir connu l'art de Fabricius lorsqu'il a écrit, dans son *Descriptive Catalogue*, II, 110, une courte note sur cet historien.

Les éditions du roman français sont comprises entre 1502 et 1556; voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, sous BEUFVES et BEVIS, et Lowndes, *Bibliographer's Manual*, sous BEVIS. Quant à la traduction néerlandaise, elle n'est connue jusqu'à présent que par une indication de Paulmy, qui, dans la *Bibliothèque des Romans*, 1777, I, 6, 7, en mentionne deux éditions, de 1552 et 1556; Grässe, dans son *Lehrbuch*, t. II, 3^e partie (*Die grossen Sagenkreise des Mittelalters*), p. 308, se contente de renvoyer, pour cette version, à la *Bibliothèque des Romans*.

59. — Les notions contenues dans ce § sont tirées, selon qu'il est indiqué au § suivant, des « Croniques de Normendie », imprimées pour la première fois en 1487, à Rouen. J. Coke a surtout puisé dans les chapitres CXIV, CXVIII, CXX, CXXXVII, CXL, CXLI. L'étrange assertion que beaucoup des hommes de Guillaume se noyèrent dans la Tamise a été tirée du ch. CXXXVII, que voici en entier :

En la bataille qui fut par entre le duc Guillaume d'une part et Herault roy d'Angleterre d'autre part, il y eut de la partie au roy Heraut, de Anglois occis soixante sept mil neuf cent quarante et quatre hommes; et de la partie au duc Guillaume six mil .xiiij. hommes, sans ceulx qui se noyerent en la Tamise, comme il est trouvé es croniques.

64. — « Where the french herald sayth how the realme of « England is holden of the byshop of Rome... » C'est au milieu du xv^e siècle que le héraut de France représentait l'Angleterre comme tributaire du Saint-Siège, et c'est après la Réforme que le héraut anglais lui répond. J. Coke se donne trop beau jeu. — « And is fygured holdynge in his left hand a ronde « rotunde... and in his right hand a sworde, to mynyster justice. » Telle est, en effet, la figure que nous offre le grand sceau de Henri VIII, après la Réforme; voy. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n^o 10056.

65. — « ... From Monshole in Cornewall. » Mousehole, en Cornouailles, à deux milles au sud-ouest de Penzance, village de pêcheurs, qui fut brûlé en 1595 par les Espagnols. Notre auteur n'a pas eu la peine de rechercher, comme il le donne à croire, dans Isidore ni dans aucun autre auteur, les mesures de l'Angleterre qu'il produit ici. Il les a prises toutes faites dans

Hardyng, ch. XIII, avec la forme (peut-être une faute d'impression) *Mons* - pour *Mous* - :

This Briteyne is in length eyght .c. myle
 Fro Monsehole that is in Cornewayle right
 Unto the northend of Catenes to compile,
 And also in bredeth, from Sainct David that hight
 To Yarmoth, that in Norffolke is by sight.
 Twoo hundred myle accoumpted well and clene,
 As autours saie this isle dooeth whole contein.

66. — « ... that no french kyng shall shewe his face or be
 « personally in battayle agaynst the Englyshemen, which I am
 « able to justify by your owne boke. » J'ignore si, en effet,
 un acte du Parlement a décidé, comme le prétend notre
 auteur, que le roi de France s'abstiendrait de combattre de
 sa personne contre les Anglais; mais il est vrai que, dès le
 commencement du xv^e siècle, on pensait que le roi ne devait
 pas exposer sa personne. Ainsi on lit dans un projet de
 réforme présenté à Isabeau de Bavière vers 1433 : « Item que
 « le roy ne doit jamais aler en bataille, mais se doit tenir en
 « ung tel lieu, bien acompaigné, car la prinse ou mort en
 « bataille d'un roy de France est faire perdre ou mecre en
 « merveilleuse desolacion le royaume, tesmoing la prinse du
 « roi Jehan, et la maniere de vivre du duc de Milan, qui est
 « bonne et saige. » (*Bibl. de l'Éc. de Chartes*, 6^e série, II,
 140, et voy. la note de Vallet de Viriville sur ce passage.)

68. — « ... A marriage betwene the doughter and heyre of
 Naverne and Monster de Labright, countie de Foix. » —
 « Monster de Labright » est Jean d'Albret, qui n'était pas de
 naissance comte de Foix, mais le devint par suite de son ma-
 riage avec Catherine de Foix, reine de Navarre, qu'il épousa
 en 1484; voy. le P. Anselme, III, 376, et IV, 215.

70. — Il est à peine besoin de remarquer que la bataille de
 Rosebecque fut pour la France une victoire décisive, et Frois-
 sart, où Coke s'est renseigné, ne la présente pas sous un autre
 aspect.

72. — « ... where he burned and destroyed a m. townes

and vilages. » Hardyng, ch. cxxi : « A thousand townes he brent... »

73. — Ce chapitre est encore tiré de Hardyng, qui, à propos de Geoffroi Plantagenet (ch. cxxxv), parle de Robert de Normandie en des termes que J. Coke semble avoir empruntés :

When duke Robert Jerusalem forsoke,
For covetyse to have and joyse Englande...

Cf. J. Coke : « Who covetyng his inherytaunce. »

74. — Hardyng, ch. cxxxv et cxxxvi. Pounteverarde (Fontevrault) est une faute d'impression qui de Hardyng a passé chez J. Coke. Voir la note qui suit.

75. — Hardyng, ch. cxxxviii, cxxxix, cxl. — A la fin du §, la fausse date, 1204, est dans Hardyng (fol. cxlviii), mais non la mauvaise leçon « Ponteverard ». Hardyng a « Fount Everard. » J. Coke a eu le tort de reproduire ici la leçon que Hardyng lui avait fournie au ch. xxxvi.

76. — Ce n'est pas en 1241, mais en 1257, que Richard de Cornouailles, fils du roi Jean, fut élu empereur. Coke a lu trop vite le ch. cxlv de Hardyng, qui ne donne pas la date de l'élection de Richard, mais qui se trouve débiter par un événement de l'année 1241.

77. — Hardyng, ch. cxlvii. Comp. aux deux premières lignes du § ces vers :

Edward above his menne was largely seen
By his shuldres more hie and made full clene.

La fin du § est pleine de confusion. Il est difficile d'admettre que J. Coke ait dit que les deux princes, à leur retour en Angleterre, accomplirent de nombreux faits d'armes en Savoie, l'an 1273. Il est en effet parlé dans la chronique de Hardyng, ch. cxlvii, couplet 12, des tournois auxquels Édouard et Edmond prirent part en Savoie, mais la date

de 1273, à la fin du même chapitre, se rapporte à la mort du roi Henri III. A moins de supposer J. Coke singulièrement négligent, il faut croire que son imprimeur a omis, avant ces mots « the yere of our Lorde God .M. CCLXXIII. », quelques lignes sur Henri III.

78. — Hardyng, ch. CLII et fin du ch. CLXVIII.

79. — Froissart, Michel Le Noir, fol. 23 *d* et 24 *a*; Buchon, ch. LXX; Luce, § 64; Berners, ch. xxxi. — Cobham est le « Renaut de Gobeheh », de Froissart, *Robert*, dans les anciennes éditions.

80. — L'assemblée où Édouard III fut proclamé vicaire de l'empire, et reçut en cette qualité « feaulté et hommage », selon l'expression de Froissart (éd. Luce, § 70, I, 150), reproduite par Coke, eut lieu, non à Malines, mais à Herk (province de Limbourg). Froissart mentionne aussi le droit de « faire monnoie d'or et d'argent », mais sans dire que le roi Édouard ait frappé monnaie à Anvers. Il y eut bien un parlement tenu à Malines, mais il eut un autre objet, voy. Froissart, éd. M. Le Noir, fol. 26 *a*; Buchon, ch. LXXIX; Luce, § 73; Berners ch. xxxv. Les noms des personnages cités ici par Coke sont en partie empruntés au récit de cette assemblée de Malines; voici le texte de Le Noir :

Premierement le roy d'Angleterre, *le duc de Gerles, le marquis de Julliers*, messire Robert d'Artois, messire Jehan de Haynault, *le marquis de Musse, le marquis de Blanquebourc*, le sire de Fauquemont, messire Arnoul de Bacqueghen, *l'archevesque de Coulongne*, messire Galetas son frere...

J'ai souligné les noms qui se retrouvent dans Coke. Celui-ci énumère encore les comtes de « Mouse, Namure and Savynes¹ ». Le premier et le troisième sont probablement identiques aux comtes « des Mons et de Saumes », c'est-à-dire de Berg et de Salm, qui figurent un peu plus loin dans Froissart Luce, §§ 75, 76, cf. p. CCXXXVIII, note 5), de même que le comte [Guillaume] de Namur (Luce, § 77).

¹ J'ai eu tort, en tout cas, de corriger *Lavynes*.

81. — Froissart, Michel Le Noir, fol. 30 *a b*; Buchon, ch. xciii; Luce, § 87; Berners, ch. xli.

82. — Froissart, Michel Le Noir, fol. 31 *b*; Buchon, ch. xcvi; Luce, § 89; Berners, ch. xluii. La date « m.cccc.xxix », au lieu de « m.ccc.xxxix », est une erreur qu'il faut laisser au compte de l'imprimeur de Coke. Naturellement, la conclusion est de J. Coke.

83. — Froissart, Michel Le Noir, fol. 39 *bcd*; Buchon, ch. cxx-cxxii; Luce, §§ 113-5; Berners, ch. l. Le chiffre « .xx^m. » est probablement une faute d'impression, car tous les textes portent « .xl^m. »

84. — « Emery Clifforde » est Amaury de Clisson; voy. Froissart, M. Le Noir, fol. 59 *cd*; Buchon, ch. clxxxi; Luce, § 172; Berners, ch. lxxxiv. Le chiffre de 5700 a été déduit du texte de Froissart, qui porte (Luce, II, 162) : « et ne ra-
« mena de bien sis mille hommes qu'il avoit avecch lui plus
« hault de trois cens. »

85. — Froissart : M. Le Noir, fol. 84 *c* à 85 *c*; Buchon, ch. cclxxii et début du ch. cclxxiii; Luce, §§ 261-2; Berners, ch. cxxiv et début du ch. cxxv.

86. — Froissart : M. Le Noir, fol. 87 *bcd*; Buchon, ch. cclxxix et cclxxx; Luce, §§ 269-70; Berners, ch. cxxvii. Il y a bien dans Froissart que Godemar (non Godefroi) du Fay avait avec lui 12,000 hommes, mais non qu'ils aient tous été tués.

87. — Ici Coke revient à Hardyng; ch. clxxix, couplet 10 :

He rode in Fraunce on warre, as then was seen,
A thousande tounes he brent by his pusaunce.

mais j'ignore par quelle erreur s'est introduite chez Coke la date de 1360, à moins que ce ne soit par suite d'une lecture rapide du second des vers suivants (*syxtye*, au lieu de *syxe and fourtye*) :

Ch. clxxxi, couplets 2, 3, 4 :

And in the yere a thousande and .ccc. gone
 Syxe and fourtye, kyng Edwarde at Cressy
 Met with Philyp of Valoyes, there anone,
 That kyng of Fraunce was by intrusery;
 At whiche batayle Edwarde had the victorye
 And with honoure and myght there gate the felde,
 And Philyp fled, and caste there doune his shelde.

And his eldest sone with hym went awaye,
 With an hundreth banners in her company.
 The kynges of Beme were slayne that daye,
 And of Maliogres, there full manfully,
 The dukes of Alaunson, also theim by,
 And of Loreyn slayn were in batayle
 And earles fyve, without any fayle.

Of Flaunders, Bloys, Harcourt and Melayne,
 Of gentyls and other, without any essayne,
 And of Guntpré, were there in batayle slayne
 Fyve score thousande, the twenty daye, certayne,
 And syxe also of Auguste, accompted playne.

Si étroit que soit le rapport entre ces vers et le texte de Coke, on remarquera que Coke a dû prendre ailleurs que chez Hardyng les mentions du fils du roi de Bohême, de l'archevêque de Rouen, des comtes d'Auxerre et de Saint-Pol, ainsi que l'évaluation des barons, chevaliers et gens du commun (« a. c^m. Frenchemen »). Froissart (M. Le Noir, f. 89 d; Buchon, fin du ch. cclxxxviii; Luce, § 279; Berners, ch. cxxx) dit que le fils du roi de Bohême prit la fuite lorsqu'il vit que la bataille prenait une mauvaise tournure. Le même historien mentionne la mort des comtes d'Auxerre et de Saint-Pol (M. Le Noir, f. 90 c; Buchon, ch. ccxc1; Luce, § 282; Berners, ch. cxxx), et un peu plus loin (M. Le Noir, f. 91 a; Buchon, ch. ccxciv; Luce, § 285; Berners, ch. cxxx1) la mort de l'archevêque de Rouen, dans un combat livré le lendemain de la bataille de Crécy. Quant à l'évaluation des pertes qui termine le §, elle est visiblement empruntée à cette phrase de Froissart, M. Le Noir, fol. 91 b: « ... et dirent que unze cheffz de princes estoient « demourez sur la place, .iiij. xx. bannieres, et .xij. cens che- « valiers, et environ .xxx. m. hommes d'autres gens. »

88. — « Hammes » est Hames-Boucres, cant. de Guines et arr. de Boulogne-sur-Mer.

89. — Froissart, M. Le Noir f, 97 *ab*; Buchon, ch. cccxiv; Luce, § 305; Berners, ch. cxlii et cxliii.

Il est ici bien visible que Coke a eu sous les yeux le texte français : « Si y furent occis ceulx de la partie monseigneur Charles de Bloys et tous les barons de Bretagne et de Normandie qui avec luy avoient esté prins celle nuyt » (M. Le Noir¹), et non l'anglais : « Ther was moch people slayne, and sir Charles of Bloyes and all the lordes of Bretayne and Normandy, that were with hym, were taken prisoners. »

90. — Froissart, M. Le Noir, f. 113 *d* : « Petit s'en saulva de ceulx qui se mirent avecques le roy. La furent occis le duc Pierre de Bourbon..... le duc d'Athenes, connestable de France..... et d'autre part prins le conte de Vaudesmons et de Genville et celluy de Vendosme... » — Fol. 114 *c* : « A la presse rompre et ouvrir furent prins assez près de luy (*le roi Jean*) le conte de Tancarville, et messire Jaques de Bourbon, conte de Ponthieu, monseigneur Jehan d'Artois, conte d'Eu..... messire Charles d'Artois et moult d'autres chevaliers et escuyers..... Et y eut la plusieurs Anglois archiers qui eurent la .iiij. ou .v. ou .vj. prisonniers. » — Fol. 115 *d* : « ...et estoient prins avec le roy et monseigneur Phelippe son fils .xvij. contes, sans les barons chevaliers et escuyers, et y furent mors cinq ou six mille, que ungz que autres. » — Buchon, l. I, 2^e partie, ch. xlii, xliii, xlvii; Luce, §§ 390, 392, 395; Berners, ch. clxii, clxiii.

91. — « ... at Daulroy in Britayne. » Il faudrait *Aulroy* (Auray); Coke n'a pas su comprendre le texte de Froissart (M. Le Noir, f. 166 *d*) : « furent ces batailles ordonnées les unes devant les aultres en ung beau plain assez près *Daulroy* (d'Aulroy) en Bretagne », ou encore, fol. 169 *b* : « Ceste bataille fut assez pres *Daulroy* en Bretagne. »

92. — Froissart, M. Le Noir, f. 188-191; Buchon, l. I, 2^e partie, ch. ccxxviii à ccxl; Berners, ch. ccxxxvii et ccxxxviii.

93. — Hardyng, ch. clxxxvi.

¹ Ce texte n'est pas fort correct; cf. Luce, IV, 43.

94. — Ce § offre un bien court sommaire de la campagne de Lord Derby en Guyenne, et singulièrement hors de son ordre chronologique, puisque cette campagne eut lieu en 1345 (1344, selon Froissart, voy. Luce, III, XII, note 3). M. Le Noir, f. 72 d et 73 a b; Buchon, l. I, 1^{re} partie, ch. ccxxix et ccxxx; Luce, §§ 219-21; Berners, ch. cvii: « Emery de Poitiers » est Aimar de Poitiers. Froissart ne dit pas que les Anglais *tuèrent*, mais qu'ils *déconfirent* dix mille Français. (Luce, III, 72.)

95. — « Immediately after » est erroné, car la prise de Bergerac, Lango, le Lac, Madurant, Lamonzie, Pinac, Lalinde ¹, est antérieure à la rescousse d'Auberoche : M. Le Noir, f. 70; Buchon, ch. ccxx à ccxxiv; Luce, §§ 210-14; Berners, ch. ciii et civ. En outre, l'énumération des lieux conquis par les Anglais, qui occupe le commencement de ce §, est assez confuse. Coke confond les deux chevauchées de 1345 et de 1346. Voici l'ordre qui résulte du récit de Froissart, avec renvoi aux §§ de l'édition de M. Luce : Bergerac (§ 212), Lango (213), le Lac ², Maduran, Mongis ³, Pinac, [La] Lieue ⁴, Beaumont, Lisle (214), Sainte-Bazeille (224), Roche Millon ⁵ (225), Aiguillon (226), La Réole (232), Mauron ⁶, Villefranche ⁷ (233), Miramon, Tonneins (234), Angoulême (235), Mirabel,

¹ Je donne les noms de lieux sous leur forme actuelle, sauf dans les cas où il me paraît y avoir doute sur l'identification.

² On a proposé « les Lèches » (Luce III, xiv), identification peu probable.

³ La Mongie-Montastruc, Dordogne (Luce, *ibid.*). Douteux.

⁴ On propose Lalinde, Dordogne (Luce, *ibid.*). Très-peu probable.

⁵ Meilhan, L. et Gar. (Luce, III, xx)?

⁶ *Mauleon* dans J. Coke; même leçon dans le Froissart de Berners, ch. cxii. Malgré cette coïncidence, il ne faut pas se hâter de conclure que dans ce cas-ci Coke a eu recours à la version anglaise, quand, évidemment, il s'est servi partout ailleurs du texte français. Les anciennes éditions portent *Maulrou* (M. Le Noir, fol. 76 b), que Coke et Berners ont pu, indépendamment l'un de l'autre, soit par une lecture rapide, soit de propos délibéré, transcrire par Mauléon, qui avait l'avantage d'être un nom connu. Il s'agit en réalité de Castelmoron-sur-Lot, arr. de Marmande (Luce, III, xxiii).

⁷ *Franché*, dans Coke, c'est Villefranche du Queyran, arr. de Nérac.

Aunay, Surgères, Benon, Mortagne sur Gironde, Taillebourg (292), Saint-Jean d'Angeli, Saint-Maixent¹, Montreuil-Bonnin, Poitiers (293).

— «... and takyng of Kyng David... the yere of Lord God .m.cccxlvii »; voy. Hardyng, ch. clxxxii. — Ce qui suit : «... and also howe sir Gylbert Humfrevile... » est d'une date plus ancienne (1336); voy. Hardyng, clxxxviii.

97. — Fin du §, Hardyng, ch. clxxxvii.

98. — Froissart, M. Le Noir, t. II, f. 142-147; Buchon, l. II, ch. ccvii-xix; Berners, t. I. ch. ccccxxxix-xxxiii. — Les trois personnages nommés au commencement du § sont dans Froissart (Le Noir, f. 142 b) « messire Hue de Cavrellée, messire Thomas Trivet, messire Guillaume Helmon ». — « The castell of Drucham », ou de « Driceham », Le Noir, f. 146 b, est Drincham, canton de Bourbourg, arr. de Dunkerque.

99. — Saint-Jacques de Galice : Froissart, M. Le Noir, t. II, f. 258; Buchon, l. III, ch. xxxiv; Berners, t. II, ch. xlviii. — *Ribadane* devrait être *Ribadave*, mais les anciennes éditions de Froissart et Berners ont *Ribadane*; c'est Ribadavia, province de Pontevedra (Galice) : Le Noir, t. III, f. 11; Buchon, l. III, ch. lv; Berners, II, ch. xlv. — « Mawres » est *Maures*, dans Froissart : M. Le Noir, t. III, f. 13 a; Buchon et Berners, fin des chap. cités. C'est Muros, petit port sur l'Océan, dans la province de la Corogne ». — « Besances » (*Betances* dans Buchon) est Betanzos, à quelques lieues au sud de la Corogne; M. Le Noir, t. III, f. 14 a — 16 b; Buchon, t. III, ch. lvii, lviii; Berners, II, ch. lxxv, lxxvi. — « Danrone » (*lis. Daurone*) est dans Froissart « la ville d'Aurene », M. Le Noir, t. III, f. 32 b, Buchon, l. III, ch. lxxviii; Berners, II, ch. lxxxviii. C'est Orense, chef-lieu d'une des quatre provinces de l'ancien royaume de Galice.

100. — Froissart, M. Le Noir, t. II, f. 50-7; Buchon, l. II, ch. lxxv-ix; Berners, I, ch. ccclx-lxv.

101. — La description des splendeurs de la cour de Ri-

¹ Le « bouch Saint-Maximilien » de Froissart, Luce, IV, 13.

chard II est empruntée à Hardyng, ch. cxciii, qui du reste est loin de faire de tant de faste un titre d'honneur pour le roi. La rubrique du chapitre est ainsi conçue : « Howe in the
« tyme of kyng Rychard reigned overpassyng pryde, advou-
« tree and lechery, as well in mense of the spiritualitie as in
« other of his hous. »

103. — Froissart, M. Le Noir, t. II, f. 218 c — 226 c; Buchon, l. III, ch. XIX-XXI; Berners, II, ch. xxxiii-vi. Coke s'est trompé en séparant par une virgule « Hughelyn » et « Hartecelle » : le nom de cet écuyer est « Uguelin de Hartecelle ».

104. — Hardyng, ch. ccix. « Saynt Cle¹ » et « Ethan » sont Saint-Cloud et Étampes.

105. — Froissart, M. Le Noir, t. III, f. 9 a — 11 a; Buchon, l. III, ch. LIII, LIV; Berners, t. II, ch. LXXII, LXXIII.

106. — Hardyng, ch. ccxiv.

107. — Hardyng, ch. ccxvi.

108. — Jusqu'à « Vernon ou Sayne » (p. 91, l. 2) la liste des places conquises par Henri V est littéralement empruntée au ch. ccxvii de Hardyng; Coke a seulement déplacé « Vyre² » (dans Hardyng, entre « Maunte » et « Balom »); « Depe » (dans Hardyng, entre « Caldebeke » et « Arkes »); « Roan » (dans Hardyng, entre « Estoutvile » et « Lovers »). « Crayle, Owsare, Perfont, Pont Melancke », sont pris au hasard dans le ch. ccxxi. Puis, avec « Sancet³, Motruex⁴, Dugion », nous revenons au ch. ccxvii. « Paris, Compyne..., Cassons, Bray, Saynt-Deonis, Bois Saint-Vincent⁵, Corbell » (Paris, Compiègne, Cessons...

¹ J'ai corrigé « Saynt Clo », ce que je n'aurais pas dû faire, puisque la faute, si faute il y a, est déjà dans Hardyng, qui porte (fol. ccv) *Seyncle*.

² *Ayre*, dans mon texte, est une faute d'impression.

³ Faute de Coke ou de son imprimeur : Hardyng a *Saucer*.

⁴ *Montruer*, dans mon texte, est encore une faute d'impression.

⁵ Il y a dans Hardyng « Boys Vyncent » et « Boy Vincent », ce qui est déjà moins mauvais.

Saint-Denis, Bois de Vincennes (?), Corbeil), sont de nouveau empruntés au ch. ccxxi. Quant à « Trois in Champayne » et à « Mewes in Bry » (Meaux), ils sont probablement aussi tirés de Hardyng; Troyes est mentionné au début du ch. ccxix :

The eight yere of his reygne, at Candelmasse,
The kyng came home and brought with hym the quene
That he had wed at Troys in Champein doutlesse.

L'index de l'édition-que sir H. Ellis a donnée de Hardyng est tellement incomplet qu'on ne peut aucunement s'y fier. *Troys in Champeyn*, que je viens de citer, n'y figure pas. — La mention du palais de la Tournelle est tirée du ch. ccxvii de Hardyng :

The siege ¹ helde fro Midsomer to Christmasse
When kyng Henry, at his palayce royall
Of Turnels fayre, besyde the bastell pereles
Of Saynt Antonye helde his hole imperiall.

La fin du chapitre, concernant la visite de l'empereur Sigismond et d'autres grands personnages, est prise au ch. ccxv de Hardyng. Ce § 108 du *Debate* est un exemple remarquable du désordre avec lequel Coke a procédé à la rédaction de son ouvrage.

109. — Hardyng, ch. ccxxi :

The duke of Brytain then was his manne
For fee belaste without rebellion,
The counte Saint Paule his manne was then,
The duke of Burgoyn, without suspicion,
With many other his menne, without collusion,
Were sworne then whole, the countrees in the same wise
Castelles and tounes, eke as he couth devise.

110. — Hardyng, ch. ccxxii.

116. — « ...and theyr crafty confederacy... » Hardyng em-

¹ Le siège de Melun que Hardyng (1543) appelle *Meloyne*, dans l'autre édition (m. d. xliiii) *Melayn*, dans Coke *Meloyne*.

plioie plus d'une fois (par ex. ch. CLX), le mot *confederacy* pour désigner l'alliance des Écossais et des Français.

120. — Hardyng, ch. CCXVII.

121. — Hardyng, ch. CCXXV.

123. — Grafton, fol. cxiii, cxiiij. 1480 est une faute d'impression ; la bataille de Stokes (Nottingham) eut lieu le 16 juin 1487.

124. — Grafton, fol. cxliiii, cxliiii. Mais Coke a singulièrement modifié les circonstances de cette entrevue, qui fut purement fortuite, une tempête ayant jeté le roi d'Espagne sur la côte d'Angleterre alors qu'il se rendait de Flandre en Espagne.

125. — Sur Edward Poynings, voy. la fin de la note sur le § 2.

138. — Les informations qui suivent concernant l'histoire de France sont probablement tirées de Fabyan.

145. — La *Summa Anthonini* est un ouvrage bien souvent imprimé au xv^e et au xvi^e s. du dominicain Antonino, archevêque de Florence de 1446 à 1459 et canonisé en 1523. La citation de cet ouvrage a été empruntée par J. Coke à Fabyan, ch. CXLIII.

147. — «...a bocher named Franco conquered France... Seke Orose, the .cxxvi leef. » La citation est exacte. Voici en effet ce qu'on lit au t. I, fol. .vj^{xx}.vj., col. 1, de l'*Orose* de Verrard (1491) ou de la réimpression, en plus petit format, de 1509 :

Merveilleusement se deffendirent les Troiens contre les Romains, mais toutesfoys en la fin furent ilz vaincus, les ungs tués, les autres s'en fuyrent, et fut la cité prinse a force. Après s'en retournerent a Rome les Romains, et les Troyens qui estoient eschappés s'en allèrent en la terre de Germanie là où ilz se peuplèrent et ordonnèrent un chevalier nome Francion, filz de Hercules, ou de Hector, comme dient aucuns, et nepveu du roy Priam, pour estre leur roy ; et est le plus ancien roy de France dont les chroni-

queurs facent mension. Une autre opinion est que France fut ainsy nommée pour ung bouchier qui en fut roy par sa grant vaillantise, lequel on appelloit Franco; mais je croy mieux que le nom vint de Francion le Troien, après la destruction de Troye.

On remarquera qu'ici deux hypothèses sont présentées, et que Coke n'a pas manqué de choisir celle qui lui semblait la plus défavorable aux Français, en gardant le silence sur l'autre.

152. — J. Coke donne ici un très-court résumé des §§ 67, 70, 75 et 76 du Débat français. Il ne faut pas perdre de vue que l'imprimé n'a pas les §§ 77 à 79.

155. — L'argumentation de J. Coke est empruntée au Débat français, §§ 68-9.

156⁷. — Encore ici l'auteur s'inspire du Débat français, §§ 71-4.

158. — Cf. le Débat français, § 102.

159. — « and in England there is only .xiiii. » J. Coke reproduit ici un argument du héraut de France dans le Débat français, § 103, sans utilité, du reste, car on verra par la suite qu'il n'y répond pas. — La suite du § résume les §§ 104, 112, 116, 119. Il enchérit sur le Débat français, lorsqu'il fait dire au héraut de France qu'une grande partie de l'Angleterre est inhabitée et inculte, consistant en forêts, en chasses, en parcs, « à ce point que vous, sire héraut d'Angleterre, pouvez me répondre que vous avez en Angleterre autant de dains que nous avons de gens en France. D'hommes, de femmes et d'enfants, nous en avons en France cent pour un [en Angleterre]. » J. Coke déclare donc spontanément que la population de l'Angleterre est relativement faible, en quoi il dit vrai (voir la note sur le § 94 du Débat français). Il essaiera, dans le § suivant, de donner la raison de la différence qui existe à cet égard entre les deux pays.

160. — Je ne suis pas en état d'apprécier la valeur des causes par lesquelles J. Coke explique la supériorité de la France quant à la population et quant au nombre des villes. Je ferai

seulement remarquer que l'argumentation placée ici dans la bouche du héraut de France est l'œuvre de J. Coke et nous représente ses idées personnelles, car il ne s'en trouve pas trace dans le Débat français.

161. — Ce § est intéressant parce que, tout de même que dans le précédent, J. Coke y fait valoir contre son pays des arguments dont l'auteur du Débat français ne s'était point avisé. Le premier des deux griefs qu'il élève contre l'Angleterre, l'abus des parcs qui restreignent la partie habitable du pays, a été bien des fois reproduit depuis la conquête normande; J. Coke l'avait déjà invoqué dans le § précédent. Le second, d'une tout autre nature, est assurément beaucoup plus nouveau. Lorsque J. Coke fait constater par le héraut français que la fabrication des étoffes est médiocre en Angleterre et qu'il essaye d'expliquer cette infériorité par l'absence d'officiers dont la fonction serait de surveiller le travail des fabricants, il se fonde sans doute sur son expérience commerciale. Il faut donc supposer que les règlements, non moins nombreux en Angleterre qu'en France, qui s'appliquaient à la fabrication des laines, n'étaient pas strictement observés.

162. — J. Coke ne donne ici qu'un résumé bien écourté des motifs de préférence invoqués par le héraut de France aux §§ 120-4 du Débat français. Notamment, il passe sous silence l'argument tiré du sel « qui se fait par la force du soleil », tandis que les Anglais sont obligés de le faire « par force de feu, qui est chose bien penible et de peu de valeur » (§ 122). Mais il y répond plus loin, § 210, disant qu'en Angleterre on a du sel blanc fait par la force du soleil, tandis qu'en France on est réduit au sel gris de Bretagne. Au temps de J. Coke, on n'avait pas encore découvert les riches mines de sel gemme de Cheshire, qui produisent ce sel fin et blanc si supérieur à celui dont nous usons en France.

163. — Résumé très-incomplet du § 125 du Débat français; mais J. Coke n'avait pas à revenir sur l'industrie de la laine dont il avait déjà parlé dans les deux §§ précédents.

164. — Cf. le Débat français, § 127.

165. — Cf. le Débat français, §§ 129-32. L'imitation est ici bien vague.

170. — Fabyan, ch. CXLIX :

He was so noble in lernynge and excellent in connyng that the firste Sergius, bisshop of Rome, sent for hym to assoyle questions there made in his unyversite. Also his connyng is apparent in the bokes which he wrote super Genesim, super Thobiam, super Esdriam, super Neemiam, with other which wold aske a longe tracte of tyme to reherse ; with also the omylies made upon the Gospellys.

171. — Également emprunté, moins la mention des Neuf Preux, à Fabyan, début du ch. CLVI.

173. — Chaucer, Gower, Lydgate, sont assez connus pour qu'il soit inutile de leur consacrer ici une notice ; je ne sais rien de Bongay ni de Grosdon. — Richard Payce, mort en 1532, fut doyen de Saint-Paul, et se fit connaître comme humaniste et diplomate. — Lylly est probablement le grammairien William Lily, 1468-1522, ou son fils, l'historien Georges Lily, mort en 1559. — Thomas Lynacre, mort en 1524, excellent humaniste, est surtout connu comme médecin. Il joue un rôle dans une anecdote certainement apocryphe où figure aussi Villon, que raconte Rabelais, IV, 67¹. — Cuthbert Tunstall, mort en 1559, fut nommé à l'évêché de Londres en 1521, dépouillé de son siège en 1552, réintégré en 1553 et de nouveau destitué en 1559, peu de mois avant sa mort. Il est l'auteur de divers écrits théologiques. — Latymer est sans doute l'humaniste William Latimer, mort en 1545. Il n'est pas probable que Coke ait en vue Hugh Latimer, l'un des trois martyrs d'Oxford (1555) : Ridley et Cranmer n'auraient pas été oubliés. Hoper est vraisemblablement le réformateur John Hoper ou Hooper, évêque de Gloucester en 1550, qui souffrit le martyre sous Marie en 1554. — Miles Coverdale, d'abord moine augustin, embrassa la réforme, fut nommé évêque d'Exeter en 1551, destitué en 1553 par la reine Marie, et mourut en 1556. — Tous ces personnages, sauf le dernier, ont passé

¹ Voy. Longnon, *Étude biographique sur Fr. Villon*, 1877, p. 92.

par l'Université d'Oxford et ont leur notice dans les *Athenæ Oxonienses* de Wood, aussi bien que dans la plupart des compilations biographiques.

174. — La mention de l'université fondée à Stamford (Lincolnshire) est prise à Hardyng, ch. xxv.

175. — « Maystress More » ou Margaret More, fille du célèbre chancelier Thomas More († 1535), était une personne fort versée dans les études latines et grecques. Elle était la merveille de son temps, dit Fuller, *The History of the Worthies of England*, éd. Nichols, II, 69. — « Maystress Anne Coke » est la mère du chancelier Bacon. Elle était fille de sir Anthony Cook, le précepteur d'Édouard VI. — « Maystress Clement » m'est inconnue.

176. — Hardyng, ch. LVII et LVIII.

177. — Hardyng, fin du ch. LXIII.

178. — Hardyng, ch. xc, deuxième couplet.

179. — Cette énumération est empruntée à divers chapitres de Hardyng : « seynt Eleyn » (Hélène), ch. LIX, LXIII ; « Paulyn », ch. xc, xci, xcii ; « Felix », ch. xci ; « Beryne », ch. xciii ; « Oswolde », ch. xciv ; « Oswyn », ch. xciv ; je ne trouve point « Joyse » ; « Aydan », ch. xciv ; « Elfride » est peut-être « Elflede », fille d'Oswy, qui se fit religieuse, ch. xcv « Oswy », ch. xciv, xcv ; « Hylde, Eglybert, Wylfride », ch. xcv ; « Ebbe, Audry ¹, Edmonde », ch. cvii ; « Johnn of Beverley », ch. xcv ; « Edward », ch. ccxv ; Elflede, peut-être « Euffed », la femme d'Oswy, ch. xciv ; « Seynt Cutbert », ch. cviii.

180. — Tiré des premiers chapitres de Hardyng, notamment des ch. vi et vii.

183. — Voir l'Orose déjà cité à la note du § 147, t. I, fol. vj^{xx}.v., col. 3.

193. — L'ouvrage à l'aide duquel on peut le plus commodément identifier les personnages nommés dans ce chapitre est

¹ Andry, Coxe, mais *Awdry*, Hardyng.

la *History of the orders of Knighthood of the British Empire*, de sir Harris Nicolas (Londres, 1841-2, in-4°, 4 vol.), où se trouve, au t. II (Appendix, p. li et suiv.), une table chronologique des chevaliers de la Jarretière. On y voit que plusieurs des chevaliers mentionnés par Coke avaient été nommés bien peu d'années avant l'époque où fut composé le Débat. Ainsi sir Thomas Cheyney fut élu le 23 avril 1539 et installé le 18 mai suivant; il mourut en 1558; sir John Gage fut élu le 23 avril 1541 et installé le 22 mai; il mourut en 1556, sir Anthony Wingfield fut élu le 23 avril 1541 et installé le 8 mai; il mourut en 1552; sir John Wallop fut élu le 24 décembre 1543 et installé le 18 mai 1545; il mourut en 1551; sir Anthony Saint-Léger fut élu le 23 avril 1544 et installé le 18 mai suivant; il mourut en 1552. — « Mylorde Paget » est sir William Paget, élu le 17 février et installé le 23 mai 1547. Il fut créé lord Paget en 1549, et mourut en 1563. Le comte de Huntingdon et lord Cobham furent élus le 23 avril 1549 et installés le 13 ou le 14 décembre de la même année. « Mylord de la Warre est sir Thomas West, lord La Warr, élu le 1^{er} décembre 1549, et installé le 13 ou le 14 du même mois.

196. — « ... you have only .ii. dukes. » Il y avait assurément plus de deux ducs en France à l'époque où John Coke écrivait, mais il est possible qu'il ait voulu excepter ceux qui appartenaient à des familles souveraines. En ce cas, il a probablement eu en vue le duc d'Étampes et le duc de Nevers. Le duché-pairie d'Étampes fut érigé en 1536 pour Jean de Brosse, comte de Penthièvre (P. Anselme, *Hist. généal.*, V, 567), et celui de Nevers pour François de Clèves, en 1538 (*ibid.*, III, 451).

— « ... bisshoppes portatyves », les évêques portatifs, évêques sans diocèse; voy. Du Cange, EPISCOPI PORTATILES.

197. — J. Coke est dans la vérité lorsqu'il oppose la richesse des nobles anglais à la pauvreté de certains nobles français. En Angleterre, au xv^e et au xvi^e siècle comme aujourd'hui, l'état de noblesse était indissolublement lié à une certaine situation de fortune; voy. *A relation... of the Island of England*, note 59.

211. — Les premières lignes de ce § sont presque traduites

du § 96 du Débat français; cf. aussi le § 125 du même ouvrage, et la note. Sur l'importation des laines anglaises au moyen âge, on peut voir de nombreux passages dans les *Annals of Commerce* de Macpherson, résumés à la table, au mot *wool*. Sur la hanse de Londres, en particulier, qui s'occupait spécialement de ce commerce, voy. Bourquelot, *Études sur les foires de Champagne*, dans les *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, 2^e série, V, première partie, 134.

La littérature du moyen âge fournit de nombreux témoignages qu'on pourrait citer ici. En voici deux : le troubadour Peire Cardinal (*Ab voutz d'angels*) reproche aux Jacobins de préférer au cilice la douce laine d'Angleterre; et on lit dans le *Dit des marcheans* (A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil des Fabliaux*, II, 125) :

Li .j. en vont en Engleterre
Laines et cuirs et bacons querre.

217. — Sur la production de l'étain et du plomb en Angleterre au moyen âge, on peut voir *A relation... of the island of England*, note 11.

222. — Ce § est traduit littéralement, — sauf, dans les dernières lignes, les modifications que le sujet comporte, — du § 133 du Débat français.

223. — Imité du Débat français, § 135.

224. — Imité ou parodié du Débat français, § 138.

La ballade par laquelle John Coke termine son opuscule est une réponse à une ballade française qui est imprimée à la fin de l'ancienne édition du Débat français. Cette ballade française n'est pas de l'auteur du Débat : elle est, selon toute apparence, l'œuvre de Villon. Il ne convenait donc pas qu'elle fût publiée à la suite du Débat, mais elle peut utilement trouver sa place ici, pour aider à l'intelligence des rimes de J. Coke.

C'est l'abbé Prompsault qui pour la première fois, en 1832,

fit entrer cette pièce dans les œuvres de Villon¹. Il l'avait tirée d'un ms. et la croyait inédite. Il ignorait donc qu'elle avait déjà été imprimée au moins deux fois : à la suite du *Débat français*, — édition qui paraît n'avoir pas été remarquée jusqu'à ce jour, — et dans un petit in-8° gothique de quatre feuillets qui contient en tout trois ballades, toutes trois réimprimées par M. de Montaiglon, dans ses *Anciennes poésies françaises*, V, 319-23. Ces deux anciennes éditions paraissent être la reproduction l'une de l'autre; le texte de Prompsault présente des variantes assez notables. Voici le texte imprimé à la suite du *Débat français*, avec les variantes très-peu nombreuses de l'in-8° gothique réédité par M. de Montaiglon, et celles, plus importantes, du texte donné par l'abbé Prompsault :

- I Rencontré soit de bestes feu jettans
 Que Jason vist, querant la toison d'or;
 Ou transmué d'homme en beste sept ans
- 4 Ainsi que fut Nabugodenosor;
 Ou perte il ait ou guerre aussi villaine
 Que les Troyens pour la prise d'Helaine;
- 7 Ou avallé soit avec Tantalus
 Et Proserpine aux infernaulx pallus;
 Ou plus que Job soit en greffe souffrance,
 Tenant prison en la tour Dedalus,
- 11 Qui mal voudroit au royaume de France.
- II Quatre mois soit en ung vivier chantans,
 La teste au fons ainsi que le butor;
 Ou au grant Turc vendu deniers contans
- 15 Pour estre mis au harnois comme ung tor;
 Ou trente ans soit, comme fut Magdalaine,
 Sans drap vestir de linge ne de laine;
- 18 Ou soit noié comme fut Narcisus;
 Ou aux cheveulx comme Absalon pendus
 Ou com Judas fut par desesperance;
 Ou puist mourir comme Simon Magus ·
- 22 Qui mal voudroit au royaume de France.

¹ P. 335 de son édition; elle est reproduite dans la première édition de M. Paul Lacroix (*Bibl. élév.*), p. 229; 2^e édition (1877, libr. des Bibliophiles), p. 154.

- III Dorenavant puist revenir le temps,
 C'est qu'on lui coulle au ventre son tresor;
 Ou qu'il soit mis entre meulles flotans
 26 En ung moulin comme fut saint Victor ;
 Ou sanglouti (*sic*) a la mer sans alaine
 Comme Jonas au ventré a la ballaine;
 29 Ou soit privé de la clarté Phebus,
 Des biens Juno et du solas Venus,
 Et du Dieu Mars soit pugni a oultrance,
 Ainsi que fut roy Sardanapalaus (*sic*),
 33 Qui mal vouldroit au royaume de France.

Prince, porté soit des clers Yollus
 En la forest ou domine Glocus,
 Et soit privé de paix et d'esperance,
 Car cil n'est digne de posseder vertus

- 38 Qui mal vouldroit au royaume [de France].

5. *Montaignon*, ou peste; *Pr.* aussi griesve et villaine. — 7. *Pr.* Penthalus, qui avait embarrassé *Prompsault*, mais que *M. P. La-croix* avait sans peine corrigé. — 8. *Manque dans Pr.* — 10. *Mont.* court D.; *Pr.* avecque D. — 14. *Pr.* Argent c. — 15. *Pr.* comme bug for. — 16. *Pr.* comme la M. — 20. *Pr.* ou comme fu J. p. desesperance. — 21. *Mont.* p. perir.

23. *Pr.* D'Octovien puisse venir¹. — 27. *Mont.* Ou translouty a; *Pr.* transloutis en. — 28. *Pr.* Pis que J. ou corps de la. — 29. *Banny* de. — 30. *Mont. et Pr.* et du. — 31. *Pr.* Et du grant Dieu soit maudit. — 33 et 38. *Édition du Débat* Qu'il. — 34. *Pr.* soit es desers Eolus. — 36. *Pr.* Ou privé soit. — 37. *Pr.* Car digne n'est de possesser.

On voit que J. Coke a largement puisé dans la ballade de Villon. La comparaison sera rendue facile par cette concordance :

Anglais, 5, 7, 8, 12, 15, 56, 67, 68, 70, 71;
 Français, 16, 19, 20, 9, 26, 18, 10, 31, 14, 27.

¹ C'est la bonne leçon. Il y a là une allusion — qui a embarrassé les éditeurs de Villon — à l'un des récits (*Virgilius*) dont se compose l'*Historia septem sapientum*, voir l'*Ystoire des sept sages* publiée pour la Société des anciens textes français, par G. Paris, p. 115-120. — Le « Tresor Otevien » était proverbial au moyen âge, voir Monmerqué et Michel, *Théâtre français au moyen âge*, p. 203, note; Michel, *Floriant and Florette* (Roxburghe Club), p. xxxix.

Mais comme sa ballade a huit strophes, au lieu des trois, plus l'envoi, qui devaient constituer toute ballade française régulièrement construite, il a dû puiser dans son propre fonds un grand nombre de traits. Plusieurs (vers 9, 49, 79) sont empruntés à l'histoire d'Angleterre. — Smithfield, v. 73, est le lieu où se tenait le marché aux bestiaux. C'est encore là que se trouve le principal marché à viande de Londres. Le supplice mentionné en ce vers était en effet celui qui était réservé aux empoisonneurs; voy. Harrison, *Description of England*, éd. Furnivall, I, 225. — On remarquera au v. 75 l'allusion aux sables mouvants qui rendent la plage de Calais si désagréable, et, dans la strophe que l'auteur a jugé à propos d'écrire en français, deux vers sur Jeanne d'Arc. Cette même strophe contient un vers (80) qui demande quelques mots d'explication. Lorsque Coke a écrit que « Ferrix » avait été mis en pièces par sa mère, il a été induit en erreur par le chroniqueur auquel il a fait les emprunts les plus nombreux, par Hardyng. En effet, ce n'est pas Ferrix, ou plutôt *Ferrex*, qui fut « mis en pièces » par sa mère, mais son frère Porrex. Ferrex avait été tué dans une bataille contre Porrex, et c'est pour le venger que sa mère tua ce dernier : « Illis autem pugnanti-
« bus, Ferrex est interfectus... Porro eorum mater, cui nomen
« Viden, cum de filii nece certior facta esset, ultra modum
« commota in alterius (c'est-à-dire *Porrex*) odium versa est...
« Nacta ergo tentorium quo ille sopitus fuerat, aggreditur eum
« cum suis ancillis, et in plurimas sectiones dilaceravit » (Geofroi de Monmouth, l. II, ch. xvi, éd. San Marte, p. 36). Hardyng ch. xxx) fait le même récit; mais, soit par sa négligence ou par celle de son imprimeur, *Ferrex* s'est introduit à la place de *Porrex* dans ce vers :

For sorrow of whiche ther mother...
To *Ferrex* come with hir maydens all in ire.
Slepyng in bed slew him...

Ce qui précède était imprimé lorsque M. E. Picot m'a signalé la ballade française en deux autres recueils :

1° Dans le manuscrit 2926 du catalogue de La Vallière, ainsi indiqué au t. II, p. 307 de ce catalogue : « Recueil de poésies
« composées par Jean Trotier, Molinet, Pierre Fabri, Cretin,

« Castel, Jehan Braconier de Bordeaux, Guillaume Tasserie, « et autres auteurs anonymes, in-fol. m. v. antique. Manuscrit « sur papier du xvi^e siècle, écrit en ancienne bâtarde, à longues « lignes, contenant 142 feuillets. » — Ce manuscrit est décrit en détail dans le *Supplément à la première partie du Catalogue de la Bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière*, 1783, p. 35 et suivantes ¹. Notre ballade est la soixante-troisième des pièces qu'il contient. Acquis pour la Bibliothèque du roi, il porte maintenant à la Bibliothèque nationale le n^o 24315 du fonds français (ancien La Vallière 65). C'est, sauf deux ou trois variantes insignifiantes, le texte de l'ancienne édition reproduite par M. de Montaiglon ;

1^o Dans le *Jardin de plaisance et fleur de rethorique*, fol. 148 v^o de l'édition in-fol. (Lyon, Olivier Arnollet). C'est un médiocre texte ; je le transcrirai cependant, parce qu'il diffère assez notablement des deux textes déjà indiqués :

Rencontré soit des bestes feu getans
 Que Jason vit querant la toison d'or;
 Ou transmué d'homme en bestes sept ans,
 Ainsi que fut Nabugodonosor;
 Ou noyé soit en la mer sans alaine
 Pis que Jonas au ventre d'une balaine;
 Et de fait soit mis avec Tantalus
 Ou Proserpine en l'inferral palus;
 Et pis que Job soit en griefve souffrance,
 Tenant prison en la court Dedalus,
 Qui mal voudroit au royaulme de France.

Quatre moys soit en ung vivier chantant
 La teste au fons comme fist le butor;
 Et qu'il soit mis entre meules flotant,
 En ung moulin, comme fut saint Victor;
 Ou il y ait guerre ou perte villaine,
 Comme eut Troye en la prise d'Helaine;
 Ou condamné comme fut Narcisus,
 Ou a chipe, comme Absalon, pendus,
 Comme Judas en une seiche branche,
 Qui mal, etc.

¹ Le numéro du manuscrit a été imprimé par erreur 2976 au lieu de 2926.

Malades pis qu'oncques ne fut amant,
Et qu'on luy coule parmy foison (*sic*) tresor ;
Et qu'en la fin le voit on detirant,
Et qu'au Turc soit vendu dernir (*sic*) comptant,
Pour estre mis au harnois come ung tor ;
Ou trente ans soit, comme la Magdeleine
Sans draps vestir, soyent de linge ou de laine
Et puis privé de la chartre (*sic*) Jhesus,
Des biens Juno et des soulas Venus ;
Et du dieu Mars soit pugny a oultrance,
Ainsi que fut roy Sardanapalus,
Qui mal, etc.

Prince, porté soit des cerfz Eolus,
En la forest ou domine Clanchus (*sic*),
Et puis banny de paix et d'esperance,
Car digne n'est de posseder vertus
Qui mal, etc.

TABLE DU DÉBAT FRANÇAIS¹

aboisé, 8, boisé.
aboissonné, 8, couvert de buissons.
ADRIAIN, pape, 37.
AGNÈS, papesse, 43 (note).
ALBY, le comte d' — (= Derby), 135 (note).
ALBION, île d' —, 27, 111.
ALENÇON, duc d' —, 113.
ALEXANDRE, ALIXANDRE, roi de Macédoine, 4, 133 (note).
ALLAMAIGNE, ALMAYNE, 28, 35, 130, les Almaignes, 82; nation d'Almaigne (division du clergé), 109.
amenc, 10, lat. *amœnus*.
AMIENS, 51.
ampoule, la sainte —, 34.
ANGLETERRE. 1° Opinion du héraut anglais : le royaume d'Angleterre doit être approché d'Honneur, 5, 25, 101; l'emporte sur la France en plaisance : belles dames, 6; belles chasses, 7; beau déduit (chasse à l'oiseau), 8; en vaillance : résumé de l'histoire d'Angleterre, 21-5 : en richesse :

peuple, 94; fruits, 95; bétail, 96; mines, 97; poissons de mer, 98; est le plus riche pays de la chrétienté, 101. — 2° Opinion du héraut français : l'Angleterre était autrefois habitée par des géans, 111; a été conquise plusieurs fois par les Français, 50; naguère conquise par Isabeau, fille de Philippe le Bel, 51; situation de l'Angleterre, 66; n'a pas de havres fermés, 70; a du fer, 74; produit peu de sel, 75 var. (note), 122; peu de fruit, 124 (note); le clergé d'Angleterre n'est dans la chrétienté qu'un membre de la nation d'Allemagne, 109.
ANGLOIS. 1° D'après le héraut d'Angleterre : mènent quatre guerres de front, 23; sont rois de la mer, 24 (note); ne laissent emporter ni or ni argent, 99, 100. — 2° D'après le héraut de France : les Anglais

¹ Dans cette table, comme dans celle du débat anglais, l'y est classé avec l'i.

- sont fanfarons, 113; entêtés, 14, 132; sont originaires de Saxe, 28; ont été chassés d'Écosse par Robert Brus, 45; ont été battus par les Français, 48; ont profité des divisions de la France pour la piller, 56, 134; savent commencer les guerres, mais ne les savent finir, 14, 63; sont larrons de mer, 66; viennent chercher en France leur sel, 75, leur vin, p. 29 var.; ne savent pas faire leurs draps, 125 (note); sont haïs de tous leurs voisins, 81; sont, en cas de guerre avec la France, dans des conditions d'infériorité, 81-5.
- ANJOU, 48; duc d' —, 113.
Arbre de batailles, 134 (note).
 arc, usage de l' — en Angleterre, 84 (note).
 argent, voy. or.
 ARRAS, tapisserie d' —, 117.
 ARTUS, roi de la Grande-Bretagne, 21, 26.
 asaisonné, mal —, 131, qui ne mûrit pas.
 asproyer, 56, rendre âpre.
 assabler, 78, s'ensabler.
 assorti, estre —, a 67, être en état, en mesure.
 autours, 19.
 AZINCOURT, voy. GINCOURT.
- BACE, la —, 74 (note), Batz.
 BAYONNE, 61, 70, 82, 85, 129, 130.
- BEUCAIRE, 130.
 BEAUVOYS, l'évêque de — pair de France, 112.
 BEC, 97 (note).
 BELLE MARINE, le roi de —, 65 (note).
 BISCAYE, fer de —, 72 (note).
 BLAYE, 61.
 blé, abondant en France, 121; importé de France en Angleterre, 120 (note).
 BOESSE, 43, Boèce.
 BORC, 61.
 BOULOGNE SUR LA MER, 35.
 BOURBON, duc de —, 113.
 BOURDEAUX, 61, 62, 70, 74.
 BOURGES, draps de —, 125.
 BOURGONGNE, le duc de — 56, pair de France, 112.
 BRETAGNE, la grande Bretagne, 27, 28, 130, 31, 45, 53, 111.
 BRETAGNE, la petite Bretagne, 70, 73, 75, 76, 130; duc d' —, 113.
 BROUAGE, *Brouaige*, 74, la rivière de —, 130 (note).
 bruit (?), 76.
 BRUNET LATIN, 35 (note).
 BRUS, voy. ROBERT DE BRUS.
Brut, le livre du —, 29, 45, 135; compilation historique sur laquelle voy. la préface; extraits de ce livre cités aux notes des §§ 28, 29, 42, 45, 51.
 BRUTUS, 27, 111.
 BRUTZ, les —, 28.
- CAHORS, voy. COHOURS.
 CALAIS, estaple de —, 96

- (note); détroit de — et de Douvre, 66.
- CAMBREGE, l'université de —, 105.
- canons enflammés, 78.
- CARCASSONNE, 34.
- carraques, 90, navires ayant ordinairement un fort tonnage et servant comme transport et au besoin comme bâtiments de guerre; voy. Jal, *Glossaire nautique*. carraca, carraque.
- CARTAIGE, 45.
- ces, 40, interdit, voy. Du Gange, *cessatio*.
- CHALONS, l'évêque de — pair de France, 112.
- CHAMPAIGNE, le comte de — pair de France, 112.
- charbon de pierre, 71, 95, 97; n'est employé en France que pour la forge, 128.
- CHARLES V, roi de France, 77.
- CHARLES VII, roi de France, 58, 139.
- CHARLESMAIGNE, 4, 35, 50.
- CHARLES MARTEL, 34.
- CHARROUX, la relique conservée à —, 107.
- chasses, en Angleterre, 7; en France, 15.
- château devant ou derrière, 84; le gaillard d'avant ou le gaillard d'arrière.
- châteaux, nombreux en France, rares en Angleterre, 115.
- CHEPTRE (ou CHIEP), la croix de —, 124 (note).
- chevalines, bestes —, 96.
- Litré n'a pas d'ex. antérieur au XVI^e s.
- CYPION l'Africain, 45.
- CISTEAUX, 104.
- CLERVAUX, 104.
- CLESQUIN (Du Guesclin), 45.
- clout [des galées] de Rouen, 77 (note).
- CLOVIS, 34.
- CLUGNY, 104.
- COHOURS, l'université de —, 105.
- comparoir, 12.
- CONSTANTIN, 21, 26.
- CORNOUAILLES, 97.
- coutz de raseurs, 97, pierres à rasoir.
- GRAVANT, bataille de —, 22.
- CRESSÉ, Crecy, bataille de —, 22.
- CRETON, 117, var. 3 (note).
- DAIRE, 133 (note), Darius, roi de Perse.
- dames, belles — en Angleterre, 6; en France, 14; tirent de l'arc, 7 (note).
- DAMPNEMARCHE, 55, 81; roi de —, 23, 55, 135; marchands de —, 66.
- daselet, 3, féminin, mais il faut probablement corriger un au lieu de une, diminutif de dais; on trouve dans Cotgrave l'adj. dais-selé "made of, or covered with, boords."
- DAVID, le roi d'Israël, 4.

- denier saint Pierre, 42 (note).
- DERBY, le comte de —, voy. ALBY.
- DESIR, roi de Lombardie (Didier), 35.
- DIEPPE, 70.
- DORDOIGNE, rivière, 130.
- DOUVRE, voy. CALAIS.
- draps, voy. BOURGES, MONTIVILLIERS, PARIS, ROUEN.
- DU GUESCLIN, voy. CLESQUIN.
- ecupage, 78, équipage.
- EDOUARD DE CARNERVAN (Édouard II), 51 (note).
- EDOUARD DE WYNDESORE (Édouard III), 51, 77.
- EMPIRE, l', — séparé du royaume de France par le Rhône, 10.
- encrezon, 70, ancrage.
- ENEAS, 27.
- entencion, al' —, 22, 49, a mon —, 44, au profit de, à mon profit.
- es, pour aus (aux) 45.
- escarlates, 96.
- escarmouche, 78.
- escluse, l' — d'Angleterre ruinée par la marine française, 77.
- ESCLUSE, havre de l' —, 70, 82.
- ESCOCE, 53, 54, 81, 82; le roi d' —, 27, 53; voy. ROBERT DE BRUS; marchands d' —, 66.
- ESCOSSOIS, 54.
- ESPAGNE, 55, 72, 73, 81, 82, 85, 130; le roi d' —, 55, 72, 89, marchands d' —, 66; nation d' —, 109.
- ESPAGNES, les —, 35.
- estatz, les trois — de France, 103.
- exercite, 76, emploi donné à la marine.
- exerciter le navire, 68, 69, 74, donner de l'emploi à la marine, l'utiliser.
- EXTUPLE, le roi — (Astolphe), 35.
- faisans, abondants en France, tandis qu'il n'y en a pas en Angleterre, 18 (note).
- FLANDRES, 129; le comte de — pair de France, 112; fruit importé de — en Angleterre, 124.
- fleurs de lys, leur origine, 34 (note).
- FRONTEVAULT, voy. FRONTEVAUX.
- fournir, 23, suffire.
- FRANCE, le royaume de France doit être approché d'Honneur, 92, 138; l'emporte sur l'Angleterre en plaisance, 14-19; en vaillance, 20-92; en richesse, 102-137; heureuse situation géographique de la France, 129; nombreux havres, 70; marine, 71-91; archevêchés et évêchés, 103; abbayes, 104; principales églises, 106, principales reliques, 107; le clergé français forme dans les conciles une nation à

- part, 109; noblesse française, 111; la France plus peuplée que l'Angleterre, 119 (cf. la note du § 94); produit du vin, 121; du sel, 122; des fruits, 123-4, 131; du bétail, 125; mines, 126-7 (note); or recueilli dans le Rhône et la Vienne, 126; charbon de terre, 128; bois, *ibid.*; fleuves et rivières, 130; climat, 131; la France distincte de la Normandie et de la Guyenne, 63. — Le roi de France est le plus grand roi des chrétiens, 11, 37 (note); le pilier de l'Église, 37; roi franc, 42 (note); allié du roi d'Espagne, 72, 89; seigneur de Gênes, 90 (note); sera roi de la mer quand il lui plaira, 67; doit désirer la conquête de l'Angleterre, 135.
- FRANÇOIS, ont conquis à plusieurs reprises l'Angleterre, 50; sont aimés de tous leurs voisins, 82; font usage de l'arbalète, 84.
- frect, 74, fret.
- FRONSAC, 61.
- FRONTEVAUX, 104, Fontevault.
- fruit, abondant en France et importé de là en Angleterre, 124.
- fusées, 78.
- galiotage, 77 (note), marine royale établie à Rouen par Charles V; le maître du —, 78.
- GARONNE, 130.
- GAULES, les —, 21, 28.
- GEANS, premiers habitants de l'Angleterre, 111.
- GÊNES, voy. JENNES.
- GILLE LE BOUVIER, héraut d'armes, note du § 54.
- GINCOURT, la bataille de —, 22, Azincourt.
- GIRONDE, 130.
- GODEFROI DE BILLON, 4, 35.
- goeches, grosses perdris, autrement dit —, 18.
- gonfanon, le manipulum autrement dit — 38.
- GORMOND, 28, 29, 32.
- GRANT-VILLE, en Normandie, 70.
- GRENADE, le roi de —, 65.
- guedes, 123 (note).
- guerre civile, 32; — commune, 33; — de magnificence, 32, 33, 36; — magnifique, 141.
- GUIENNE, 48, 50, 51, 61, 62, 63, 73, 75, 130; le duc de — pair de France, 112.
- GUILLAUME LE CONQUEREUR, duc de Normandie, 50.
- HANIBAL, 45.
- HARREFLEUR, 70.
- HECTOR, 4.
- HENNUYERS, 51.
- HENRY [V], roi d'Angleterre, 57, 60.
- heraulder, 2, 31.
- heraulx, devoirs des —, 2 (note).

- HESDIN, parc de —, 16.
 HYRLANDE, 23, 54.
 HIRLANDOIS, 23, 33, 54.
 honneur (onneur quand il est précédé de la préposition *d'*), personnifié, 3, 4, 5, 10, 12, 13, 20, 21, 22, 24, etc. ; l'espée d' —, 3.
 incessamment, 56, sans cesse.
 INGLATERRE, 29.
 INGLUS, 29.
 INNOCENT [III], 42.
 IRLANDE, IRLANDOIS, voy. HIRLANDE, HIRLANDOIS.
 IROIS, distingués des Irlandais, 23, 54 (note).
 ISABEAU, fille de Philippe le Bel, 51.
- JEHAN, roid'Angleterre, 40, 50.
 JEHAN, roi de France, 22.
 JENNES (Gênes), le roi de France est seigneur de —, 90 (note).
 JEUFFROY LE PIC, roi d'Aquitaine, 111.
 jolier, 117, joailler ? Cette forme manque à Littré qui n'a pas d'ex. plus ancien que le *xvi^e* siècle.
 JUDAS MACABEUS, 4.
 JULLIUS CESAR, 4, 45.
- KENT, le comté de — produit un peu de fruit, 124.
- laines de France, 125.
 loisir, 2, loisir.
 LANCASTRE, duc de —, 114 (note).
- LANGRES, l'évêque de — pair de France, 112.
 LANGUEDOC, 34, 112, 129.
 LAON, l'évêque de — pair de France, 112.
 LESIGNAN, parc de —, 16.
 LIBOURNE, 61.
 lignagiers, 33, ceux qui sont du même lignage. Littré n'a pas d'ex. antérieur au *xvi^e* siècle.
 ligne, bois de —, 71, bois de charpente ; « bois de ligne, » timber squared out by » line and level ; wrought » timber », Cotgrave.
 LYON, mines d'argent près —, 127.
 Loy, le Lay, riv. de la Vendée, 130.
 LOYRE, 57, 111, 126, (var. 11), 130.
 LOYS, fils de Philippe-Auguste, 50.
 LOMBARDIE, 130 ; nation de —, l'une des quatre nations de l'Église, 109.
 LOMBARDIES, les —, 21.
 LONDRES, le pont de —, 78.
 loupxerviers, 17.
- mai, porter le —, 78.
 MAINE, 48.
 manipulum, 38 (note).
 manoirs, il n'y a en Angleterre que de simples —, 115.
 mareage, 76 ; maroïage, 82, navigation : cf. Du Cange, mareare.
 MAXIMIANUS, 21, 26.

- MEAULX, 59.
 mécaniques, gens —, 94, 115; — mestiers —, 47.
 mer, se mettre en la — fig., 111. La mer occeane; dicte major, 81; ici le sens n'est pas douteux, mais mer major, ou en latin mare majus, a été appliqué à la Méditerranée et à la mer Noire, voy. Du Cange, mare majus; "mer major, the Euxine Sea; the sea which divides Europe from Asia", Cotgrave, et ce dernier sens est celui que mer major paraît avoir dans une des chroniques d'outremer, *Histor. occident. des Croisades*, II, 288. — morte, 129, la Méditerranée.
- MERMOUSTIERS, 106, Marmoutier.
 metre sus, 79, établir, organiser.
 mynieres, 97, 126, mines.
 mistres, 77.
 MONTVILLIERS, draps de —, 125.
 MONTPELLIER, l'université de —, 105.
- NAGES, bataille de —, 45 (note).
 nations, les quatre — 109.
 noblesse, réelle en France, 113; nominale en Angleterre, 115
- NORAMPTON (Northampton), 77.
 NORMANDIE, 32, 48, 59, 60, 63, 73, 77, 130, le duc de — pair de France, 112; fruit importé de — en Angleterre, 124.
 NOSTRE DAME d'AMYENS, de CHARTRES, de PARIS, de RAINS, de ROUEN, 106.
 NOYON, l'évêque de — pair de France, 112.
- O, 11, 15, etc., avec.
 obseques, 2, cérémonies.
 oiselin, 9, gibier à plumes.
 OLIVIER, 4, 35.
 onneur, voy. Honneur.
 oppiniatiz, les Anglais sont —, 14, 132, 138, entêtés.
 or, interdiction d'exporter d'Angleterre l'or et l'argent, 99, 100.
 oriflambe, la bannière de l' —, 34.
 ORLÉANS, duc d' —, 113; cf. Orliens.
 ORLIENS, l'université d' —, 105; le duc d' —, 56.
 ORREN, bataille de —, 45 (note).
 OXFORD, l'université d' —, 105.
- parcs, 7; 15, 16.
 PANDULF, légat du pape, 41.
 PARIS, 59; l'université de — passe toutes les autres, 105; draps de —, 125.
 parriez, 113, pairies.
Passe-temps, titre du Débat

- des hérauts de France et d'Angleterre, 142.
- PEPIN, roi de France, 35.
- perdrix, voy. goeches.
- pertinas, 40, entêté, obstiné.
- Petri penny, voy. denier Saint Pierre.
- PHEBUS, le comte — (Gaston Phebus), 15.
- PHILIPPE [AUGUSTE], 32, dit Dieudonné, 48, 61.
- PICARDIE, 130.
- pillastres, 66, pillards, corsaires.
- plaustre, plâtre, mines de —, 127 (note).
- POICTIERS, l'université de —, 105; bataille de —, 22.
- POICTOU, 48, 130.
- PONTHOISE, 59.
- portatifz, évêques —, 114 (note).
- PORTINGAL, le royaume de — allié de l'Angleterre, 81.
- potage, 95, légumes. Du Cange, potagium, et Littré à l'hist. de potage.
- PREUX, les neuf —, 21, 35, note du § 14.
- proverbes, 6 (note), 49, 56 (note).
- PRUDENCE. 1, 2, 3, 5, etc.
- publier, 27, 111, établir, propager [une population] en un pays; voy. Du Cange, publicare, 2.
- RAINS, l'archevêque de — pair de France; cf. NOSTRE DAME; linge de —, 117.
- raseurs, voy. coutz.
- reliques célèbres en France, 106.
- REMY, saint —, 34.
- rendaires, ceux qui paient une rente. Du Cange, renderius.
- RHONE, voy. ROSNE.
- RICHART, duc de Normandie, roi d'Angleterre, 32
- RICHART II, roi d'Angleterre, 133, 135.
- ROANNE, voy. ROENNE.
- ROBERT DE BRUS, roi d'Écosse, 45 (note).
- ROCHELLE (la), 70, 74.
- ROENNE, 130, Roanne.
- ROLLAND, 4, 35.
- ROMMANS, 21, 32, 35, 45.
- ROMME, 35, 45.
- ROSNE, 130. Rhône; or recueilli dans le —, 126.
- rotondité, globe, sphère, 3, 42.
- ROUEN, 77.
- rousturiers, opposé à gens mécaniques, 94, paysans. Cotgrave "roturier, a yeoman... a plough-man, a husband man"; cf. Du Cange, rupturarius sous rumpere; rente rousturière, 42.
- SAYNE, fleuve, 130.
- SAINCT ESTIENNE DE BOURGES, 106.
- SAINCT GACIEN DE TOURS, 106.
- SAINCT MACQUAIRE, 61.
- SAINCT MASLO, 70.

- SAINT MILLYON (Saint-Émilien), 61.
- SAINT REMY, abbaye, 34.
- SAINTE CATHERINE, à Londres, près de la Tour, en aval, 78.
- salloisons, 98, salaisons.
- SARRAZINS, 32, 34, 35, 37, 141.
- SAUNE, 130, Saône.
- SAXONNE, 28, 30, 44, Saxe.
- SAXONS, autrement dit Anglois, 32, 50, 138.
- SCIPION, voy. CIPION.
- seete, flèche faire bone —, 83, tirer juste.
- sel de Batz et de Brouage, 74 (note), de Bretagne et de Guyenne, 75; se fait en France par l'évaporation, 122; importé en Angleterre, *ibid.*
- SOIVRE, la Sèvre, rivière, 130.
- SOMME, fleuve, 130.
- Songe du Vergier*, 35.
- table ronde, 21.
- TALLEBOT, le sire de —, 62.
- tant pour tant, 84, à force égale.
- taples, pour estaple, 96 (note).
- THAMISE, 78.
- THOLOUZE, l'université de — 105; le saint suaire et les corps des sept apôtres conservés à — 107, (note); le comte de — pair de France, 112.
- tiercelets, 19, oiseau de chasse.
- TOURAINÉ, 48.
- TOURS, 111; cf. SAINT GA-CIEN.
- Tresor de Sapience*, le livre du — par Brunet Latin, 35.
- TROYE, 27.
- TROYE EN CHAMPAGNE, linge de —, 117.
- TURNYUS (TURNUS), neveu de Brutus, 111.
- vache, les Irlandais vivent de la —, 54 (note).
- ventoires, les Anglais sont grans —, 15, 139.
- VERNUEIL OU PERCHE, bataille de —, 22.
- vert de gris, 117 (note).
- veue de mer, 23, 54, 66, espace de mer que la vue peut embrasser.
- veues, tapisseries qui sont de belles —, 117.
- VIE, riv. de la Vendée, 130.
- VIENNE, or recueilli dans la —, 126.
- vignobles, 74.
- vin, abondant en France, 121 (note); importé en Angleterre, 100.
- VINCENNES, parc de —, 16.
- voicture, 64, 86, transport.
- WYNCHELSEE, 77 (note).
- WYNDESORES, parc de —, 16.
- XAINTONGE, 70, 74, 130.



TABLE DU DÉBAT ANGLAIS

- ACQUITAYNES, 190, *les Aquitains*.
 ACRES, 75.
 AFRICANES, 28, *Africains*, *cf.*
 AFFRYQUES.
 AFFRIKA, 157.
 AFFRYQUES, 137, *Africains*.
 cf. AFRICANES.
 AGENOYS, 65.
 AGYNCOURT, battle of, 106.
 AGNES, pope, 26, 118.
 AGRYPPE, 190, *Colonia Agrippina*.
 AGUYLLON, 95, *Aiguillon*,
 Lot et Garonne.
 AGUZELL, king of Albany,
 52.
 AYDAN, S., 179.
 AYRE, 155, a river in Scot-
 land.
 ALANSON, 108.
 ALAUNSON, duke of, 87, 106.
 ALAVAYLE, 108.
 ALBANACTE, 42.
 ALBANY, now Scotland, 42.
 ALBANOYS, 35, Scots (?).
 ALBERTKIRKE, duke of, 135.
 ALBIA, 44, a river near Rome.
 ALBON, S., 176.
 ALBRET, sir Perdicas d', 96.
 ALCUINUS, 171.
 ALEXANDRE, the Macedonian
 king, 222.
 ALYUNDA, king Athelston's
 sister, 56.
 ALLAYNES, 187, ALLANES, 190,
 les Alains.
 ALMAYNE, 11, 46, 51, 52, 59,
 190, *l'Allemagne*.
 ALMAYNES, 33, 59, *les Alle-*
 mands.
 ALPAY, 35, mother of Charles
 Martel.
 ALVRED, king of England,
 55.
 ALVREDE, bishop of Winches-
 ter, 172.
 AMPHYMABEL, 176.
 ancitours, 36, ancestors.
 anctes, 167, anchorets.
 ANDELEY, *sic* in the old
 print, *vide* AUDELEY.
 ANDROGEUS, earl of London,
 46.
 ANDWARPE, 65, 80, 190, 199,
 Anvers.
 ANGEOU, 31, 59.
 ANGOLESME, 95.

- ANN, daughter of François[II]
the last duke of Brytayne,
69.
- ANTHENOR, 186.
- ANTHONIUS, 50, 145 (note).
- ARAGON, 52, 67, 128.
- arbre de battayle, l',
183.
- ARDEYN, forest of, 3.
- ARGENTON, 108, *Argentan*.
- ARIBARTUS, 142, Caribert,
king of Paris.
- ARKES, 108, *Arques, S.-Inf.*
- ARMEWE, 105.
- armytes, 162, hermits.
- ARMORICA, 37.
- ARON, S., 176.
- ARONDELL, earl of, knight
of the Garter, 193.
- ARTHUR, king of England, 2,
52, 53.
- artificers, in France, 199.
- ARTOIS, ARTHOYS, 31, 65;
earl of, 90.
- ARUNDELL, earl of, admiral of
England, 105, 107.
- ARVYRAGUS, 27, 47.
- ASCALOIGNIE, 75, *Ascalon*.
- ASCANEUS, 42.
- ASCOT, duke of, 135, *Arschot*,
Brabant.
- ASIA, 157.
- assoyle, 170, to solve.
- ASSURE, 75, *Arsuth*.
- ATHELSTON, king of En-
gland, 2, 56, 57.
- ATHENES, duke of, 90.
- ATTYRED, 62, *attiré*.
- AUBEROCH, in Gascoyne, 94
(note), *Auberoche, Dordogne*.
- AUDELEY, sir James, 96.
- AUDRY, S., 179.
- AUGUSTYNE, S., 9.
- AULNOY, 95, *Aulnay, Char.-
Inf.*
- AUXERRE, AUSSARRE, earl of,
87, 91.
- BAYONE, 152, 155, 165.
- BAIONS, (*sic, corr.* Baious),
108, *Bayeux*.
- balades, political, 67.
- BALDWIN PARALITICUS, king
of Jerusalem, 74.
- ballets, 35, *ballades*.
- BALON, 108, *Sarthe*.
- BAMBRUGH, 43, Bamborough.
- BARBENOYER, admiral, 83.
- BARGERAGH, 95, *Bergerac*.
- BARRE, duke of, 106, *Bar*.
- BARROW, market of, 135,
199, *Bergues*.
- BARTRAN CLYSKYN, 18, BAR-
TRANDE DE —, 63, *Bertrand
du Guesclin*.
- BATH, earl of, 194.
- BAVIER, duke of, 135.
- bear baiting, 7.
- BEAUCHAMP, lord, 79, 96.
- BEAUMONT, 95 (note).
- BEAUMONT, sir Henry, 95.
- BEDE, 1, 27, 170.
- BEDFORDE, duke of, 110, 120,
121.
- begles, 7, beagles, small
hunds for hunting hare.
- BEHAYGNE, king of, 81.
- BELGUES, 190, *les Belges*.
- BELYNGESGATE, 44, Billings-
gate.
- BELINUS, 2, 44, 45.

- BENON, 95 (note).
 bere, 7, bear; 207, beer.
 BERGAMUM, 44.
 BERYNE, S., 179.
 BESANCES, 99 (note).
 BETRICUS, 142, Sigebert I,
 king of Austrasia?
 BEVYS, earl of Southampton,
 58.
 BYSCAYE, 56, 128, 207.
 bishops, english and french,
 compared, 167.
 BIZANCIUM, 50.
 BLADUD, the .VIII. king of
 England, 174.
 BLANCHETAKE, 86.
 BLANKBRUGHE, 98, *Blanken-*
berghe.
 BLANKEBURGH, marquis of,
 80.
 BLOYS, earl of, 87.
 BOEM, king of, 87.
 BOEMY, 129, *Bomy, Pas-de-*
Calais.
 BOIS SAYNT VINCENT, vide
 SAYNT VINCENT.
 BOLHAM in Perch, 108, *Bel-*
lême, Sarthe.
 BONGAY, 173.
 BORS, sir, 53.
 BOUCHIER, sir John, 96.
 BOUGHAM, earl of, 121.
 BOURG SAYNT MAXIMIEN, 95
 (note).
 BOURGOYNE, BURGoyNE, 31,
 52, 65, 195, 206; duke of,
 109, 120, 159.
 BRABANDERS, 36, 59.
 BRABANT, 33, 35, 51, 52,
 199, 205; duke of, 59, 80;
 the chronicles of, 1, 32,
 33, 36 (the Dowche cron-
 ycles), 190.
 BRAY, 108, *Brai sur Seine,*
S. et M.
 BRAY, 131, *Brai sur Somme*.
 BRANDENBRUGH, marquis of—,
 135.
 BRANDON, vide SUFFOLKE.
 BRENIUS, BRINIUS, 2, 44.
 BRYGEWATER, earl of, 194.
 BRYMFORDE in Scotlande, 56
 (note).
 BRYQUET, sir Robert, 96.
 BRISTOWE, 202.
 BRYTAYNE, Great, 30, 42,
 43, 59, 67, 192, 209, 135,
 219; the — cronicles, 54,
 65.
 BRITAYNE, Little, 22, 37,
 40, 51, 52, 63, 71, 89, 100,
 120, 130; duke of, 20,
 59, 106, 109, 220; the
 cronycles of Lytel, 1,
 182.
 BRYTONS, 59, 69, 91; now
 called Welchmen, 63.
 BRIXIA, 44.
 BRULLE, sir Symon, 96.
 BRUNQUEL, the viscount of,
 94, *Bruniquel, Tarn-et-*
Garonne.
 BRUTE, 2, 42, 180, 181,
 192.
 BRUXELLES, 1.
 BUCKYNGHAM, duke of, 100.
 BULLOYNE, 133.
 BURBON, duke of, 90, 104,
 106, 150, *Bourbon*.
 BURDEAULXE, 95, *Bordeaux*.
 BURGoyNE, vide BOURGOYNE.
 BUTLER, lord, 96.

- butter, bittern, *butor*.
- CADWAN, 178.
- CAYPHAS, 47.
- CALAIS, CALIS, 88, 98, 100, 130, 131, 133, 155, staple of, 199.
- CALDEBEKE, 108.
- CAMBRE, son of Brute, 42.
- CAMBRE, now Wales, 42.
- CANE, 72, 85, *Caen*.
- CANSIA, isle, 184.
- CANTURBURY, CANTORBURY, 61, 202; the minster of, 169.
- CAPITOLE, 52.
- CARLEON, 45.
- CARLYLE, 132, 202,
- CARMAYGNE, the viscount of, 94, *Caraman*.
- CARMELER, count palatine, 108.
- carseis 211, kersey, french *cariset*, or *creseau*, a sort of coarse woollen cloth.
- CASSELS, earl of, 132.
- CASSIBILANE, CASSIBILAYNE, 2, 46.
- CASSONS, 108, *Cessons, S. et O. ?*
- CASTEL-PYLGRYME, 75.
- CASTILE, 67, 99; prince of, 99.
- CASTILIANES, 103.
- CATNES, 48, 65, Caithness, the most northern shire in Scotland.
- CAWRELL, sir Hughe, 96.
- CEDER, the flume of, 75, in Holy Land.
- CEES, 108, *Seez*.
- CELTES, 190.
- CHAMPAVNE, 31, 100; earl of, 159.
- CHANDOS, sir John, 2, 91, 96.
- CHARLES, bastard son of Lowes balbus (*Carloman*), 149.
- CHARLES, the Emperour (*Charles-Quint*), 23, 64, 113, 127, 135, 195, 212, 220, 223.
- CHARLES THE SIMPLE, 149.
- CHARLES[VI], french king, 70.
- CHARLES VII, french king, 17, 62.
- CHARLES VIII, french king, 21, 69, 112.
- CHARLES DE BLOIS, 89, 91.
- CHARLES MAYNE, CHARLMAYNE, 2, 11, 34, 36; is a Brabander, 36, 171; the feigned and untrue history of, 182.
- CHARLES MARTELL, 10, 32, 34, 35.
- CHAUSER, 173, Geoffrey Chaucer.
- CHEYNY, sir Thomas, 193 (note).
- CHYCHESTRE, 202.
- CHIERBROKE, 108, *Cherbourg*.
- CHYLDEBARTUS, 35, *Childbert III*.
- CHILDERICUS, 144, *Childeric II*.
- CHYLDERICUS, 35, *Childeric III*.
- CHILPERICUS, 141.
- CHILPERIKE, 146.
- CHRIST-CHURCHE, the monks of, 61.
- cyder, vide sydre.

- CYPARYCKE, 33, *Chilperic II*.
 CYLPRYKE, 143, *Chilperic I*.
 CYSILE, king of, 77, *Charles d'Anjou*.
 CYTIE, the — of London, 203.
 CLARENCE, duke of, vide LYONELL.
 CLAUDIUS, emperor of Rome, 47.
 CLEMENT, Mrs., 175.
 CLIFFORDE, sir Emery, 84 (note), 96.
 CLYNTON, lord, 116.
 CLISKYN, the history of, 182; vide BARTRAN.
 cloth, better in France than in England, 161.
 clothiers, in France and other countries live in towns, 205.
 CLOWES, king of France, 9, 27, 29, 31.
 COBHAM, lord, 79, 96, 193.
 COYLE, king, 49.
 COKE, Mrs. Anne, 175.
 COKE, John, 1, 36.
 COLAYNE, COLEYNE, 65, 190; archbishop of, 80.
 COLBRANDE the geant, 57.
 COLCHESTRE, 155, 202.
 COLEYNE, vide COLAYNE.
 COLMAN, 1, 55 (note), 56.
 COMBERLANDE, earl of, 194.
 COMMINS, the count of, 94, *Comminges*.
 COMUM, 44 *Como*.
 COMPYNE, 108, *Compiègne*.
 CONAN MEREODOKE, 37.
 CONSTANCE, 108, *Coutances*.
 CONSTANTINE THE GREAT, king of England, 2, 50, 51, 56.
 CONSTANTINOPLE, 50.
 CONSTANTIUS, king of England, 49.
 CORBELL, 108, *Corbeil*.
 CORDE, lord, 122.
 CORNWALL, 28, 181, 217.
 cote armours, 194, men at arms.
 COVENTRE, 202.
 COVERDALE, 173.
 CRAYLE, 108, *Creil, Oise*.
 CREMONA, 44.
 CRESSY, battle of, 87.
 cronica cronicarum, 8, 27, 35.
 cronycles of Brabant, of Lytel Britayne, of Denmarke, vide BRABANT, BRITAYNE, DENMARKE.
 CROSEA MORS, 46 (note).
 CUTBERT, S., 179.
 DACRES, lord, 116.
 DAGOBART, 138, *Dagobert I*.
 DAGOBERT, 33, *Dagobert III*.
 DANES, 28, 37, 45, 55, 56, 59, 149, *les Danois*.
 DANGLY, sir Richard, 96.
 DANIELL, afterwards Chilperic II, 146.
 DANRONE, 99 (note).
 DARBY, earl of, 193, vide HENRY.
 DARBYSHIRE, 217.
 DARES, 222, *Darius*.
 DARTMOUTH, 155.
 DAULROY in Britayne, 91, *Aurai*.

- DAVID, king of Jerusalem, 2.
 DAVID, brother to William king of Scots, 74.
 DAVID [II], king of Scots, 95.
 DAWBENEY, lord, 122.
 DELAWARE, mylord, 96, 193.
 DENABUS the gyant, 52.
 DENMARKE, 36, 40, 44, 45, 52, 54, the king of, 135; the chronicles of, 38.
 DEPE, 108, *Dieppe*.
 DEPLYNGMORE, 95, in Scotland.
 DESYR (*Desiderius*), king of Lombardy, 11.
 DESMONDE, earl of, 194.
 DEVONSHYRE, 217; earl of, 107.
 DEVOTUS, duke of Cornwall, 37 (note).
 DIEDERYCKE, king of France, 33, *Thierry IV*.
 dyscent, 3, decent.
 DIXMEW, 122, *Dixmude, Flandre occid.*
 DOMFRONT, 108.
 DONNE, 155, the Don, a river, in Scotland.
 DORSET, Thomas marquis of, 128, 193.
 DOUGLAS, earl of, 121.
 DOVER, 155.
 DOWCHE cronycles, vide BRABANT.
 DOWCHLANDE, 182.
 DOWNES, the, 155.
 drad, 116, dread.
 DRUCHAM, 98 (note), *Drincham*.
 DUFAY, Godfrey, 86 (note).
 DUGION, 108, *Dijon*.
 DUNBRYTAYNE, 43, Dumbarton.
 DUNFERMELYNE, 65, in the shire of Fife.
 DUNKIRKE, DONKYRKE, 98, *Dunkerque*.
 DURAS, lord, 94.
 DURDAN, battle of, 104, *Durdan*.
 DURESME, city, 202, county, 217; minster of Duram, 169; battle of Durysme, 95.
 DUVEN, 27.
 EBBE, S., 179.
 EBRANKE, 2, 43.
 EBREWES, Hebrews, 136.
 EDENBRUGHE, 43, Edinburgh.
 EDMONDE, brother of king Edward I, 77.
 EDMONDE, one of king Edward's III sons, 90.
 EDMOND, earl of Lancastre and Leycetour (Leicester), 2.
 EDMONDE, S., 179.
 EDWARDE, S., 59, 179.
 EDWARDE I, 77, 78.
 EDWARDE III, 2, 63, 79-98, 193.
 EDWARDE IV, 62.
 EDWARDE VI, 115, 116.
 EDWARD, prince, (the Black Prince) 90, 96.
 EGYLBERT, S., 179.
 EGYPTE, 51.
 EGIPTIANS, 79.
 ELEYNE, ELEYN, S., 49, 50, 177, 179.
 ELEUTHERIUS bishop of Rome.

- ELFLEDE, S., 179.
 ELFRIDE, S., 179.
 ELY, minster of, 169.
 EMBARRE, duke of, 108, 120.
 EMPEROUR, the, vide CHARLES.
 EMPYRE, the, 80.
 ENEAS, 42, 183, 184.
 ENERMETH, lord, 121.
 ENGLAND, according to the english herald, has fair ladies, 5 (note), forests and parks, 6 (note), and plenty of game; 7; has no wolves, 7 (note); christianized before France, 27; summary of english history, 42-55, 72-111, 120-137; England is superior to France on the sea, 153-157; has a better clergy, 167; has many more beautiful churches, 169; had in former times, and has now, more learned men and gentle women, 170-175; had more holy men, 176-81. The nobility in England at this day, 193-5. Good townes in England, 202-5; fruits and cattle, 206-215; mines, 217-8; fish, 219.
 ESPAYNE, 32, 35, 45, 46, 49, 52, 113, 124, 128, 156, 208.
 ESPAYNYERDES, vide SPAN-YARDES.
 estaple vide staple.
 ESTOUTVILLE, 108, *Etouteville*.
S.-Inf.
 ETHAN, battle at, 104, *Etampes*.
- ETHELBERT, king of England, 9.
 EU, count of, companion to William the Conqueror, 59. Cf. EWE.
 EU, earl of, taken prisoner at the battle of Poitiers, 90.
 EUCHERIUS, Orléans, bishop of 32.
 EUROPA, 57.
 EUTROPIUS, 1, 44.
 EVEROUS, 108, *Eyreux*.
 EWE, earl of, 106, 120, 121, *Eu*.
 EXETOUR (Exeter), 47, 202; the minster of, 169.
- FABYAN, 1, 39, 44.
 FAGAN, 27.
 fayned, 36, 195, feigned.
 FALACE, 108, *Falaise*.
 falow dere, 3, *bêtes fauves*.
 farming, in England, 160.
 fasyng, 221, facing, bragging.
 FAWMOUTH, 155, Falmouth.
 FELIX, S., 179.
 felles, 214, *peaux*.
 FERDINANDO, king of Hungary, 64, 193.
 FERRER, marquis, 93; 108, the marques of Ferrara.
 FERRERS, lord, 94, 193.
 fette, 192, fetch.
 FYFE, 116, a shire in Scotland.
 fynes, 161, fineness.
 fitches, 213, polecats, *pu-tois*.
 FLAUNDERS, 52, 65, 67, 79,

- 105, 122, 125, 195, 205, 206, 215; earl of, 87, 159.
- FLEMYNG, lord, 132.
- FLEMYNGES, 59, 98.
- FLORENCE, 93.
- flower de lyces, 9, 29.
- Foys, count of, 120.
- FOREST OF DEAN, 156, Dean-Forest, Gloucestershire.
- frayed, 100, *effrayé*.
- FRANCE, according to the french herald, is superior to England for fair ladies, fair chases, forests and parks, 3; its victories and conquests, 14-23; is greater and of more puissance than England, 20; kings of France called most christian kings, 25; France is stronger on the sea than England, 152; riches of France, in people, and good towns, 159, 160: cloth is better made in France than in England, 161; abundance of fruits growing in France, 162; of cattle, 163; of mines, 164; of sea fish, 165; ought consequently to be approached to Honour, before all other realms, 3, 26, 165.
- FRANCHE, 96 (note).
- FRANCION, 183, 188, 190.
- FRANCO, 147, 189.
- FRANÇOIS [I], french king 23, 113, 128, 133, 135, 150.
- FRANÇOIS II, 113.
- FRANÇOIS [II], duke of Brittany, 69.
- frantyque (frantic) men, 191, the fit name for Frenchmen.
- FREDEGUNDUS (*sic*), 143, *Frédégonde*.
- FRENCHMEN, according to the english herald, are great braggers, boasters and magnifiers of themselves, 5; come from Hungary, 29, 190, vide HUNGARIENS; most of their victories and conquests were achieved by foreigners, Charles Martel and Charlemagne being Dutchmen, 33, 34, Roland an Englishman, 37, Ogier a Dane, 38, Godfrey of Bouillon a German, 39, Bertrand du Guesclin a Briton or Welshman, 63. The wars of the Frenchmen consist only in books and words, 67. Their treasons, 138-151. Their origin, 190. Frantic men will be a fit name for them, 191. Their nobility is feigned, 195-8.
- frestone, 217, freestone, *pierre calcaire*.
- FRIGA, 183, 188.
- FRYSELANDE, 52, 65.
- fryses, 211, frizes, a sort of rough woollen cloth.
- FROYLE, king of France, 52.
- FROSART, 1, 63, 68, 95, 97, 103.
- FULGEN, 51.

- GADELUS, 48.
 GAGE, sir John —, 193 (note).
 GAGWYNE, 1, *Robert Gaguin*.
 GALAHAD, 53.
 GALAWAY, 48, Galloway, in Scotland.
 GALBO, emperor, 44.
 GALFRIDE, 44, Geoffrey of Monmouth.
 GALLACES, 185, *les Galates*.
 GALLACIA, 44, Galatia, in Asia minor.
 GALLACIA, 99, Galicia, in Spain.
 GALLE, 182, 190, *la Gaule*.
 GALLES, 28, 190, 224, *Gaulois*.
 GALLIA, 42, 44, 46, 49, 51, 58, 65, 182, 190.
 GANELON, 182.
 GARMAYNES, 123, Germans.
 GARNATHO, the realm of, 35; the king of, 135; *Grenade*.
 GARRAS, 53.
 gartier, the order of knights of the, 108, 193.
 GASCOYNE, 17, 32, 62, 65, 94-5.
 GASE, 75, *Gaza*.
 GASTINOIS, 100.
 GAUNTE, 66, 70, 82, *Gand*; John duke of, 91.
 GAWAYNE, king of Lothian, 52.
 GELDERLANDE, 65, 125, 127.
 GELDRES, 52; duke of, 80, 127.
 GENNISE, Arviragus' daughter, 47.
 GERARDYNE, 123.
 GIRALDUS CAMBRENSIS, 50, 57.
 GISOURS, GYSOURS, 75, 108, *Gisors, Eure*.
 GLASEMORE, 95, in Scotland.
 GLASTENBURY, 52, 53.
 GLENKERNE, earl of, 132.
 GLOUCESTER, duke of, vide WOODSTOCKE.
 GODFREY OF BYLLION, 2, 13, 39, 73.
 GOLSUNDA, 141, *Galsuynthe*.
 GOMER, 185.
 good ale, 207.
 GOODWYN, earl of Kent, 59.
 GOOTES, 190, Goths.
 goshawkes, 8.
 GOTELANDE, 52, GUTLANDE, 54.
 GOWER, 173.
 GRACIAN, 51, 190.
 GRAFTON, lord, 96.
 GRANDPRÉ, earl of, 87.
 GRAY, lord — of Wilton, 116.
 GRAY, sir John, 104.
 GREAT BRITAIN, vide BRITAIN.
 GRECIA, 44.
 GREGORY, S., 5, 9, 179.
 GREKES, 136, 222.
 GRENELANDE, 52.
 GROSDON, 173.
 GROSSUM CAPUT [Robert], bishop of Lincoln, 172.
 GUAMES, 37, 177.
 GUFFRE, king, 42.
 GUY, bastarde of Flanders, 79.
 GUY OF WARWYKE, 2, 57.
 GUYAN, 16, 17, 31, 42, 62, 65; duke of, 159.
 GUYDER, 46.
 GUYLDA, 1, 27, 52, 149.

- GUYSNES, 88, 135.
 GUNTRANUS, 142.
 GURGUYN, 45.
 GURNEY, 108, *Gournai*, S.
Inf.
 GURNEY, sir Mathieu, 96.
 GUTLANDE, vide GOTELAND.

 HALLE, sir Franke de, 96.
 HALOMSHYRE, 156.
 HAMMES, 88.
 HAMP SHYRE, 156.
 HARCOUERT, count of, 59,
 one of William the Con-
 queror's companions.
 HARCOURT, earl of, killed at
 Creci, 87.
 HARDYNG, John, 37, 39, 44,
 47. 1, 95, 101.
 HARFLETE, in Normandy,
 106, 107.
 harlotes, kept by french
 bishops, 167.
 HARTECELLE, 103 (note).
 harte houndes, 7, sta-
 ghounds.
 HASTYNGES, lord, 94.
 hawkes of the tower, 8.
 hawking, 7, 8.
 HECTOR OF TROY, 1, 188.
 hedge priests, 167, "hedge
 priest, a very ignorant
 priest", Halliwell, in v^o
 hedge marriage.
 HELMON, sir Wyllyam, 96,
 98 (note).
 HENALDE, 52, 65, 67.
 HENRY II, king of England,
 74.
 HENRY III, 61, 76.
 HENRY IV, 79, 104.

 HENRY V, 2, 104, 106-10,
 223.
 HENRY VI, 62, 120.
 HENRY VII, 2, 122-4.
 HENRY VIII, 2, 113, 127-36,
 223.
 HENRY [II], king of Castilla,
 99.
 HENRY, earl of Champagne,
 57.
 HENRY, earl of Darby, 79,
 94-96.
 HENRY [of Transtamare], 92.
 HERALDE. king of England,
 59.
 HERCULES, father of Fran-
 cion, 188.
 hernesewe, 8, *hérons*.
 HESDEN, 3, *Hesdin*.
 HIBERUS, 45.
 HYGH DOWCHE, 35.
 HYLDE, S., 179.
 HYLDERICUS, 33, Chilpe-
 ric II?
 hyndes, 3.
 hobbes, 8, *hobereaux*.
 hobbes, 215, hobbies.
 hodgepottes, 102, *hoche-
 pot*, "a confused mingle-
 mangle of divers things
 jumbled or put together",
 Cotgrave; vide also Littré,
hochepot.
 HOLANDE, HOLLAND, 52, 199,
 205; duke of, 108.
 HOLY LAND, 53, 75, 136, 225.
 HOPER, 173.
 HOWEL, king of Little Bri-
 tain, 52.
 HUET, sir Walter, 96.
 HUGHELYN, 103 (note).

- HULL, 155, 202.
 HUMBRE, 155.
 HUME, lord, 132.
 HUMFREVILLE, 100, *Infreville, Eure*.
 HUMFREVILE, 108, sir Gylbert, 95, 104.
 HUMFREY, sir Richarde, captain of Acre, 95.
 HUNGARY, 29, 64, 190, 192.
 HUNGARIENS, now Frenchmen, 27, 35, 42, 51, 58, 64, 68, 70, 71, 117, 125, 131, 136, 154, 190.
 HUNTYNGTON, earl of, 96, 107, 193.
 hured, 33, 35, 102, hired.
 IPPESWYCHE, 155, 202, Ipswich.
 IRYSSHE, 113.
 IRISHMEN, 123.
 IRLANDE, 45, 52, 54, 64, 74, 113, 125, 195, 202, 215, 217.
 ISAAK [Comnene], king of Cyprus, 75.
 ISELANDE, 52, 58.
 ISIDORE [of Sevilla], 65, 179.
 ITALY, 24, 42, 46, 51, 52, 93, 113, 206, 215.
 ITALIONS, 35.
 IVORY, 108, *Ivry*.
 JAMES [I], king of Scotland, 110.
 JAMES [II], king of Scotland, 62.
 JAMES [IV], king of Scotland, 129, 132.
 JAMES [V], king of Scotland, 132.
 JAQUES DARTEVYLE, 70.
 JEANE, 21, 93, 112, 113, *Gênes*.
 JEFFREY, duke of Brittany, 74.
 Jehan de Paris, l'histoire de, 182.
 JENVYLE, earl of, 90, *Joinville*.
 JERMANY, 42.
 JEROM, S., 50.
 JERUSALEM, 13, 39, 47, 50, 73, 74, 75, 225.
 JOHANNES, 171.
 JOHN, french king, 90.
 JOHN, king of England, 16, 61.
 JOHN OF BEVERLY, 179.
 JOHN OF GAUNTE, duke of Lancaster, 91, 96.
 JOIGNE, earl of, 91.
 JOPPIN, 75, *Jaffa*.
 JOSEPH (Japhet?), father of Gomer, 185.
 JOSEPH OF BAROMATHY, 27 (note), OF ARIMATHY, 47.
 JOSUE, 5.
 JUBEROTH, battle at, 103.
 JUDAS MACHABEUS, 2.
 JULIERS, marquis of, 80.
 JULIUS, S., 176.
 JULIUS CESAR, 2, 46.
 KENT, 155 ; vide GOODWYN.
 KYNCORNE in Scotland, 95, Kinghorne, shire of Fife.
 KNOLLE, sir Robert, 96.
 LABRIGHT, Monster de, (note).

- LAC, 95 (note).
 LAYLE (La Yle), 95.
 LAYLE (La Yle), count of, 94, *Bertran de l'Isle-Jourdain*.
 LAMBERT, S., 145.
 LANCASTRE, duke of, 79, 99.
 Lancelot du lac, l'istorie de, 182.
 LANGLY, Edmonde of, duke of York, 96.
 LANGO, 95.
 LARGO, lord, 132.
 LATYMER, 173 (note).
 LATYN, king 183.
 LAVYNES, vide SAVYNES.
 LECTO, 52 (note).
 LEYCETOUR (Leicester), vide Edmond earl of Lancastre and.
 LEODGARY, S., 144.
 leonardes, 8.
 leonerettes, 8.
 LESIGNAN, 3.
 LYCHEFELDE, 202; the minister of, 169.
 LYDGATE, John, 57, 173.
 LIEUE, 95 (note).
 LYLLY, 173 (note).
 LIMENBRÜCH, duke of, 135. (*sic*, corr. *Lunenbruch*.)
 LYNACRE, 173 (note).
 LYNOLNE, the minster of, 169.
 LYNOLNE, earl of, 123.
 LYONELL, duke of Clarence, 2^d son of king Edward III, 93, 96.
 LYTEL BRYTAIN, vide BRITAYNE.
 LOCRYNE, 42.
- LOGRES, 42.
 LOMBARDES, 34.
 LOMBARDY, 44, 71; kings of, 117.
 LONDON, 42, 159, 202, 203; the bridge of, 203; the tower of, 203.
 LONGEUS, 56, Longinus.
 LONGUEVYLE, count of, 59.
 LONGUEVYLE, duke of, 129.
 LORAYNE, LOREYNE, 39, 40; duke of, 87, 106.
 LOTH, king of Norway, 52.
 LOTHARY, 33, *Clotaire IV*.
 LOTHARY [I], 148, emperor.
 LOTHIAN, 52, 116, a shire in Scotland.
 LOTHORYKE or Brabant, 51.
 LOVERS, 108, *Louviere*.
 LOWELL, lord, 123.
 LOWES THE MYLDE, 148, *Louis le Pieux*.
 LOWES, 148, *Louis le Germanique*.
 LOWES BALBUS, 149, *Louis le Bègue*.
 LOWES, sone to Lowes balbus, 149.
 LOWES dolphin of France, 16, 61, *Louis VIII*.
 LOWES [IX], french king, 77.
 LOWES [XII], french king, 22, 113.
 LOWES OF SPAYN, french admiral, 84.
 LUCAN, 1, 182, 190.
 LUCIUS, consul, 12.
 LUCIUS, king of England, 27.
- MACEDONIA, 44.
 MALARDES, 3, *malards*.

- MALDURANT, 95 (note).
 MALGA, 2, 177.
 MALGO, 37.
 MALGO, king of England, 54.
 MALIOGRES, king of, 87.
 MANNY (Mauny), sir Walter, 84, 94, 96.
 MANTOWE, lord of, 93.
 MANTUA, 44.
 MARBURY, 103.
 MARCHÉ, earl of, 107.
 MARCHONETES, 136, Mohamedans.
 MARCIANUS, emperor of Rome, 37.
 MARCOMYRUS, 190.
 maritayne, 130, maritime.
 MARIUS, king of England, 48.
 MARTEN in Perche, 108.
 MARTERNS, 213, martens.
 masty, 67, masties, 7, mastiff.
 MAULEON, 95 (note).
 MAUNTE, 108, *Mantes*.
 MAWRES, 99 (note).
 MAXENCIUS, emperor of Rome, 50.
 MAXIMIAN, emperor of Rome, 177; king of England, 37, 51, — HERCELIUS (Hercules), 176.
 MAXYMYLIAN, king of Roumanes, 69, 113, 122, 129.
 MAXWELL, lord, 132.
 MECHLEN in Brabant, 80, *Malines*.
 medlers, 209, medlars.
 MELFORDE, 155.
 MELUSYNE, 5.
 mer des histories, la, 1, 182.
 MEREMONT, 95 (note).
 merylons, 8, *emerillons*.
 metheghelen, 207, metheglin, *hydromel*.
 MEWEN, 53 (note).
 MEWES in Brie, 108, *Meaux*.
 MILEYNE, 44, 112, 113; the duchy of, 21; earl of, 87; duke of, 93, 108.
 myrytayne, 105, maritime.
 moyles, 205, 215, mules.
 MONDIDER, 131.
 MONGIS, 95 (note).
 MONSER, Philip, vide RAVESTEYNE.
 MONSHOLE, in Cornwall, 65 (note).
 MONSTRELET, Engram of, 1.
 MONSTRELL, 133, *Montreuil-sur-Mer*.
 MORE, Mrs., 175 (note).
 MORES, 136, *Maures*.
 MORLEY, lord, 122.
 MORLEIS, 130, *Morlaix*.
 MORTAIGNE, 108, *Mortains, Manche*.
 MORTAYNE, 95, *Mortagne-sur-Gironde*.
 MOSTRELL-BOYVIN, 95, *Montreuil-Bonnin*.
 MOTRUEX, 108, *Montereau, Yonne?*
 MOUNTETH, lord, 132.
 MOUNTPOLSTRYNE, the lord of, 93
 MOUSE, count of, 80 (note).
 MURYFFE 52.
 MUSGRAVE, Jake of, 132.
 MUSKELBRUUGH, battle at, 116, Musselburgh, shire of Edinburgh.

- MUSSE, marques of, 80.
 MUSTERDEVILLERS, 108, *Montivilliers*.
- NAMURE, count of, 80 (note)
 NAPLES, the king of, 135.
 NAROWE SEA, 155, 157, 219,
la Manche.
 NAVAROIS, 68.
 NAVERN, 52, 67, 68, 71, 128;
 king of, 20, 68, 81, 206
 queen of, 77, *Navarre*.
 NEMINUS, 46 (note).
 NEUFCHATEAU, 108 *Neuf-
 châtel, S.-Inf.*
 NEVERS, count of, 59.
 NEWARKE, 123, Nottingham.
 NEWCASTELL, 155, 202.
 NEWPORT, 98.
 NICHOMEID, 50 (note).
 NYNE WORTHIES, 11, 13, 39,
 46, 52.
 NORMANDY, 17, 31, 55, 62,
 65, 74, 75, 89, 100, 149;
 duke of —, 159; cronicles
 of—, 60, 182.
 NORMANS, 59.
 NORTHAMPTON, 202; marquis
 of, 193.
 NORTBURY, 103.
 NORTHUMBERLANDE, earl of,
 96.
 NORWAY, 52, 54.
 NORWICH, 202; bishop of, 98.
- OGIER LE DANOIS, 2, 11, 37,
 38, 182.
 OLIFANT, lord, 132.
 OLYVER, 2, 12, 35, 182, 183.
 ORBORYCKE, 53.
 ORCADIS, the isles of, 47.
- ORANGE, prince of, 108,
 138.
 ORKENEY, 52, 54, cf. ORCADIS.
 ORLYANCE, duke of, 59, 104,
 106.
 ORMONDE, earl of, 194.
 OROSE, 1, 65, 147, 182, 183.
 OSSEREY, earl of, 194.
 OSWY, S., 179.
 OSWYN, S., 179.
 OSWOLD, S., 179.
 OTTHO, emperor of Rome,
 56.
 OWSARE, 108, *Auxerre?*
 OWSE, 155, a river in Sussex.
 OXENFORDE, OXFORDE, 55;
 earl of, 107, 194, Oxford.
- PAGET, mylord, 193 (note).
 PAYCE, 173 (note).
 paynynes, 136, *païens*.
 PALESTRYNE, count palatine,
 108.
 PANDALL (Pandulfus), legate
 of the pope, 16.
 PANDRAS of Græcia, 42.
 PARIS, the son of king Pri-
 amus, 5.
 PARIS, 17, 62, 108, 172, 216;
 the prevost of, 120.
 PAULIN, S., 179.
 PAVIA, 113, 150, Pavy, 44.
 peches, 209, peaches.
 PENBROCKE, earl of, 96.
 PEPIN, duke of Brabant, 35,
Pépin le Bref.
 PEPIN, 148, *Pépin d'Aqui-
 taine*.
 PERCH, the earl of, 61.
 PERCY, sir Henry, 95, 96
 PEREGOURT, 65.

- peres, the XII — of France, 195.
- PERFONT, 108, *Pierrefont*.
- PERSEVALL, sir —, 53.
- PETER, Dome, king of Castile, 92, 99, *Pierre Cruel*.
- PETER DU BOIS, 70.
- PETER LE MYTER, 70.
- PETERBOROUGH, the minster of, 169.
- petygrue, 82, 191, pedigree.
- PETRUS PICTAVIENSIS, 27 (note).
- PHARAMUNDUS, 190.
- PHARO, king of Egypt, 48.
- PHYLYP [I], french king, 60.
- PHILIP [II], french king, 75.
- PHYLYP [IV], french king, 78.
- PHYLYP DE VALOYS, 81, 87.
- PHILIP [I], king of Castile, 124.
- PHYLYP, duke of Burgoyne, 62.
- PHILIP, son of king John, 90, *Philippe le Hardi*, duke of Burgundy.
- PICARDES, 59.
- PICARDIE, PICARDY, 31, 100, 130, 131.
- Pier de Provence, l'histoire de, 182.
- PIERGOURT, the count of, 94, *Périgord*.
- PIGMIES, 201.
- PIMACH, 95 (note).
- PYNQUYNAKE, in Picardy, 62, *Picquigny*.
- pirry, 207, perry.
- PISCARE, PISCAYRE, marques of, 113, 135.
- PYSE, 93.
- plaister of Paris, 216 (note).
- PLECTRUDE, 35.
- PLINMOTH, 155.
- POYNNGES, sir Edward, 2 (note), 122, 125.
- POITIERS, 195.
- POITIERS, Emery of, 94, *Aimar de Poitiers*.
- POITOU, 65.
- policronica, 37, 44.
- POLIXENE, 86.
- PONDORSON, 108, *Pontorson, Manche*.
- PONT D'ARC, 95.
- PONT-MELANKE, 108, *Meulan, S.-et-O.*
- PONTHIEU, earl of, 90.
- PONT LARGE, 108, *Pont de l'Arche*.
- PONTOIS, 108, *Pontoise*.
- PORCENNA, emperour, 44.
- PORCHESTRE, 47.
- portatyves, bishopes, 196 (note).
- PORTER, sir Wyllyam, 104.
- PORTESMOUTH, 155.
- PORTYNGALE, 52, 99, 103.
- POWLES, 42, Saint Paul of London (note).
- PRIAMUS, 186.
- PROPERCE, quoted, 1.
- PROVENCE, 52; earl of, 220.
- PRUDENCE, 1, 2, 3, etc.
- quarell, 75, *carreau*.
- quatre filz Aymon, history of the, 182.

- quynces, plenteous in England, 210.
- RABANUS, 171.
- rayle, 3, *rále*.
- RAYNES, 9, 100, *Reims*.
- RANDALF, earl of Chester, 61.
- RAVESTAYNE, lord; otherwise called Philip Monser, 122.
- reliques in France, 30.
- RIBADANE, 99 (note).
- RICHARD OF NORMANDY, companion to Roland and Olivier, 2, 35.
- RICHARD, duke of Cornwall, 2, 76, 77.
- RICHARD CŒUR-DE-LYON, 2, 75.
- RICHARD II, king of England, 98-103.
- RYE, 155, in Kent.
- RYNE, 65, 190.
- RIOLL, 95, *la Réole*.
- ryssel worstedes, 212, worsteds from Over-Issel?
- ROAN, 108, archbishop of, 87, *Rouen*.
- ROBERT, duke of Normandy, 73.
- ROCHEDARIEN, battle of, 89.
- ROCHEL, 105, *la Rochelle*.
- ROCHEMYLON, 95 (note).
- rodianes, 168, religious order.
- RODRIKE, captain of the Peyghes, 48.
- ROLANDE, ROULANDE, ROWLANDE, 2, 11, 35, 37.
- ROLLO, duke, 55, 59, 149.
- ROMAYNES, 24, 28, 47, 58, 100, 201.
- ROME, 44, 50, 52, the empire of, 225; the church of, 26; the see, the holy siege of, 19, 50; the bishop of, 59, 61, 64, 117, 134; popes of, 25.
- RONCEAULX, the battle of, 35; RONCEVAUX; battle of or Navaret, 92.
- ROTELANDE, earl of —, 194.
- ROTHEBEKE, battle of, 70.
- rowebarges, 156.
- RUSSELL, lord —, 193.
- SACAMBRIA, vide SICAMBRIA.
- SACAMBRIENS, vide SICAMBRIENS.
- sayes, 211, 212, serges.
- SAYNT BASYLE, 95 (note).
- SAYNT CLO, battle at, 104.
- SAINT DAVID, 65, a bishop's see in South Wales
- SAYNT DEONIS, 108, *S. Denis, Seine*.
- SAYNT JAUQUES IN COMPOSTELLA, 99.
- SAYNT JERMAYNES, 3, *Saint-Germain en Laie*.
- SAINT JOHN, lord, 193.
- SAINT JOHNN D'ANGLY, 95, *Saint-Jean-d'Angély*.
- SAYNT JULIAN IN MAUNCE, 108, *le Mans*.
- SAINT LEGIER, sir Anthony, 193.
- SAINT LOWE, 108, *Saint-Lô*.
- SAYNT PAUL, earl of, 87, 109, 110, 120.
- SAYNTE PAULE, the ancient church of — of London, 189.

- SAINT PETERS church, in Rome, 50.
- SAYNT SAVYOUR, 95.
- SAYNTE VYNCENT, bois —, 3, 108, bois Vincent, 110; *Vincennes*.
- salettes, 30, salads.
- SALISBURY, 48, 202; the minster of, 169.
- SALISBURY, earl of, 96, 107, 121.
- salte, white — made by the force of the sun, in England, 210; gray — coming from Brittany, 210.
- SANCET, 108 (note), *Sancerre*.
- SANDGATE, 155.
- SANDWYCH, 155.
- sang roial, le, 182, *le Saint Graal*.
- SARASYNS, 9, 31, 32, 56, 58, 136.
- SAVYNES (*not* Lavynes), 80 (note), a misreading of Saumes, viz. Salm.
- SAVOY, 44, 52, 77, 206; duke of, 220.
- SAXONS, 52, a barbarous nation, 28; England, travailed and overlaid by them, 137; the — and Hygh-Dowche are the goodliest personages of the world, 181.
- SCALES, lord, 121.
- SCHROWESBURY, 202; earl of, 193.
- SCOTA, bastard daughter of king Pharaoh, 48.
- SCOTES, SCOTTES, 35, 113, 116, 121, 132.
- SCOTLANDE, 42, 48, 58, 125; king of, 81.
- SCOTUS, alias Donse, 172, *Duns Scot*.
- scremuses, 125, skirmishes.
- SELTON, sir Robert, 96.
- SEM, sir Robert, 96.
- SENA, 44, Sienna.
- SEQUANOIS, 190.
- SERGEUS, bishop of Rome, 170.
- shypwryghtes, 156.
- SHREWSBURY, vide SCHROWESBURY.
- SICAMBRIA, 188, 192; SACAMBRIA, 29.
- SICAMBRIENS, 42; SACAMBRIENS, 35, 58.
- sydre, 207, 209, cider.
- SIGISMONDE, emperor of Rome, 108.
- SYLVESTER, bishop of Rome, 50.
- SILVIUS, 42.
- SIMAY, the prince of, 135, *Chimay*.
- SYPRES, 75, *Chypre*.
- SIRIA, 75, 77; cf. SURRY.
- sythen, 29, since.
- SITHY, 48.
- SKELDE, 190, SKELIDE, 65, *l'Escaut*.
- SLUSE, 82, 98, 105, 152, 115, 165, *l'Ecluse*.
- SOME, 131, *la Somme*.
- SOMERSET, duke of, 116.
- SOMERWEL, lord, 132.
- SOPHIA, church in Constantinople, 50.
- SOUCHES, 35, 113, *Suisses*.

- SOUTHAMPTON, 155, 202; earl of—, 195; vide BEVYS.
- SPANYARDES, ESPAYNYERDES, 35, 92.
- sparehawkes, 8, 60, spar-rowhawks.
- spralyng, 64, sprawling.
- staple, 1, estaple, 199.
- STAUNFORD, university founded at, 174.
- STAUNFORD, lord, 94, 96.
- stocke bredes, 211.
- STOKES besides Newarke, 123, in Nottingham.
- STRABOLGY, sir David, 95.
- SUFFOLK, Charles Brandon duke of, 2, 131.
- SUFFOLKE, earl of, 79, 96.
- SURGERES, 95.
- SURREY, earl of, 129, 130, 132.
- SURRY, the realm of, 75; cf. SYRIA.
- SUSSEX, 156, 194, 209, 217.
- SWAERT, Marten, 123.
- TAYLBROUGHE, 95, *Taillebourg*.
all men, 167.
- TANCARVILLE, count of, 59; constable of France, 85, 90.
- TEAMES, 59, 155, Thames.
- teles, 3, teals.
- thacked, 114, thatched.
- THEODORIUS, french king, murders his brother, 140, *Thierry II*.
- THEODORIUS, french king, deprived of his kingly dignity, 139, *Thierry III*.
- THOLOSO, realme of, 36.
- THONNYNS, 95 (note).
- tymber, price of — in England and in France, 156.
- TYNE, 155, a river.
- TYRON, earl of, 194.
- TITUS LIVIUS, 44.
- TOLOUZE, earl of, 159.
- TOMBY, sir Stephen of, 94.
- TONNOYRE, earl of, 91.
- TOWERS, 105, *Tours*.
- TOWKE, 108, *Touques, Calvados*.
- TRAHERNE, king, 51.
- TRENT, 155, a river.
- Trystan de Lionnes, the history of, 182.
- TRIVET, sir Thomas, 96, 98. (note).
- TROYANS, TROYANES, 42, 180, 181, 186.
- TROYE, TROY, 42, 180, 186.
- TROYNOVANT, 42.
- trois filz du roy, the history of, 182.
- TROIS in Champayne, 108, *Troyes*.
- TUNSTALL; 173 (note).
- TURKS, 136.
- TURNELS, the royal palace of, 108, *l'hôtel des Tournelles*.
- TURNEY, 129, *Tournai*.
- turves, 156, *tourbes*.
- TUSCAN, 44, TUSCAINE, 118.
- UNYCORT, 108.
- URIAN, king of Muryffe, 52.
- URSULA, S., 37, 77.
- VALENTINIAN, 51, 187, 188, 190.

- VALENTINOIS, the count of, 94.
 VASPASIAN, emperor of Rome, 47.
 VENDOSME, earl of, 90, 106.
 VENYS, 93.
 VERMANDOYS, earl of, 149.
 VERNEL, 108, *Verneuil, Eure*.
 VERNOYLE IN PERCHE, 121.
 VERNON ON SAYNE, 108, *Vernon, Eure*.
 VERONA, 44.
 VILLEMUR, the viscount of, 94.
 VINCENTIA, 44.
 VYRE, 108, *Vire, Calvados*.
 VIRONFOSSE, 81.
 vytell, 75, to victual.
 WALES, 28, 42, 81, 201, 204; North —, 53.
 WALLOP, sir John, 193.
 wardeines, 209, "warden, a large baking pear" Halliwell, "poire de garde", Cotgrave and Sherwood.
 warmons, 102, (?).
 WARWIK, WARWYKE, earl of 96, 107, 116, 193; vide Guy of —.
 WELCHEMEN, 42, vide BRYTONS.
 WESTCHESTRE, 178, Chester 2.
 WESTMYNSTER, 78, 97, 103, 109, 124, 169; staple of, 1.
 WESTMORELANDE, earl of, 194.
 wygeons, 3, widgeons.
 WYGTON, earl of, 121.
 WYLFRIDE, S., 179.
 WYLLIAM the conqueror, 2, 15, 55, 59, 72.
 WYLLIAM king of Scots, 74.
 WYLLOUGHBY, lord, 121.
 WYLTON, vide GRAY.
 WYNCHelsea, 155 (note).
 WYNDSOR, 124.
 WYNGFELDE, sir Anthony, 193 (note).
 woll, wolle, 160, 211 (note), 212, wool.
 WOODSTOKE, Thomas of, duke of Gloucester, 96.
 WORSETOUR, 202; the earl of, 194; Worcester.
 WRYTTENBRUGH, duke of, 135, Wurtemberg.
 YARMOUTH in Norfolk, 65.
 yongsprynges, 8.
 YORKE, 43, 46, 49, 202; the minster of, 169; duke of, vide LANGLEY.
 YORKESHYRE, 156, 217.
 ZELANDE, ZELAND, 52, 199.



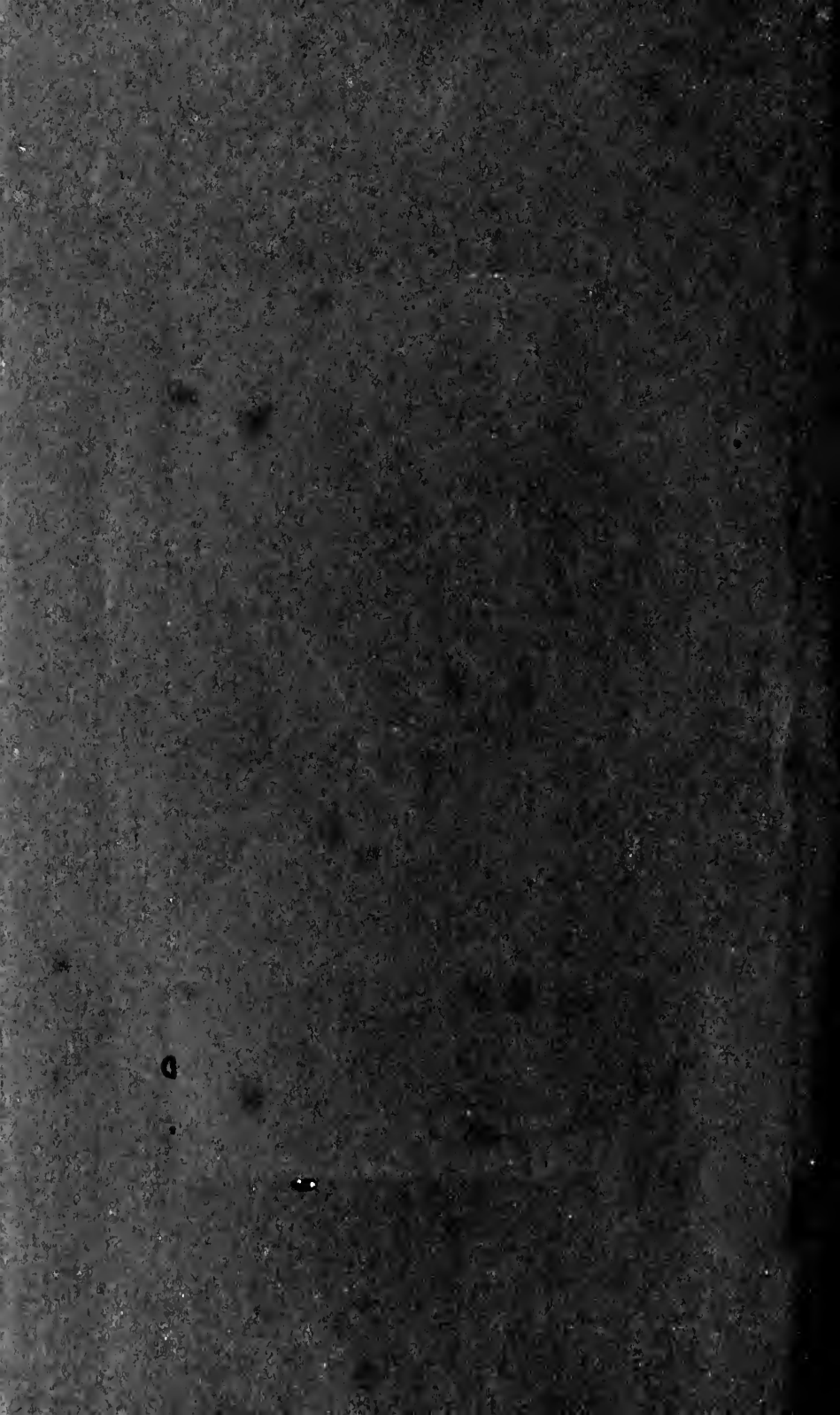
PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, rue des Saints-Pères, 19







PQ
1453
D3
1877

Le débat des hérauts d'armes
de France et d'Angleterre

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
